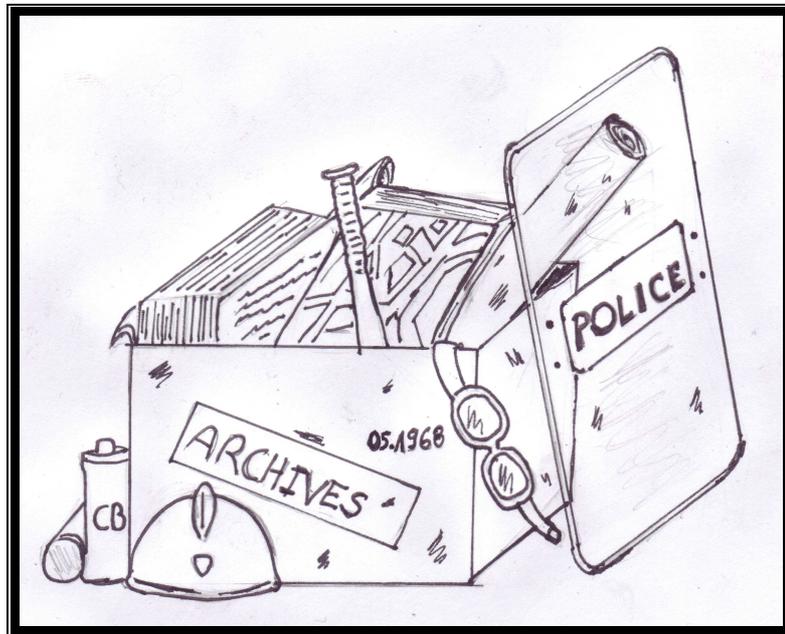


Université d'Evry Val d'Essonne

UFR de Sciences Sociales et Gestion – Département d'Histoire

**LE FONCTIONNAIRE DE POLICE FACE AUX  
EVENEMENTS DE MAI 68 AU SEIN DE LA  
PREFECTURE DE POLICE DE PARIS**



Mémoire de Master en histoire contemporaine :

BORDELAIS Gareth

Sous la direction de :

Monsieur HATZFELD Nicolas, Monsieur LOUBET Jean-Louis

**Année Universitaire 2005-2006**



## **REMERCIEMENTS**

*Mes plus grands remerciements vont à toutes les personnes qui m'ont permis de mener à bien cette étude.*

## VOCABULAIRE ET LISTE DES ABREVIATIONS

Bier	Brigadier
Brigade J1	Brigade de jour : elles sont en général aux nombres de quatre par arrondissement.
Brigade N	Brigade de nuit : une seule brigade par arrondissement
CAL	Comité d'Action Lycéen
CDR	Comité de Défense de la République
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
Cie	Compagnie
CN	Chloroacétophénone
Compagnie B, tenue Z	Correspondent aux compagnies d'interventions
Compagnie d'intervention	Compagnie de la Police Municipale chargé du maintien de l'ordre
Cre dre	Commissaire divisionnaire
Cre pal	Commissaire principal
CRS	Compagnies Républicaines de Sécurité, ou membre de ces compagnies
CS ou CB	Chlorobenzalmalononitrile ou ortho-chlorobenzalmalononitrile
DGPM	Direction Générale de la Police Municipale
Division	Territoire sous la responsabilité d'un commissaire ou d'un sous-directeur lors des opérations de maintien de l'ordre
EM	Etat-Major
FEN	Fédération de l'Education Nationale
FGDS	Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste
Gien	Gardien
GM	Gendarmerie Mobile
Maison	Désigne la Police dans notre étude, lié à l'appartenance ou non à une corporation
OPJ	Officier de Police Judiciaire
OPP	Officier de Paix Principal
OPx	Officier de Paix

ORTF	Office de la Radiodiffusion et de la Télévision Française
OP	Officier de Police
PC	Parti Communiste
PCF	Parti Communiste Français
PJ	Police judiciaire
PM	Police Municipale
PP	Préfecture de Police
PS	Police-Secours
Rabiots	Heures supplémentaires
RATP	Régie Autonome des Transports Parisiens
Réserve Cité	Contingent d'hommes placé dans la cour de la Préfecture de Police disponible en cas de nécessité
RG ou RGx	Renseignements Généraux
RTL	Radio Télévision Luxembourg
SG	Service Général, désigne la police de Voie Publique, c'est-à-dire les hommes se chargeant des contrôles au carrefour, devant les points d'école, assurant l'accueil dans les commissariats, assurant la permanence pour les Police Secours, etc
SGP	Syndicat Général de la Police
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer français
SNESup	Syndicat National de l'Enseignement Supérieur
SNIP	Syndicat National Indépendant et Professionnel
SNPT	Syndicat National des Policiers en Tenue
SPAEN	Syndicat Professionnel Autonome de l'Energie Nucléaire
SS	Schutzstaffel (escouade de protection)
ST	Services Techniques
TI	Indicatif radio d'un commissaire ou d'un sous-directeur
TNZ1	Indicatif radio de l'Etat-major
UNEF	Union Nationale des Etudiants de France

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>I. La présence du fonctionnaire de police au sein archives...</b>	<b>20</b>
<b>II. ...En tant que données...</b>	<b>63</b>
<b>III. ... En tant qu'Être Humain.</b>	<b>126</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>163</b>

## INTRODUCTION

La fin des années 60 est synonyme de bouleversements dans les quatre coins du monde. Un certain nombre de nouveaux acteurs sociaux font leur apparition et tiennent à marquer leur présence. Les jeunes ainsi que les femmes veulent s'affirmer dans des sociétés qui ne tiennent que peu compte de leurs opinions.

Par ailleurs, l'immobilisme dans lequel se trouve le monde politique et la société est lui aussi remis en cause. L'ordre mondial établi, figé et scindé en deux blocs depuis la fin de la seconde guerre mondiale est remis en cause.<sup>1</sup> Il y a un certain nombre de figures symboliques telles Guevara ou Mao qui sont reconnues par le monde entier comme emblème de la rupture avec le monde figé tel qu'il était jusqu'alors. Ces grandes figures symbolisent de plus un changement social révolutionnaire.<sup>2</sup> Les années 60, correspondant donc à la lutte contre les impérialistes, ainsi qu'à une affirmation et une libération du tiers-monde : la révolution est partout.

Un terrain important de la contestation dans les années 60, et surtout en 1968, est la guerre du Vietnam. Aux Etats-Unis, l'intensification de la guerre en 1965 durcit l'opposition qui finit par atteindre d'autres couches de la société, autres que les jeunes. En effet, les émeutes raciales de l'année 1967 prennent plus d'importance que l'opposition à la guerre, cette dernière est si vigoureuse que les extrémistes vont associer la lutte pour les droits civiques à la lutte anti-impérialiste contre la guerre.<sup>3</sup> Sur le continent eurasiatique, c'est la mouvance communiste qui aide au développement de l'opposition à la guerre. Les appels de Moscou, Pékin ou Hanoi, quelquefois contradictoires amènent à l'internationalisation de la contestation.<sup>4</sup>

C'est ainsi que « *L'unification internationale de la contestation s'effectue avec 1968 autour de la lutte contre la guerre du Vietnam* »<sup>5</sup>

Au début de l'année 68, les polices brésilienne, japonaise ou encore américaine en arrivent à des bilans catastrophiques en faisant face aux manifestations. Tandis qu'à l'opposé, la France s'ennuie, comme l'écrit Pierre Viansson Ponté dans un article du Monde daté du 15 mars 1968. Le pays des droits de l'Homme serait donc bien loin de toute cette violence ; en tout cas, jusqu'à la fin du mois de mars ; car Mai 68 arrive, et surprend.

En France, l'idée de contestation durant cette période touche tous les domaines, autant le politique que le culturel. Un certain nombre des idées mises en avant procèdent d'une révision du

---

<sup>1</sup> DREYFUS-ARMAND Geneviève, « L'espace et le temps des mouvements de contestation » in DREYFUS-ARMAND Geneviève, FRANK Robert, LEVY Marie-Françoise, ZANCARINI- FOURNEL Michelle (dir.), *Les années 68, le temps de la contestation*, Editions Complexe, Bruxelles, 2000, p.25-26

<sup>2</sup> *Idem*, p. 28-27

<sup>3</sup> DREYFUS-ARMAND Geneviève, PORTES Jacques, « Les interactions internationales de la guerre du Viêt-nam et mai 68 » in *Les années 68, le temps de la contestation...op.cit*, p.52

<sup>4</sup> DREYFUS-ARMAND Geneviève, « L'espace et le temps des mouvements de contestation » in *Les années 68, le temps de la contestation...op.cit*, p.28

<sup>5</sup> *Idem*

marxisme. La légitimité de l'organisation politique, sociale et culturelle est remise en cause. Certains revendiquent la libération et l'autonomie de l'individu, il y a ainsi lutte pour les droits de l'individu et la transparence de la société... Par ailleurs, les instruments de pouvoir ou de représentation sont conçus comme les instruments de la domination de la classe bourgeoise en l'occurrence. Pour d'autres, ils représentent des « appareils idéologiques d'Etat », ou encore des lieux de production de normes et de pouvoirs répressifs. En outre, la transgression est l'un des traits de caractère de cette dé-légitimation des instances,<sup>6</sup> dont fait partie la police.

Les jeunes se posent ainsi comme nouvel acteur social, autant dans la société qu'au sein des universités. Le contenu des enseignements, les méthodes, le processus de validation des acquis sont remis en cause<sup>7</sup> : débouchés, cours totalement inutiles, « mandarins », changements de programmes, société basée sur le profit, mensonges de la presse et décisions prises par un tout petit nombre de gens dans tous les domaines, sont autant de points de protestations<sup>8</sup>.

Il existe aussi une très forte opposition au régime gaulliste qui, à la moindre contestation, « lâche » ses CRS et ne s'exprime donc que par la répression. Ce n'est pas seulement l'immobilisme de l'Etat, qui est visé, mais surtout la figure paternaliste, et « quasi souveraine » du Président qui personnifie le pouvoir et son immobilisme. Le Général de Gaulle est de plus en plus éloigné des français et se retrouve face à une société qui rajeunie et évolue au cours de la décennie. Mai 1968 est un révélateur de cette évolution.<sup>9</sup> C'est ainsi que la contestation en 1968 atteint son point culminant durant les mois de mai et juin 1968. C'est pour cette raison que nous nous intéresserons à cet ensemble.

C'est ainsi qu'à l'opposé du célèbre « il est interdit d'interdire » se trouve la réaction du pouvoir en place, qui, peu habitué aux négociations, surtout avec des jeunes, ne tolère que très peu la protestation, et ses expressions. Donc, pour « interdire », le gouvernement finit par opposer une force relativement stable, à ces jeunes qu'il ne comprend pas, ou plutôt, qu'il n'essaye pas de comprendre.

La réaction du pouvoir se matérialise par la présence de milliers d'hommes envoyés dans les rues de Paris pour faire face aux contestataires. Confrontés à ces derniers, ces fonctionnaires au service de l'Etat, sont le seul rempart entre le pouvoir en place et les manifestants.

Ces fonctionnaires envoyés dans les rues de la capitale appartiennent à l'une des trois grandes formations déployées par le gouvernement c'est-à-dire : la Gendarmerie Mobile, les Compagnies Républicaines de Sécurité et la Police Municipale de Paris. Néanmoins, ces trois formations sont souvent confondues sous l'appellation commune de « Police » ou de « Forces de l'ordre ».

---

<sup>6</sup>BRILLANT Bernard, « La contestation dans tous ses états » in *Les années 68, le temps de la contestation...op.cit*, p.114

<sup>7</sup>LEGOIS Jean-Philippe, MONCHABLON Alain, MORDER Robi, « Le mouvement étudiant et l'Université : entre réforme et révolution (1964-1976) » in *Les années 68, le temps de la contestation...op.cit*, p.282-283

<sup>8</sup>DANSETTE Adrien, *Mai 1968...op cit*, p.107

<sup>9</sup>LE BEGUEC Gilles, « L'Etat dans tous ses états » in *Les années 68, le temps de la contestation...op.cit*, p.473

La différence se fait au niveau de la considération. En effet, la Gendarmerie Mobile bénéficie d'une aura particulière, comme étant la seule unité militaire participant aux événements. Les CRS, ayant été accusés de tous les excès à l'époque, ont fait l'objet d'un certain nombre d'études. La dernière formation, la Police Municipale, semble elle avoir été quelque peu oubliée et banalisée, malgré le nombre important de ces hommes engagés durant les événements. C'est en effet, cette formation qui compte le plus d'hommes sur le terrain en mai-juin 1968. De plus, les fonctionnaires de la Préfecture de Police de Paris sont les seuls à vivre les événements d'un bout à l'autre. Ces hommes sont, par ailleurs, soumis à une organisation précise au sein de la Préfecture de Police

La Préfecture de Police encore appelée PP est un organisme à part au sein de l'organisation policière de la France, car elle bénéficie d'une large autonomie administrative. En effet, la ville de Paris est soumise à un régime particulier confiant à un organisme relativement indépendant vis-à-vis du ministère de l'Intérieur, la gestion de la police dans la capitale. C'est, cette relative liberté de mouvement qui permet à la Préfecture de Police de réagir de façon efficace et rapide face à une population parisienne considérée comme étant plus difficile à gérer que le reste de la France. La Préfecture de Police possède un large éventail de compétences à travers les différentes directions qui la composent, par exemple, le judiciaire avec la Direction de la Police Judiciaire, l'information avec le Direction des Services Généraux et le maintien de l'ordre sur la voie publique, la circulation, les gardes ou encore le contact avec la population avec la Direction Générale de la Police Municipale.

Avant 1964, la Préfecture de Police avait la charge de la Préfecture de la Seine. Mais, la loi de 1964 avait fini par amener la subdivision du département de la Seine en quatre nouveaux départements qui sont les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et Paris. La gestion de la police dans ces départements aurait du être confié aux maires et aux préfets. Néanmoins en 1968, la PP est encore en charge de ces départements. En effet, « *La préfecture réunit des compétences relevant dans les départements des maires et des préfets. Elle inclut parallèlement des services opérationnels composés de policiers mis à la disposition de la préfecture par le ministère de l'intérieur.* »

En outre, la création de la Police Nationale en 1966 devait mettre fin à l'autonomie de la préfecture de police, qui était intégrée à cette police nationale nouvellement créée. Mais en 1968 elle continue à être soumise à un régime particulier.

Cette persistance de la particularité de la PP explique qu'on ne parle pas de police nationale en 1968, mais de police municipale de Paris.

En effet, au sein de la Préfecture de Police, c'est la Direction Générale de la Police Municipale qui a en charge toute la tenue c'est-à-dire l'ensemble des hommes chargés du maintien de l'ordre sur la voie publique ; les hommes que le citoyen peut voir tous les jours dans la rue.

Le Directeur Général de la Police Municipale à sous sa juridiction un territoire séparé en 9 divisions couvrant l'ancienne Préfecture de la Seine.

A la tête de ces districts un chef de district encore appelé sous-directeur. Ces districts se divisent en 32 arrondissements, chacun étant confié à un commissaire divisionnaire ou principal. Au sein de ces arrondissements les commissaires sont assistés par les officiers de paix qui ont en charge les

brigadiers et les gardiens de la paix. Les gardiens de la paix représentant l'ensemble le plus important, ils sont la base de la « Maison ».

Les gardiens de la paix, en place en 1968, ne sortent que très rarement des universités. Ils viennent en général des milieux ouvrier ou agricole et quelquefois du milieu administratif. Les vocations de policiers sont très rares. En général, ce sont des éléments tels le chômage, le besoin d'une situation ou une famille à nourrir, qui conduisent beaucoup de jeunes à choisir la police.

Le recrutement dans la police se fait dans une base très jeune, en général au sortir de l'école ; en tous les cas ceux qui passent le concours de gardien de la paix ont entre 20 et 30 ans. Néanmoins en 1968, la situation est quelque peu particulière. La plupart des hommes ont plus de la trentaine et le renouvellement vient juste de commencer avec un apport relativement important de jeunes policiers. Une bonne partie des gardiens de la paix en 1968, a été recrutée après la guerre d'Algérie. Ils ont donc pour la plupart reçu une formation militaire, ce qui implique une relative rigidité dans les actions et la manière de suivre les ordres.<sup>10</sup>

Après la seconde guerre mondiale la police municipale de Paris recrutait plutôt dans les partis de gauche<sup>11</sup>. Mais les partis de centre et de droite ultérieurement au pouvoir estimèrent que les hommes choisis selon cette méthode étaient peu sûrs. Le recrutement se fit alors dans la clientèle du centre et de la droite. Il existait néanmoins une modération forcée car la police était alors formée d'hommes jeunes. *Ainsi s'explique que la Vème république, n'ayant pas une confiance totale en la police parisienne, ait créée des groupes d'interventions... »*

On peut donc avancer qu'une bonne partie des hommes de la police parisienne en 1968 ont été recrutés dans une clientèle de droite. Néanmoins, leurs orientations politiques jouent très peu dans leur obéissance ou non, aux ordres.

Pour passer le concours on ne demande aucun diplôme, mais le niveau de ce dernier fait que la plupart des hommes possèdent le certificat d'études. Ils ont donc reçu une bonne instruction primaire. Les qualités physiques et morales sont aussi prises en compte.

Ce concours de gardiens de la paix permet d'accéder à l'école de police, qui donne à sa sortie le choix entre les corps urbains et les compagnies républicaines de sécurité.

La situation de la police en mai 1968 est souvent considérée du point de vue des hauts fonctionnaires, alors que la base de la maison est souvent oubliée. Il serait donc intéressant de considérer la situation des fonctionnaires qui constituent la base de la préfecture de police, même si cela se fait souvent au travers des rapports des commissaires et sous-directeur.

Ces rapports nous sont accessibles grâce à une source qui semble relativement peu étudiée pour la période de mai 1968. En effet, notre source principale est le fond d'archives conservé au Musée de la Préfecture de Police. Les archives de la Préfecture de Police sont conservées depuis les origines, mais le musée n'est créé qu'en 1909 par le préfet Lépine. A

---

<sup>10</sup> MONATE Gérard, *La Police, pour qui ? avec qui ?*, Epi, Paris, 1972, p.40  
Informations fournis par un commissaire divisionnaire de la Préfecture de Police

<sup>11</sup> DANSETTE Adrien, *Mai 1968... op.cit.*, p.110

l'origine, situé au Quai des Orfèvres, il est transféré au Commissariat du 5<sup>ème</sup> arrondissement à partir de 1974.<sup>12</sup>

Ces archives de la Préfecture de Police possèdent une série de cartons sur les événements de mai-juin 1968. Ces cartons, classés dans la série FA<sup>13</sup> qui concerne « la police municipale après 1945 », contiennent un nombre de dossiers assez élevé. Cette série est divisée en plusieurs sous-séries (« voyages-officiels, « mai-juin 1968 », « commémoration », « élections », « obsèques », « salons, foires, meetings », « manifestations sportives »...) et cela pour plusieurs raisons :

D'une part, la série FA demeurant ouverte, la constitution de sous-séries, thématiques (les documents étant ensuite ordonnés chronologiquement) facilitera le classement des versements à venir.

D'autre part, il s'agit de préserver dans la mesure du possible les dossiers tels qu'ils avaient été livrés par le service versant.<sup>14</sup>

Les cartons concernant mai 1968 font donc parti de cette série FA, sous le nom de « sous série Mai-Juin 1968 » à laquelle nous n'avons pu accéder que sous dérogation étant donné la nature des informations de cette série de cartons. Dans l'état des versements pour les archives déjà classées, il est noté « versement du 21 janvier 1993 » pour cette partie concernant mai-juin 1968.

Cette série est constituée de 36 cartons dont 9 concernent des coupures de presses, deux pour les photographies des événements de mai 1968. Les 25 autres cartons suivent un ordre chronologique des événements à partir du 3 mai jusqu'au 30 juin. Les cartons 20 à 22 s'intéressent plus particulièrement aux grèves. Et les cartons 23 à 25 sont un bilan sur les événements, auquel il est ajouté quelques documents divers.

Chacun des cartons contient un certain nombre de documents pouvant être manuscrits ou dactylographiés contenus dans des pochettes classés par jour, et par sujet. Les sujets étant par exemple : rapports de la Direction Générale, rapports des commissaires, effectifs, plans, main-courantes, tracts-affiches .... Par ailleurs, le nombre de documents par journées diminue au fil des cartons : le premier carton ne concerne que la journée du 3 mai et tandis que le 19<sup>ème</sup> carton contient onze journées. Néanmoins, les journées les plus chargées telles le 10 mai, le 24 ou le 11 juin remplissent leurs cartons respectifs. Les cartons concernant le mois de juin sont beaucoup moins fournis que ceux du mois de mai. C'est surtout le nombre important de documents par cartons qui étonne à l'ouverture des cartons du mois de mai. Sur les 59 journées contenues dans les pochettes, chaque journée possède entre une dizaine et une cinquantaine de rapports (arrestations, interpellations, tracts...). Il y a au moins une main-courante par journée et dans quelques rares cas, il peut en avoir deux ou trois. On compte, par journée, près d'une cinquantaine de télégrammes et d'appels téléphoniques, plus d'une dizaine d'instructions, et au moins trois plans. Nous pouvons trouver pour chaque journée un peu plus d'une dizaine de documents rapportant des informations en provenance des renseignements généraux, ainsi qu'un compte-rendu de ronde d'Etat-major. Par jour, nous avons un peu moins d'une dizaine de documents rendant compte des dégâts lors des journées les plus chargées, entre une dizaine et une vingtaine de notes manuscrites. Les documents

---

<sup>12</sup> Informations recueillies auprès du personnel des archives de la Préfecture de Police

<sup>13</sup> En pleine réorganisation, FA devient FB

<sup>14</sup> Ce passage est tiré d'un court paragraphe qui introduit l'inventaire de la série FA aux Archives de la Préfecture de Police.

rendant compte des effectifs peuvent compter près d'une vingtaine de feuillets. A ceci, il faut ajouter lors de journées exceptionnelles, les états nominatifs des personnes arrêtés. Cela, c'est sans compter les cartons rendant compte des grèves, le carton bilans, ainsi que ceux rendant compte des rabiots, et des articles...

La masse générale de documents contenus dans ces archives étant impressionnante, ceci amène à s'interroger sur les informations que trouvent le chercheur concernant le fonctionnaire de police en mai-juin 1968 lorsqu'il ouvre les cartons de ces archives.

Comment les documents de ces cartons renseignent-ils sur le fonctionnaire de police et quelle vision a-t-on de ce dernier au sortir de cette recherche.

Toutefois, lorsque nous abordons le fonctionnaire de police nous nous intéressons surtout aux gardiens de la paix et aux brigadiers. Par ailleurs, vu les conditions similaires connu par les CRS et les gendarmes mobiles, le terme de fonctionnaire de police les englobe aussi.

Afin de mener à bien cette étude, nous nous intéresserons en premier lieu, aux différents documents qui révèlent la présence du fonctionnaire de police au sein des archives de la Préfecture. En effet, le fonctionnaire possède ses propres moyens d'expressions au sein de la préfecture de police, le rapport de police étant sans doute le plus important. Les policiers ont de plus un large éventail de moyens pour communiquer entre-eux. La hiérarchie ayant par exemple de nombreuses possibilités pour communiquer avec les hommes. Nous aborderons aussi des document plus techniques ou les fonctionnaires ne sont représentés que sous forme de simples données chiffrées ou graphiques. Nous nous attacherons, par ailleurs, à des documents qui du premier abord ne semblent pas concerner le fonctionnaire de police.

C'est confronté à ses documents que nous nous interrogerons sur les effectifs des policiers municipaux, des CRS et des gendarmes disponibles mobilisés en vu du maintien de l'ordre durant la période. Cette interrogation s'étendra aussi au matériel à la disposition de ces formations durant cette dernière. Nous nous attacherons aussi à la stratégie à laquelle, les fonctionnaires de police sont employés autant au travers des plans que des rapports...

La présence de ces hommes en tant qu'être humain au sein des archives est l'une des questions qui nous a interpellé. Nous nous attacherons donc à l'état physique des ces hommes à la suite d'engagements longs et violents. Il serait aussi intéressant de constater l'état d'esprit de ces hommes ainsi que celui de leur famille durant une période très agitée lorsque l'on est policier. Nous aborderons aussi l'activité syndicale de la police présente dans les archives, ce, durant une période où le syndicalisme est exacerbé.

Ainsi, nous nous intéresserons principalement aux documents originaires de la police qui constituent une source importante mais surtout inédite d'informations sur la période.

La violence des deux côtés en mai 1968 a déjà été abordé dans de nombreuses études nous ne nous attarderons donc pas sur cet aspect des choses. En effet, la violence lors des manifestations semble faire l'objet d'un consensus. Même si on ne l'accepte pas, des deux côtés, on est conscient qu'il est difficile de l'empêcher et qu'elle aura lieu. Ce sont surtout les violences policières en dehors de la rue, théâtre des manifestations, qui posent problèmes. Les forces de l'ordre reconnaissent certaines de ces violences comme étant exceptionnelles tandis que du côté opposé, elles sont présentées comme étant systématiques, et beaucoup plus nombreuses que ne le laissent

croire les forces de police. Cette question de la violence n'est, cependant, pas le sujet de notre étude, nous préférons en effet nous concentrer sur l'existence du fonctionnaire en tant qu'Homme et policier au sein des archives.

## Chronologie

L'Homme à tendance à désigner comme « évènements » ce qu'il ne comprend pas ou ce qu'il ne veut pas reconnaître. Mai-Juin 1968 fait parti de ces moments où tout le monde se demande ce qui se passe, sans que personne ne puisse véritablement répondre.

Toutefois, la contestation est présente en France depuis un certain temps, et mai 1968 représente le pic de cette contestation. Par exemple, dès 1967, les étudiants de Nanterre se sont déjà fait entendre en demandant une amélioration des conditions de vie des étudiants. Ce mouvement rencontre néanmoins peu d'écho. Mais, le début de l'année 1968 montre que les manifestations, la protestation et la contestation sont partout.

Afin de pouvoir saisir le fonctionnaire durant cette période qu'est mai 68, la présence de quelques repères chronologiques est nécessaire.

**8 janvier** : Inauguration de la piscine du campus de Nanterre par François Missoffe, ministre de la jeunesse et des sports. Il est pris à partie par des étudiants.

**26 janvier** : Violents incidents à Caen entre les grévistes de la SAVIEM et les forces de l'ordre. Bagarre à Nanterre.

**7 février** : Heurts violents à l'occasion d'une contre-manifestation organisée par les Comités Vietnam.

**24 février** : Déclaration politique et sociale commune PCF - FGDS

**20 mars** : Attaque du siège parisien de l'American Express.

**22 mars** : Incidents à Nanterre. Occupation de la tour administrative, par des étudiants, une de leur principale revendication est le droit d'accès pour les garçons aux résidences des filles. Création par les anarchistes du Mouvement du 22 mars, la figure de proue du mouvement se nomme Daniel Cohn-Bendit<sup>15</sup>.

**28 mars** : Suspension des cours à Nanterre jusqu'au 1er avril.

**25 avril** : Le député communiste Pierre Juquin est expulsé du campus de Nanterre par les gauchistes prochinois.

---

<sup>15</sup> Leader du mouvement du 22 mars, il va devenir un des symboles de la remise en cause de l'autoritarisme lors des évènements de mai 1968.

**28 avril** : Un commando prochinois dévaste une exposition de soutien au Sud-Vietnam.

**1er mai** : Défilé CGT, PC, PSU (République - Bastille). Naissance de *La cause du peuple*.<sup>16</sup>

**2 mai** : Début du voyage de Georges Pompidou en Iran et en Afghanistan. Incidents à Nanterre où les cours sont suspendus

Ainsi le 3 mai, la contestation trouve un terrain propice et atteint « *une masse d'étudiants mécontents de l'Université et qui ont des raisons de l'être, plus ou moins imprégnés de marxisme, prêts à juger sévèrement un système économique dont le moteur est le profit et une société qui tolère l'injustice et l'inégalité, hostiles enfin à une civilisation qui multiplie les biens matériels, mais ne satisfait pas la générosité propre à la jeunesse.* »<sup>17</sup>

Le mouvement étudiant est lancé. La base d'opérations préférée des étudiants est le quartier latin. On demande la libération des étudiants emprisonnés, la réouverture des universités, le retrait des policiers du quartier Latin... Les universités, l'Odéon, sont investis et transformés en lieu de discussion, les jeunes veulent un système où les décisions sont prises et assumées par tous. Les nuits violentes se succèdent, au point que se développe une obsession du complot chez les dirigeants français.

A partir du 15 juin, le mouvement ouvrier puis celui des travailleurs prennent le pas sur les étudiants. On passe sur un plan plus social. Les grèves se multiplient dans toute la France. Les ouvriers prennent possession des usines, et les discussions sur l'autogestion<sup>18</sup> de ces dernières sont nombreuses. Les syndicats sont pris de cours ne s'attendant pas à de tels mouvements qui sortent des normes habituelles. Ils vont prendre le train en route et essayer de canaliser le mouvement. Bientôt, les grèves touchent tous les secteurs. Le gouvernement face à cette France immobile, débute des négociations qui vont donner lieu aux accords de Grenelle, ces derniers mettent fin à la crise sociale. Le mouvement étudiant lui se poursuit jusqu'au début des vacances, mais va s'essouffler à partir du mois de juin, car moins soutenu par la population qu'en mai. Ainsi, les vacances vont démobiliser les étudiants.

Les événements de mai 1968 entraînent une crise politique qui atteint son point culminant le 29 mai avec le départ du Général de Gaulle, personne ne sait où il est, la panique règne. Il revient le 30 mai et annonce la dissolution de l'Assemblée. Le pouvoir en place vient de reprendre la main. Les élections ont lieu à la fin du mois juin.

**3 mai** : meeting dans la cour de la Sorbonne, un certain nombre d'étudiants se retrouve à la Sorbonne pour protester contre la fermeture de Nanterre et la comparution d'étudiants devant le conseil de discipline. Face à la situation tendue avec d'autres groupes d'étudiants,<sup>19</sup> le Recteur Roche fait évacuer la Sorbonne. A la suite de cette évacuation débute des incidents dans le quartier latin avec les forces de l'ordre. Il y a près de 600 interpellations. C'est la surprise qui règne en ce 3

---

<sup>16</sup> Journal de la gauche prolétarienne

<sup>17</sup> DANSETTE Adrien, *Mai 1968...op.cit.*, p.106-107

<sup>18</sup> Gestion d'une entreprise par l'ensemble du personnel ou ses représentants

<sup>19</sup> Ce sont les étudiants appartenant au mouvement Occident, organisation d'extrême droite

mai, les hommes politiques, les responsables de la police, mais surtout les policiers dans la rue, sont surpris. Et un certain nombre, agissent peut-être de façon précipitée.

**4 mai** : Un certain nombre de personnes appréhendées la veille sont condamnées. L'UNEF et le SNEsup appellent à la grève illimitée. Les cours sont suspendus à la Sorbonne.

**5 mai** : On assiste à la condamnation de quatre manifestants du 3 mai à la prison ferme.

**6 mai** : Daniel Cohn-Bendit et d'autres étudiants nanterrois comparaissent devant la commission disciplinaire. Manifestations, puis premières barricades et violents affrontements avec la police, plus de quatre cents arrestations. Le 6 mai surprend beaucoup moins que le 3 mai, les CRS et les gendarmes mobiles sont déjà sur Paris, les forces de l'ordre sont donc relativement prêtes.

**7 mai** : Manifestation de Denfert-Rochereau à l'Etoile. (UNEF)

**8 mai** : Discours d'Alain Peyrefitte à l'Assemblée nationale.

**9 mai** : Les leaders étudiants annoncent leur intention d'occuper la Sorbonne dès le départ des forces de l'ordre. En réponse, Alain Peyrefitte déclare que la Sorbonne restera fermée jusqu'au retour au calme.

**10 mai** - Nuit d'émeutes au Quartier latin où soixante barricades se dressent. La police intervient à partir de deux heures du matin. C'est la première nuit des barricades.

Le 10 mai, le mouvement du 22 mars, le SNEsup, l'UNEF, et les comités d'actions convoquent les étudiants à une manifestation, avec comme point de rendez-vous la place Denfert-Rochereau, à partir de 18h30. L'Etat décide finalement de ne pas interdire cette manifestation. Néanmoins, les forces de l'ordre vont devoir assurer l'isolement de la Sorbonne, et empêcher les manifestants de pénétrer sur la rive droite, ainsi qu'à l'ouest d'une ligne allant du pont du Carrousel à la gare Montparnasse. On se retrouve avec un cortège d'environ 12 000 personnes et le gros des manifestants se rassemblent place Edmond Rostand et rue Gay Lussac. Ils sont donc aux abords de la Sorbonne malgré le fait qu'elle leur soit inaccessible. L'idée « d'assiéger les assiégés » est lancée, les manifestants se dispersent et vers 21 h30 ils construisent la première barricade avec des matériaux de construction se trouvant à la rue Le Goff. Les barricades finissent par apparaître de toute part, on se sert de tout ce qui passe pour les construire, même les arbres de la place Edmond Rostand. Les manifestants veulent qu'on leur rende la Sorbonne et ils ne bougeront pas jusqu'à ce que cela soit fait. Parallèlement à ces événements des négociations sont engagées, celles-ci ridiculisent le gouvernement, et ne mènent à rien. Mais, durant cette période de négociation, la température ne cesse de monter, dès 22h les manifestants ont changé d'état d'esprit. Vers 2h du matin les sommations réglementaires sont faites et les forces de l'ordre interviennent. Ce que l'on doit retenir de cette première nuit des barricades, c'est surtout le soutien apporté par les riverains aux manifestants. En effet, une partie des riverains du quartier Latin donnent à boire, lâchent des mouchoirs pour se protéger des gaz lacrymogènes, les laissent se réfugier dans les appartements. La

police est huée et reçoit tout ce qu'on peut lui lancer sur la tête et ce venant autant des manifestants montés sur les toits que de certains riverains<sup>20</sup>.

Le 10 mai révèle aux yeux de tous, une certaine déroute du gouvernement depuis le début des événements. Et cette déroute et ces hésitations agissent sur les ordres donnés aux hommes des forces de l'ordre et ce souvent de manière négative.

**11 mai** : La CGT, la CFDT et la FEN appellent à la grève générale pour le 13 mai. Retour de Georges Pompidou d'Afghanistan qui annonce la réouverture de la Sorbonne pour le 13 mai. Avec le retour du Premier Ministre, le gouvernement décide d'une politique précise, les choses semblent donc aller mieux. Même si la colère gronde dans la police après le discours du premier ministre, qui semble donner raison aux étudiants au détriment des forces de l'ordre qui obéissaient aux ordres du gouvernement.

**13 mai** : La Cour d'appel met en liberté provisoire les condamnés du 5 mai. La Sorbonne est réouverte et aussitôt occupée. Manifestation syndicale où participent étudiants et travailleurs de la gare de l'Est à Denfert-Rochereau. Les étudiants continuent jusqu'au Champs-de-Mars. La police est presque totalement absente de cette manifestation. C'est une situation complètement différente de la semaine précédente où les manifestations étaient réprimées.

**14 mai** : Départ du Général de Gaulle pour la Roumanie. Dépôt d'une motion de censure à l'Assemblée nationale par le PCF et la FGDS.

**15 mai** : Occupation de l'Odéon et de l'usine Renault à Cléon.

**16 mai** : Le mouvement de grève s'étend dans les entreprises.

**17 mai** : Rencontre Mitterrand - Waldeck-Rochet. Grève à l'ORTF.

**18 mai** : Retour du Général de Gaulle. Grève générale, la paralysie économique gagne l'ensemble du pays.

**22 mai** : La motion de censure déposée par la gauche est rejetée, elle ne recueille que 233 voix. Daniel Cohn-Bendit est interdit de séjour. Création du Comité national de défense de la République (CDR). Les syndicats se déclarent prêts à négocier avec le gouvernement. Attaque du local national conjoint des CDR et du Service d'action civique rue de Solférino par des manifestants.

Le mercredi 22 mai, lorsque l'on apprend que Daniel Cohn Bendit est interdit de séjour en France, les étudiants prennent cela pour un coup bas, et ripostent. Le 22, à la suite d'un appel de Jacques Sauvageot, à partir de 21h30, un cortège de 7000 étudiants partis de la place Saint Michel, en remonte le boulevard. Ils prennent ensuite boulevard Montparnasse et Raspail, pour arriver au boulevard Saint Germain où ils finissent par être bloqué par la police. Un ordre de dispersion est donné. Mais une partie des manifestants se dispersent au sein du quartier Latin, et alors,

---

<sup>20</sup> DANSETTE Adrien, *Mai 1968... op.cit.*, p.124-140

commencent incendies et barricades. Le lendemain, alors que l'UNEF, le SNEsup et les Comités d'Actions Lycéens n'annoncent qu'une manifestation pour le 24 mai, près de 5000 étudiants se regroupent spontanément place Saint Michel. On va, alors, avoir une manifestation encore plus violente que celle du 22.<sup>21</sup>

**24 mai** : Nouvelle nuit de barricades. Le Général de Gaulle annonce un référendum sur la participation (entreprises, universités) pour le mois de juin. La Bourse est incendiée. Un commissaire de police est tué à Lyon par un camion lancé par les manifestants.

Les événements de cette nuit succèdent à la manifestation organisée en riposte au rejet de la motion de censure, ainsi qu'à l'interdiction de Cohn Bendit sur le territoire français. On a même une rumeur qui court selon laquelle les manifestants voudraient s'emparer de L'Hôtel de Ville. La police se rassemble, afin de parer à toutes les situations. Le vendredi 24, on dénombre 25 000 personnes à la gare de Lyon, on y remarque cependant une grande proportion de non étudiants rassemblés autour de drapeaux noirs. L'armement s'est considérablement enrichi par rapport à la première nuit. En plus des matraques, des gourdins et des manches de pioche, on se retrouve avec des chaînes de bicyclettes ou des frondes pour les jets de boulons. Les forces de police sont, elles aussi, plus importantes et mieux organisées. A la fin du meeting, les cortèges se dirigent vers l'ouest là où sont les bâtiments officiels. Mais les barrages de police font leur office et les stoppent. A 20 heures, le discours du Général de Gaulle est écouté dans un calme proportionnel à la déception qui va suivre ce discours. Les manifestants se dispersent dans les grandes artères, commencent alors, les dévotages des rues avec des pics et des pioches, ainsi que la construction de barricades... De plus, 3 000 à 4 000 manifestants arrivent Place de la Bastille, finissent par prendre les grands boulevards, jusqu'à la bourse qu'ils brûlent. A la rue Beaubourg, on saccage le commissariat de police judiciaire qui est vide. Les ponts sont partiellement barrés, et l'on a un reflux entre rive droite et rive gauche pendant des heures. A minuit, le commissariat central du 5ème arrondissement est attaqué. Le calme ne revient que vers 6h. En début de matinée on a le dernier soubresaut des étudiants sortants des maisons d'enseignements rue d'Ulm et rue d'Erasmus où ils s'étaient réfugiés pendant la nuit. Cependant, Cour de Vincennes et de la place de la Nation à la gare de Lyon, la situation tourne au vandalisme. Des bandes de voyous mettent la feu à tout ce qu'ils trouvent, et les habitants du quartier regardent, mais commencent à être quelque peu exaspérés. Les excès commis cette nuit, commencent à détacher l'opinion des manifestants, à la différence de la première nuit des barricades. Cependant, cette nuit est aussi celle où les policiers, les CRS et les gardes mobiles sont accusés des pires exactions, telles celles perpétrées à Beaujon.

Avec cette manifestation on atteint des sommets de violence, ce, alors que depuis le 15 mai, la situation avec les étudiants était relativement calme et que le problème des grèves occupait les esprits. La composition de ceux qui manifestent a aussi changé et la violence semble avoir suivi. Ce ne sont plus des étudiants, mais un ensemble de voyous et d'anarchistes dont une bonne partie est là pour en découdre vu qu'ils viennent avec des armes.<sup>22</sup>

---

<sup>21</sup> DANSETTE Adrien, *Mai 1968... op.cit.*, p.251-257

<sup>22</sup> DANSETTE Adrien, *Mai 1968... op.cit.*, p.251-257

**25 mai** : Début des négociations rue de Grenelle.

**26 mai** : Le Général de Gaulle donne son accord à Jacques Foccart pour l'organisation d'une grande manifestation pour le vendredi 31 mai (elle aura finalement lieu le 30).

**27 mai** : Accord sur le protocole de Grenelle entre les syndicats, le patronat et le gouvernement (augmentation du SMIG et des salaires, réduction des horaires, abaissement de l'âge de la retraite). Les grévistes repoussent les conclusions du « constat ». Meeting de Charléty organisé par l'UNEF, le PSU et la CFDT.

**28 mai** : Conférence de presse de François Mitterrand qui annonce sa candidature à la présidence de la République en cas de vacance du pouvoir.

**29 mai** : Le conseil des ministres est ajourné. Le Général de Gaulle quitte l'Elysée à 11 h 15 et n'arrive à Colombey-les-deux-Eglises, via Baden-Baden où il a rencontré le Général Massu, qu'à 18h30. Pierre Mendès France se déclare prêt à former un "gouvernement de gestion".

**30 mai** : A 16h30, le Général de Gaulle annonce la dissolution de l'Assemblée nationale. Une manifestation de soutien au chef de l'Etat réunit un million de personnes. A cette date le pouvoir en place reprend l'initiative, alors que la veille il traversait une crise sans nom avec la disparition du Président.

**31 mai** : Remaniement ministériel. Manifestations de soutien au Général de Gaulle en province.

**5 juin** : Début de reprise du travail dans la fonction publique.

**6 juin** : Evacuation violente de Flins par les CRS ; affrontements.

**10 juin** : Mort du Lycéen Gilles Tautin.

**11 juin** : Evacuation de Peugeot-Sochaux ; affrontements : 2 morts. Réoccupation de Flins par les grévistes.

Par rapport aux deux nuits précédentes, la troisième et dernière nuit des barricades a moins d'impact. Elle a lieu à la suite de la mort de Gilles Tautin le 10 juin. La police dès 21h30 barre les ponts de la Cité et ceux qui en sont proches. Elle implante des points forts d'où sont conduits des opérations de dégagement jusqu'à 5 heures. Dans la journée du 11, on apprend le premier décès de Sochaux. La dernière nuit des barricades débute avec des manifestations organisées par les Comités d'Action Lycéens, et une autre par l'UNEF. La police a assez d'expérience des événements pour appliquer une nouvelle tactique qui va porter ses fruits. Si la police a perfectionné ses méthodes, il en va cependant de même pour les manifestants. Ils attaquent des postes de police. Ils construisent

les barricades mieux et plus rapidement, et les abandonnent dès qu'elles sont en danger pour en édifier d'autres. Le calme n'est rétabli qu'à 4 heures et demie.

Alors que depuis la fin du mois de septembre les services de police de la ville de Paris étaient moins sollicités à lieu cette troisième nuit des barricades. Cependant cette dernière fait surtout l'effet d'un baroud d'honneur.<sup>23</sup>

**18 juin** : Reprise du travail chez Renault, Peugeot, Citroën.

**23 juin** : Premier tour des élections législatives

**30 juin** : Second tour des élections législatives<sup>24</sup>

---

<sup>23</sup> DANSETTE Adrien, *Mai 1968...op.cit.*, p.366-369

<sup>24</sup> GRIMAUD Maurice, *En mai, fais ce qu'il te plaît*, Stock, Paris, 1977  
DANSETTE Adrien, *Mai 1968...op.cit.*

## **I. LA PRESENCE DU FONCTIONNAIRE DE POLICE AU SEIN DES ARCHIVES**

Les archives de la Préfecture de Police de Paris représentent la principale source d'informations de cette étude. Il nous est donc inconcevable de ne pas tenter une présentation des documents auxquels peuvent être confrontés les chercheurs lorsqu'ils s'intéressent aux archives de ladite Préfecture.

Ainsi, il est judicieux d'exposer ce que le lecteur à la recherche du fonctionnaire de police durant les événements de 1968, trouve à l'ouverture des cartons.

### **A. Le policier acteur et rédacteur : le rapport**

Les documents les plus nombreux dans les différents cartons des archives sont sans doute les rapports de police. Ces derniers, en plus de fournir des informations sur des événements précis, permettent de saisir au moins une partie de la chaîne hiérarchique de la Police de Paris.

En outre, tous les fonctionnaires de police rédigent des rapports et ce, du Directeur Général de la Police Municipale au gardien de la paix stagiaire. Par ailleurs, le rapport de police possède le grand avantage d'être le seul document où le gardien de la paix s'exprime directement.

Ainsi, ce document peut prendre des formes relativement différentes selon l'administration émettrice. Lors de cette étude nous n'avons été confrontés qu'aux rapports de la Police Municipale. Au sein de cette dernière, les rapports de police sont des documents écrits par le fonctionnaire de police afin de rendre compte d'une situation ou d'événements auxquels il a assisté ou qui lui ont été rapportés.

*Police municipale*

*Paris, le 3 mai 1968*

*1<sup>er</sup> district*

*5<sup>ème</sup> arrondissement*

*J. R*

*Commissaire principal*

*Rapport*

*Le gardien de la paix R, 19.658*

*à*

*Monsieur le Commissaire Principal*

*Objet : déclaration de blessures suite à la manifestation, refus de soins*

*A 18h15 se présente au poste central Mme C née F, 54 ans sans profession demeurant [...], Paris 5<sup>ème</sup> qui déclare :*

*« Circulant boulevard Saint-Michel à l'angle de la rue Cujas, j'ai reçu une grenade lacrymogène à la base de l'épaule droite, grenade lancée par des gardiens de la paix se trouvant à l'endroit précité. »*

*Mme C qui se plaint de douleurs à l'épaule droite refuse les soins offerts.*

*Elle déclare vouloir consulter son médecin personnel. Elle a été invitée à se présenter au commissariat Sorbonne pour y renouveler ses déclarations*

*Rapport fourni à Monsieur le Commissaire Principal de Police du quartier.*

*Signé R <sup>25</sup>*

En analysant les rapports présents dans les cartons de la Préfecture de Police, il est possible de discerner trois grandes motivations à la rédaction d'un rapport par un fonctionnaire de police :

- Dans un premier cas, le policier le rédige de manière spontanée pour faire état d'une situation, de certains événements, ou dans le cadre d'une procédure afin de rendre compte d'un témoignage.
- Dans un second cas, le rapport est rédigé pour faire état du déroulement d'un service important, ou d'une opération engagée par les forces de police.

---

<sup>25</sup>Le gardien de la paix R à Mr le commissaire principal, *Objet : déclaration de blessures suite à la manifestation, refus de soin*, Paris, 3 mai 1968, FA sous série Mai-Juin 68 carton n°1

- Dans un dernier cas, le rapport de police peut être rédigé sur demande d'un supérieur afin de clarifier une situation.

*« ...J'ai l'honneur de vous retourner le tract que vous m'avez confié pour étude et éléments de réponse, et de vous adresser un rapport sur l'activité du centre d'identification de Beaujon en ce qui concerne les manifestants arrêtés et la nuit du 24 au 25 Mai 1968... »<sup>26</sup>*

A travers le rapport, le fonctionnaire de police rend donc compte d'un nombre de situations variées. Les « objets »<sup>27</sup> de ces derniers sont très divers. Nous avons, par exemple, trouvé des rapports portant sur des transmissions de tracts, des mises à disposition, des arrestations, des agressions, des outrages à agent, des violences à agent, des réclamations contre les membres du personnel...

Voici quelques exemples des objets que le chercheur peut rencontrer durant sa prospection :

*« ... Objet : compte rendu de la manifestation estudiantine du 7 mai 1968 ... »<sup>28</sup>*

---

*... Objet : Ronde d'Etat-major, nuit du 10 au 11 mai ...<sup>29</sup>*

---

*... Objet : compte rendu d'activité pour la période du 7 au 12 mai 1968 à la suite des manifestations d'étudiants ; incidents avec monsieur le professeur R, Prix Nobel de la paix, nuit du 11 mai ; manifestant porteur d'un passeport diplomatique ...<sup>30</sup>*

---

*... Objet : renseignements sur les événements actuels ...<sup>31</sup>*

---

*... Objet : gardien de la paix pris à partie par des étudiants ...<sup>32</sup>*

---

---

<sup>26</sup> Le Commissaire Divisionnaire commandant l'école du gardien de la paix à Monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, Paris, 11 juin 1968, FA...op.cit. carton n°23.

<sup>27</sup> Sujets des rapports

<sup>28</sup> Le Sous-directeur en chef du 2<sup>ème</sup> district à monsieur le directeur général de la police municipale, 8 mai 1968, FA...op.cit. carton n°3

<sup>29</sup> Le Commissaire Principal chargé du 3<sup>ème</sup> arrondissement à Monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, Paris, 11 mai 1968, FA...op.cit. carton n°4

<sup>30</sup> Le Brigadier Chef A, fonctionnaire Officier de Paix à Monsieur le Commissaire Principal du 5<sup>ème</sup> arrondissement, Paris, 15 mai 1968, FA...op.cit. carton n°4

<sup>31</sup> Le Brigadier B à Monsieur le Commissaire Divisionnaire, commandant le 7<sup>ème</sup> arrondissement, Paris, 15 mai 1968, FA...op.cit. carton n°4

<sup>32</sup> Monsieur le Commissaire Principal du 15<sup>ème</sup> arrondissement à Monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, FA...op.cit. carton n°1

... *Objet : déclaration de coups reçus par un particulier de la part du service d'ordre ...*<sup>33</sup>

Un nombre important de situations peut donc être à l'origine de la rédaction d'un rapport.

Après avoir fait ce constat, il faut souligner le fait que tous les rapports rédigés par des fonctionnaires de police présentent une construction similaire.

Au début du document se trouve un en-tête constitué des informations concernant le service émetteur. Puis, apparaissent la date et le lieu de rédaction du document.

Ensuite, les noms, grades, et quelquefois, fonctions du rédacteur et du destinataire sont précisés. Le matricule du rédacteur peut lui aussi être indiqué.

Il est ensuite inscrit l'objet du rapport, et quelquefois une ou plusieurs références renvoyant à d'autres documents ou à une conversation.

*...Paris le 23 mai 1968*

*Le commissaire divisionnaire du 6<sup>ème</sup> arrondissement  
à  
Monsieur le Directeur Général de la Police Municipale*

*Objet : Maintien de l'ordre*

*Référence : TG N°10 du 22 .5.68...*<sup>34</sup>

La signature du rédacteur ainsi que le cachet du service auquel il appartient, se trouvent en fin de document. Peuvent aussi être précisés le nombre d'exemplaires ainsi que les destinations de ces derniers. Le lecteur peut quelquefois trouver des éléments concernant les suites données au rapport en question.

En analysant longuement les différents rapports de police, le chercheur peut voir apparaître des similitudes au sein des textes constituant le corps de ces documents

Prenons pour exemple, un rapport ayant pour objet une interpellation.

Dès le début, sont précisées les identités des personnes et des agents impliqués. Pour les fonctionnaires de police, les noms, grades et matricules sont indiqués. Pour les civils, ce sont les noms, professions, situations familiales et domiciliations qui apparaissent dans le rapport.

---

<sup>33</sup>Le Gardien de la Paix, L à Monsieur le Commissaire Principal du 5<sup>ème</sup> arrondissement, Paris, le 3 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°1

<sup>34</sup> Le Commissaire Divisionnaire du 6<sup>ème</sup> arrondissement à Monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *Objet : Maintien de l'ordre*, Paris, 23 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°8

A la suite de cette première partie, ce sont les faits en eux-mêmes qui sont abordés. En premier lieu le rédacteur apporte des précisions concernant la situation de départ, qu'elle soit calme ou déjà marquée par l'agitation. Ensuite, ce sont les actions reprochées aux interpellés qui sont exposés par le fonctionnaire de police. Les conséquences de ces actions, et donc la réaction des forces de police par rapport à celles-ci, sont indiquées immédiatement après l'exposition des faits. En fin de texte peuvent apparaître des informations relativement moins importantes ainsi que les remarques du rédacteur du rapport.

Intéressons nous à un autre cas, en l'occurrence celui d'un rapport rendant compte d'une opération de maintien de l'ordre.

Tout d'abord, les troupes engagées, les officiers responsables, ainsi que les but et lieu de l'intervention, sont indiqués. Ensuite, le détail de l'intervention est abordé de manière chronologique. En fin de rapport, le lecteur peut trouver le nombre de blessés, ainsi que des remarques sur les améliorations qui pourraient être apportées aux conditions d'intervention. Des remarques sur le comportement des hommes peuvent aussi être inscrites en fin de texte.

Toutefois ce ne sont que des schémas courants, et tous les rapports ne suivent pas forcément ces constructions.

De plus, les transmissions de rapports sont très nombreuses dans les différents cartons des archives. En effet, les originaux de tous les rapports de police ne sont pas conservés aux archives de la Préfecture de Police. Néanmoins les transmissions de rapports par les commissaires de police permettent à un certain nombre de ces documents de nous parvenir sous forme de copie. De cette façon, même si le rapport original est absent ou introuvable, son texte est conservé.

*... Objet : gardien de la paix pris à partie par des étudiants*

*J'ai l'honneur de transmettre ci-dessous une copie du rapport que m'adresse le gardien de la paix G. J, matricule..., de mon service relatif à un groupe d'étudiants qui l'aurait pris à partie sur son point de service à Vaugirard Pasteur.*

*Le Commissaire Principal*

*Copie*

*Paris, le 14 mai 1968*

*A 13h45 de service à Vaugirard-Pasteur j'ai été pris a parti par un groupe d'étudiants, qui, en me voyant m'ont désigné du doigt en disant :*

*[...]*

*Je suis descendu à Sèvres-Lecourbe pour vous rendre compte des faits, au moyen de*

Ce type de rapport est composé de deux parties :

- La première est rédigée par le commissaire de police procédant à la transmission. On y trouve le cadre classique du rapport avec date, rédacteur, destinataire, objet, informations concernant le service émetteur, ainsi que signature et cachet en fin de document. La première partie de cette transmission est réalité fait un paragraphe rédigé par le commissaire précisant que ce rapport ne vise qu'à en transmettre un autre. Il fait ainsi le lien entre le rédacteur du rapport transmis et le directeur général de la police municipale par exemple. C'est dans ce court paragraphe que sont indiqués le nom, le grade, la fonction, le matricule et l'affectation du policier ayant rédigé le rapport d'origine. Le commissaire conclut en général par un très bref résumé des faits cités dans le rapport transmis.

- La copie de ce dernier compose la seconde partie de la transmission. Les informations habituelles précédant le corps du rapport, c'est-à-dire rédacteur, destinataire, service émetteur, disparaissent complètement de cette copie. Nous pouvons supposer que le paragraphe rédigé par le commissaire suffit à renseigner ces éléments et qu'il n'est donc pas nécessaire de les répéter. Toutefois, la date et le lieu de rédaction sont conservés, sûrement pour permettre une meilleure localisation du rapport et des faits dans le temps. C'est donc le corps du rapport transmis qui représente l'élément principal de ce document.

A la lecture de ces écrits, nous constatons que le rapport permet uniquement une communication ascendante. En effet, le fonctionnaire de police écrit toujours à un supérieur. La transmission d'informations se fait donc de la base vers la hiérarchie, et non en sens inverse. Par ailleurs, le rapport ne permet qu'une transmission progressive de l'information. Le gardien de la paix ne peut directement adresser son rapport au dernier échelon de la hiérarchie.

L'information n'arrivant pas directement au dernier échelon, en l'occurrence le Préfet de Police, la progression des rapports se fait, pour une grande part, en se calquant sur le système hiérarchique de la police.

En conséquence, si tous les policiers, du gardien de la paix au directeur général de la police municipale, rédigent des rapports, ce n'est que pour les fournir à un supérieur hiérarchique direct. C'est ainsi que les archives de la Préfecture de Police permettent de se faire une idée sur le parcours d'un rapport.

Prenons l'exemple d'un rapport ayant pour rédacteur un gardien de la paix, c'est-à-dire la base de la police.

---

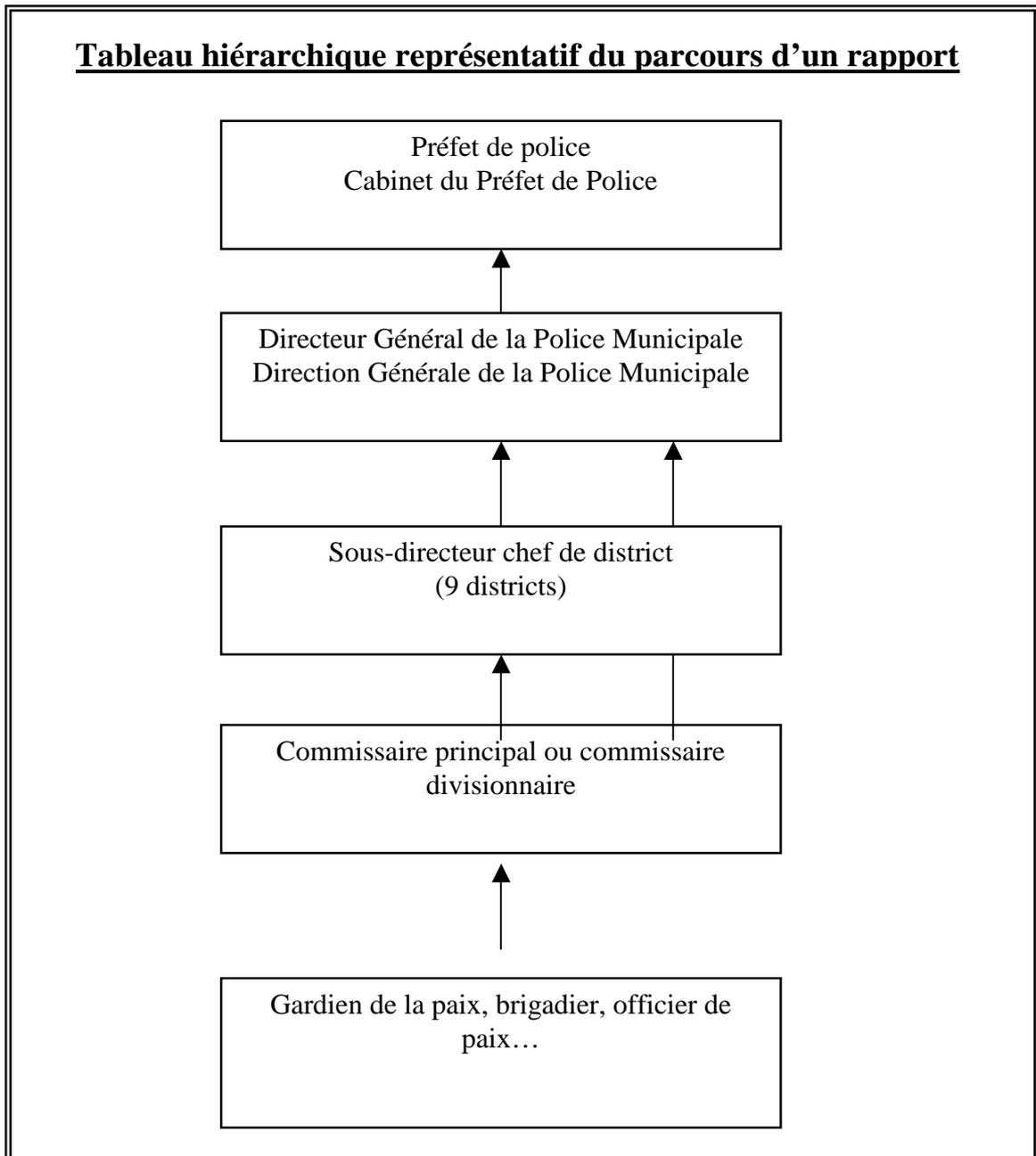
<sup>35</sup> Le Commissaire Principal du 15<sup>ème</sup> arrondissement à Monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *FA...op.cit.* carton n°4

Le gardien établit son rapport à l'attention du Commissaire Principal ou du Commissaire Divisionnaire chargé de son arrondissement.

S'il y a lieu, ce Commissaire transmet le document au Sous-directeur de son district.

Ce dernier peut alors décider de le transmettre au Directeur Général de la Police Municipale.

Toutefois, le Commissaire de Police a aussi la possibilité d'adresser le document directement au Directeur Général de la Police Municipale. Cependant, même dans ce cas, la hiérarchie est respectée : en effet, le Commissaire en question procède en général à cette transmission, sous couvert du Sous-directeur chargé de son district.



Bien évidemment, tous les rapports des gardiens de la paix ou brigadiers n'arrivent pas jusqu'au cabinet du Préfet de Police. En général, ils ne vont pas au-delà de l'échelon du Commissaire de Police. Ils dépassent encore moins souvent le niveau de la Direction Générale de la Police Municipale. Ceci est dû à un système de filtrage, qui permet d'éviter une perte de temps dans le traitement des rapports de routine sans importance particulière.

Toutefois, le rapport est un document faisant partie intégrante du cadre professionnel de la police. Par conséquent, nous pouvons supposer que sur un plan personnel, en tant que simple citoyen, le fonctionnaire de police peut s'adresser au Préfet sans passer par les différents échelons hiérarchiques.

Les rapports de police permettent donc de mieux saisir la situation des gardiens de la paix et des brigadiers de police car ce sont les seuls écrits où ces hommes s'expriment directement.

Ces rapports ont aussi l'avantage d'être des documents universels au sein de la maison. En effet, tous les fonctionnaires de police rédigent des rapports. Ceci permet de constater la manière dont les policiers rendent compte de la situation ce, des gardiens de la paix aux officiers de police.

Un autre avantage de ces documents est le nombre important de situations pour lesquelles ils peuvent être établis. Par ailleurs, les mêmes évènements peuvent faire l'objet de plusieurs rapports. Ceci peut permettre des confrontations entre des documents tous originaires de la police.

En outre, le rapport représente une trace écrite de la communication entre la base et le sommet ; et mis à part les échanges oraux qui ne sont pas conservés, nous n'avons trouvé aucun autre documents écrits témoignant de cette communication de la base vers la hiérarchie. Le rapport de police est sans doute le seul document de ce type présent dans les cartons des archives.

Toutefois les hommes s'expriment beaucoup durant les opérations, et les responsables ont des discussions avec leurs troupes. C'est ainsi que ces responsables peuvent rendre compte de l'opinion générale des troupes dans leurs rapports.

Les informations fournies par les rapports présenteraient aussi l'avantage de n'avoir pas ou peu été remaniées. Le cadre professionnel du rapport permet apparemment d'avoir des informations relativement fiables concernant des évènements et des interventions. Donc, dans le cas d'un rapport concernant un témoignage, le lecteur peut supposer que la modification majeure est le passage de la forme orale à la forme écrite.

Néanmoins, ce cadre professionnel représente aussi une contrainte.

Le rapport de police est rédigé à l'intention d'un supérieur. La rédaction n'est donc pas aussi libre que si le rédacteur s'adressait à un égal. Le côté codifié du rapport le rend donc très rigide. A l'origine ce n'est pas un document d'expression personnelle, cela reste sur le plan professionnel.

Par ailleurs, même si la grande majorité du document est un ensemble de données sur des évènements, il ne permet pas de saisir une situation dans sa globalité. Le rédacteur ne peut rendre 100% d'une situation. Il est donc possible qu'il omette volontairement ou non des éléments qui auraient pu paraître importants à d'autres.

De plus, il est rare que le rédacteur d'un rapport critique un supérieur, ou l'action de la Police. Dans le cas de l'action des hommes il peut exister une critique mais elle est rarement explicite et reste très limitée. Il est donc exceptionnel que le rédacteur présente son action ou celle de ces hommes sous un aspect négatif.

On constate aussi que dans la plupart des rapports lorsque des opérations de déblayement ou de contrôle de la foule se déroulent bien, elles sont largement détaillées.

*...Paris le 23 mai 68<sup>36</sup> ...*

*...j'ai utilisé tout d'abord deux sections pour inviter courtoisement le public se trouvant sur la chaussée à réintégrer les trottoirs. Le public stationnait devant le barrage CRS implanté à l'entrée du pont Saint Michel. La première partie de l'opération s'est déroulée sans incident. Ces simples curieux obtempérant de bonne grâce...*

*...Paris le 21 mai 1968<sup>37</sup>*

*...j'ai tenté vainement de ramener le calme mais j'affirme qu'il n'y eut aucun contact violent entre nos effectifs et les manifestant et aucun contact direct entre les membres d'Occident et le personnel du journal. Je dois rendre hommage au sang-froid des CRS, gendarmes et gardiens qui se sont fait huer par tout le monde...*

A l'opposé, lorsque les opérations avec le public ou les manifestants se déroulent de manière moins favorable, les interventions sont, en général, très peu détaillées. Au point que le lecteur a l'impression que les troupes ne frappent presque jamais lors des opérations de dégagements. Il est souvent précisé comment les manifestants attaquent les policiers, mais pas comment les policiers règlent la situation, en tout cas, pas en détail.

*Nanterre le 15 mai 1968<sup>38</sup>*

*« ... j'ai procédé avec la totalité de ma formation à la dispersion de très gros groupes de manifestants qui harcelaient les arrières des formations par l'avenue de l'Observatoire, le boulevard Montparnasse, la place Camille Julian et les petites voies aboutissant sur le boulevard Saint Michel.*

---

<sup>36</sup> Le Commissaire Divisionnaire du 6<sup>ème</sup> arrondissement à Monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *Objet : Maintien de l'ordre*, Paris, 23 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°8

<sup>37</sup> Le Sous-directeur, chef du 2<sup>ème</sup> District à Monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *Objet : compte-rendu des incidents aux abords du journal « l'Humanité » au cours de la manifestation du 21 mai 1968*, Paris, 21 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°8

<sup>38</sup> Le Commissaire de Police Municipale, commandant le 7<sup>ème</sup> groupe de compagnies à Monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, sous couvert de Monsieur le Sous-directeur chef du 7<sup>ème</sup> district, *Objet : compte rendu sur le comportement des effectifs lors des différents services de maintien de l'ordre lors des manifestations d'étudiant*, Nanterre, 15 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n° 23

*Des projectiles de toutes sortes étaient lancés sur le service d'ordre au cours d'opération de harcèlement, des manifestants se réfugiant sans cesse dans les immeubles dans des cours ou derrière les arbres et les véhicules en stationnement.*

*Nous avons brisé de nombreuses tentatives d'érection de barricades*

*4h10 départ pour la rue d'Ulm en direction du Panthéon pour dégager les formations de CRS stoppées par des barricades.... »*

Les opérations sont donc identifiées ici par la simple mention de «...j'ai procédé [...] à la dispersion de très gros groupes de manifestants... » ou par « ...nous avons brisé de nombreuses tentatives d'érection de barricades... ». Il n'y a aucun détail sur la manière dont se déroulent ces interventions.

Au final, cette absence de détails dans les rapports mais surtout les difficultés qui existent pour identifier les hommes durant les interventions, peuvent être utilisés afin de couvrir des excès ou des bavures. Par ailleurs, le système de filtrage des rapports peut aussi ralentir voire entraver la progression d'un rapport pouvant comporter des informations capitales ou désavantageuses pour certains. Ainsi ce système peut être, lui aussi, utilisé par ceux qui veulent couvrir des actions violentes ou des pertes de contrôle de la situation. De plus, un policier peut toujours omettre de mentionner des informations lui étant défavorables ou ayant une importance significative pour d'autres.

Même si l'aspect officiel et le fait que le rapport soit adressé à un supérieur décourageant sans doute les falsifications, les documents officiels que sont les rapports ne sont pas forcément des gages d'objectivité et d'exactitude.

Il faut noter qu'à travers les rapports, faisant état de témoignages ou de plaintes, c'est la population qui s'exprime même si le document ne rend pas forcément l'intégralité et l'authenticité des propos tenus par le plaignant ou le témoin.

Toutefois, le chercheur doit toujours avoir à l'esprit que le rapport de police malgré son importance est un outil de communication de la base vers le sommet. En effet, il marque la communication dans le sens exécutant à responsable, pas dans le sens inverse. Il existe cependant de nombreux documents témoignant de l'ensemble de la communication au sein de la Préfecture de Police.

## **B. La communication au sein de la « Maison »**

A la différence du rapport de police, il existe de nombreux autres outils permettant la communication, autant du haut vers le bas que dans le sens inverse. A l'ouverture des cartons, le chercheur trouve donc de nombreux écrits faisant état de cette communication au sein de la maison. C'est donc à travers ces communications qu'il retrouve le fonctionnaire de police, mais à un niveau complètement différent de celui du rapport.

### *1. La technique au service de la communication*

En analysant ces documents, nous pouvons y trouver de nombreux points communs. En effet, pour toutes communications reçues, la date, l'heure, l'expéditeur, le contenu du message et les suites données, sont inscrits.

Un grand nombre d'informations, de communications officielles ainsi que les communications durant les opérations passent par la Salle d'Information et de Commandement. C'est donc en ce lieu que se concentrent toutes les communications. C'est le cœur de l'Etat-Major de la Police Municipale, où sont dirigées et coordonnées les opérations. « La Salle » comme on l'appelle, permet donc de mettre les différentes unités sur le terrain en relation et de transmettre rapidement les différentes consignes. Les différentes unités ne peuvent directement communiquer entre-elles, et sont obligées de passer par l'Etat-Major pour être mises en relation. Tous les renseignements et appels utiles durant les opérations ou hors de ces dernières y aboutissent et y sont exploités.

Les différents cartons des archives permettent de mettre l'accent sur trois outils de communication importants passant par la salle d'information et de commandement. Ces trois moyens de communication sont les télégrammes, les appels radio et les appels téléphoniques.

Premier exemple : les communications télégraphiques

Chaque télégramme est numéroté en fonction de son ordre de réception dans la journée. Cela permet une meilleure organisation et exploitation des télégrammes, par exemple lorsqu'ils doivent être cités en référence : « ... *Référence : TG N°10 du 22 .5.68...* »<sup>39</sup>

*Télégramme 10 du 8 mai 1968  
12h30*

---

<sup>39</sup> Le Commissaire Divisionnaire du 6<sup>ème</sup> arrondissement à Monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, Objet : *Maintien de l'ordre*, Paris, 23 mai 1968, FA...*op.cit* carton n°8

*DGPM à tous services PM*

*A dater du mercredi 8 mai à 23h30 et jusqu'à nouvel ordre, tous les effectifs PM en tenue seront porteurs du calot et du casque.*

*De plus, tous les véhicules de police municipale et notamment les cars PS, les cars S.G et de patrouilles devront porter leurs grilles de protection...<sup>40</sup>*

Le télégramme a le désavantage d'être peu utile durant les opérations, car il est difficile de déployer le matériel nécessaire à son exploitation. En outre, il est relativement moins rapide que les deux autres moyens de communication de par la transcription qui doit en être faite.

Deuxième exemple : les appels radiophoniques

Les archives de la Préfecture de Police ne possèdent que très peu de documents explicitement identifiés comme des communications radio.

Nous en sommes arrivés à la conclusion qu'un certain nombre d'appels radios auraient pu être notés sous des formes qui les rendent difficiles à identifier comme étant des communications radiophoniques.

Une spécificité de ces communications est que lors d'opérations de maintien de l'ordre, celui qui reçoit la communication est annoncé avant celui qui en est à l'origine : « TNZ1 de TI 69 »

Dans le cas présent, TI 69 est celui qui est à l'origine de l'appel. Et TNZ1 celui qui le reçoit.

*...Feuillet n°1<sup>41</sup>*

*TI 05 de TNZ1 – Voulez-vous avoir l'obligeance de téléphoner à la salle des opérations à TI 60*

*- je vais communiquer TI 05*

*TI 09 parlez, j'écoute ? bien*

*- je vous confirme que j'ai laissé un passage pour une grosse formation dans ma chicane et que j'ai placé mes véhicules de façon à faire face à toute éventualité.*

*- C'est parfait 09, merci*

*69 de TNZ1*

*69 j'écoute*

*TI 69 vous allez établir une liaison avec TI 09 qui contrôle le bas de la rue St Jacques et la rue du Petit Pont et éventuellement l'appuyer s'il engageait une opération dans la partie Saint Jacques proche Saint Germain dans ce cas là vous*

---

<sup>40</sup> Directeur Général de la Police Municipale à tous services PM, Télégramme nr 10 du 8 mai 1968, 12h30, FA...op.cit carton n°3

<sup>41</sup> Trafic salle d'information, journée du 10 mai, nuit du 10 au 11 mai, bobine n°6, 0H 30, 3h18, FA...op.cit carton n°4

*prenez avec vos deux escadrons la partie rue du Petit Pont et bien entendu le barrage du pont au double passe en deuxième préoccupation.*

*Reçu TI 69*

*81*

*81 parlez je vous écoute*

*- Nous redescendons le boulevard Saint Michel en direction de la place et ça descend beaucoup.*

*Message reçu*

*TI 08 parlez j'écoute*

*- Rue le Goff – Gay Lussac, des responsables de l'UNEF sont venus nous dire que des éléments incontrôlés qui amassait des quantités impressionnantes de ..... terminé*

*Message reçu*

*84 de TNZI*

*84 j'écoute*

*- Barrez le pont St Michel au cas où il y aurait une descente et ... la rive droite alors vous .... TI 02 et l'escadron qui est envoyé en supplément.*

*Reçu 84*

*- Escadron en supplément d'accord  
- Pour le barrage St Michel – St Germain TI 15 et TI 91 soyez vigilants on signale une descente du boulevard St Michel à fond de train. Reçu*

*Reçu*

*TI 69 de TNZI ce n'est pas le moment de capturer le petit pont et pont au double.*

*Reçu 69*

*- 69 reçu. Je ferme mon barrage hermétiquement.  
- TI 09 vous appuierez éventuellement TI 69 si il y avait une pression sur les ponts*

*De TI 22*

*TI 22 parlez rapidement j'écoute*

*- En ce qui concerne le groupe qui descend le boulevard St Michel, je vous signale qu'un orateur vient de prendre la parole avant le mouvement à hauteur de la rue Cujas et leur a demandé de ne pas s'attaquer à la police afin d'avoir 500 000 travailleurs avec eux dans les jours prochains....*

Durant les opérations de maintien de l'ordre les communications radios représentent un avantage certain en terme de rapidité. Mais le matériel a du mal à suivre. En effet, le matériel radio se trouve en général dans les cars, mais les commandements peuvent en être facilement séparés durant les interventions de mai 1968. Par ailleurs, les écoutes des ondes radios de la police par les manifestants étaient fréquentes durant les événements.

Troisième exemple : les appels téléphoniques

*Salle d'Information et de Commandement*

*Paris le 25 mai 1968*

*Table n°4 23h30*

*Du gardien H., secrétaire de Mr B, Commissaire Principal du 10<sup>ème</sup> téléphonant de son domicile, résidence « La Fauconnière » à Gonesse*

*Des gardiens et moi-même, qui rentrions avec nos véhicules personnels à la résidence réservée au personnel de la PP avons été assaillis par une soixantaine d'individus qui ont tenté de détériorer nos véhicules se trouvant sur le parking.*

*Nous avons réagi rapidement pour la dispersion et avons appréhendé un individu qui a été conduit au commissariat de Gonesse. Il a fourni les noms de complices.*

*Une surveillance du parking serait souhaitable pour les jours à venir, le commando pouvant revenir à nouveau.*

*Suite donnée :*

*Etat-major PJ avisé*

*District du val d'Oise (464-92-00) informé, implantera un petit car de renfort à proximité.<sup>42</sup>*

---

*Salle d'information et de commandement*

*Paris le 26 mai 1968*

*D'un correspondant désirant conserver l'anonymat*

*Un étudiant fait savoir qu'à la Sorbonne des charges de nitroglycérine sont fabriquées dans le but de faire sauter les cars de police*

*[...]*

*En outre, ils auraient l'intention tout en attirant la police au quartier latin de créer de violents incidents dans d'autres secteurs.*

*Suite donnée : TI61-67 avisé<sup>43</sup>*

---

<sup>42</sup> Salle d'information et de commandement, Du gardien H., Secrétaire de Monsieur B., Commissaire Principal du 10<sup>ème</sup> arrondissement téléphonant de son domicile, résidence « la fauconnière » à Gonesse, Table n°4 23h30, Paris, 25 mai 1968, FA...op.cit carton n°25

<sup>43</sup> Salle d'information et de commandement, D'un correspondant désirant conserver l'anonymat, Paris, 26 mai 1968, FA...op.cit carton n°25

Nous ne savons pas si l'appel téléphonique est transcrit dans son intégralité, ou quelles altérations il a pu subir lors de son passage à l'écrit.

Si les appels radios et les télégrammes semblent réservés aux membres de la Préfecture, il n'en va pas de même pour l'appel téléphonique. C'est donc un des moyens à la disposition de la population pour joindre la Salle. Toutefois, les foyers disposant d'un téléphone sont relativement peu nombreux à l'époque.

Les communications de par leur rapidité et leur efficacité, sont primordiales lors des opérations de mai 1968, surtout durant les interventions à l'intérieur du quartier latin.

La centralisation de l'information permet de mieux coordonner le mouvement des troupes surtout en considération du nombre de formations différentes qui coopèrent durant les événements.

Toutefois, cette même centralisation limite les initiatives. Cela peut s'avérer handicapant autant pour les troupes que pour la Salle, lors des pertes de contacts entre les cars radio et leur commandement par exemple. C'est-à-dire lors des situations qui demanderaient des libertés d'initiatives beaucoup plus importantes.

Ces trois moyens de communication, même s'ils sont sans doute les plus importants ne sont pas les seuls à être utilisés au sein de la PP.

## *2. La communication écrite*

Les cartons des archives de la Préfecture de Police Paris permettent donc au lecteur d'appréhender d'autres moyens de communication au sein de la maison.

Un certain nombre de documents sont affichés dans les postes de police. Ce sont surtout des documents informatifs à l'attention des hommes. Ces écrits peuvent être des communiqués syndicaux ou encore des lettres de félicitations, durant les événements de 1968.

Certains documents pouvaient être aussi distribués aux hommes sur les lieux d'interventions et dans les postes de police.<sup>44</sup>

Durant sa prospection, le chercheur se retrouve face à un outil de communication particulier. Celui-ci est identifié comme « notes manuscrites » dans les cartons.

---

<sup>44</sup> Le commissaire principal chargé du 19<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, sous couvert de monsieur le Sous-directeur chef du 9<sup>ème</sup> district, *Objet : maintien de l'ordre. Soirée du 15 mai 1968*, Paris, 16 mai 1968, FA ...*op.cit* carton n° 6

Ces « notes manuscrites » ne possèdent pas le même caractère officiel que les autres moyens de communications.

Elles ne possèdent pas de forme particulière ou de support précis. Il ne semble pas y avoir de moyens de distribution spécifiques pour ces « notes manuscrites ».

Toutefois, ces écrits demeurent entièrement au sein du domaine professionnel, rien de personnel n'est noté. Tous les sujets sont abordés dans ces notes, courtes, pour la plupart. Pour exemple, certaines peuvent concerner le nombre des blessés de la journée, le manque de matériel et d'autres peuvent demander des précisions sur un rapport ou à propos d'interpellés...

Quelques-unes de ces notes ont pour avantage de présenter des éléments qui peuvent être absents des rapports et des autres documents, même si cela reste sur un plan strictement professionnel.

Quelques notes peuvent avoir une certaine importance. Toutefois l'intérêt de la majorité d'entre-elles est difficilement indentifiable. Ceci amène à s'interroger sur les raisons qui ont poussé les autorités à conserver des notes qui peuvent paraître anodines.

En premier lieu, nous pouvons supposer qu'étant donné l'importance des évènements de 1968, conserver tous les documents de la période était une manière de se prévenir de futurs ennuis. Il est aussi possible que la conservation de ces notes ne soit pas spécifique à la période Mai Juin 1968. Nous ne pouvons pas non plus écarter l'idée que ces notes auraient pu être conservées dans un simple intérêt historique, même si cela paraît peu probable.

L'étude des notes manuscrites présente un certain nombre de difficultés. Elles ne sont que rarement accompagnées d'un contexte ou de références. Ceci rend ce type de documents difficilement indentifiable et difficilement exploitable. Ces difficultés d'exploitation sont renforcées par les efforts qu'il faut déployer afin de déchiffrer certaines notes et malgré tout, une bonne partie d'entre-elles reste indéchiffrable.

A la différence du rapport, ce sont surtout les gradés de la police municipale, et la haute hiérarchie qui utilise ces différents moyens de communications. Le personnel n'apparaît donc en général qu'à travers leur propos. Même si les gardiens de la paix et les brigadiers peuvent utiliser un certain nombre de ces moyens de communication, cela reste beaucoup plus limité que dans le cas du rapport de police.

Les rapports et les communications ne sont pas les seuls écrits où apparaît le fonctionnaire, il est aussi présent à travers des documents qui paraissent relativement obscurs à celui qui ne fait pas partie de la maison.

## C. Le fonctionnaire chiffré et planifié

Un certain nombre de documents plus techniques constituent les cartons de la Préfecture de Police concernant mai-juin 1968. Les fonctionnaires y sont présents en tant que données chiffrées ou visuelles...

Ce ne sont pas des documents de communication comme précédemment, mais ils visent plutôt l'organisation et la coordination des hommes et du matériel. Ces documents sont surtout liés à la hiérarchie, même s'ils sont déterminants pour les hommes lors des opérations.

Les écrits concernant le matériel, les effectifs ainsi que les plans d'intervention constituent donc une bonne part des cartons.

Ces types de documents se caractérisent par des difficultés de lecture et de compréhension. On y trouve un nombre important d'abréviations, de termes, et quelquefois, de codes propres à la police.

### *1. Les documents chiffrés*

Considérons en premier lieu les documents rendant compte des effectifs engagés quotidiennement<sup>45</sup>

.

---

<sup>45</sup> Effectifs et matériel, *FA...op.cit.* carton n°1

District		Commissaires	Commandants				
1er	Compagnie						
	1 <sup>er</sup> arrondissement						
	4 <sup>ème</sup> arrondissement						
	5 <sup>ème</sup> arrondissement						
	6 <sup>ème</sup> arrondissement						
2 <sup>ème</sup>	Compagnie						
	7 <sup>ème</sup> arrondissement						
	8 <sup>ème</sup> arrondissement						
	16 <sup>ème</sup> arrondissement						
3 <sup>ème</sup>	Compagnie						
	2 <sup>ème</sup> arrondissement						
	3 <sup>ème</sup> arrondissement						
	9 <sup>ème</sup> arrondissement						
	10 <sup>ème</sup> arrondissement				Commissaires		Commandants
11 <sup>ème</sup> arrondissement							
4 <sup>ème</sup>	Compagnie			21 <sup>ème</sup> arrondissement		Vincennes	
	12 <sup>ème</sup> arrondissement			22 <sup>ème</sup> arrondissement		St Maur	
							Charenton
5 <sup>ème</sup>	Compagnie			23 <sup>ème</sup> arrondissement		Choisy	
	13 <sup>ème</sup> arrondissement			24 <sup>ème</sup> arrondissement		Gentilly	
	14 <sup>ème</sup> arrondissement						
6 <sup>ème</sup>	Compagnie			25 <sup>ème</sup> arrondissement		Vanves	
	15 <sup>ème</sup> arrondissement			26 <sup>ème</sup> arrondissement		Montrouge	
							Boulogne
7 <sup>ème</sup>	Compagnie			27 <sup>ème</sup> arrondissement		Nanterre	
						Courbevoie	
	17 <sup>ème</sup> arrondissement			28 <sup>ème</sup> arrondissement		Neuilly	
							Colombes
8 <sup>ème</sup>	Compagnie			29 <sup>ème</sup> arrondissement		St-Denis	
	18 <sup>ème</sup> arrondissement						St-Ouen
	19 <sup>ème</sup> arrondissement			30 <sup>ème</sup> arrondissement		Aubervilliers	
9 <sup>ème</sup>	Compagnie			31 <sup>ème</sup> arrondissement		Pantin	
	20 <sup>ème</sup> arrondissement			32 <sup>ème</sup> arrondissement		Lilas	
							Noisy
						Gagny	
						Montreuil	

C'est la Direction Générale de la Police Municipale qui semble à l'origine de ce document qui permet de connaître la répartition des commandements dans chacun des districts et arrondissements.

Ce type d'écrits est très difficile à analyser. En premier lieu, les données y sont notées de manière manuscrite. Ceci les rend souvent difficile à déchiffrer. De plus, beaucoup de modifications et d'annotations sont apportées à ces documents, ceci en complique la compréhension. Cela devient encore plus laborieux dans le cas de ce que nous caractériserons de « tableaux à entrée libre ». Ces documents présentent les effectifs de la Police Municipale pour chaque arrondissement. Les informations y sont notées de manières manuscrites. Néanmoins, les catégories qui y sont notées changent constamment et demandent une longue analyse rien que pour un début de compréhension. De plus, pour ces deux types de documents seuls les effectifs de la Police de Paris sont notés en détail. Les fonctionnaires appartenant aux autres formations n'y sont donc pas ou peu présents.

Toutefois, les archives de la police possèdent aussi des types de documents permettant de se renseigner sur l'ensemble des fonctionnaires des trois formations. C'est-à-dire : la Police de Paris, les Compagnies Républicaines de Sécurité ainsi que la Gendarmerie Mobile.

Nous pouvons, tout d'abord, considérer un document émis par l'Etat-major de la Police Municipale, et plus précisément par la section des effectifs. Ce document indique les formations par période de la journée<sup>46</sup> en précisant les heures de prise et de fin de service prévues. Il y est inscrit la fonction de l'officier responsable de chaque section et la constitution de ces sections. En plus des effectifs une partie du matériel à la disposition des hommes, tels les cars ou le matériel radio, est aussi notée. Ce type de document peut représenter un volume important, mais permet néanmoins de s'intéresser non seulement aux effectifs mais aussi au matériel des forces de l'ordre durant la période.

*Etat Major  
Section des effectifs*

*Télégramme nr 1 du 1<sup>er</sup> mai 1968*

*DGPM à*

*9 districts*

*32 arrondissements*

*Ecole - moniteurs*

*Sous direction de la police de la circulation*

*Compagnies de surveillance et des hippodromes*

*RESERVE-CITE – ( Cour du 19 août) du vendredi 3 mai 1968*

*1<sup>o</sup>/ Matin – de 6h30 à 12h30*

*Une section du tir (lettre « N »)*

---

<sup>46</sup> Matin, après-midi, soir et nuit

- de 7h00 à 12h00

*Un OPP du 2<sup>ème</sup> district*

*3 gardiens de chacun des 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> districts*

*3 gardiens du 8<sup>ème</sup> district*

*Un OP*

*3 brigadiers, 8 gardiens des compagnies de surveillance et des hippodromes*

- de 7h00 à 12h30

*2 sections du tir*

*2°/ Après-midi – de 12h00 à 19h00*

*Un OPP du 1<sup>er</sup> district*

*3 gardiens de chacun des 3, 5 et 6<sup>ème</sup> districts*

*Un brigadier, 3 gardiens de chacun des 4, 8 et 9<sup>ème</sup> districts*

*Un OP des compagnies de surveillance et des hippodromes*

- de 12h30 à 20h00

*2 sections*

*3°/ Soir – de 19h00 à 23h30*

*Encadrement : un brigadier de chacun des 1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> districts*

*Un OPP du 3<sup>ème</sup> district*

*Un OP – un brigadier de chacun des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> districts*

*Gardiens : conformément à T.G n°10 du 24 avril 1968*

*4°/ nuit – de 23h30 à 6h30*

*Encadrement :*

*Un brigadier de chacun des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> districts*

*Un OP – un bier du 5<sup>ème</sup> district*

*Un OPP – un OP des compagnies de surveillance et des hippodromes*

- (descente à 7h00)

*Gardiens : conformément à T.G n° 10 du 24 avril 1968 ...<sup>47</sup>*

---

<sup>47</sup> Télégramme nr 1 du 1<sup>er</sup> mai 1968, Directeur général de la police municipale à 9 districts, 32 arrondissements, Ecole – moniteurs, Sous direction de la police de la circulation , Compagnies de surveillance et des hippodromes, FA...*op.cit.* carton n°1

Un second type de document relatif aux effectifs doit être lui aussi pris en considération. Le service à l'origine de ce document n'est pas précisé, nous pouvons supposer qu'il pourrait s'agir comme précédemment de l'Etat-Major de la Police Municipale. Les effectifs sont là aussi recensés en fonction des périodes de la journée. Mais, seuls ces effectifs sont notés, les officiers responsables ou le matériel à disposition ne sont pas précisés. Ce document a de plus l'avantage de fournir le nombre d'hommes par formation, à la différence du précédent qui fournissait juste le nombre des formations engagées. Ce second type d'écrit pourrait donc servir à des études chiffrées ou statistiques. Néanmoins, la compréhension de certains exemplaires de ces documents est ardue. Les modifications au crayon sont nombreuses, ce qui complexifie des calculs qui paraissent obscurs dans quelques cas. Par ailleurs, il peut arriver qu'on ait plusieurs données différentes pour la même journée et le même lieu ce, sans véritable explication.

*Journée du 24 mai 1968*

<i>Matin</i>	1582		
<i>Après-midi et Soir</i>	6184		
<i>Nuit</i>	2995	- 985	(Prise 0h)
	<hr/>		
	10 761	- 985	
			= 9 776
			(Prise 19h et 21h)

*Matin*

*Garde ORTF*

<i>3 sections ½</i>	90		
<i>5 escadrons</i>	375		
	<hr/>		
	441		441

*Maintien de l'ordre*

<i>5 compagnies du service général</i>	440
<i>5 escadrons</i>	375
<i>2 compagnies du service général (circulation)</i>	176
<i>2 escadrons</i>	150

		1141	1141
			1582
	<i>Après-midi</i>		
13h	6 compagnies du service général	528	
	6 escadrons	450	
	1 compagnie B	100	
			1078
			(Fin en principe à 21h)
14h	6 CRS	720	
			720
			(Fin en principe à 22h)
16 h	4 compagnies B	400	
	3 escadrons	225	
	4 CRS	480	
			1105
			(Fin en principe à 24h)
		2903	
	Réserve Cité	66	
		2969	
19h	3 compagnies du service général	264	
	5 compagnies B (19h-3h)	500	
	6 escadrons	450	
			1214
			(Fin en principe 3h et 5h)
		4183	
	Garde ORTF	441	
		4624	
21h	13 CRS	1560	
			1560
			(Fin en principe à 5h)
		6184	

Nuit

*Garde ORTF*

<i>3 sections ½</i>	}	315	
<i>3 escadrons</i>			
<i>Réserve Cité</i>		44	
<i>2 compagnies du service général</i>		176	
<i>6 escadrons</i>		450	
		<hr/>	985
		985	
+ <i>Jusqu'à 3h</i>			
<i>6 escadrons ayant pris à 19h</i>		450	
+ <i>Jusqu'à 5h</i>			
<i>13 CRS</i>		1560	
		<hr/>	
		2995 <sup>48</sup>	

Le lecteur rencontre aussi, durant sa recherche du fonctionnaire, un document rendant compte du nombre de blessés de ces différentes formations durant la journée. Ce sont les états des fonctionnaires blessés durant les opérations de maintien de l'ordre qui peuvent se rencontrer seul ou être placés en fin de main-courante. C'est la Direction Générale de la Police Municipale qui fournit ces états des blessés, sûrement après demandes d'informations auprès des CRS et de la Gendarmerie Mobile.

Ce type de document est présent dans les cartons des archives de la Préfecture de Police dès le 3 mai, mais il est malheureusement absent pour la grande majorité des journées.

Les blessés sont recensés selon la formation à laquelle ils appartiennent : Police Municipale, Compagnies Républicaines de Sécurité ou Gendarmerie Mobile. Ensuite, la distinction est faite entre les hommes qui ne cessent pas le service, ceux qui le cessent, et ceux qui sont hospitalisés.

---

<sup>48</sup> Effectifs et matériel, *FA... op.cit.* carton n°9

*Direction Générale de la Police Municipale*

*Paris le 11 mai 1968 – 11h30*

*Salle d'information et commandement*

*manifestations estudiantines  
(Nuit du 10 au 11/05/68)*

*Etat des fonctionnaires*

*Fonctionnaires de la Préfecture de Police*

*44 blessés 3 ont été hospitalisés*

*Compagnie républicaine de sécurité*

*114 blessés dont 12 ont été hospitalisés*

*Gendarmerie Mobile*

*78 blessés dont 3 ont été hospitalisés...*<sup>49</sup>

Dans les cartons du mois de mai, ces documents sont relativement peu nombreux. Mais, ils deviennent encore plus rares lorsque le chercheur aborde les cartons du mois de juin. Cette absence est sûrement due au calme relatif qui a régné durant ce mois. Ces écrits permettent de se faire une idée du nombre de blessés par rapport à l'effectif total lors de certaines journées. Les états des fonctionnaires blessés sont complétés par des états nominatifs des blessés de la journée, qui sont fournis par la formation ou l'ensemble de formation concernés. Ils sont beaucoup moins rares, mais ne sont que quelquefois complets, et viennent vraisemblablement en précision des états chiffrés des fonctionnaires blessés.

*... Fonctionnaires blessés sur 6<sup>ème</sup> arrdt au cours manifestation soirée et nuit  
[...]*

*2/ non admis maison de santé*

*Bier R.A, 19<sup>ème</sup> arrdt, genou droit par projectile*

*Bier S.R, St Ouen (29, genou gauche par pavé*

*Bier chef P.A, 5<sup>ème</sup> arrdt, blessé, yeux par bris de pare-brise car PS05*

*Gien V.E, 19<sup>ème</sup> arrdt, blessé à la face ...*<sup>50</sup>

---

<sup>49</sup> Direction Générale de la Police Municipale, *manifestations estudiantines (Nuit du 10 au 11/5.68)*, Paris le 11 mai 1968 – 11h30, FA...*op.cit.* carton n°4

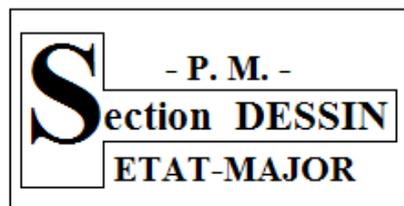
<sup>50</sup> Télégramme nr 3 du 8 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°2

Ces types de documents sont liés aux situations de manifestations et d'émeutes, en général. Les états des fonctionnaires permettent donc de procéder à une comptabilisation des blessés et ont été mis place pour éviter les rumeurs, telles l'existence de morts dans les rangs de la police, ce qui n'auraient fait qu'envenimer la situation.

Les documents faisant état des effectifs sont complétés par des plans représentant les opérations de la journée.

## 2. La représentation « graphique »

Tous les plans présents dans les cartons des archives de la Préfecture de Police portent la mention : Section Dessin Etat Major



51

Cette section se consacre donc entièrement à la réalisation des plans des interventions. Certains plans peuvent être ceux fournis par les Services Techniques de Topographie et de l'Urbanisme de la Préfecture de la Seine. Ils sont ensuite retravaillés par la section dessin afin de servir pour les opérations.

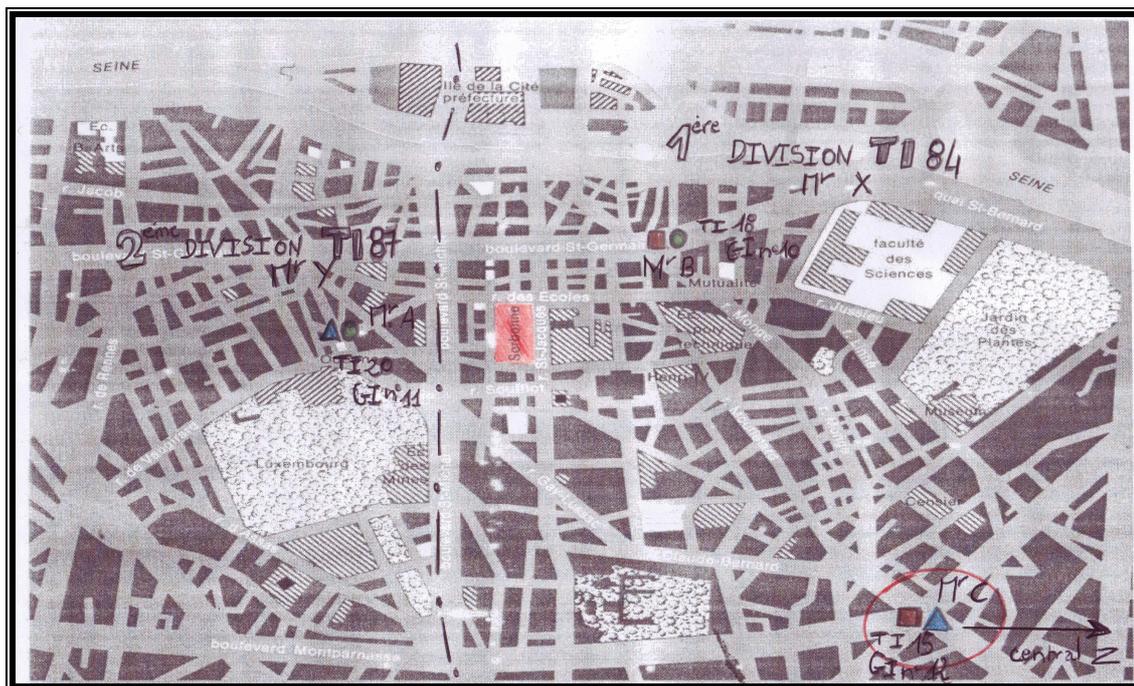
Ces plans sont tout d'abord destinés à l'Etat-major de la police municipale. Des exemplaires sont aussi confiés aux commissaires et sous-directeurs, responsables des troupes durant les opérations de maintien de l'ordre.

Les plans quotidiens servent à préparer les opérations de maintien de l'ordre et à en donner une représentation visuelle. Ces plans permettent donc la coordination des troupes ainsi qu'une meilleure connaissance de leur situation sur le terrain.

---

<sup>51</sup> Reproduction du logo de la Section Dessin

## Croquis d'un plan d'intervention de la police



52

Durant les évènements de mai 1968, des plans finissent par être réalisés pour chaque période de la journée. Il y a donc un plan pour les opérations du matin, un pour celles de l'après-midi et un dernier pour le soir. Pour quelques journées exceptionnelles, à ces trois plans vient s'adjoindre un quatrième pour les opérations se déroulant la nuit. Sur la plupart des plans ces différentes périodes de la journée sont associées à des lettres : les lettres M ou MA désignant le matin, les lettres AM, l'après-midi, et les lettres S et N désignant respectivement le soir et la nuit. Les heures de service correspondant à ces périodes sont quelquefois inscrites dans un des angles du document. Ces plans représentent pour la plupart, la ville de Paris et les opérations qui y sont menées.

Tout d'abord, sur ces plans est représenté l'étendu des divisions<sup>53</sup> confiées aux sous-directeurs. Durant les évènements de mai-juin 1968 ces divisions sont en général au nombre de deux ou trois. Toutefois, lors de certaines journées jusqu'à six divisions peuvent être indiquées. Sur les plans apparaissent les différentes troupes sous la responsabilité des Commissaires et Sous-directeurs. Chaque groupe d'intervention (GI) est sous le commandement d'un commissaire de police (TI). Les heures de prise de service de chacun des groupes d'intervention sont quelquefois inscrites. Si des déplacements importants avaient été prévus ils peuvent eux aussi être indiqués. Sur quelques rares plans sont également inscrits les itinéraires des manifestations ou les lieux de heurts et de barricades. Il semble que les plans puissent être modifiés assez rapidement. Nous avons par exemple trouvé un plan erroné qui a dû être intégralement remanié puis remplacé, et d'autres qui ont été rectifiés au crayon.<sup>54</sup>

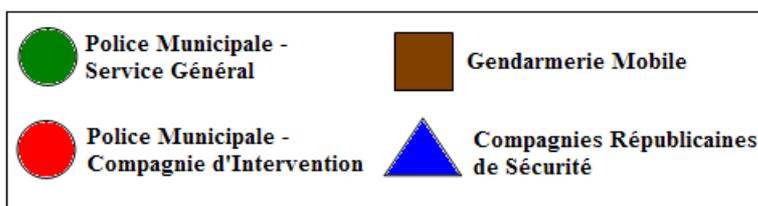
<sup>52</sup> © Delale - Ragache

<sup>53</sup> Le territoire relevant de la responsabilité d'un Sous-directeur, nous identifierons celui-ci comme poste de direction ou unité de commandement principale

<sup>54</sup> Plans du 6 mai, après-midi, FA...*op.cit.* carton n°2

**Extrait du Plan de l'Après-Midi et du Soir du 10 Mai 1968**

**Légende :**



Cet extrait permet de se faire une idée sur ce qu'est réellement un plan d'intervention de l'Etat-major de la police municipale. Ce qu'il faut savoir c'est que les plans peuvent être quatre à douze fois plus grands que cet extrait.

Les commandements durant les opérations dirigent les hommes selon ces plans. C'est donc en partie sur ces derniers que sont basés les positionnements et déplacements de tous les hommes sur le terrain : les CRS, les gendarmes mobiles, les hommes du service général, les hommes des compagnies d'interventions...

La difficulté majeure lorsque le lecteur est confronté à ces types de documents est en premier lieu leur technicité. Par ailleurs, des raccourcis sont souvent fait dans ces documents, ce qui ne facilite pas la compréhension de quelqu'un d'extérieur au milieu. De plus, les modifications réalisées au dernier moment sont si nombreuses que cela en complexifie énormément l'étude.

Les documents abordés jusqu'alors permettent « d'être en contact » direct ou quasi-direct avec le fonctionnaire de police durant la période mai-juin 1968. D'autres documents semble plus éloigné du fonctionnaire, mais ils sont, néanmoins, nécessaires à la compréhension de ce dernier. Il serait intéressant de faire une présentation de ces écrits.

## **D. Le fonctionnaire en filigrane**

### *1. Des documents « policiers »*

Le chercheur est rapidement confronté à la main-courante. Ce document est à la base un registre conservé dans les postes de police, où sont notés de manière quotidienne et manuscrite les déclarations des personnes se rendant au commissariat et ne donnant pas lieu à des poursuites

judiciaires, ainsi que les remarques ou les constatations que les agents ont pu effectuer au cours de leurs patrouilles ou sorties<sup>55</sup>.

Ce type d'écrit n'est donc pas propre à mai 1968. Mais dans le cas des main-courantes présentes dans les archives, c'est un document dactylographié fourni par la Direction Générale de la Police Municipale, de manière journalistique qui expose un résumé des événements marquants de la journée sur toute la capitale voire la région parisienne. En fin de main-courante, est en général noté, le nombre de blessés, la quantité de matériel détérioré ou le nombre de personnes arrêtées.

### *Démonstration sur la voie publique*

*Au cours de la journée trois démonstrations de faible ampleur*

- 10 h 30, 200 employés de la poste du bureau 15 avenue du général Leclerc, le quittent et se rendent en cortège à la mairie du 14<sup>ème</sup>, protestent contre l'apposition d'affiches sur leurs immeubles.

*Motion déposée*

*Regagnent leur service à 11h30*

- 11h30, 200 grévistes du tri postal gare d'Austerlitz rendu en cortège auprès de leurs collègues de la gare de Lyon

*12h se diluent dans la gare sans réapparaître*

- 12h, cadre de l'opération « Jéricho » organisée par les grévistes de l'ORTF

*1000 manifestants, effectuent différents périples autour de la maison de ORTF, avenue du président Kennedy*

*19h15 – dislocation totale*

### *Réunions :*

*A la bourse du travail, 3 rue du château d'eau*

- 15h30 – 19h40, 400 professeurs et élèves professeurs d'éducation physique

- De 16h30 à 18h15, 800 membres enseignants de l'éducation nationale. 18h45, 200 d'entre eux appartenant à « l'école émancipée » se rendent au siège du syndicat des instituteurs ... le quitte à 20h50 après prise de paroles et piquet de grève.

---

<sup>55</sup> AUBOUIN Michel, TEYSSIER Arnaud, TULARD Jean, *Histoire et dictionnaire de la police du Moyen âge à nos jours*, Editions Robert Laffont, Paris, 2005, p.756

### Situation sociale

*La reprise générale de l'activité dans les différents secteurs de l'économie se trouve atténué en raison du week-end.*

*Mouvement de grève dans tris postaux gare du nord, Lyon et Austerlitz, toute la journée.*<sup>56</sup>

Au final, ces mains-courantes sont des outils importants au sein des archives. Leur fonction de « résumé des évènements » permettrait une analyse chronologique si nécessaire. Par ailleurs, la main-courante est un des seuls documents présents dans l'ensemble des cartons des archives de la Préfecture de Police.

Le chercheur fait la connaissance dans les quatre premiers cartons des archives d'un document dont les informations sont similaires à celle de la main-courante. Ce sont les tableaux de relevé statistique des manifestations estudiantines. L'ensemble de ces tableaux sont réalisés par la S.I.T.E.D : le Service d'Inspection Technique, d'Etude et de Documentation. Ce document est composé d'un résumé chiffré de la manifestation du jour, ainsi que d'un résumé des évènements marquants de cette même journée. Néanmoins, même si les informations sont correctes et nombreuses du côté des forces de l'ordre, elles sont loin de l'être en ce qui concerne les manifestants.

Ces documents disparaissent rapidement des cartons au profit des mains-courantes quotidiennes

---

<sup>56</sup> Main courante, journée du 8 juin 1968, FA...*op.cit.* carton n°15

## Relevé Statistique des Manifestations Estudiantines<sup>57</sup>

Jour		EVALUATION						SERVICE MIS EN PLACE						MANIFESTANTS			Prévisions RGx	Observations					
		Nombre de participants	Moins de 1000	1000 à 3000	3000 à 7000	7000 à 10000	10000 et plus	1 cie 1 esc	1 cie 1 esc	SP	GM	CRS	Fonctionnaires blessés	interpellés	Mis à disposition PJ	Blessés							
06/05/06	<p>COHN BENDIT et sept de ses camarades comparaissent devant le conseil d'administration de l'Université</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plusieurs organisations estudiantines de gauche manifestent à la Sorbonne</li> <li>- un ordre de grève générale est lancé par l'UNEF</li> <li>- 8h50 mouvements de jeunes gens place de la Sorbonne et boulevard St Michel</li> <li>- 9h10 COHN BENDIT prends la parole devant le 46 rue des Ecoles avant d'être traduit devant le conseil de discipline</li> <li>- 9h55 manifestations de groupes extrêmement mobiles au quartier latin</li> <li>- 10h10 action violente des manifestants rue de Rennes, défilé en direction du métro Odéon ensuite vers Faculté des Sciences</li> <li>- 18h30 place Denfert-Rochereau, les manifestants se regroupent en cortège, se déplacent dans Paris, des heurts très violents se produisent vers 19h55</li> <li>- 19h30 barricades boulevard Sébastopol, matériaux brûlés, voitures incendiées</li> <li>- 20h55 carrefour de l'Odéon, cars de police lapidés</li> <li>- 21h les étudiants déplacent le centre de leurs actions place Edmond Rostand, commencent à dépaver ce lieu, incendient des voitures</li> <li>- 22h15 dernière tentative sérieuse de regroupement à Rennes - Montparnasse (voitures déplacées pour constituer barricades)</li> <li>- Le 07/05/68 à 2h00, fin des derniers actes des manifestants</li> </ul>	4000			X			X							3300	2700	240	461	422	40	460		<p>- Manifestants blessés</p> <p>La plupart ne s'étant pas fait connaître (cependant la Croix Rouge Française est intervenu pour 460 blessés)</p> <p>- Mise à disposition PJ</p> <p>40 dont 3 étrangers (port d'arme, rébellion, coups et blessures)</p> <p>- Dégâts occasionnés</p> <p>10 voitures civiles 17 véhicules administratifs 11 autobus RATP 2 maisons de commerce La chaussée a été détériorée en divers points.</p>

<sup>57</sup>S.I.T.E.D, Tableau de relevé statistique des manifestations estudiantines du 6 mai, *FA...op.cit.* carton n°2

Au sein des archives, les directives de la Direction Générale de la Police Municipale, sont réunies sous l'appellation d'« instructions ». Elles s'appliquent aux fonctionnaires ou à un groupes de fonctionnaires précis de la Préfecture de Police, et peuvent être données au personnel à titre permanent ou exceptionnel.

Elles prennent plusieurs formes et peuvent apparaître sous forme de circulaire, de télégramme, d'appel général ...

Ces « instructions », portent sur des aspects divers et peuvent concerner la tenue, le comportement des hommes, le matériel, les prises de service, les déplacements ... C'est donc à ces dernières qu'un certain nombre des actions exécutés par les fonctionnaires de police sont soumises.

Ce qui surprend le plus à l'ouverture des cartons c'est la quantité importante d'instructions auxquelles peuvent être soumis les fonctionnaires de police durant la journée.

*Préfecture de Police*  
*Direction Générale de la Police Municipale*

*Paris, le 28 mai 1968*

*Consigne permanente*

*Objet : déplacements des forces de police sur le quartier latin*

*Lorsque des formations de maintien de l'ordre ont à se déplacer dans le secteur du Quartier latin, qu'il s'agisse de G.M, CRS, P.M, il y a eu lieu d'éviter sauf instructions formelles de l'Etat-major d'emprunter :*

- *le boulevard Saint Michel*
- *le boulevard Saint germain*
- *la rue Saint Jacques*
- *et les quais de la Rive gauche (d'Austerlitz à Port Royal)*

*Le Directeur Général de la Police Municipale[...]*

*Cette consigne a fait l'objet d'un appel général diffusé aux 9 districts, ce jour à 11h30<sup>58</sup>*

Certaines de ces instructions sont visiblement les suites d'une note du Préfet de Police.

*Le préfet de Police*  
*Note transmise à tous*  
*Chefs de district, MM. H. et B.*  
*Note pour :*

*Paris, le 28 mai 1968*

---

<sup>58</sup> Direction Générale de la Police Municipale, Consigne permanente, *Objet : déplacements des forces de police sur le quartier latin, FA...op.cit. carton n°11*

*-Monsieur le Directeur Général de la Police Municipale*

*-Monsieur le Directeur de la Police Judiciaire*

*J'ai demandé ces jours derniers que soient multipliés les contrôles d'individus suspects et notamment de jeunes qui en vélo, en vélomoteur ou en voiture, jouent souvent le rôle d'agents de liaison ou de transporteurs de projectiles pour les manifestants.*

*Ces contrôles ont été efficaces et je demande qu'ils soient maintenus et multipliés.*

*Mais j'insiste aujourd'hui pour qu'ils soient menés dans le style d'une police parfaitement maîtresse d'elle-même et consciente de ses responsabilités.*

*[...]*

*Je compte sur vous pour convaincre vos collaborateurs de ce qu'ils ont tout à gagner à donner l'exemple d'un parfait sang froid et d'une absolue correction quelque soient les circonstances et quels que soient les gens auxquels ils s'adressent.*

*Que ceci ne soit pas pris comme une critique générale. Je ne pense qu'à certains cas particuliers qui sont certainement exceptionnels. Mais, ce sont ces cas que l'on observe, que l'on rapporte et qui finalement, nous font du tort.*

*Voulez-vous donner à cette instruction la forme qui vous paraîtra la plus appropriée vis-à-vis des échelons d'exécution.*

*Copie à Mr le Directeur des RG...*<sup>59</sup>

Ces instructions permettent de constater la manière dont la hiérarchie gère les fonctionnaires et les évènements.

Le Préfet de Police n'intervient pas que par ces notes, mais se manifeste aussi par l'intermédiaire des « ordres du jour » qui s'adressent à tous les fonctionnaires de la maison. Le chercheur s'attend donc à un document fixant une liste de questions ou d'objectifs à réaliser dans la journée, mais il se retrouve confronté à un document permettant au Préfet de Police de s'adresser directement à l'intégralité de la Maison. Ce, visiblement dans le but d'éclaircir la position de la hiérarchie afin d'éviter une démobilitation des hommes. C'est sûrement cette fonction d'éclaircissement, sur les questions que peuvent susciter les évènements en cours, qui explique que ce type de documents soit appelé : « ordre du jour ». Le Préfet de Police y manifeste en général, son soutien et sa compréhension de la situation du personnel.

---

<sup>59</sup>Le Préfet de Police Note transmise à tous Chefs de district, MM. H et B, Note pour : monsieur le Directeur Général de la Police municipale, monsieur le directeur de la police judiciaire, Paris, 28 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°11

*Le Préfet de Police*

*République française  
Préfecture de Police*

*Le 24 mai 1968*

*Ordre du jour*

*A tous, Directeurs, Chefs de services, Commissaires, Officiers, gradés et gardiens chargés du maintien de l'ordre à Paris.*

*Les circonstances présentes exigent de la part de tous ceux qui participent au service d'ordre un effort exceptionnel.*

*Je vous exprime ma très vive satisfaction pour l'esprit de cohésion et de discipline dont vous donnez une nouvelle preuve en ces moments difficiles et je vous félicite pour votre attitude exemplaire.*

*Je sais pouvoir compter une fois encore sur votre sang froid et votre sens élevé du devoir pour mener à bien la mission qui nous incombe dans les heures qui viennent.*

*Toute ma confiance vous est acquise pour son succès qui sera important de retour au calme...<sup>60</sup>*

Ces ordres du jour permettent de percevoir quels sont les problèmes les plus graves se posant au sein de la maison durant les événements. En effet, le Préfet insiste sur ces points et essaye de tempérer la situation par l'intermédiaire de l'ordre du jour. Même si les problèmes ne sont pas toujours explicitement indiqués comme tels, ces écrits permettent néanmoins de les identifier.

Ces ordres du jour s'adressent à toutes les maisons, donc aussi aux fonctionnaires des autres services de la Préfecture de Police.

La présence de ces services est marquée par divers documents. Par exemple, La Direction Générale de la Police Municipale reçoit de manière quotidienne, des informations en provenance des Renseignements Généraux. L'ensemble de ces informations constitue « les blancs des RG » dans les cartons des archives.

Ces informations recueillies par les hommes des renseignements généraux, permettent à la Police Municipale de s'organiser, mais aussi d'éviter d'être surprise par une action prévue par des manifestants ou d'autres groupes.

Ces renseignements peuvent porter sur des rumeurs, sur l'organisation de manifestations, sur l'organisation de réunions ou d'actions contre la police...

Ces blancs sont les seuls documents en provenance des renseignements généraux présents dans les cartons des archives.<sup>61</sup>

---

<sup>60</sup> Le Préfet de Police à tous, directeurs, chefs de services, commissaires, officiers, gradés et gardiens chargés du maintien de l'ordre à Paris, *Ordre du jour*, 24 mai 1968, FA...op.cit. carton n°8

*Blancs des RG*

*République Française  
Préfecture de Police  
Direction des Renseignements généraux et des jeux  
Etat major*

*14 mai 1968*

*Objet : la section du PCF de Saint Ouen fait procéder à une distribution relative à un incident survenu entre les responsables communaux locaux et un gardien de la paix.*

*Les sections de St Ouen ont fait procéder ce jour à une distribution de tracts relatifs à un incident survenu entre plusieurs élus locaux qui revenaient de la manifestation de Paris et un gardien de la paix. Ce dernier les aurait menacés de son arme.*

*On trouvera ci-après le principal passage de ce factum :*

*« Manque de sang-froid ou provocation de retour de la manifestation.*

*Nos camarades CB, maire adjoint PCF de St Ouen, trois membres de la direction de la section de St Ouen centre, empruntaient la rue docteur Bauer pour rentrer chez eux, surgit un policier, quelque peu énervé, semble-t-il, qui sortit son revolver, l'arma et en menaça nos camarades sans que ceux-ci en comprennent les raisons. Sans le sang-froid dont firent preuve nos camarades un grave incident aurait pu arriver. Cet incident nous amène à poser deux questions : » *quelles consignes ce gardien dit « de la paix » avait-il reçues pour agir de la sorte ? Quelles sanctions seront prises à l'égard de celui-ci afin d'éviter que de tels actes se renouvellent ? »**

*Rapport diffusé dans les autorités du district concerné<sup>62</sup>*

Les blancs des Renseignements Généraux sont des documents représentatifs de la coopération entre la police municipale et un autre service de police.

Certains documents en provenance de la hiérarchie ou d'une organisation liée à la police sont beaucoup plus rares que ceux présentés précédemment. Il arrive même qu'ils n'existent qu'en exemplaire unique dans les cartons.

Pour exemple, des syndicats de la police ne marquent leurs présences dans les archives que dans le 23<sup>ème</sup> carton de la série. Ce dernier renferme des communiqués de quelques syndicats de la

---

<sup>61</sup> La fourniture de documents aux archives restent à la discrétion du service versant

<sup>62</sup> Blancs des RGx, *Objet : la section du PCF de saint Ouen fait procéder à une distribution relatif à un incident survenu entre les responsables communaux locaux et un gardien de la paix*, 14 mai 1968, FA...op.cit. carton n°6

police s'adressant aux fonctionnaires.

*Fédération syndicale  
Des personnels de  
La Préfecture de Police  
11 rue Tisserand – Paris – XVème*

*Police parisienne : SGP (sigle)*

*Communiqué fédéral n°8-68*

*Paris le 14 mai 1968*

*Au cours des événements dont la capitale a été le théâtre, notre fédération s'est abstenue jusqu'au lundi 13 mai, de tout communiqué afin de ne pas aggraver la passion ayant entouré ces manifestations.*

*Cela ne devait pas empêcher la fédération d'intervenir fréquemment auprès des différentes autorités gouvernementales ou administratives sur tous les sujets qui lui étaient signalés.*

*[...]*

*A 16 heures, en l'absence du Ministre, M. J.A recevait la délégation qui l'informait de la mauvaise impression laissée par la déclaration de Monsieur Pompidou.*

*M. J.A prenait acte des protestations de nos responsables et déclarait qu'il informerait le Ministre des doléances du personnel.*

*Le même jour à 19h50, le Secrétaire Général pour la police nous avisait que M. Fouchet, Ministre de l'Intérieur recevait le bureau de l'UNIF P.P-S.N le mardi 14 mai à 11 heures...*

*Le bureau fédéral<sup>63</sup>*

Les communiqués permettent d'évaluer si l'élan syndical de la période, qui atteint son apogée en mai 1968, possède une manifestation au sein de la Préfecture de Police. Même si cela reste difficile d'en mesurer la portée sur les policiers.

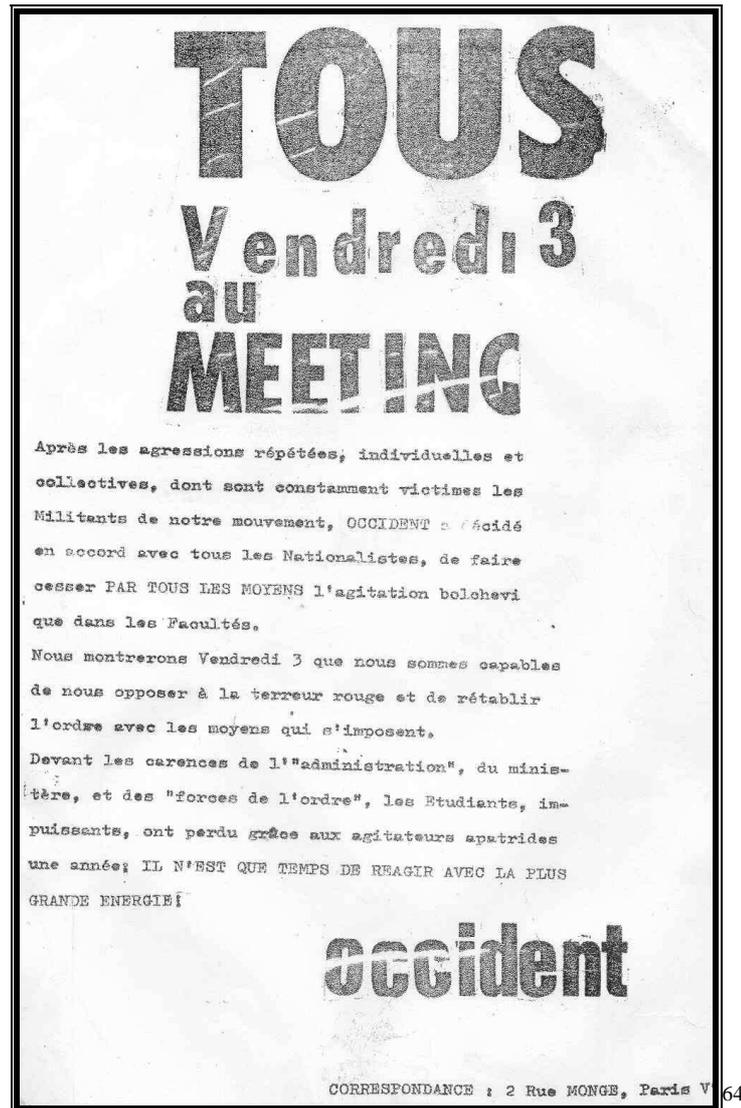
En s'intéressant aux archives de mai-juin 1968, le chercheur est aussi confronté à des documents extérieurs dont le rédacteur ou la personne motivant la rédaction ne fait pas partie de la maison. Ces documents comme les précédents sont toutefois nécessaires pour saisir le fonctionnaire et ce qui l'entoure durant cette période.

---

<sup>63</sup> Fédération syndicale des personnels de la Préfecture de Police, *Communiqué fédéral n°8-68*, Paris, 14 mai 1968, FA...op.cit. carton n°23

## 2. Des documents « extérieurs »

Au sein des cartons de la Préfecture de Police les documents « extérieurs » les plus nombreux sont sûrement les tracts et les affiches. Ainsi durant les évènements, de nombreux tracts et affiches sont récoltés par le personnel de la Police de Paris, sur la voie publique ou lors des interpellations. Les rapports faisant état de ces « collectes » sont souvent accompagnés des documents en question.



Les tracts et affiches constituent un moyen de renseignement sur les intentions et l'état d'esprit général des différents groupes actifs en mai-juin 1968.<sup>65</sup>

<sup>64</sup> FA...op.cit. carton n°23

<sup>65</sup> La plupart des tracts ont été conservés du fait qu'ils étaient accompagnés d'un rapport faisant état du fait que ce tract a été trouvé.

Même si l'intégralité des tracts et affiches édités durant la période n'a pas été récolté, ils sont néanmoins assez nombreux pour se faire une idée de l'état d'esprit de la période vis-à-vis de la police et donc par extension, vis-à-vis des policiers.

Dans le même ordre d'idée, un certain nombre de lettres en provenance d'habitants de Paris et d'Ile-de-France sont conservées aux archives.

Une partie de ces lettres soutient les forces de l'ordre tandis que l'autre partie en dénonce les actions.

Les lettres de soutien à la police peuvent être classées en deux catégories :

- Les lettres de la première catégorie expriment simplement un soutien et une compréhension de la situation des fonctionnaires de police.

*...J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre émanant de l'un de mes voisins demeurant un allé Paul Claudel à Sarcelles (95) témoignant de beaucoup de sympathie à l'égard de la police afin qu'elle soit acheminée auprès du Cabinet de Monsieur le Préfet de Police[...]*

*S. P*

*Adjudant retraité des troupes de Marine*

*Médaille militaire*

*Croix de guerre 1939-1945*

*Médaille des évadés*

*Votre voisin, avec toute sa sympathie pour la police dans les mauvais moments que nous vivons. Si vous voulez communiquer à nos camarades et savoir que nous sommes de tout cœur avec vous. Si vous avez besoin vous ou votre famille de quoi que soit.*

*Bien sincèrement*

*Signé P S<sup>66</sup>*

- Les rédacteurs des lettres de la seconde catégorie proposent d'apporter des témoignages en faveur de la police accusée injustement de tous les excès.

*Paris le 15 mai 68<sup>67</sup>*

---

<sup>66</sup> Le commissaire principal de voie publique du 29<sup>ème</sup> arrondissement à Monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, sous couvrir de Monsieur le Sous-directeur, chef du 8<sup>ème</sup> district, *Objet : transmission d'un rapport au sujet d'une lettre de sympathie à l'égard des corps de police, FA...op.cit carton n°8*

<sup>67</sup> D'une habitante du 5<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le commissaire de police du 5<sup>ème</sup> arrondissement, *FA...op.cit. carton n°4.*

*Monsieur le commissaire de police*

*Ayant reçu au courrier de ce jour cette lettre que je vous joins c'est avec stupéfaction que j'en ai pris connaissance.*

*Témoins des évènements qui ce sont déroulés sous mes fenêtres dans la nuit du 10 au 11 mai, je tiens au contraire, à rendre hommage aux forces de l'ordre qui n'ont fait preuve d'aucune violence excessive. La rapidité et l'efficacité de leur intervention lorsqu'ils ont reçu l'ordre de dégager le quartier ont sûrement évité un plus grand mal.*

*J'ignore ce qui a pu se passer dans d'autres quartiers, je désire seulement apporter mon témoignage pour ce coin du quartier latin. Je souhaite seulement que toutes les répressions policières qui seront dirigées contre les français ne soient pas plus sévères que celle-ci.*

*Veillez gardez monsieur le Commissaire mes salutations distinguées et les transmettre à vos agents.*

*Mme E.P*

Une partie de ces lettres de soutien vient d'un électorat de droite donc favorable au rétablissement de l'ordre, ce qui explique le contenu de ces écrits.<sup>68</sup> De plus, les voisins ou les amis de policier adressent eux aussi des lettres de soutien au personnel de police.

Les lettres dénonçant les actions de la police viennent souvent des habitants du quartier latin témoins des évènements.

Ces protestations viennent donc s'ajouter aux tracts et affiches. Elles peuvent aussi prendre des formes particulières. L'exemple ci-dessous est celui d'une lettre-pétition.

*Lettre ouverte à monsieur le ministre de l'intérieur*

*Comité des riverains du quartier latin [...]*

*Compte tenu de la violence dont se sont rendus coupables certains éléments difficilement identifiables parmi les forces de l'ordre au cours des récentes manifestations d'étudiants dans notre quartier*

*Compte tenu des impressions pénibles de malaise d'appréhension et de ressentiment que malgré nous nous éprouvons pour la police toute entière à la suite de ces manifestations.*

*Nous les soussignés résidents non étudiants du quartier latin, protestons vigoureusement et publiquement :*

*Contre la violence brutale de certains éléments de la police*

---

<sup>68</sup> Le Préfet de Police à Messieurs les directeurs et chefs de services de la Préfecture de Police, *Témoignages de particuliers*, Paris, 18 mai 1968, FA...op.cit. carton n°23

*Contre l'occupation de notre quartier par des forces de police spécialement massives dont la présence a constituée une gêne permanente pour tous et pour certains, une provocation répétée à la violence.*

*Nous vous demandons donc pour quelque manifestations que ce soit à l'avenir de faire appel toujours au strict minimum des forces de police, d'exiger de tous membres des forces de l'ordre le port de grandes plaques d'identification personnelles (nom et numéro) très lisibles devant et derrière à tout moment de son service.*

*Veillez agréer monsieur le ministre l'expression de notre haute considération.*

Noms	Adresses	Signatures

*Rapporter cette lettre datée et signée à l'adresse suivante, Mr et Mme M Paris, 5<sup>ème</sup> 69*

Toutefois le nombre de lettres de soutien présent dans les archives semble plus important que celui des lettres dénonçant les actions de la police.

Ceci va à l'encontre de l'ambiance « anti-policrière » qui régnait durant une partie de la période.

C'est à la suite de cette constatation que le chercheur s'interroge :

- Les archives reflètent-elles réellement l'état des lettres reçues durant la période ?
- Une majorité de lettres de soutien y ont-elles été versées volontairement par les services de la Préfecture de Police?

Malheureusement, ces questions restent en grande partie sans réponse.

Néanmoins, l'ensemble de ces lettres est un signe de l'état d'esprit de la période face aux actions de la police.

Si ces lettres avaient été présentes en plus grand nombre dans les cartons, elles auraient sans doute permis de mettre en avant une évolution de l'état d'esprit des rédacteurs, donc de la population.

De plus de nombreuses organisations professionnelles manifestent, elles aussi, leur mécontentement ou leur soutien à la police. A la différence du cas des lettres, les cartons des

---

<sup>69</sup> Comité des riverains du quartier latin, *Lettre ouverte à monsieur le Ministre de l'Intérieur, FA...op.cit* carton n°4

archives possèdent une majorité de documents rapportant le mécontentement des organisations professionnelles.

Certaines de ces organisations protestent par conviction ou soutien aux manifestants. Tandis que d'autres le font après qu'un ou plusieurs de leurs membres aient été victimes de coups administrés par les forces de l'ordre.

*CFDT PTT (trouvé le 10 mai)*

*Un seul et même combat*

*« L'attitude de la police est inadmissible :  
en arrêtant plusieurs centaines d'étudiants réunis dans la cour de la Sorbonne vendredi alors bien que d'autres réunions de ce type s'y sont déjà tenues sans dommage pour personne  
En déclenchant des charges avec une brutalité dont la presse s'est largement fait écho*

*Halte à la répression est le mot d'ordre<sup>70</sup>*

*SPAEN*

*Chers adhérents*

*Nous considérons que la grève du 13 mai 1968 n'a apporté aucun apaisement social.  
Vu le scandale, le désastre et l'insulte au petit ouvrier effectués par les étudiants à la première heure de cette manifestation c'est-à-dire 20h30 environ le vendredi 10 mai 1968, les forces de police ne sont intervenues que sur ordre vers 2h20 du matin le 11 mai 1968.  
Je me porte garant avec témoignage à l'appui que les voitures enflammées dans la rue d'Ulm ont été occasionnées volontairement par les étudiants et manifestants (bouchon de réservoir d'essence dévissé pour inflammation, pneus dégonflés ou crevés)  
Sur l'honneur je certifie ce jour les faits cités plus haut.  
14 mai 1968*

*Le secrétaire syndical SPAEN*

*Mr T.T<sup>71</sup>*

Les coupures de presse sont-elles aussi conservées dans les archives de la Préfecture de Police et elles concernent des sujets très précis comme les grenades lacrymogènes dangereuses pour les manifestants ou les violences excessives. Les articles peuvent autant être favorables à la police

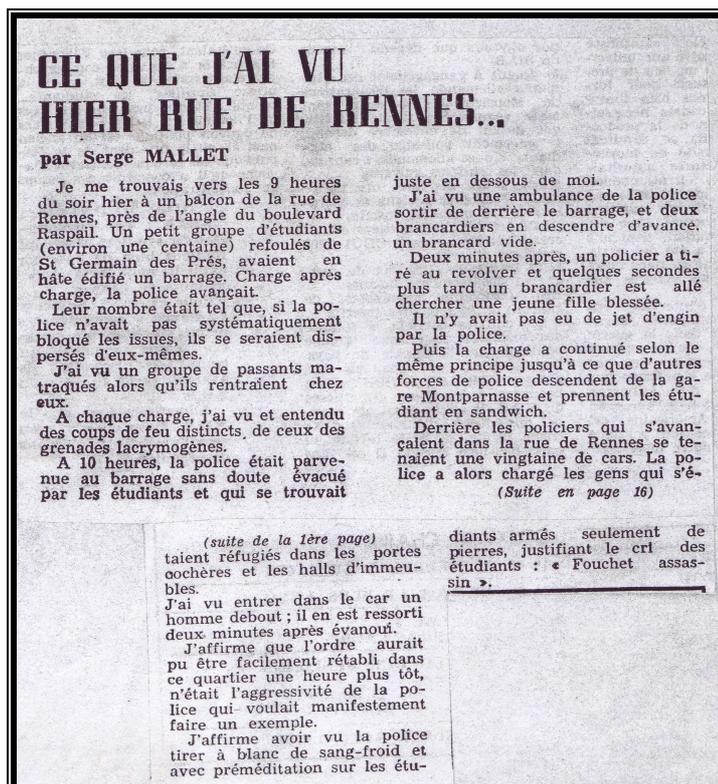
---

<sup>70</sup> CFDT PTT, 10 mai 1968, FA...op.cit carton n°4

<sup>71</sup> Le secrétaire syndical du SPAEN, 14 mai 1968, FA...op.cit carton n°4

et au gouvernement, qu'au mouvement en cours. Pour exemple, les journaux proche de la droite politique ont tendance à nuancer la violence lors des interventions des forces de l'ordre et les journaux proches de la gauche ont tendance à présenter les actions des policiers uniquement comme des excès et des abus.

Néanmoins quelque soit le journal la vision évolue au fil des évènements. Les articles de presse permettent ainsi, de saisir comment la presse classique considère les forces de l'ordre et donc les hommes qui les composent.



72

En faisant abstraction des cartons consacrés exclusivement aux articles de presse, il serait aussi intéressant de noter quels articles ont suffisamment attiré l'attention du service des archives pour mériter d'être conservés.

Comme pour les documents « policiers », on rencontre des documents en exemplaire unique qui sont néanmoins nécessaire pour saisir l'ambiance qui règne dans la maison, donc parmi les fonctionnaires. Par exemple, cet extrait du BMO du 10 mai 1968 permet de saisir la vision des actions de certains politiques vis-à-vis des actions des forces de l'ordre.

<sup>72</sup> *Combat*, « Ce que j'ai vu hier rue de Rennes... », 7 mai 1968

*B.M.O du 10 mai 1968*

*Police*

*N°523 : W et C conseillers de Paris attirent l'attention de monsieur le Préfet de Police sur la grave signification de l'incident qui s'est produit dans la nuit du 7 au 8 mai 1968 au carrefour Raspail - Montparnasse, incident qui confirme toutes les craintes et les conduit à souligner encore davantage les termes de leur question écrite précédents relative à l'attitude de la police au cours des troubles du quartier latin.*

*[...]*

*M. W et C demandent à monsieur le Préfet de Police quelles sanctions ont été prises contre ces énergumènes, quelles indemnisations sont prévues pour réparer les dommages corporels et matériels causés, quelles mesures sont prises pour éviter la répétition d'agression et d'acte de sauvagerie qui s'ils sont tolérés ne manqueront pas de conduire à des tragédies comme celles de Charonne.<sup>73</sup>*

Nous avons décidé de présenter les types documents qui nous paraissaient les plus importants et les plus significatifs à l'ouverture des cartons des archives de la Préfecture de Police. Mais le chercheur peut-être confronté à des documents différents durant sa prospection et c'est grâce à l'étude de l'ensemble des documents présents dans les cartons qu'il peut parvenir à saisir la situation au sein de la maison durant les évènements de mai-juin 1968.

Nous avons néanmoins décidé de nous concentrer sur les documents en provenance de la police ou d'un organisme liée à cette dernière, les documents extérieurs ayant déjà été largement étudié.

Dans cette optique, nous nous intéresserons aux effectifs ainsi qu'à l'organisation à laquelle sont soumis les fonctionnaires durant la période mai-juin 1968.

---

<sup>73</sup> Bulletin Municipal Officiel, 10 mai 1968, *FA...op.cit.* carton n°3

## II ...EN TANT QUE DONNEES...

### A. Les ressources humaines et matérielles du maintien de l'ordre

#### 1. La mobilisation des effectifs

Durant les événements de 1968, les hommes que le gouvernement oppose aux manifestants font partie de formations différentes qui doivent coopérer et mettre leurs ressources en commun pour accomplir leurs missions.

La police de Paris constitue sans doute la formation la plus importante. En effet, la base de la maison, c'est-à-dire les gardiens de la paix et les brigadiers, compte 17 280 hommes dont 3100 brigadiers et 14 180 gardiens de la paix.

Les effectifs de la Police Municipale sont répartis selon les modalités suivantes<sup>74</sup> :

- Tout d'abord, les effectifs en tenue de la section E-M<sup>75</sup>, les compagnies de passages, les gardiens civils, comptent 2812 hommes.
  
- Ensuite, viennent les formations spéciales de la Police Municipale :
  - \* La compagnie de musique et la compagnie école élèves gardiens, comptent 896 hommes.
  - \* Les compagnies urbaine, suburbaine et routière de la circulation comptabilisent 1697 hommes.
  - \* La compagnie des Halles centrales, une centaine d'hommes.
  - \* 356 hommes servent au sein des compagnies motocyclistes.
  - \* 50 hommes font partie des compagnies du dépôt et de transfèrements.
  - \* Les compagnies spéciales de l'Elysée comptent 108 policiers.
  - \* L'ensemble, formations diverses Bourget, section aéroport Bourget, section canine, brigade d'assistance aux personnes sans abri, totalisent 79 hommes.

---

<sup>74</sup> Effectifs-Matériel, 14 mai 1968, *FA...op.cit.* carton n°22 (un document reprenant exactement les mêmes données à la date du 29 mai, laisse planer des doutes sur le jour de rédaction de ce document)  
Effectifs-Matériel, *Evacuation et garde des dépôts de carburant de Gennevilliers et de Nanterre*, 29 mai 1968, *FA...op.cit.* carton n°22

Les documents renfermant ces données datent du 14 et du 29 mai, les données exposées sont donc valables pour ces deux dates. Nous supposons néanmoins que les effectifs ne varient que peu durant la période pour les fonctionnaires de la Police Municipale et que les chiffres présentés pour les deux autres formations correspondent aux effectifs maximum qui ont été mobilisés sur Paris durant la période.

<sup>75</sup> Etat-major

- \* 87 hommes constituent la compagnie assignée à l'Hôtel préfectoral.
- \* L'effectif des compagnies de surveillance et des hippodromes est de 363 hommes.

Ces deux ensembles d'effectifs totalisent 6548 hommes.

A ce personnel, viennent s'ajouter les compagnies de district avec 1446 hommes et les compagnies d'arrondissements avec 9286 hommes. Ces compagnies d'arrondissement comptent 1985 hommes en brigades de nuit et 7301 hommes en brigades de jour. On en arrive donc à un total de 10732 hommes pour ces deux ensembles de compagnies.

C'est ainsi que sont répartis les 17280 gardiens de la paix et brigadiers de la police municipale.

Néanmoins, l'ensemble des 10732 policiers des compagnies de districts et d'arrondissement ne participe pas au processus de maintien de l'ordre.

Il existe, en effet, des servitudes incompressibles qui utilisent une partie des personnels en tenue. Ces servitudes absorbent en permanence, 4344 policiers le jour et 964 la nuit, pour un total de 5308 hommes.

Ces effectifs sont assignés à la protection des hauts responsables et des bâtiments officiels (Elysée, Matignon, le ministère, chambre...). Ils assurent aussi la protection des sièges des représentations diplomatiques étrangères et de la conférence pour la paix du Vietnam<sup>76</sup>. La protection des locaux de la police et des points sensibles relève aussi de leur compétence. En dernier lieu, ils assurent les services de police secours et de sécurité générale.

En conclusion, sur l'effectif global de la police municipale qui est estimé à 17280 brigadiers et gardiens, les formations spéciales (civils, sections EM, compagnie de passage, musique, école, circulation, dépôt, hôtel préfectoral, Elysée, etc...) en absorbent 6548. Nous devons ajouter à cela les servitudes incompressibles (bâtiments officiels, diplomatiques, locaux de police, police-secours, etc...) qui utilisent 5308 policiers par tranche de 24 heures.

Il ne reste donc, que 5424 brigadiers et gardiens qui servent dans les groupements d'intervention durant les évènements.

A ce personnel de la police municipale viennent s'adjoindre les escadrons de la Gendarmerie Mobile.

Les effectifs de cette formation mobilisés durant les évènements se montent à 52 escadrons sous réquisition dont 9 absorbés en servitude permanente. Les 43 escadrons restant laissent disponibles 3225 gendarmes.

---

<sup>76</sup> Paris est la ville où se tiennent les négociations de paix afin de mettre fin à la guerre du Vietnam.

Nous pouvons en déduire qu'il devait y avoir 75 hommes par escadron. Par conséquent, l'effectif total de gendarmes mobiles réquisitionnés devait être d'environ 3900 hommes.

Les Compagnies Républicaines de Sécurité sont très vite<sup>77</sup> appelées pour prêter main-forte à la police municipale et à la Gendarmerie Mobile. Vingt-huit compagnies de CRS venant de toute la France sont mises à disposition du Préfet de Police, soit 3500 hommes. Ce qui laisse supposer qu'il y a 125 hommes par compagnie.<sup>78</sup>

Le gouvernement a principalement sollicité ces trois formations pour le maintien de l'ordre dans Paris durant les événements de Mai 1968. Ainsi, les 17 280 membres de la police municipale, les 3500 policiers des CRS et les 3900 hommes de la Gendarmerie Mobile, représentent un ensemble de 24680 hommes mobilisés durant les événements.

Toutefois, 5308 hommes de la police municipale sont en servitude incompressible et 675 hommes de la Gendarmerie Mobile en servitude permanente ; 5983 hommes sont donc absorbés par ces servitudes.

Les effectifs disponibles pour chaque formation s'élèvent alors à 5424 policiers pour la Préfecture, 3500 pour les compagnies républicaines de sécurité et 3225 gardes mobiles pour la gendarmerie. Par conséquent les effectifs restant à disposition pour le maintien de l'ordre sont de 12 149 hommes par tranche de 24 heures.

Néanmoins la situation qui règne en Mai 1968 fige plusieurs groupements d'intervention aux abords de points essentiels de la capitale : l'Elysée, Matignon, l'Assemblée Nationale, les ministères, le Majestic, l'Hôtel de ville, la Préfecture de Police et l'ORTF entre autres ; 3623 hommes sont ainsi figés toutes les 24 heures.

Au final, la masse de manœuvre réellement disponible pour le maintien de l'ordre est de 8526 hommes par tranche de 24 heures

Par ailleurs, les hommes cessant le service à la suite de leurs blessures doivent aussi être retirés des effectifs disponibles.

---

<sup>77</sup> Dès le lundi 6 mai 1968

<sup>78</sup> Effectifs-Matériel, 14 mai 1968, *FA...op.cit.* carton n°22 (un document reprenant exactement les mêmes données à la date du 29 mai, laisse planer des doutes sur le jour de rédaction de ce document)

A la date du 29 mai, l'effectif PM normalement disponible doit par exemple être amputé de 378 gradés et gardiens blessés ayant dû cesser le service.

Dès le lundi 6 mai, le chercheur peut trouver dans les cartons un document faisant état des effectifs de manière quotidienne. Sur ce document est indiqué le nombre d'hommes par formations pour chaque période de la journée. Dans les premiers cartons, ces « états des fonctionnaires mobilisés » font apparaître les hommes en civil, les chauffeurs, ou encore les hommes ayant en charge les camions lanceurs d'eau. Mais ces répartitions vont rapidement disparaître, n'apparaissent plus alors que le type des participants aux dispositifs. Nous pouvons supposer que ces hommes ont été intégrés dans les effectifs généraux de la police municipale.

Nous avons établi les tableaux suivants en supposant que les seules unités des CRS et de la Gendarmerie Mobile présentes sont les escadrons de gendarmes mobiles et les compagnies de CRS. Toutes les autres unités appartiennent donc à la Préfecture de Police.

Nous ne fournissons que les données présentes dans les documents des archives. Il y a quelquefois des incohérences entre le détail et les totaux indiqués dans ces états des effectifs<sup>79</sup>. Les incohérences peuvent être dues à l'oubli de rectifications, à des données que le rédacteur n'a pas pris la peine d'indiquer ou dont il n'avait pas connaissance.

---

<sup>79</sup> Dans les cas où cela s'avère possible, nous indiquerons aussi les chiffres que nous obtenons après calcul.

## Lundi 6 mai<sup>80</sup>

Quartier Latin	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>Matin</b>	738 : Six Compagnies B 154 : Sept Sections d'intervention tenue Z 470 : Cinq compagnies du Service Général 80 : Civils 16 : Deux camions lanceurs d'eau 56 : Huit cars T55	120 : Une Compagnie Républicaine de Sécurité	675 : Neuf escadrons de Gendarmerie Mobile	1791 (2309)
<b>Après-midi</b>	396 : Quatre compagnies du Service Général 738 : Six Compagnies B 161 : Sept sections, un groupe de gardiens Z 66 : Trois sections de la Réserve Cité 40 : Service en civil 16 : Deux camions lanceurs d'eau 42 : Six cars T55 76 : Compagnies de Circulation	240 : Deux Compagnies Républicaines de Sécurité	750 : Dix escadrons de Gendarmerie Mobile	2525
<b>Nanterre</b> - <b>matin</b> - <b>après-midi</b>	88 : Quatre Sections du Service Général 88 : Quatre Sections du Service Général			
<b>Cendre d'identification Beaujon</b> - <b>matin et après-midi</b>	44 : Deux Sections du Service Général			

Les évènements du 6 mai surprennent beaucoup moins que ceux de la journée du 3. A la différence de cette journée, les CRS sont présents et les autres formations « pensent » être mieux

---

<sup>80</sup>Effectifs-Matériel, journée du lundi 6 mai 1968, FA...*op.cit* carton n°2

**6 mai** : Daniel Cohn-Bendit et d'autres étudiants nanterrois comparaissent devant la commission disciplinaire. Manifestations, puis premières barricades et violents affrontements avec la police, plus de quatre cents arrestations. Le 6 mai surprend beaucoup moins que le 3 mai, les CRS et les gendarmes mobiles sont déjà sur Paris, les forces de l'ordre sont donc relativement prêtes.

préparées à la situation. Le gros des hommes est donc déployé dans l'après-midi sûrement pour faire face aux violences qui ont lieu durant cette journée. Les effectifs du soir et de la nuit ne sont pas précisés, ce qui empêche d'avoir une idée globale du nombre d'hommes déployés durant la journée. Néanmoins, entre le matin et l'après-midi, les effectifs des CRS ont doublé, ce qui n'est pas le cas des deux autres formations. Les CRS étant principalement chargées du maintien de l'ordre, l'augmentation de leurs effectifs signifie sans doute que les autorités doivent s'attendre ou s'attendent à faire face à des heurts. Ce que semble confirmer les évènements du 6 mai.<sup>81</sup>

Durant cette journée, les troupes les plus nombreuses sont celles de la Préfecture de Police, qui représentent entre 60 et 70 % du total des effectifs. Tandis que les gendarmes mobiles représentent à peu près 30% de ces effectifs et les CRS à peine 10 %.

Donc, même si le nombre de CRS double dans l'après-midi, ces derniers ne sont que peu mobilisés par rapport aux autres formations ce qui marque l'idée que les autorités pensent maîtriser la situation et que celle-ci ne durera pas. Il ne faut toutefois pas faire abstraction du fait que près de 40% des effectifs mobilisés dans la journée ne font pas partie de la Police de Paris.

### **Journée du 7 mai 1968**<sup>82</sup>

Quartier Latin et Nanterre	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>Matin 8h00</b>	508 132 456 20 24		375	1515
<b>Après-midi 13h – 16h</b>	1143 198 1140 20 30 14 12 14	250	1425	4246

Les effectifs de cette journée sont plus importants que ceux de la veille. En effet, le dispositif de ce jour est presque triplé dans l'après-midi, sans doute, à cause de la manifestation organisée par l'UNEF qui se déroule de Denfert-Rochereau à l'Etoile.

Nous pouvons supposer qu'au regard des évènements de la veille, les autorités se tiennent prêtes.

Toutefois, la participation de chacune des formations dans le dispositif reste similaire. Les CRS absents des effectifs de la matinée sont de nouveau la formation la moins sollicitée durant la journée. Les gendarmes et les hommes de la Préfecture de Police représentant donc la majorité des

<sup>81</sup> Les CRS ayant pour fonction principale le maintien de l'ordre fait qu'elles sont rarement assignées à la surveillance de bâtiments.

<sup>82</sup> Effectifs-Matériel, *FA...op.cit* carton n°3

**7 mai** : Manifestation de Denfert-Rochereau à l'Etoile. (UNEF)

troupes. Ainsi, les CRS ne représentent qu'à peu près 4 % des effectifs de la journée. La Gendarmerie Mobile fournit, elle, près de 31 % de ces effectifs et la police municipale près de 64%.

### **Journée du 8 mai**<sup>83</sup>

Halles aux Vins et Quartier Latin	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>Matin</b>	508 88		150	746
<b>Après-midi</b>	762 88	1250	375	2475
<b>- 17 h</b>			450	2925
<b>Soir</b>	508 88		300	896

A la différence des jours précédents, le 8 mai se singularise par le nombre important de CRS qui participent au dispositif. Même s'ils ne sont signalés qu'à partir de l'après-midi, ils sont tout de même cinq fois plus nombreux que la veille.<sup>84</sup> Les Compagnies Républicaines de Sécurité représentent près de 27% de l'effectif global de la journée contre 4% la veille ; la police ne représentant plus que 45 % de ces effectifs et la Gendarmerie Mobile 28 %. Cela fait près d'une semaine que les évènements ont débuté et la situation ne semble pas évoluer de manière favorable aux autorités. Ceci explique sûrement l'augmentation de la participation des CRS dans le dispositif. Néanmoins l'effectif global est moins important que la veille, sans doute parce qu'aucune grande manifestation n'est prévue.

### **Journée du 9 mai**<sup>85</sup>

---

<sup>83</sup> *Idem*

**8 mai** : Discours d'Alain Peyrefitte à l'Assemblée nationale.

<sup>84</sup> Vérifier les chiffres pour tous

<sup>85</sup> Effectifs-Matériel, *FA...op.cit* carton n°3

**9 mai** : Les leaders étudiants annoncent leur intention d'occuper la Sorbonne dès le départ des forces de l'ordre. En réponse, Alain Peyrefitte déclare que la Sorbonne restera fermée jusqu'au retour au calme.

	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>Nuit 0 à 8h</b>	188 44		150	382
<b>Matin</b>	566 264 88	240	450	1588
- <b>8h</b>	200 528 88	240	450	1506
	254 752 88	240	450	1784
	752 88	240	450	1530
<b>Après-midi</b>	940 900 246 66 30	1080	1200	4462
- <b>13h</b>	880 66		525	1471
- <b>14h</b>		480		1951
- <b>16h</b>	750	600	600	3901
- <b>19h</b>	500	480	300	5181
	940 246 66 738 28 (la moitié des hommes sont de la GM)	1080	1200	4298
- <b>13h</b>	940 66		450 150	1390 216
- <b>14h</b>	738 246	480 600	600	480 1938 246
<b>Soir</b>	600 66	480	300	1446
	492 66	480	300	1338
<b>19h</b>	492 66	480	300	792 66 330 1188 5458
<b>Nuit</b>	176 44	120	150	490

Le total général du premier document s'élève à 7496 hommes et celui du dernier à 7670 hommes.

Pas moins de quatre documents possédant des données différentes rendent compte des effectifs mobilisés dans la journée du 9 mai. Ils permettent, toutefois, de se faire une idée sur les effectifs de la journée.

Dans la matinée, les effectifs PM sont compris entre 816 et 1094 hommes. Dans l'après-midi, les effectifs de cette formation sont compris entre 2018 et 2196 hommes, et dans la soirée, entre 558 et 666 hommes.

Concernant les deux autres formations, les quatre documents fournissent les mêmes données pour la matinée, soit 240 CRS et 450 gardes mobiles. Mais, il n'en va pas de même pour l'après-midi. Les CRS comptent entre 1080 et 1560 hommes, et la Gendarmerie Mobile entre 1200 hommes et 1425 hommes. Pour la soirée, les CRS comptent 480 policiers et la gendarmerie 300 gardes mobiles. Les divergences entre les quatre documents sont donc surtout concentrées dans l'après-midi.

A la différence des journées précédentes, les CRS sont signalés durant toutes les périodes de la journée.

Cette augmentation des effectifs de la journée est sans doute due au fait que les leaders étudiants avaient annoncé l'occupation de la Sorbonne et Alain Peyreffite ayant déclaré qu'elle resterait fermée jusqu'au retour du calme, les heurts étaient sûrement à craindre.

## **Journée du 10 mai**<sup>86</sup>

---

<sup>86</sup> Effectifs-Matériel, *FA...op.cit* carton n°4

**10 mai** - Nuit d'émeutes au Quartier latin où soixante barricades se dressent. La police intervient à partir de deux heures du matin. C'est la première nuit des barricades.

	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>Nuit du 9 au 10</b>	176 44	120	150	490
<b>Matin</b>	528 88	240	600	1456
<b>- 8h</b>	528 88	240	600	1456
	528 88	240	600	1456
<b>Après-midi</b>				
- 13h	704 66	720	900	2390
- 16h	725	1200	675	3865
- 17h30			1275	6255
- 13h	704 66	720	900	2390
- 16h	725	1200	675	4990
- 19h	725		375	6090
- 21h		720	300 (13h – 21h)	420 6510*
- 13h	704 66	720	900	2390
- 16h	725	1200	675	2590
- 17h30			375	2965
<b>Soir</b>				
- 19h	725		450	1895
- 21h		720		
- 19h	725		375 75	1175
- 2h		720		9196 (total général)
<b>Nuit</b>	176	120	150	446
	176 44	120	156	490

Dans la matinée, les effectifs sont identiques quelque soit la source considérée. Les effectifs de la Gendarmerie Mobile sont les seuls à avoir augmenté, ceux des CRS restant stables et ceux de la

Police Municipale diminuant. Mais, en cette matinée ce sont encore les hommes de la Gendarmerie Mobile et de la Préfecture de Police qui composent le gros des troupes.

Le nombre d'hommes déployés dans l'après midi est important pour toutes les formations. Mais, ce qui surprend, c'est que les effectifs sont relativement peu importants au regard des événements de la journée. En effet, cette première nuit de barricades fait partie des plus marquantes de la période, et nous pouvons supposer que surprises par la violence de cette nuit les autorités n'avaient pu mobiliser les hommes en conséquence.

L'absence des heures de fin de service ainsi que l'absence des effectifs du 11 mai empêchent de constater les évolutions des effectifs de cette nuit du 10 au 11 mai.

Le dispositif du 10 mai est relativement semblable à celui de la veille. Néanmoins, les effectifs du 9 mai semblaient déjà mobilisés en vue de confrontations violentes.

### **Journée du dimanche 12 mai 1968**

Quartier Latin	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>Nuit (0h à 8h)</b>	264	240	150	654
<b>Matin</b>				
- 6h30	66			
- 8h00	616	480	675	
	66			1903
<b>Après-midi</b>				
- 13h00	440	720	1350	
	250			2826
	66			
- 15h00	375	240	225	3666
- 16h00		600 (en casernement)	600 (en caserne)	4866
			- 675 (8h à 16h)	4191
			375	
- 19h00	625			1044
	44			Total à 19h : 5235
<b>Soir - 21h</b>		480		1524

<sup>87</sup>

La source ayant permis la réalisation de ce tableau est agrémentée de nombreuses annotations, et a été énormément modifiée. On en arrive à des chiffres et des résultats dont on a du mal à déterminer l'origine.

Un grand nombre d'hommes est mobilisé, ce qui surprend pour une journée où aucune grande manifestation n'a été prévue. Néanmoins, l'importance des violences lors de la première nuit des

<sup>87</sup> Effectifs-Matériel, FA...op.cit carton n°5

barricades peut expliquer l'augmentation des effectifs. Les hommes sont deux fois plus nombreux qu'il y a une semaine et la participation des différentes formations au dispositif est plus équilibrée que lors des précédentes journées. Chacune de ces formations représentant près de 33% de l'effectif global du 12 mai.

### Journée du 13 mai<sup>88</sup>

	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>Matin</b> - 8h	352 88	720	600	1760
<b>Après-midi</b> - 13h	440 66	1440	975	2921
- 14h30	625		375	3921
- 16h		240		4161
- 19h	176 625 66	1680	1875	4422 8583
<b>Soir</b> - 21h		960	525	1485 5907
- 0h	176 66	1080	1425	2747

Les effectifs sont relativement plus importants que la veille et se maintiennent durant la soirée, ce qui ne semble pas avoir été le cas le 12 mai. Cette relative augmentation du nombre d'hommes s'explique sans doute par la manifestation prévue en ce jour par les étudiants et les travailleurs. On aurait néanmoins pu s'attendre à une plus forte mobilisation en fin de journée, pour la manifestation qui va se révéler être la plus importante depuis le début des événements.

---

<sup>88</sup> Effectifs-Matériel, *FA...op.cit* carton n°5

**13 mai** : La Cour d'appel met en liberté provisoire les condamnés du 5 mai. La Sorbonne est réouverte et aussitôt occupée. Manifestation syndicale où participent étudiants et travailleurs de la gare de l'Est à Denfert-Rochereau. Les étudiants continuent jusqu'au Champs de Mars. La police est presque totalement absente de cette manifestation. C'est une situation complètement différente de la semaine précédente où les manifestations étaient réprimées.

## Journée du 14 mai<sup>89</sup>

	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
Matin - 8h	440 88	480	525	1533
Matin - 8h	440	480	525	1445
Après-midi - 13h - 16h	616 66 625	1200 240	1050 375	2932 4172
Après-midi - 13h - 16h  - 19h	528 625 528  1250	1200 1200  1200	1050 1425  1800	2778  3878 (- 7 escadrons et 4 CRS descente à 16h) 4250
Soir -19h	625 66	1440	1800	3931
Soir - 21 h	625	1440	1275	3340 (- 7 escadrons et 6 CRS descente à 21h)
Nuit - 0 h	176 44	600	525	1345

Par rapport à la matinée du 13 mai, ce sont les CRS et les gendarmes mobiles qui souffrent d'une relative diminution de leurs effectifs. C'est à partir de l'après-midi que les effectifs fournis par les différentes sources divergent complètement. Si nous considérons les effectifs jusqu'à 19h, l'importance des divergences est difficilement compréhensible. Pour les autres journées où nous étions confrontés à plusieurs sources, il y avait un grand nombre de données qui se recoupaient. Ce qui n'est pas le cas ici. Ceci amène de nombreux doutes concernant la datation d'au moins l'une des sources ayant permis la réalisation de ce tableau.

<sup>89</sup> Effectifs-Matériel, *FA...op.cit* carton n°6

**14 mai** : Départ du Général de Gaulle pour la Roumanie. Dépôt d'une motion de censure à l'Assemblée nationale par le PCF et la FGDS.

## Journée du 15 mai<sup>90</sup>

	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>- 8h</b>	440 88	480 (8h – 16h)	525 (8h-16h)	1533
<b>Après-midi</b>				
- <b>13h</b>	616 66	480 (13h-21h)	975 (13h-21h)	2137 + 1005 (7 escadrons – 4 CRS / 8h-16) 3142
- <b>16h</b>	500	720 (16h-24h)	375 (16h-24h)	4737 - 1005 ( 7 escadrons et 4 CRS / 8h- 16h) 3732
<b>Soir</b>				
- <b>19h</b>	176 750 66	720 (19h-3h)	600 (19h-3h)	2312 + 2550 ( 18 escadrons et 10 CRS) 4862
- <b>21h</b>		480	150	5492 - 1455 ( 13 escadrons et 4 CRS / 13h – 21h) 4037
<b>Nuit 0h</b>	176 44	120	150 (0h-8h)	490 - 1950 (10 escadrons et 8 CRS / 19h – 3h) 2440

Durant cette journée du 15 mai, les effectifs sont répartis de manière relativement similaire au 14. Rien ne traduit une modification des dispositions malgré l'occupation de l'Odéon.

Ainsi, la police municipale représente près de 24% des effectifs, les CRS environ 41 %, et les gardes mobiles 33 %. Comme à l'accoutumée, les CRS sont surtout sollicités l'après-midi et le soir. Il y a près d'une quinzaine de jours, le nombre d'hommes de la Préfecture de Police mobilisé durant les différentes périodes de la journée était plus important que celui des CRS. La situation est donc complètement inversée quelques jours plus tard. L'augmentation des effectifs de la Gendarmerie Mobile et des CRS est significative d'une situation qui empire et à laquelle les autorités n'arrivent pas à trouver de solution.

<sup>90</sup> Effectifs-Matériel, *FA...op.cit* carton n°6

## Journée du 16 mai<sup>91</sup>

	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>Matin</b>				
- 6h30	66			66
- 8h00	440	480	525	1533
	88			1599
<b>Après-midi</b>				
- 13h00	616	720	600	2002
	66			1730
- 16h00	500	480	750	3732
<b>Soir</b>	750	480	600	
- 19h	66			1896
- 21h		600	150	750
				2646
<b>Nuit 0h à 8h</b>	176	120	150	
	44			490
<b>Total</b>				8467 (total général)

Mis à part le mouvement de grèves qui s'étend dans les entreprises, cette journée ne connaît pas d'agitation particulière. Le nombre d'hommes déployés pour chaque formation reste relativement similaire durant toute la journée, même si les CRS sont de loin les plus nombreux en soirée. La police municipale représentant 36% de l'effectif global, les CRS et les gendarmes près de 32% chacun.

---

<sup>91</sup> Effectifs-Matériel, FA...op.cit carton n°6

**16 mai** : Le mouvement de grève s'étend dans les entreprises.

## Journée du 17 mai<sup>92</sup>

	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>Nuit du 16 au 17</b>	176	240	150	566
<b>Matin</b>				
- <b>8h surveillance ORTF</b>	88		300	388
- <b>Maintien de l'ordre</b>	440	480	525	1445 1833
<b>Après-midi</b>				
- <b>13h surveillance Ortf</b>	88		300 (ceux de 8h)	388
- <b>Maintien de l'ordre</b>	528	1200 (4 CRS celles de 8h)	600 (7 escadrons sont ceux de 8h)	2328 2716 388
- <b>16h surveillance ORTF</b>	88 (celle de 13h)		300	388
- <b>Maintien de l'ordre</b>	528 (celles de 13h) 500	1200 (6 CRS celles de 13h)	1575 (1 escadron celui de 13h)	3803 4191
- <b>19h surveillance ORTF</b>	88		300 (ceux de 16h)	388
- <b>Maintien de l'ordre</b>	88 750	1680 (6 CRS celles de 13h - 4 CRS celles de 16h)	2100 (1 escadron celui de 13h - 20 escadron ceux de 16h) 300 (ceux de 16h)	4618 5006
- <b>21h surveillance Ortf</b>	88 (celles de 13h)			388
- <b>Maintien de l'ordre</b>	88 750 (ceux de 19h)	1680 (4 CRS de 16h - 4 autre de 19h)	2175 (20 escadrons de 16h - 7 escadrons de 19h)	4693 5081
<b>Nuit du 17 au 18 mai</b>				
- <b>surveillance Ortf</b>	88		150	238
- <b>maintien de l'ordre</b>	88	1440 (4 de 19h - 6 de 21h)	75 750 (7 de 19, 2 de 21 h)	2353 2681

<sup>92</sup> Effectifs-Matériel, FA...op.cit carton n°7

**17 mai** : Rencontre Mitterrand - Waldeck-Rochet. Grève à l'ORTF.

Le 17 mai marque le début de la grève de l'ORTF. Dans la répartition des effectifs, cela se caractérise par l'apparition de troupes destinées à la surveillance de l'ORTF. Ces troupes sont composées de gendarmes mobiles et de membres de la police municipale. On compte 88 hommes pour la Préfecture de Police et 300 de la gendarmerie. Ces 300 hommes sont ramenés à 150 dans la nuit. On constate ainsi que les CRS sont exclusivement utilisés pour le maintien de l'ordre. La surveillance de l'ORTF ne fait donc pas partie du maintien de l'ordre.

A partir du 17 mai, les données fournies par la source deviennent relativement obscures et on peut avoir du mal à déterminer le nombre d'hommes de la journée.

En premier lieu, les chiffres présents dans les états des effectifs, concernant la nuit du 16 au 17, diffèrent dans entre le document faisant état des effectifs du 16 mai et celui du 17 mai. La police municipale est par exemple amputée de 44 hommes (Réserve Cité) et les CRS sont doublés.

Le nombre de gendarmes mobiles déployé dans la matinée est beaucoup plus important que la veille. En effet, même si le nombre de gendarmes se consacrant au maintien de l'ordre reste identique, vient s'adjoindre à cet effectif les 300 hommes devant assurer la surveillance de l'ORTF.

Si le nombre d'hommes mobilisés par tranche horaire reste stable pour la police municipale il n'en va pas de même pour les CRS et les gendarmes mobiles. Dans l'après-midi, les CRS passent d'un maximum de 720 hommes mobilisés par tranche horaires pour le 16 mai, à 1680 hommes le 17. Tandis que les gendarmes mobiles passent d'un maximum de 750 hommes la veille à 2175 le 17 mai. Le nombre d'hommes mobilisés dans la nuit n'est même plus comparable à celui de la veille. Pour exemple, les CRS passent de 240 à 1440.

### **Journée du 18 mai**<sup>93</sup>

	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>Matin</b> - 6h30	66			

<sup>93</sup> Effectifs-Matériel, FA...op.cit carton n°7

**18 mai** : Retour du Général de Gaulle. Grève générale, la paralysie économique gagne l'ensemble du pays.

- 8h00 surveillance ORTF	88		300	388
- Maintien de l'ordre	352 88	480	900	1820 2274 (total matin)
<b>Après-midi</b>				
- 13h00 surveillance ORTF	88		300 (ceux de 8h)	388
- Maintien de l'ordre 13h	125 440 66	1080	525	2236 4510
- 16h				1300
- 16 surveillance ORTF	400 88 (celles de 13h)		900 300	388
				4312 (total aprem)
<b>Soir</b>				
- 19h surveillance ORTF	88		300 (ceux de 16h) 375	388
- Maintien de l'ordre	625 66	480		1546
- 21h surveillance ORTF	88 (celles de 19h)		300 (ceux de 16h)	388
- 21h maintien de l'ordre		720		1934 (total soirée) 2654 (total soirée)
<b>Nuit du 18 au 19 mai</b>				
- surveillance ORTF	88		150	
- maintien de l'ordre	88 44	240	225	597 835

### Journée du 19 mai<sup>94</sup>

	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>Matin</b>				
- 6h30	66			66
- 8h00 surveillance ORTF	88		300	388
- Maintien de l'ordre	528	480	600	

<sup>94</sup> Effectifs-Matériel, FA...op.cit carton n°7

<b>l'ordre</b>	88			1696 2150
<b>Après-midi</b>				
- <b>13h surveillance Orf</b>	88		300 (ceux de 8h)	388
- <b>Maintien de l'ordre 13h</b>	125 352	720	375	
- <b>16 h surveillance ORTF</b>	66			1638
- <b>Maintien de l'ordre</b>	88 (celles de 13h) 500	400	300 375	388 1355
				3681 (total après-midi)
<b>Soir</b>				
- <b>19 h surveillance ORTF</b>	88		300 (ceux de 16h) 375	388
- <b>Maintien de l'ordre</b>	625 66	240		1306
- <b>21 h surveillance ORTF</b>	88		300 (ceux de 16h)	388
- <b>Maintien de l'ordre</b>		720		720 2424 (total soirée)
<b>Nuit du 19 au 10 mai</b>				
- <b>surveillance ORTF</b>	88		150	238
- <b>maintien de l'ordre</b>	88 44	240	225	597 835 (total nuit)
				9080 (total général)

Les effectifs bougent peu durant ces deux dernières journées et se maintiennent entre les 9000 et les 10000 hommes. En effet, si la paralysie économique a gagné le pays, il n'y a pas de heurts demandant des dispositions exceptionnelles en ce qui concerne les effectifs. Même s'il semblerait au vu du nombre d'hommes déployés durant les journées précédentes que les forces de l'ordre sont dans une utilisation maximale des effectifs disponibles.

Entre ces deux journées, le nombre de CRS sollicités dans la matinée reste stable et se maintient à 480 hommes. Concernant le maintien de l'ordre, la Gendarmerie Mobile passe de 900 à 600 hommes et la Préfecture de Police de 352 à 528 hommes. On constate donc une légère baisse de ces effectifs dans la matinée.

Dans l'après-midi et la soirée, les effectifs restent relativement stables, même si le nombre de gendarmes mobiles diminue dans l'après-midi.

## Journée du 21 mai<sup>95</sup>

	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>Matin</b>				
- surveillance ORTF	145		375	520
- maintien de l'ordre 7 h30 à 13h00	352			
- à partir de 8h00		720	825	
- à partir de 9h00	250			2147
				2667
<b>Après-midi</b>				
- surveillance ORTF	145		375 (ceux de 8h)	520
- maintien de l'ordre 13h00 à 19h00	440		375	
- à partir de 13h00	250	240	150	
		720	75	
			225	1530
- à partir de 14h00		120		2475 (écrit de manière manuscrite)
- à partir de 16h00 (2595 + 200 : 2795) manuscrit	125	720	300	120
				1145
				5982
<b>Soir</b>				
- surveillance ORTF	145		375	520
- maintien de l'ordre à partir de 19h00 (+ 2305 ; 9 CRS et 3 escadrons	625		375 (ceux de 16h)	1000
- à partir de 21h		720 (- 2 CRS : manuscrit)		
<b>Nuit du 21 au 22 mai</b>				
- surveillance ORTF	145		225	370
- maintien de l'ordre à partir de 23h30	125			125
- de 0h à 8h		240	225	465
				9682 (total général)

<sup>95</sup> Effectifs-Matériel, FA...op.cit carton n°8

## Journée du 22 mai<sup>96</sup>

	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>Matin</b>				
- surveillance Orf	145		375	
- maintien de l'ordre à 7h30	352			
- à 8h00	22	720	750	2108
- à 9h00	246			2628
	88 (manuscrit)			
<b>Après-midi</b>				
- surveillance ORTF	145		375 (ceux de 8h00)	520
- maintien de l'ordre à 13h00	440 22 246 66 (manuscrit)	360	525	1530
		720	600	2850
- à 16h00	123	720	450	1293
				5371 / 5971 (manuscrit)
<b>Soirée</b>				
- surveillance ORTF	145		375	
- maintien de l'ordre à 19h00	615 / 500 (manuscrit) 22 66 (manuscrit)		375 (dont 3 de 16h00)	1012
- à 21h00		720		
<b>Nuit du 22 au 23 (0h à 8h00)</b>				
- surveillance ORTF	145		225	370
- maintien de l'ordre	88 66 (manuscrit)	240	225	553 619
				8994 (total général)

<sup>96</sup> Effectifs-Matériel, FA...op.cit carton n°8

**22 mai** : La motion de censure déposée par la gauche est rejetée, elle ne recueille que 233 voix. Daniel Cohn-Bendit est interdit de séjour. Création du Comité national de défense de la République (CDR). Les syndicats se déclarent prêts à négocier avec le gouvernement. Attaque du local national conjoint des CDR et du Service d'action civique rue de Solférino par des manifestants.

Depuis le 18 mai, la paralysie économique gagne le pays, et les grèves sont légions. Les hommes sont souvent sollicités afin de faire évacuer les lieux de travail occupés par les employés. Les modifications du 21 mai sont peut-être dues au nombre important d'interventions réalisées afin d'évacuer usines et entreprises à l'intérieur et en dehors de Paris.

Par rapport au 19 mai, les troupes mobilisées en soirée diminuent et celles sollicitées dans l'après-midi augmentent.

La source ayant permis la réalisation du tableau est remplie d'annotations, ce qui laisse supposer, des hésitations ou des changements de dernière minute pour les effectifs de la journée du 22 mai.

### Journée du 23 mai<sup>97</sup>

	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>Matin</b>				
- Surveillance Orf	145		375	520
- Maintien de l'ordre à 7h00	352			
- 8h00	22	720	900	1930
	88			2450
<b>Après-midi</b>				
- surveillance ORTF	145		375 (ceux de 8h)	520
- maintien de l'ordre à 13h00	440	360	900	
	22	720 (8h à 16h)		
	200			2708
	66			1435
- à 16h00	100	960	375	
<b>Soirée</b>				
- surveillance ORTF	145		375 (ceux de 16h)	
- maintien de l'ordre à 19h00	500		375 (dont 4 de 16h)	
	22			
- à 21h00	66	1680 (dont 8 à 16h)		3163
<b>Nuit</b>				
- nuit du 23 au 24 mai	145		225	
			75	
- maintien de l'ordre	88	240	225	1064
	66			10820 (total gen )

<sup>97</sup> Effectifs-Matériel, FA...op.cit carton n°8

Au cours des dernières journées les effectifs de la police municipale ont très peu variés. Ce sont ceux de la Gendarmerie Mobile, mais surtout ceux des CRS qui connaissent des variations importantes. Nous pouvons en conclure que ce sont les CRS qui représentent la marge de manœuvre des forces de l'ordre. C'est donc surtout sur l'importance de ces effectifs que joue les autorités pour faire face aux violences. .

Même si les effectifs subissent une augmentation dans la soirée, le non maintien apparent de ces derniers durant la nuit, montre que les heurts de la nuit étaient relativement courts et que les autorités ne craignaient pas une reprise de ces derniers dans la nuit.

### Journée du 24 mai<sup>98</sup>

	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>Matin</b>				
- <b>Garde ORTF</b>	90		375	441
- <b>maintien de l'ordre</b>	441		375	1141
	176		150	1582
<b>Après-midi</b>				
- <b>13 h</b>	528		450	1078 (fin en principe à 21h)
	100			
- <b>14 h</b>		720		720 (fin en principe à 21h)
- <b>16h</b>	400	480	225	1105 (fin en principe à 21h)
	66			2969
- <b>19 h</b>	264		450	1214 (fin en principe 3 h et 5h)
	500 (19h – 3h)			4183
<b>Garde ORTF (noté 441) - 21h</b>		1560		441
				4624
				1560 (fin en principe à 5h)
				6184
<b>Nuit</b>				
<b>Garde ORTF</b>				315
<b>Maintien de l'ordre</b>	44			
	176		450	985
<b>+ jusqu'à 3h</b>			450	
<b>+ jusqu'à 5h</b>		1560		2995

<sup>98</sup> Effectifs-Matériel, FA...op.cit carton n°9

**24 mai** : Nouvelle nuit de barricades. Le Général de Gaulle annonce un référendum sur la participation (entreprises, universités) pour le mois de juin. La Bourse est incendiée. Un commissaire de police est tué à Lyon par un camion lancé par les manifestants.

Le nombre de CRS mobilisé durant une période est en général significatif du fait que des violences ont lieu ou que les autorités s'attendent à ce qu'elles aient lieu.

A la suite de l'annonce de l'interdiction de séjour de Cohn Bendit, le 22 mai, il y a des violences. Néanmoins, durant ces journées, le dispositif ne semble pas connaître de modifications significatives liées à ces incidents. Ce qui laisse supposer qu'une répartition normale des effectifs de la journée peut facilement faire face à des incidents de « moindre » importance.

Mais, dès le 23, rien qu'en soirée, 1680 CRS sont mobilisés à 21h. Ils sont deux fois plus nombreux que la veille afin de faire face aux incidents de fin de journée.

Par ailleurs, le 24 mai, les 1560 CRS qui sont mobilisés de 21h à 5h, montre que les violences ont augmenté dans la durée par rapport au 23 mai. Cette nuit du 24 au 25 représente la seconde nuit des barricades.

L'absence de données pour le 25 mai empêche de constater l'état des effectifs au lendemain de cette seconde nuit de barricades.

Néanmoins, le fait que les effectifs de la Préfecture de Police, n'augmentent pas énormément par rapport au 21 mai, alors que l'on se trouve en configuration de manifestation, confirme que la marge de manœuvre des autorités se situe surtout aux niveaux des effectifs des CRS.

Toutefois, cela laisse supposer que la Police Municipale utiliserait constamment ses effectifs au maximum de leurs possibilités. Il serait donc difficile d'en dégager davantage pour le maintien de l'ordre dans Paris sachant que des incidents ont lieu dans toute la région.

## Journée du 29 mai<sup>99</sup>

	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>Matin</b>				
- protection ORTF (noté 455)				455
-	616		300	916
				1371
<b>Après-midi</b>				
- protection ORTF (noté 455)				455
- 13h	700		525	1225
- 15h		1400 + 200 (en alerte dans les cantonnements)	225	1825
- 16h	500		450	950
- 19h	600		490 (19h à 3h)	4455
				1050
				5505
<b>Soir</b>		600 (21h à 5h)		
<b>Nuit</b>				
- protection ORTF	80		225	305
- 0h à 8h	200	200	375	775
- 0h à 5h		600		1080
- 0 à 3h			450	1680
				2130

<sup>99</sup> Effectifs-Matériel, *FA...op.cit* carton n°11

**24 mai** : Nouvelle nuit de barricades. Le Général de Gaulle annonce un référendum sur la participation (entreprises, universités) pour le mois de juin. La Bourse est incendiée. Un commissaire de police est tué à Lyon par un camion lancé par les manifestants.

## Journée du 30 mai<sup>100</sup>

	Préfecture de Police	CRS	Gendarmerie Mobile	Total
<b>Matin</b>				
- protection ORTF	80		375	455
-	572		525	1185
	88			1640
<b>Après-midi</b>				
- protection ORTF	80		375	455
-	484		525	1197
	100			1652
	88			2700
- 16h	500	1600	600	4352
- 19h	600		450 (19h à 3h)	1182
	44			5534
	88			
- 21h		600 (21h – 5h)		
<b>Nuit</b>				
- protection Ortf	80		225	305
-	176	200	375	839
	88			1144
- 0h à 5h		600		
- 0h à 3h			450	

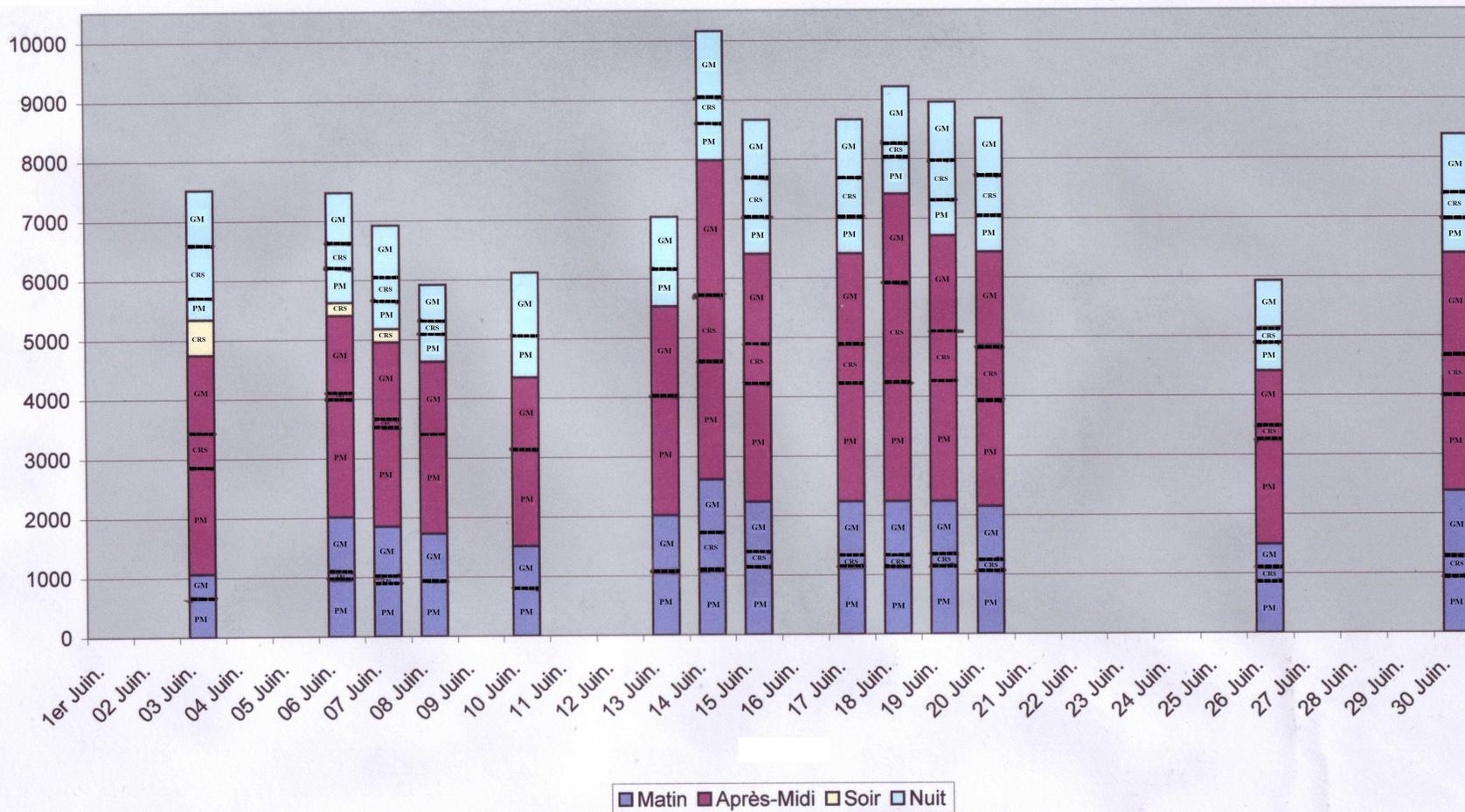
Les effectifs de ces deux dernières journées sont similaires malgré la grande manifestation de soutien au Général de Gaulle le 30 mai. Comme au début du mois, les effectifs des CRS sont de nouveau absents en matinée. Bien que les effectifs se soient relativement relâchés, leur nombre reste suffisamment important pour avancer que la situation est toujours aussi tendue malgré une reprise en main de cette dernière par les autorités.

<sup>100</sup> Effectifs-Matériel, *FA...op.cit* carton n°11

**30 mai** : A 16h30 le Général de Gaulle annonce la dissolution de l'Assemblée nationale. Une manifestation de soutien au chef de l'Etat réunit un million de personnes. A cette date le pouvoir en place reprend l'initiative, alors que la veille il traversait une crise sans nom avec la disparition du président.

### Effectifs du mois de Juin 1968

#### Hommes



101

<sup>101</sup> Effectifs-Matériel, FA...op.cit carton n°14 à 19

Le mois de juin 1968 comprend deux périodes importantes dans l'évolution des effectifs. Une première période allant du 3 au 13 juin où les effectifs de la journée ne dépassent pas les 8000 hommes, ceci correspond vraisemblablement à un moment d'accalmie après la reprise en main de la situation par le gouvernement à la fin du mois de mai. La seconde période, entre les 14 et 20 juin voit des effectifs largement au dessus des 8000 hommes. La première quinzaine du mois de juin a permis de se rendre compte que les événements étaient loin d'être finis même si les forces de l'ordre n'ont plus à faire face à des démonstrations de force semblables à celle du mois de mai. Un certain nombre de travailleurs est toujours en grève et les élections approchent à grand pas, ce qui ne calme pas la situation. Par ailleurs, les événements du 11 juin, ainsi que la situation en dehors de Paris, ne font que confirmer cet état de fait. Tout cela, explique sûrement le fait que les effectifs déployés augmentent après la première quinzaine, afin de parer à tout nouvel incident.

Il faut noter que durant la première période les CRS disparaissent presque des effectifs du maintien de l'ordre dans la capitale. En effet, Paris ne paraissant plus demander autant d'effectifs qu'au mois de mai, les CRS peuvent être mobilisées afin d'aller faire face aux manifestations et aux grèves en dehors de la capitale. C'est ainsi que durant tout le mois de juin, la majorité des hommes déployés dans la capitale appartient à la Police Municipale et à la Gendarmerie Mobile. Le nombre important d'hommes mobilisé le 30 juin s'explique sûrement par le second tour des élections législatives.

Ces groupes d'effectifs n'assurent pas leur mission les mains vides et sont donc dotés d'un matériel pour y faire face.

## *2. Les ressources matérielles*

Les documents de la Préfecture renseignent uniquement sur le matériel des hommes de la Police Municipale pas sur celui des autres formations.

Par ailleurs, en comparaison des informations concernant les effectifs, celles concernant le matériel utilisé durant la période sont relativement moins nombreuses et plus dispersées dans les cartons.

On peut distinguer deux équipements principaux lors des opérations de maintien de l'ordre :

### *- Le matériel personnel*

Les formations d'intervention possèdent un équipement personnel différent de celui des formations appartenant au service général. Le matériel à la disposition des compagnies d'interventions apparaît comme beaucoup plus important.

Par exemple, dans les cars des formations d'interventions sont conservés : des boucliers, des manchettes, des bâtons de défense en caoutchouc, des bâtons de défense en bois, des grenades lacrymogènes et des lunettes.

Par contre, pour le matériel contenu dans les cars des formations du service général, il est juste noté la présence de bâtons en caoutchouc et de bâtons blancs.

Néanmoins, chaque section dispose de 4 musettes contenant chacune 5 grenades CB dites « criquet » et une cassette de 12 ampoules lacrymogènes. Et si le 3 mai, les formations d'interventions portent le calot et le casque tandis que les effectifs du service général sont en tenue normale, cela va rapidement changer. Dès le 6 mai, tous les effectifs doivent porter calot et casque.

102

#### - Le matériel « lourd »

Durant les interventions, les hommes sont aussi accompagnés par du matériel que nous qualifierons de « lourd ». Ce matériel est, par exemple, constitué des cars ou des bulldozers.

Certains types d'équipements sont à disposition des troupes de manière quotidienne durant les événements. Tous les jours sont, par exemple, déployés : des cars T45, des cars T55, des VU radio, des cars radio de commandement des ST et des cars demi-section. Un certain nombre de motocyclettes font aussi partie du matériel confié aux troupes. Il est toutefois logique de supposer que ces motocyclettes sont confiées aux hommes des compagnies motocyclistes. Ainsi, ce sont, en majorité, des véhicules radios et des véhicules de transports de troupes qui sont déployés.

Mis à part ces véhicules de transport et de liaison radio, les forces de l'ordre utilisent aussi des véhicules beaucoup plus imposant servant en général au déblayement des barricades. C'est ainsi que sont réquisitionnés des tonnes à eau, des bulldozers, des grues, des tracteurs à double plateau ou encore des tracteurs à plateau simple. Les bulldozers et les tonnes à eau sont sans doute le matériel qui a le plus aidé les hommes durant opérations. Les premiers en permettant un dégagement rapide des barricades, et les seconds aidant à faire face à un nombre important de manifestants, ce qui soulage l'effort consentit par les hommes.

L'utilisation prévue pour tout ce matériel n'est cependant pas précisée dans les documents. Par exemple, le lecteur ne sait pas si les tracteurs sont réquisitionnés pour les opérations de maintien de l'ordre du jour ou destinés à d'autres utilisations.

Le matériel employé par les différentes formations de la Police Municipale est pris sur celui déjà disponible dans les différents districts. Si du matériel supplémentaire est nécessaire il est pris aux garages des services techniques.

Les autorités militaires peuvent aussi fournir un certain nombre de matériel durant les opérations de maintien de l'ordre. Tout d'abord, l'équipement accompagnant les gendarmes peut

---

<sup>102</sup> Matériel – Effectifs, Télégramme nr 30 du 6 mai 1968, *FA...op.cit.* carton n°3

servir à l'ensemble des groupes d'interventions. Par exemple, le 10 mai 1968, quatre des tonnes à eau appartiennent à la Gendarmerie Mobile.<sup>103</sup>

Ensuite, le Préfet de Police peut aussi décider de la réquisition de matériel militaire. Pour exemple, le Préfet de Police réquisitionne quatre bulldozers, deux grues chargeuses, deux camions bennes et quatre engins avec treuils, dans un document datant du 10 mai 1968.<sup>104</sup>

Les dégâts aux matériels administratifs représentent un problème relativement important, car ils n'ont pas lieu seulement durant les opérations de maintien de l'ordre mais aussi en dehors. En effet, les cars Police-Secours sont pris à parties alors qu'ils n'ont rien à voir avec le dispositif de maintien de l'ordre.

Nous pouvons toutefois distinguer deux types de dégâts recensés dans les archives de la Préfecture de Police:

- Nous pouvons tout d'abord, identifier les dégâts vestimentaires et ceux touchant le fonctionnaire sur un plan individuel. Ils sont en général signalés dans les rapports individuels des gardiens, mais les districts peuvent aussi communiquer un état de ces dégâts à l'Etat-major PM.

*...Les districts feront connaître à l'em-pm (43-95) dès que possible, les dégâts vestimentaires occasionnés aux membres du service d'ordre au cours de la soirée du 3 mai 1968 :*

- vêtements souillés
- vêtements déchirés
- képis ou objets du petit équipement perdus...<sup>105</sup>

- Nous pouvons ensuite, nous attacher aux dégâts reçus par les véhicules. La différence est faite entre les véhicules personnels des policiers et les véhicules administratifs servant aux interventions. En général, ce sont ces véhicules administratifs de la police qui souffrent de dégradations. Toutefois, il arrive que les véhicules personnels des hommes soient eux aussi endommagés, lorsqu'ils les laissent à des stationnements proche des lieux de violences, par exemple.

En se basant sur les archives de la Préfecture de Police il est difficile de se faire une idée réelle concernant l'efficacité du matériel confié aux hommes. En effet, quelques rares rapports font apparaître l'insuffisance de l'équipement collectif ainsi que de l'équipement collectif à disposition des hommes, néanmoins aucune précision n'est apportée quant à la nature de ces insuffisances. On ne trouve dans les archives aucun document ayant pour thème l'équipement des forces de l'ordre, son

---

<sup>103</sup> Effectifs-Matériel, 10 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°4

<sup>104</sup> *Idem*

<sup>105</sup> Direction Générale de la Police Municipale, Appel général à tous services PM, 3 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°1

efficacité, ou son remplacement ce, alors qu'il est aisé de savoir que les masques à gaz de la Police Municipale était quasiment inefficace et que les boucliers noirs confiés à certains effectifs au début des évènements étaient handicapants lorsqu'ils se faisaient bombarder.

Les documents faisant état des effectifs sont complétés par un certain nombre de plans durant les mois de mai et juin 1968.

## **B La stratégie du maintien de l'ordre...**

### *1. ...A travers le plan*

Les plans des opérations existent pour presque tous les jours des mois de mai et juin 1968. Ces plans réalisés par la Section Dessin Etat-major permettent de se faire une idée sur le dispositif déployé durant la période.

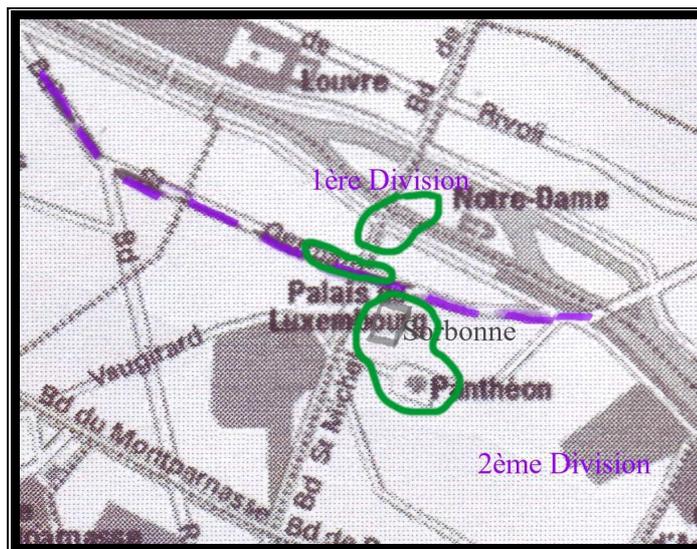
Il nous faut en premier lieu, préciser qu'il arrive souvent qu'aucune division ne soit notée mais la présence de deux postes de direction sur la carte ayant en charge des zones différentes, laisse deviner ces divisions.



partir de cette intersection. Néanmoins, la Sorbonne semble être elle seule sous le contrôle d'une division distincte des deux précédentes.

Ce plan du matin du 3 mai rappelle que les tensions n'apparaissent pas brutalement durant cette journée. Elles sont visibles depuis le début de l'année, et les événements de Nanterre avaient déjà poussé la Préfecture de Police à une surveillance accrue du quartier universitaire par excellence : Le quartier latin.

### Journée du 6 mai<sup>107</sup>



Le 6 mai au matin, le territoire couvert par les opérations est séparé en deux divisions. La première couvre la rive droite et le nord du quartier latin, et la seconde couvre le sud de la rive gauche. Le quartier latin a donc été séparé en deux ensembles, sûrement pour un meilleur contrôle cette zone agitée. Il y a deux groupes de troupes importants : un autour de la Préfecture de Police et de la place Saint Michel, et l'autre autour de l'ensemble Sorbonne-Panthéon. Le dispositif de l'après-midi est quasiment similaire. La grande différence se situe au niveau de la répartition des troupes. Ces dernières ne sont plus seulement concentrées autour de deux points, mais se situent aussi sur les deux grands axes que sont le boulevard Saint Michel et le boulevard Saint Germain.

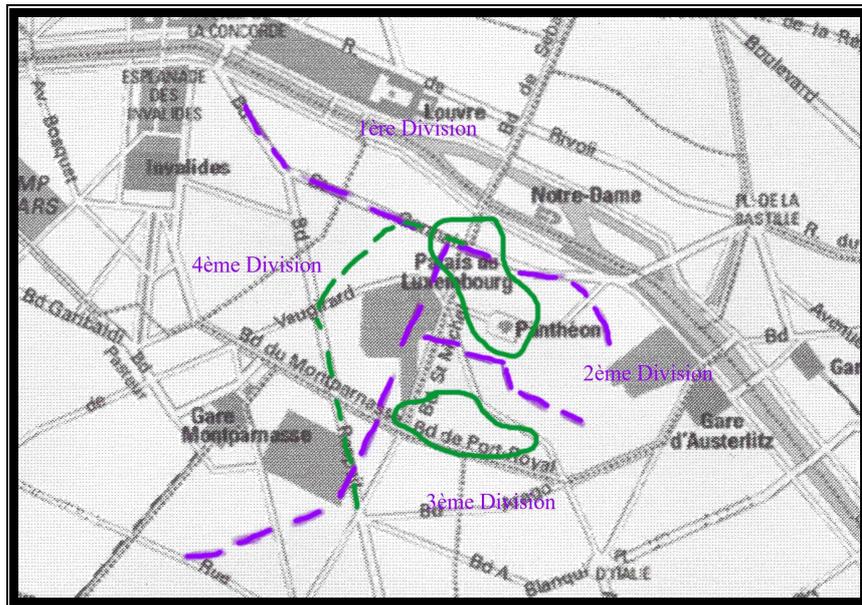
<sup>107</sup> Plans, FA...*op.cit.* carton n°2

**6 mai** : Daniel Cohn-Bendit et d'autres étudiants nanterrois comparaissent devant la commission disciplinaire. Manifestations, puis premières barricades et violents affrontements avec la police, plus de quatre cents arrestations. Le 6 mai surprend beaucoup moins que le 3 mai, les CRS et les gendarmes mobiles sont déjà sur Paris, les forces de l'ordre sont donc relativement prêtes.

## Journée du 7 mai<sup>108</sup>

Dans l'après-midi du 7 mai le dispositif est beaucoup plus important que la veille. Cela est sûrement dû aux incidents du 6 mai 1968, où les forces de l'ordre avaient entouré la Sorbonne pour éviter que ne se reproduisent les violences du vendredi 3 mai. Mais cela n'a pas été spécialement efficace.

Donc le 7 mai, les forces de police ne se contentent plus de concentrer le gros des hommes au centre du quartier latin, mais élargissent le dispositif.



Quatre divisions sont présentes, néanmoins, la majorité d'entre-elles se concentre sur le quartier latin.

La première division englobe la rive droite et le nord du quartier latin. La deuxième se concentre sur l'est du quartier. La troisième se trouve au sud-est, et la dernière est située au sud-ouest. Le dispositif couvre une bien plus grande partie de la rive gauche que la veille.

Nous avons constaté l'existence de deux « dispositifs » différents complètement indépendants l'un de l'autre.

On trouve un premier dispositif dans le nord du quartier latin, avec des troupes concentrées autour de la Sorbonne et de l'axe Saint Michel – Saint Germain.

Le second dispositif se trouve plus au sud. Les troupes sont beaucoup plus lâches et se concentrent sur des points stratégiques. Ce second dispositif est lui-même séparé en deux :

<sup>108</sup> Plans, FA...*op.cit.* carton n°3

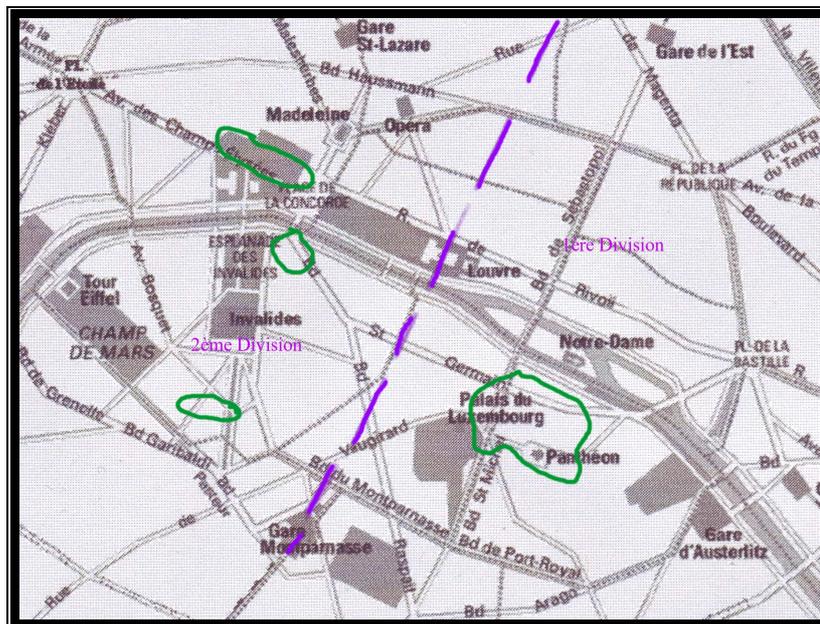
- A l'est, quatre points importants autour de la Santé, de l'hôpital Brocca, de la clinique Sainte Anne, de l'Observatoire et au sud de l'hôpital du Val de Grâce.
- A l'ouest, six points principaux : un au sud du jardin du Luxembourg, un autre aux abords du collège Stanilas, deux aux alentours de l'école alsacienne. Les trois autres sont placés sur l'itinéraire qu'avait emprunté la manifestation de la veille qui partait de la place Denfert-Rochereau, suivait le boulevard Raspail jusqu'à la rue de Rennes pour arriver au boulevard Saint Germain.

Ainsi on a trois importantes concentrations de troupes durant cette période de la journée. Une première autour de la Sorbonne, une autre sur l'itinéraire de la manifestation de la veille, et une dernière concentration aux environs des hôpitaux et de la prison de la Santé.

Dans la soirée du 7 mai 1968, les barrages empêchent la manifestation partie de la place Denfert Rochereau d'atteindre les alentours des boulevards St Michel - St Germain.

Les forces de l'ordre obligent la manifestation à suivre un itinéraire précis et la Préfecture de Police semble vouloir éviter de reproduire les erreurs de la veille en empêchant les manifestants d'atteindre les alentours de la Sorbonne, où s'étaient déclenchés dérapages et barricades, le 6 mai.

### Journée du 9 mai<sup>109</sup>



<sup>109</sup> Plans, FA...*op.cit.* carton n°3

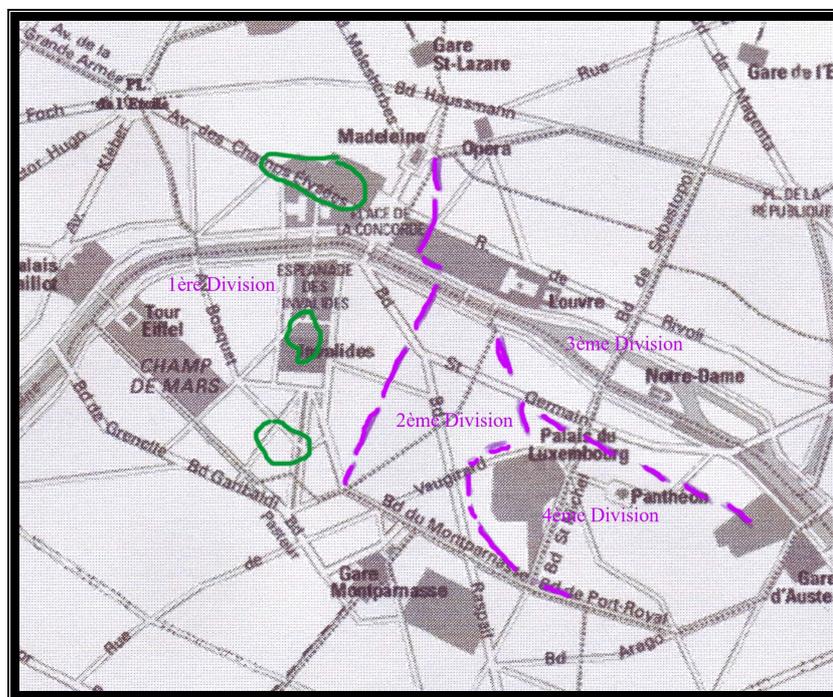
**9 mai** : Les leaders étudiants annoncent leur intention d'occuper la Sorbonne dès le départ des forces de l'ordre. En réponse, Alain Peyrefitte déclare que la Sorbonne restera fermée jusqu'au retour au calme.

Le dispositif du matin, compte deux divisions, une à l'est de la capitale couvrant le quartier latin, et possédant des troupes aux abords de la Sorbonne, de la place Edmond Rostand, du Panthéon et de la place Maubert ; et l'autre à l'ouest couvrant l'Assemblée Nationale, le Ministère de l'Intérieur, l'Ecole militaire et les abords de l'Elysée. Néanmoins, l'expérience du 6 mai semble avoir marquée la Préfecture de Police.

En effet, dans l'après-midi le territoire à contrôler est séparé en quatre divisions.

Trois de ces divisions sont centrée autour du quartier latin et la quatrième protège les points les plus importants de la capitale, sur la rive droite et à l'ouest du quartier latin.

La police globalise, donc, le dispositif qui se concentrait précédemment autour du quartier latin et commence à protéger tous les lieux de pouvoir de la capitale.



La première division se trouve à l'ouest du dispositif global et possède des troupes aux alentours de l'esplanade des Invalides, de l'Assemblée Nationale, de l'Ecole militaire, ainsi qu'aux alentours du palais de l'Elysée et du Ministère de l'Intérieur. La deuxième division, sur la rive gauche, va jusqu'au boulevard Montparnasse, et se situe entre le jardin du Luxembourg et l'Hôtel des Invalides. Cette division est relativement peu fournie en troupes. La troisième division couvre le sud de la rive droite, l'île de la Cité et le nord du quartier latin jusqu'à la rue des Ecoles. Elle possède un nombre important d'unités, qui sont surtout placées aux grandes intersections. La

quatrième et dernière division, couvre la Sorbonne et le sud du quartier latin. Cette journée voit beaucoup de mouvements de troupes.<sup>110</sup>

Le soir du 9 mai le dispositif se relâche. Il n'y qu'une division et beaucoup moins de troupes. Ces dernières sont situées aux alentours de l'Elysée, de la place Saint Sulpice, du Panthéon, de la Préfecture de Police, de l'Hôtel de Ville... Le quartier latin restant le centre de ce dispositif et l'Elysée bénéficie d'une protection de par son importance.

Donc le 9 mai est une rupture avec les jours précédents. Le dispositif s'étend énormément. Cette situation s'explique par le fait que les évènements ont débuté depuis près d'une semaine et que la situation ne semble pas évoluer vers l'apaisement.

### **Journée du 10 mai**<sup>111</sup>

En cette matinée du 10 mai, il y a une première division dont les effectifs assurent la protection de l'Elysée, une seconde possédant des troupes aux alentours des Invalides, de l'Assemblée Nationale et de l'Ecole militaire, et la dernière couvre le centre du quartier latin. Même s'il n'y a pas de séparations visibles sur les plans, les divisions sont néanmoins marquées par la présence de trois postes de directions.

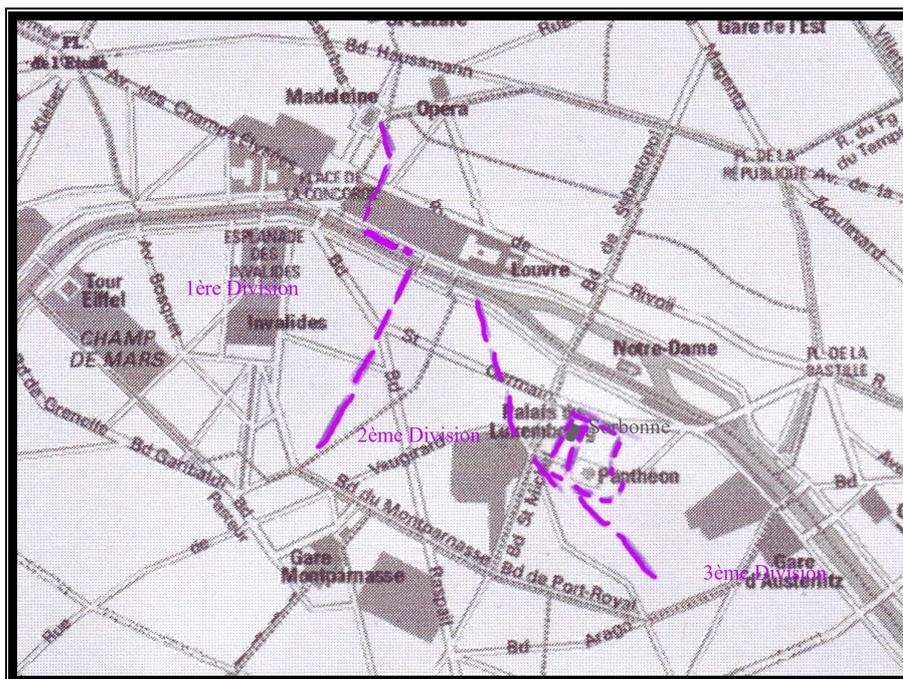
C'est surtout le plan de l'après-midi et du soir qui se révèle intéressant.

---

<sup>110</sup> Ce plan semble avoir subi de nombreuses modifications, la plupart des groupes dirigés vers les central

<sup>111</sup> Plans, *FA...op.cit.* carton n°10

**10 mai** - Nuit d'émeutes au Quartier latin où soixante barricades se dressent. La police intervient à partir de deux heures du matin. C'est la première nuit des barricades.



Il compte cinq divisions séparées de manière verticale. La première division couvre la partie ouest de la rive gauche entre le Ministère de la Défense Nationale et le Trocadéro ainsi qu'une partie de la rive droite entre la place Vendôme et la place de l'Etoile. La deuxième division se situe entre le ministère des travaux publics et le jardin du Luxembourg sur la rive gauche et entre le jardin des tuileries et le palais du Louvre pour la rive droite.

La troisième division, sur la rive gauche couvre du jardin du Luxembourg et la partie est de la rive gauche, et sur la rive droite elle va du palais du Louvre à l'Hôtel de Ville.

Le centre du quartier latin est séparé par les deux dernières divisions. Une se chargeant des alentours de la Sorbonne et l'autre des alentours du Panthéon. Ce plan matérialise les violences de la première nuit des barricades. Le dispositif autour de la Sorbonne et du Panthéon est très important, et de nombreux lieux de heurts sont signalés par la Préfecture de Police.

### **Journée du 11 mai**<sup>112</sup>

Dans la matinée du 11 mai, il y a trois postes de directions indiqués, un qui assure les alentours des Invalides, le second assure le contrôle du quartier latin et le dernier couvre les abords

<sup>112</sup> Plans, FA...*op.cit.* carton n°5

**11 mai** : La CGT, la CFDT et la FEN appellent à la grève générale pour le 13 mai. Retour de Georges Pompidou d'Afghanistan qui annonce la réouverture de la Sorbonne pour le 13 mai. Avec le retour du premier ministre, le gouvernement décide d'une politique précise, les choses semblent donc aller mieux. Même si la colère gronde dans la police après le discours du premier ministre, qui semble donner raison aux étudiants au détriment des forces de l'ordre qui obéissaient aux ordres du gouvernement.

de l'Elysée. Dans l'après-midi, les troupes sont surtout concentrées au quartier latin, même si elles sont aussi placées aux abords de l'Etoile, de l'Elysée et des Invalides. Après la nuit du 10 au 11, on se retrouve de nouveau avec un dispositif qui maintient la surveillance du quartier latin et assure la protection des lieux importants situés à l'ouest de la capitale.

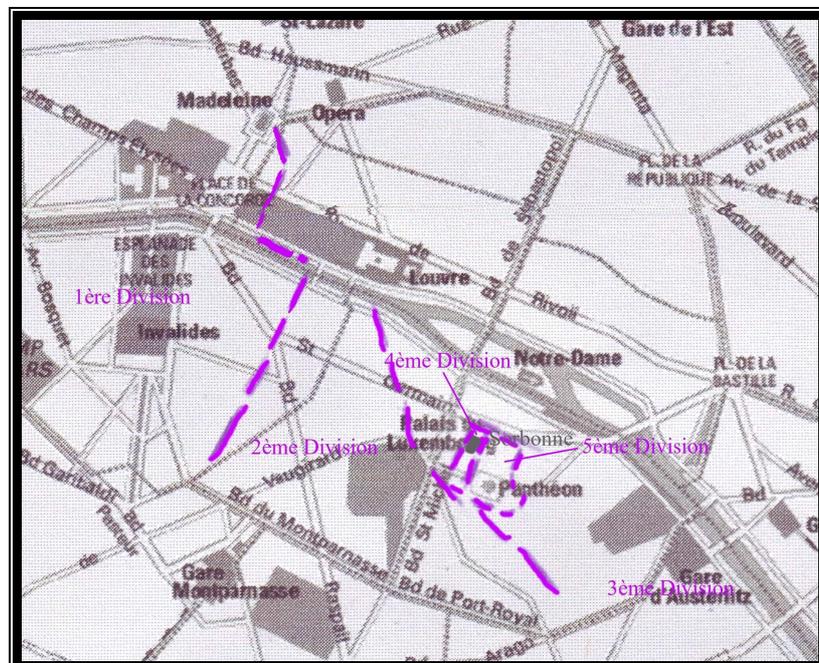
### **Journée du 12 mai**<sup>113</sup>

Le matin du 12 mai, il semble y avoir deux divisions. Elles ne sont pas délimitées néanmoins deux postes de direction bien distincts, sont inscrits.

L'une de ces divisions est centrée sur le quartier latin. Elle couvre les alentours de la Sorbonne et du Panthéon, ainsi que la place Saint Michel et la Préfecture de Police.

La seconde division couvre les alentours de l'Elysée, ainsi que ceux du laboratoire central de télécommunication. Ces deux divisions contrastent avec les journées précédentes. Mais comme pour les plans du 11 mai, elles permettent de constater les ensembles devenus importants dans le dispositif après la première nuit des barricades et le retour du Premier Ministre.

Le 12 mai dans l'après midi et la soirée, on trouve un dispositif semblable au 10 mai.



<sup>113</sup> *Idem*

Ainsi, on note l'existence de cinq divisions dont deux seulement pour les alentours de la Sorbonne. Les quatrième et cinquième divisions se situant respectivement entre la Sorbonne, le musée Cluny et la place Edmond Rostand pour la première et entre la Sorbonne, le Panthéon et la place Maubert pour la seconde.

Les trois autres divisions sont relativement peu fournies en troupe, même si elles couvrent une grande surface. La première division couvre un territoire allant du jardin des Tuileries à la place de l'Etoile, Hôtel des Invalides inclus. La deuxième division se situe entre le jardin des Tuileries et celui du Luxembourg et la troisième entre la Préfecture de Police et l'hôpital du Val de Grâce

La similitude avec le dispositif du 10 mai, montre que la stratégie employée dans l'après-midi et la soirée a changé depuis le retour du Premier Ministre et la première nuit des barricades. Le dispositif est beaucoup plus important, ce qui est sûrement le signe que la situation est considérée avec beaucoup plus de sérieux qu'auparavant par les autorités.

### **Journée du 13 mai 1968**<sup>114</sup>

Même si elles ne sont pas précisément définies, il semble y avoir, comme la veille, deux divisions durant la matinée du 13 mai. Une division à l'est qui couvre le quartier latin surtout la Sorbonne et une à l'ouest qui couvre les champs Élysée, et les Invalides. Sur le parcours de la manifestation ayant lieu durant cette journée, les troupes sont relativement lâches et peu nombreuses, les plus grandes concentrations de troupes se situant aux abords du Panthéon, de la place Saint Sulpice et de la place de l'Etoile.

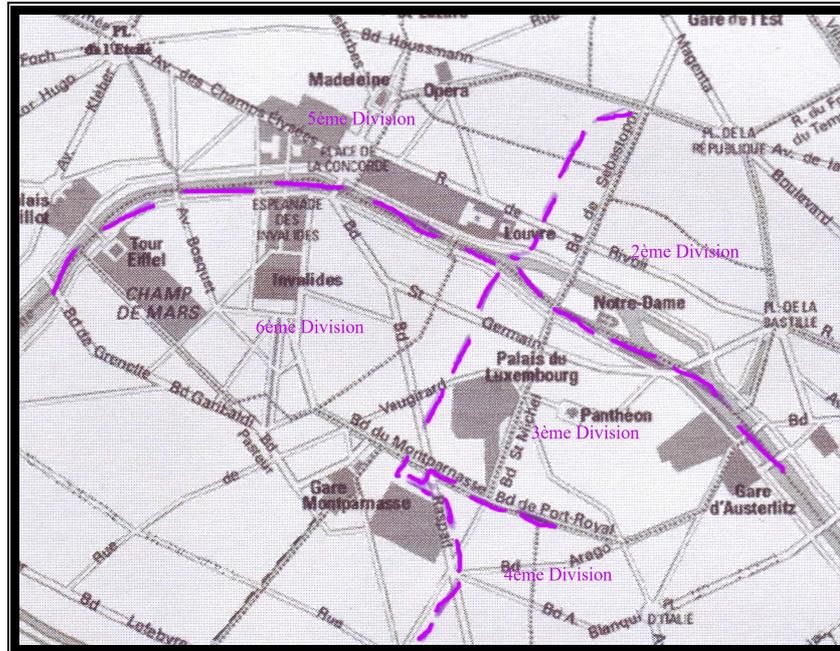
Avec l'après-midi du 13 mai, la répartition des troupes change. Jusqu'alors la majorité des effectifs se situait sur la rive gauche, mais le 13 mai les effectifs sont importants sur les deux rives, avec sur

---

<sup>114</sup> Plans, *FA...op.cit.* carton n°5

**13 mai** : La Cour d'appel met en liberté provisoire les condamnés du 5 mai. La Sorbonne est réouverte et aussitôt occupée. Manifestation syndicale où participent étudiants et travailleurs de la gare de l'Est à Denfert-Rochereau. Les étudiants continuent jusqu'au Champs-de-Mars. La police est presque totalement absente de cette manifestation. C'est une situation complètement différente de la semaine précédente où les manifestations étaient réprimées.

la rive gauche des hommes aux alentours de la Gare Montparnasse, des Invalides, de la place Saint Sulpice, du Panthéon, du Pont Neuf ou de la place Saint Germain, et sur la rive droite des troupes aux environs du Louvre, de Beaujon, des Champs-Élysées ou de l'Hôtel de Ville... A la différence de la matinée où les troupes sur le parcours de la manifestation étaient peu nombreuses, l'après-midi révèle un dispositif plus large que les jours précédents, même s'il n'est pas forcément plus fourni en effectifs.



C'est dans la soirée que le dispositif mis en place le 13 mai prend toute son ampleur, avec six divisions même si seulement cinq d'entre elles sont visibles sur le plan. Toutefois, le nombre d'unités est relativement peu important, elles sont surtout placées à des grands carrefours pour la rive gauche et à des lieux importants pour la rive droite.

La division absente du plan est la première division. La seconde couvre le sud de la rive droite (Préfecture de Police, Hôtel de Ville), la troisième, le nord de la rive gauche, la quatrième se trouve juste un peu plus au sud (Hôpital Cochin, place Denfert-Rochereau), la cinquième couvre l'ouest de la rive droite (Place de l'Etoile, Jardin des Tuileries) et la sixième division à l'ouest des troisième et quatrième divisions la rive gauche (Gare Montparnasse, Hôtel des Invalides...).

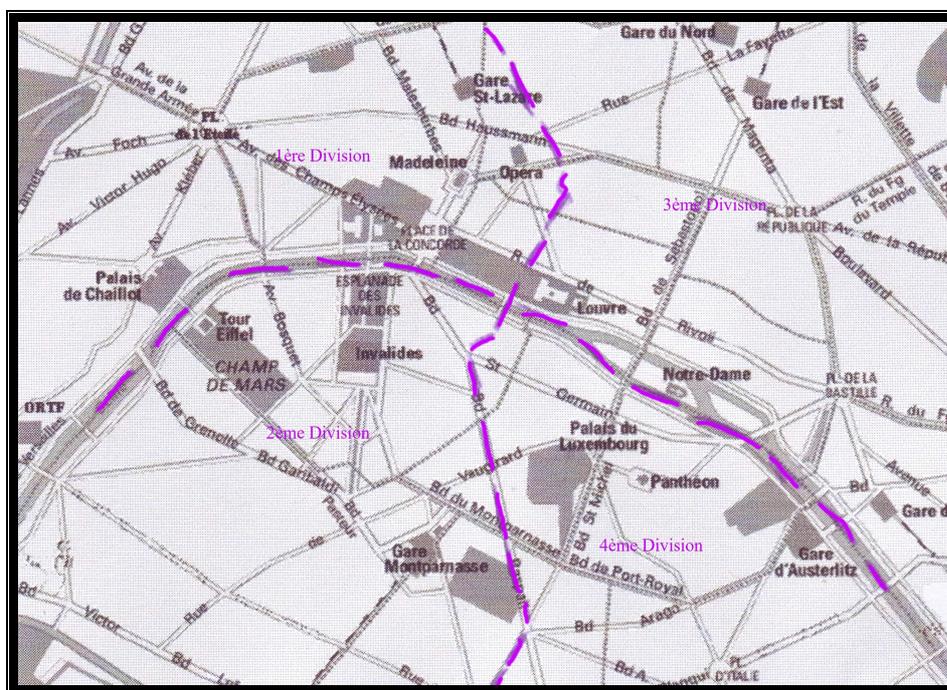
### **Journée du 14 mai**<sup>115</sup>

<sup>115</sup>Plans, *FA...op.cit.* carton n°6

**14 mai** : Départ du Général de Gaulle pour la Roumanie. Dépôt d'une motion de censure à l'Assemblée nationale par le PCF et la FGDS.

Comme la veille, la matinée du 14, compte deux divisions qui cette fois sont séparés par un axe traversant les jardins des Tuileries et celui du Luxembourg. La première division située à l'ouest de cet axe possède des troupes principalement sur la rive droite. La seconde division située à l'est, possède des unités surtout dans les environs du quartier latin. Même à travers cette séparation verticale de la capitale on dénote la séparation rive droite – rive gauche.

Dans l'après-midi du 14 mai, il existe quatre divisions séparées horizontalement par la Seine et verticalement par un axe allant de l'avenue de Clichy jusqu'à l'avenue de l'Opéra. La première division couvre le nord ouest de l'axe, la deuxième le sud ouest, la troisième le nord est de l'axe et la dernière le sud-est de cet axe.



Le but semble être de couvrir de manière égale l'ensemble de la capitale, pas seulement le quartier latin et les lieux importants de la rive droite. En effet, depuis le 13 mai, la contestation n'est plus seulement estudiantine mais concerne aussi le monde du travail. Les événements prennent un tournant différent et ne se limitent plus seulement au quartier latin.

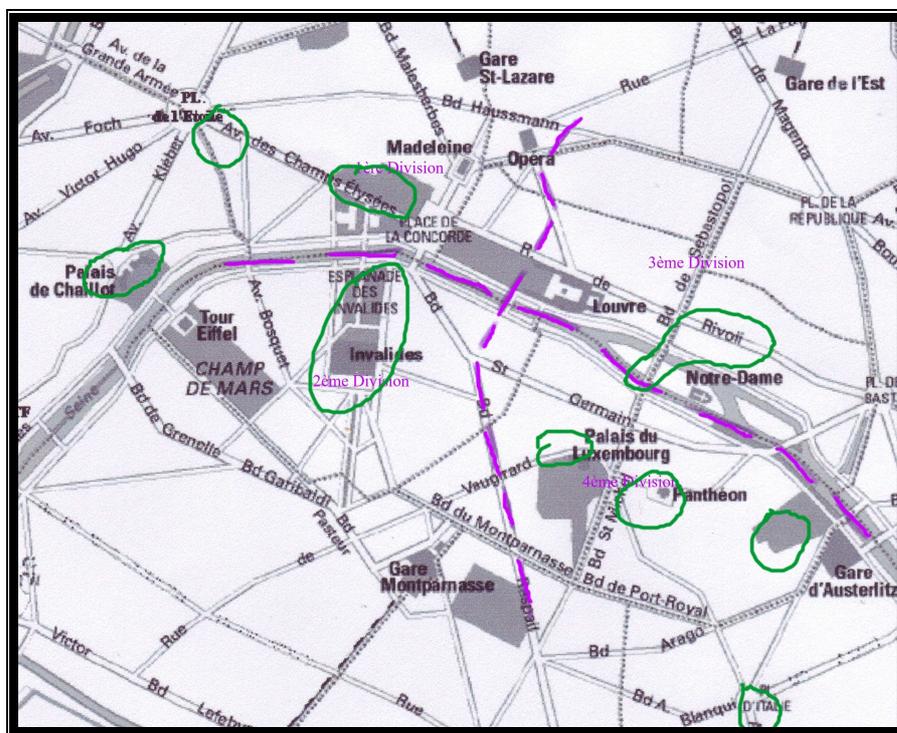
Ce dispositif est sûrement l'expression d'une crainte que des incidents aient lieu aux quatre coins de la capitale...

Le soir du 14 mai, une seule division est visible, ce qui contraste avec les six divisions de la veille. Les troupes sont importantes en deux points : sur la rive droite aux alentours de l'ensemble Trocadéro, Elysée, place de l'Etoile et à l'est, sur cette même rive, aux alentours de la Place de la

République. Le peu de troupes sur la rive gauche confirme l'idée d'une couverture plus équitable de la capitale. C'est une manifestation du nouveau tournant qu'a pris la situation.

### Journées des 15 et 16 mai<sup>116</sup>

Avec ces deux journées, c'est une division de part et d'autre d'un axe nord – sud qui apparaît le matin. L'axe en question suit l'avenue du général Leclerc et le boulevard Raspail. Les journées des 15 et 16 mai possèdent des dispositifs semblables dans l'après-midi.



On trouve donc quatre divisions séparées par un axe vertical et un axe horizontal comme le 14 mai. L'axe nord-sud va de Denfert-Rochereau jusqu'à Opéra, et l'axe est-ouest suit la Seine. La Préfecture de Police tente de répartir les responsabilités pour la gestion du dispositif de la manière la plus efficace possible en accordant une importance similaire à tout le territoire à gérer. Durant les deux journées, la première division possède des hommes aux alentours de la Place de l'Étoile, du

<sup>116</sup> Plans, FA...*op.cit.* carton n°6

**15 mai** : Occupation de l'Odéon et de l'usine Renault à Cléon.

**16 mai** : Le mouvement de grève s'étend dans les entreprises.

Trocadero, et de l'Elysée, la deuxième aux alentours des invalides, la troisième autour de la Préfecture de police, de l'Hôtel de ville, et la dernière aux alentours du Panthéon, de la Place d'Italie, de la place Saint Sulpice et du Jardin des Plantes. Ces points sont ceux qui sont constants durant les deux journées, des troupes pouvant être concentrées à des lieux supplémentaires selon la journée.

Le 15 mai au soir, on compte une seule division. Une seule unité de commandement est en charge du dispositif. L'ensemble des troupes est disposé le long de la Seine comme pour marquer une séparation entre les deux rives.

Le jour suivant, le dispositif ne compte toujours qu'une division, mais les troupes sont placées de manière beaucoup plus éparse.

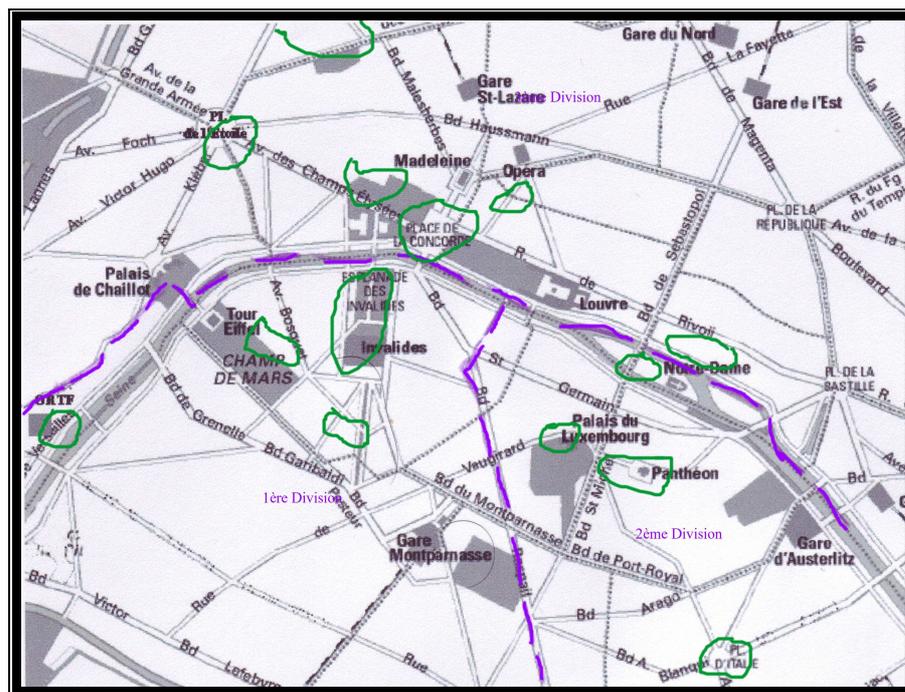


incluant l'ORTF dans la division couvrant la rive gauche. Grossièrement, la première division correspond à la rive gauche, et la seconde division à la rive droite. La Préfecture de Police abandonne la division selon un axe nord-sud qu'elle avait adoptée depuis quelques jours au profit de la division naturelle de la capitale en deux rives séparées par la Seine.

Au fil des journées et des déplacements des troupes, le chercheur s'aperçoit que le but de ce dispositif est d'une part de protéger les lieux de pouvoirs : les ministères, l'assemblée nationale, l'hôtel de ville et l'Élysée ; et d'autre part d'avoir des troupes positionnées aux points sensibles ou pouvant se révéler sensibles, que ce soit de manière constante ou occasionnelle. : L'ORTF, le Panthéon, les grandes places... Cette tendance était déjà visible lors des journées précédentes mais cela est encore plus évident à partir du 17 mai.

L'un des objectifs du dispositif est visiblement d'empêcher un embrassement de la capitale, avec des incidents qui se propageraient d'une rive à l'autre.

A l'image de la matinée, les dispositions qui sont prises dans l'après du 17 mai, restent les mêmes jusqu'au 26 mai.



Dans l'après midi du 17 mai, il y a donc trois divisions : La première division couvre l'ouest de la rive gauche, et la deuxième, l'est de cette même rive Ces deux divisions sont placées de part et d'autre d'un axe qui se confond avec le boulevard Raspail. La troisième division couvre l'ensemble de la rive droite.

Durant ces journées, nous pouvons trouvé des similarités quant au positionnement des troupes. Tous les jours, la première division possède des troupes aux abords de l'ORTF, du Champs de Mars, de

l'Esplanade des Invalides et de l'Ecole militaire. La deuxième division présente quotidiennement des troupes aux alentours du Panthéon, de la place d'Italie, de la place Saint Sulpice, et de la Préfecture de Police, et pour la troisième division ces troupes sont placées aux alentours de la place Vendôme, de la place de la Concorde, de l'Hôtel de Ville, de la place de l'Etoile, de l'Élysée et du centre Beaujon.

La crainte que les événements ne se déclenchent à partir des quatre coins de la capitale semble avoir disparue. La rive gauche reprenant son statut de rive la plus « active » de la capitale bénéficie donc de deux postes de direction sur trois.

Toutefois, ce dispositif ne crée pas trois mais deux ensembles. Il y a d'une part une isolation du quartier et de ses alentours, et d'autre part une protection des lieux de pouvoir et des grandes institutions situés pour la plupart dans la partie ouest de la ville de Paris, rive droite et gauche confondues.

Le plan du 17 mai au soir, est similaire celui de la veille et ne possède qu'une division. Cette configuration reste elle aussi inchangée jusqu'au 26 mai, avec constamment des troupes aux abords de la Place Vauban, de l'ORTF, du Champs de Mars, de la Préfecture de Police, de l'Hôtel de Ville...

Au regard de cette journée du 17 mai, nous pouvons supposer qu'après quelques tâtonnements et prises de dispositions pour s'adapter aux situations, la Préfecture de Police semble avoir fixé un dispositif relativement stable en vue du maintien de l'ordre dans la ville de Paris.

Le plan concernant la nuit du 24 au 25 mai<sup>118</sup> présente une particularité. En effet, un certain nombre de bâtiments y sont entourés, ce qui signale leur importance. Ainsi, lors de cette seconde nuit des barricades, toutes les troupes présentes dans les environs, se déplacent afin d'assurer la protection de ces lieux : les ministères, l'Assemblée Nationale, l'Élysée, Sénat...

---

<sup>118</sup> Plans, *FA... op.cit.* carton n°8 et 9

## Journées du 27 au 29 mai<sup>119</sup>

La matinée du 27 mai correspond à une modification de dispositif, qui semble se relâcher avec seulement une division. Cet état de fait se maintient jusqu'au 31 mai, avec, en permanence, des troupes aux abords de l'ORTF, de la place de l'Etoile, du Champs de Mars, du Panthéon ou de la Faculté des Sciences...

Dans l'après-midi du 27 mai ainsi que celui du 28 mai, les trois divisions instaurées le 17 mai se maintiennent, avec des troupes constamment aux abords de la Préfecture de Police, de la place Saint Sulpice, du Panthéon, de la place d'Italie, de l'Assemblée Nationale et des ministères aux alentours, du Ministère du Travail, de l'ORTF, de l'Esplanade des Invalides, du Champs de Mars, de la place de l'Etoile, de l'Elysée, du Louvre ou de l'Hôtel de Ville.

Mais, dans l'après midi du 29 mai, le territoire est séparé en 4 divisions, selon un axe horizontal correspondant à la Seine et un axe vertical qui suit le boulevard Raspail puis la rue du Bac...

Le soir du 27 mai, il n'y a toujours qu'une division mais le changement vient du fait qu'il y ait deux postes directeurs indiqués pour la même zone au lieu de l'unique poste habituel. Ainsi le soir 28 mai, marque une autre modification qui peut expliquer le plan de la veille. En effet, au lieu d'une division présente depuis des jours on en a deux. La première division couvre la rive droite ainsi qu'une partie de la rive gauche et la seconde division couvre l'autre partie de la rive gauche ainsi que l'île de la Cité. Au soir du 29 mai, on revient à quelque chose de plus habituel avec une division : avec des positionnements de troupes proches de la veille.

---

<sup>119</sup> Plans, *FA...op.cit.* carton n°10 et 11

**27 mai** : Accord sur le protocole de Grenelle entre les syndicats, le patronat et le gouvernement (augmentation du SMIG et des salaires, réduction des horaires, abaissement de l'âge de la retraite). Les grévistes repoussent les conclusions du constat. Meeting de Charléty organisé par l'UNEF, le PSU et la CFDT.

**28 mai** : Conférence de presse de François Mitterrand qui annonce sa candidature à la présidence de la République en cas de vacance du pouvoir.

**29 mai** : Le conseil des ministres est ajourné. Le Général de Gaulle quitte l'Elysée à 11 h 15 et n'arrive à Colombey-les-deux-Eglises, via Baden-Baden où il a rencontré le Général Massu, qu'à 18h30. Pierre Mendès France se déclare prêt à former un "gouvernement de gestion".

## Journées des 30 et 31<sup>120</sup>

Ces deux dernières journées marquent le retour, pour l'après-midi et le soir, aux divisions instaurées le 17 mai.

## JUIN 1968<sup>121</sup>

Au début du mois de juin, il y a donc un dispositif précis, instauré durant la seconde quinzaine du mois précédent.

Donc dans la matinée du 1<sup>er</sup> juin, il y a une division dont les troupes sont chargées d'assurer la protection des lieux importants de la capitale : ORTF, Champs de Mars, Place de l'Etoile, Elysée... Ces dispositions sont les mêmes du 1<sup>er</sup> au 29 juin.

Durant l'après-midi du 1<sup>er</sup> juin, c'est donc les trois divisions mises en place le 17 mai qui sont présentes. Avec la première division couvrant l'ouest de la rive gauche, la deuxième l'est de cette même rive et la troisième se situant sur la rive droite. Ce dispositif reste en place jusqu'au 18

---

<sup>120</sup> Plans, *FA...op.cit.* carton n° 11

**30 mai** : A 16h30 le Général de Gaulle annonce la dissolution de l'Assemblée nationale. Une manifestation de soutien au chef de l'Etat réunit un million de personnes. A cette date le pouvoir en place reprend l'initiative, alors que la veille il traversait une crise sans nom avec la disparition du président.

**31 mai** : Remaniement ministériel. Manifestations de soutien au Général de Gaulle en province.

<sup>121</sup> Plans, *FA...op.cit.* cartons n°14 à 19

**5 juin** : Début de reprise du travail dans la fonction publique.

**6 juin** : Evacuation violente de Flins par les CRS ; affrontements.

**10 juin** : Mort du Lycéen Gilles Tautin.

**11 juin** : Evacuation de Peugeot-Sochaux ; affrontements : 2 morts. Réoccupation de Flins par les grévistes.

**18 juin** : Reprise du travail chez Renault, Peugeot, Citroën.

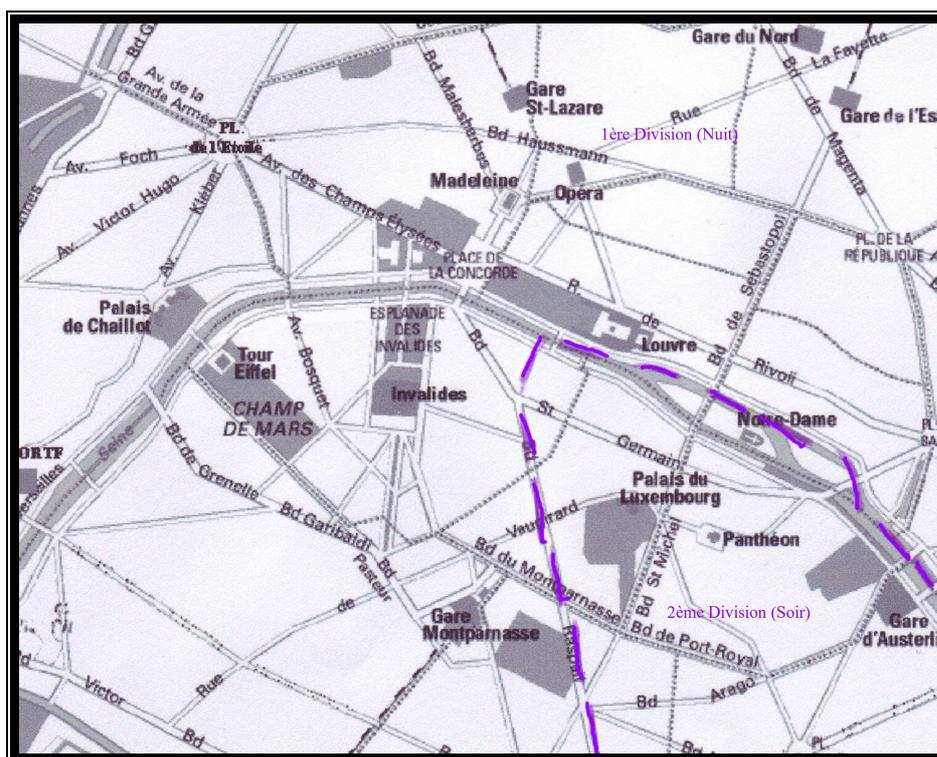
**23 juin** : Premier tour des élections législatives

**30 juin** : Second tour des élections législatives<sup>121</sup>

juin<sup>122</sup>, avec des troupes constamment positionnées aux alentours du Champs de Mars, de l'ORTF, et de l'Ecole Militaire pour la première division, aux abords de la place Saint Sulpice, de la Préfecture de Police, du Panthéon, et de la place d'Italie pour la deuxième division, et aux alentours de la place de l'Etoile, des Champs Elysées ou du centre Beaujon pour la troisième et dernière division.

Dans l'après-midi du 19 juin, les trois divisions qui « règnent » depuis un certain temps disparaissent, pour laisser la place à deux divisions situées de part et d'autre de la Seine ce, jusqu'au 29 juin. La première division correspond à la rive gauche avec des troupes aux Champs de Mars, à l'Assemblée Nationale, au Panthéon ou encore à la place Saint Sulpice. La seconde couvre la rive droite et possède des troupes situées aux alentours de la place de L'Etoile, de l'Elysée ou encore de l'ORTF.

Le soir du 1<sup>er</sup> juin<sup>123</sup>, il n'y a qu'une division unique qui assure le contrôle du territoire. Par contre, au soir du 3 juin<sup>124</sup>, on compte deux divisions. La première<sup>125</sup> couvrant la rive droite ainsi que l'ouest de la rive gauche et la seconde se situant au sud-est de la rive gauche



<sup>122</sup> Plans, FA...op.cit. carton n°18

<sup>123</sup> Plans, FA...op.cit. carton n°14

<sup>124</sup> Idem

<sup>125</sup> Et l'autre, hôtel de ville, palais du Louvre, place Vauban, ORTF, Bx Arts, Iena : Wilson, Dvt Elysée, Beaujon, Collège Colbert,

Le soir du 4 juin<sup>126</sup> marque aussi une légère modification. On trouve des divisions semblables à la veille avec une première division immense qui couvre quasiment toute la zone et une seconde qui couvre la partie sud-est du quartier latin. Mais, cette seconde division n'existe que le soir, et disparaît la nuit. A partir de minuit, il n'y aurait plus qu'une seule division qui assurerait le contrôle de tout le territoire. Ce dispositif reste en place du 4 au 6 juin.

C'est ainsi qu'à compter du 7 juin<sup>127</sup>, les soirées ne comptent, définitivement, plus qu'une seule division, dont les effectifs diminuent à partir du 15 juin.<sup>128</sup> Des troupes étant placées constamment aux abords de la Préfecture de Police, de l'ORTF, du Champs de Mars, de l'Elysée, Ortf, Champs de Mars, Elysée, ministères aux alentours du quartier latin

Les journées du 29 et du 30 ont la particularité de posséder des plans pour la nuit, une seule division est signalée et la majorité des troupes sous l'autorité de cette dernière sont concentrées sur la rive gauche.

Si les plans permettent de se faire une idée sur l'évolution stratégique du maintien de l'ordre en mai-juin 1968, les rapports des responsables sont nécessaires compléter cette vision de la stratégie des forces de police.

## 2. ... Dans les rapports

Afin de constater la stratégie des forces de l'ordre nous nous baserons sur les différents rapports des commissaires de police et des sous directeurs sur le terrain. Il nous faut néanmoins signaler que ces rapports sont de moins en moins nombreux avec le temps, et que leur quantité se révèle significative surtout lors de journées de violences.

Le 3 mai, c'est une surprise face aux déroulements des événements ainsi qu'une certaine désorganisation au sein des forces de l'ordre qui ressortent des rapports. Cet état de fait place les hommes dans des situations difficiles. Les troupes n'étaient pas mobilisées afin de maîtriser une manifestation violente, mais pour une évacuation qui s'est par ailleurs bien déroulée. En effet, les rapports des responsables présents à la Sorbonne dès le début de l'intervention, permettent de constater que l'évacuation se déroule dans le calme. Mais c'est à la suite de cette dernière que la situation change de physionomie.<sup>129</sup> Toutefois aucun des rapports ne s'attardent sur ce moment où la situation bascule.

Face à cette situation qui devient soudainement violente, la majorité des hommes ne sont pas équipés d'un matériel destiné au maintien de l'ordre. De plus, l'organisation en générale du jour, n'avait pas été pensée dans l'optique d'un maintien de l'ordre au sens dur du terme.

---

<sup>126</sup> Plans, FA...*op.cit.* carton n° 14

<sup>127</sup> Plans, FA...*op.cit.* carton n° 15

<sup>128</sup> Plans, FA...*op.cit.* carton n° 18

<sup>129</sup> Le Sous-directeur chef du 4<sup>ème</sup> district à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : service d'ordre, manifestation d'étudiants*, Paris, 4 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n° 1

Voici par exemple un extrait de rapport qui permet de constater la désorganisation qui règne entre les différentes composantes prenant part à cette opération.

*...J'ai emprunté le boulevard St Michel après avoir dépassé rue de l'abbé de l'épée, je me suis trouvé encerclé par 200 manifestants qui étaient pourchassés par mes collègues...*<sup>130</sup>

Les hommes sont pris de cours et se mettent dans des situations périlleuses dont ils ne mesurent pas encore les difficultés. Par exemple, un véhicule de police cale en cinquième au milieu de la foule, ce qui permet à certains manifestants de s'approcher et de lui « administrer » des coups de chaînes et de pavés. Les troupes sont facilement débordées et sont obligées de rester à couvert. Les hommes ne sont, en effet, pas dans une configuration d'émeutes ou de contrôle de manifestation.

*... L'intervention a été si rapide, que nous avons été surpris et n'avons pu éviter que les projectiles lancés fassent des dégâts ...*<sup>131</sup>

Face à cette situation inattendue, les forces de l'ordre tentent de s'organiser mais les moyens immédiatement à disposition ne sont pas assez importants. Nous pouvons prendre pour exemple, l'organisation du centre d'identification de l'Opéra qui semble avoir été réalisé en toute hâte afin de tenter de faire face à l'afflux d'interpellés.

Le dispositif Sorbonne montrant rapidement ses limites, il est fait appel au dispositif Nanterre dès 16h<sup>132</sup>. Ce dispositif avait été mis en place afin d'évacuer la faculté de Nanterre dans la matinée.<sup>133</sup> Les effectifs présents dans le quartier latin augmentent donc en début de soirée. Ainsi une partie des commissaires et des hommes présents en fin de journée au quartier latin avait pris leur service à Nanterre, et doivent venir s'intégrer tant bien que mal aux troupes de la Sorbonne. Ce qui demande une organisation et une coordination qui semble faire défaut en ce jour.

Au début des heurts, la stratégie suivie par la plupart des sections est vraisemblablement de disperser les manifestants sans trop de poursuites ou d'arrestations. Mais les manifestants, en question se regroupent plus loin, reviennent à la charge et bombardent les forces de l'ordre.

---

<sup>130</sup> Le commissaire principal du 14<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, transmission de rapport du brigadier B, objet : *car de police détérioré par des manifestants pas de blessés*, Paris, 4 mai 1968, FA...op.cit carton n° 1

<sup>131</sup> Idem

<sup>132</sup> Le commissaire principal chargé du 19<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police municipale, sous couvert de monsieur le sous-directeur chef du 4<sup>ème</sup> district, objet : *service d'ordre – manifestation d'étudiants*, Paris, 3 mai 1968, FA...op.cit carton n°1

<sup>133</sup> Le commissaire de police principal commandant le 7<sup>ème</sup> groupe de compagnies à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, sous couvert de monsieur le sous-directeur chef du 4<sup>ème</sup> district, objet : *service d'ordre du 3 mai*, Paris, 3 mai 1968, FA...op.cit carton n°1

Un changement de stratégie apparaît alors dans certain rapport après l'échec de la première : des barrages sont alors établis afin de procéder à des brassages avec interpellations et arrestations.<sup>134</sup> Les poursuites sont rarement évoquées. Néanmoins, il y a au moins un commissaire qui précise qu'il ordonne d'éviter les poursuites<sup>135</sup> dans les immeubles et qu'il doit rappeler à ses hommes les consignes concernant les relations avec la presse ainsi que la tenue à avoir à l'égard des interpellés. Ce n'est que vers 21h que la plupart des effectifs PM sont levées. Tandis que les gendarmes mobiles sous le commandement de la Préfecture de Police, poursuivent le service. En fin d'intervention, les forces de l'ordre semblent avoir quelques peu réussi à maîtriser la situation. La plupart des commissaires donnent leur conclusion concernant l'opération de cette journée, en soulignant la parfaite cohésion de leurs troupes et leurs calmes malgré les provocations.<sup>136</sup> Les commissaires apportent des précisions concernant les blessés ainsi que les dégâts sur le matériel. Même si les rapports précisent la pression maintenue par les manifestants sur les troupes, les conclusions sont loin d'être présentées de manière catastrophique. En réalité, c'est plutôt une bonne maîtrise de la situation qui ressort au final de la plupart des rapports ce qui contraste avec la désorganisation qui régnait lorsque les forces de l'ordre ont été prises à partie.<sup>137</sup>

Le 6 mai, les hommes et les moyens sont organisés pour faire face à une manifestation qui tournerait mal. Mais les événements du jour vont mettre cette organisation à rude épreuve. A la lecture des rapports rendant compte des opérations durant cette journée, nous constatons qu'il y a encore un manque de coordination entre les unités, moins important que le 3 mai mais encore largement présent. Un certain nombre de rapports donne en particulier cette impression. Les rédacteurs signalent des effectifs et du matériel qui n'arrivent jamais, ou encore des sections d'interventions qui perdent leurs commandants.

*... arrivé sur place à 14h40, je me suis trouvé en fait sur les lieux d'une manifestation rassemblant environ 1500 participants chargés par un ou plusieurs groupes d'interventions antérieurement formés. Dans ces conditions la plus grande partie des effectifs et du matériel mis à ma disposition n'est jamais arrivé*<sup>138</sup>

---

<sup>134</sup> Le commissaire de police principal commandant le 7<sup>ème</sup> groupe de compagnies à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, sous couvert de monsieur le sous-directeur chef du 4<sup>ème</sup> district, *objet : service d'ordre du 3 mai*, Paris, 3 mai 1968, FA...op.cit carton n°1

<sup>135</sup> FA...op.cit carton n°1

<sup>136</sup> Le commissaire principal du 12<sup>ème</sup> arrondissement à Monsieur le Sous-directeur commissaire contrôleur général, chef du 1<sup>er</sup> district, *objet : manifestation du 3 mai au quartier latin*, Paris, 4 mai 1968, FA...op.cit carton n°1

<sup>137</sup> Le commandant des gardiens de la pais N.A à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, sous couvert de monsieur le commissaire contrôleur général chef du 1<sup>er</sup> district, Paris, 3 mai 1968, FA...op.cit carton n°1

<sup>138</sup> Le commissaire principal du 3<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, sous couvert de monsieur le Sous-directeur chef du 3<sup>ème</sup> district, *objet : maintien de l'ordre – service du 6 mai 1968*, Paris, 10 mai 1968 ; FA...op.cit carton n°2

*... au total ma formation PM, la seule dont j'ai disposé organiquement a eu 56 blessés....<sup>139</sup>.*

*.. A 13h10 j'annonçais à TC 88 la réception des effectifs au complet, il me manquait une T45 qui ne m'a été envoyé que très tardivement.<sup>140</sup>*

*... s'étaient jointes à moi, 3 sections d'intervention qui avaient perdu leur commandant.*

Dans ces rapports, sont aussi cités des véhicules ayant énormément de difficultés à progresser ainsi que des pertes de contact entre les véhicules et les responsables.

*... il m'est impossible de rapporter plus de détails sur cette progression car compte tenu des circonstances et de l'encombrement de la chaussée avec mes effectifs, nous avons perdu tout contact avec nos véhicules et mes collaborateurs personnels...<sup>141</sup>*

Les ennuis administratifs sont eux aussi au rendez-vous.

*... j'ai reçu l'ordre de me rendre en urgence au carrefour Henri IV, quai des Célestins pour prendre le commandement de deux escadrons GM. Arrivé sur place à 17h40, j'apprenais seulement alors que l'horaire de prise était 18h00, j'aurais aimé en avoir été avisé plus tôt, j'aurais pu alors m'équiper. Ce qui fait que j'ai ensuite commandé ma formation en civil....<sup>142</sup>*

Tous ces incidents montrent que l'organisation des forces de police est encore loin d'être au point et a du mal à faire face à la situation.

Dans la plupart des rapports rendant compte des événements du lundi 6 mai, c'est l'ampleur de la violence qui est soulignée par les Commissaires et les Chefs de district. Par ailleurs, la quasi-totalité des rapports soulignent les grandes difficultés connues par les hommes face aux manifestants ainsi que la violence des affrontements lorsqu'ils ont lieu.

---

<sup>139</sup> Le commissaire principal du 1<sup>er</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, objet : manifestation du 6 mai, après-midi et soirée, Paris, 7 mai 1968, FA...op.cit carton n°2

<sup>140</sup> Le commissaire principal chargé du 31<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, sous couvert de messieurs les sous-directeurs chefs du 9<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, *Objet : manifestation estudiantine du 6 mai 1968*, Rosny-sous-Bois, 7 mai, FA...op.cit carton n°2

<sup>141</sup> Le commissaire principal du 3<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, sous couvert de monsieur le Sous-directeur chef du 3<sup>ème</sup> district, objet : maintien de l'ordre – service du 6 mai 1968, Paris, 10 mai 1968, FA...op.cit carton n°2

<sup>142</sup> Le commissaire principal du 15<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le sous-directeur, chef du 5<sup>ème</sup> arrondissement, FA...op.cit carton n°2,

*...La prise de la 1<sup>ère</sup> barricade a été longue et à certain moment dramatique...*

*... je dois signaler qu'il s'agit à partir de ce moment de l'engagement le plus dur face à des adversaires totalement déchainés...<sup>143</sup>*

Des doutes sur la constitution des manifestants sont déjà évoqués. Il ne s'agirait pas d'étudiants mais de troupes organisées pour le combat par des personnes plus âgées. Ces groupes seraient extrêmement durs, mobiles et ne seraient retenus par aucune considération morale ou sociale<sup>144</sup>. Au jour du 6 mai cette hypothèse n'a pas réellement de fondement, le mouvement était encore exclusivement étudiante.

Les forces de l'ordre tentent, malgré tout, de venir à bout des manifestants. Mais, le matériel même s'il est, en partie, efficace montre très vite ses limites. Les différentes formations ont alors recours aux grenadages intensifs pour se sortir de toutes les situations tournant à leurs désavantages. Néanmoins, certains commissaires adoptent une tactique d'action massive et rapide qui amène les manifestants à décrocher et à prendre la fuite, lorsqu'ils n'ont pas eu le temps de constituer de barricades.

En ce 6 mai 1968, un certain nombre de responsables soulignent le fait que l'équipement personnel des hommes et l'équipement collectif à la disposition des troupes sont insuffisants. Même si cela n'est pas explicitement formulé dans les rapports, cela revient à demander à la hiérarchie de prendre des dispositions afin d'améliorer ces équipements.

*.. En conclusion, il apparaît regrettable que les compagnies formées d'éléments du service général ne soient pas pourvues du matériel spécial dont sont dotées les compagnies d'intervention, notamment le matériel défensif (boucliers, manchettes, lunettes.)*

*L'efficacité en souffre et le personnel en conçoit une certaine amertume lorsque le contact est permanent durant plusieurs heures.<sup>145</sup>*

*... Notre matériel s'avère toutefois peu adapté à des actions adverses violentes, et il serait utile sur les grands axes de disposer de véhicules protégés ne craignant ni la crevaision, ni les obstacles et pouvant abriter la progression à pied<sup>146</sup>*

---

<sup>143</sup> Le commissaire principal du 1<sup>er</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : manifestation du 6 mai, après-midi et soirée*, Paris, 7 mai 1968, FA...op.cit carton n°2

<sup>144</sup> *Idem*

<sup>145</sup> Le commissaire principal chargé du 31<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, sous couvert de messieurs les sous-directeurs chefs du 9<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, *Objet : manifestation estudiantine du 6 mai 1968, Rosny-sous-Bois, 7 mai, FA...op.cit carton n°2*

<sup>146</sup> Le commissaire principal du 1<sup>er</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : manifestation du 6 mai, après-midi et soirée*, Paris, 7 mai 1968, FA...op.cit carton n°2

*...Les liaisons radio, liées aux véhicules sont insuffisantes, c'est ainsi que mon véhicule ayant été immobilisé pour crevaison, j'ai perdu le contact radio, pendant mon engagement boulevard St Germain et rue de Rennes. Un transmetteur à pied mobile, serait indispensable, pour les chefs de groupes d'intervention...*<sup>147</sup>

Par ailleurs, les véhicules peuvent représenter un avantage pour les formations mais aussi une gêne dans certains cas. En effet, en fonction de la situation, les véhicules doivent être protégés ou au contraire, peuvent servir de protection aux hommes

*...Il eut fallu pouvoir avancer à l'abri des véhicules spéciaux jusqu'au contact et je précise que la tentative qui a été faite avec 2 tonnes à eau a échoué*<sup>148</sup>

*... les véhicules ont suivi notre progression à l'arrière, groupés et protégés.*<sup>149</sup>

Comme le 3 mai, les poursuites ne sont que rarement évoquées par les responsables, il n'y en a qu'un qui y fait allusion.

*.. La cohésion a évité toute poursuite inutile et dangereuse dans les voies étroites du quartier latin pour faire effort sur les grands axes*<sup>150</sup>.

A l'image de la journée du vendredi 3 mai, la majorité de rapports salue la bonne volonté, le courage et la cohésion des formations.<sup>151</sup> Néanmoins le contenu des rapports est plus nuancé que le 3 mai 1968, les difficultés durant l'intervention ressortent beaucoup plus des propos tenus par les responsables.

Cette journée du 6 mai permet aux forces de police de constater un certain nombre de faiblesses du dispositif de maintien de l'ordre.

---

<sup>147</sup> *Idem*

<sup>148</sup> Le commissaire principal du 3<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, sous couvert de monsieur le Sous-directeur chef du 3<sup>ème</sup> district, *objet : maintien de l'ordre – service du 6 mai 1968*, Paris, 10 mai 1968, FA...*op.cit* carton n°2

<sup>149</sup>

Le commissaire principal du 1<sup>er</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : manifestation du 6 mai, après-midi et soirée, Paris, 7 mai 1968*, FA...*op.cit* carton n°2

<sup>150</sup> *Idem*

<sup>151</sup> Le commissaire principal chargé du 31<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, sous couvert de messieurs les sous-directeurs chefs du 9<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, *Objet : manifestation estudiantine du 6 mai 1968, Rosny-sous-Bois, 7 mai, FA...op.cit* carton n°2

Les journées suivantes sont relativement calmes. La plupart des rapports rendent compte de services sans incidents. Les troupes encadrent les cortèges des manifestations, des barrages sont positionnés sans que cela n'entraîne de heurts, des discussions sont engagées avec les manifestants sans qu'il n'y ait violence. C'est en s'attardant sur les rapports rendant compte de cette période entre le 7 et le 10 mai, que le chercheur peut constater toute la rigidité et le difficulté d'exploitation de ce type de document.

La journée du 10 mai va rompre avec une période relativement paisible. Les rapports font ressortir l'existence de deux périodes bien distinctes dans le maintien de l'ordre durant cette journée.

La première relativement calme correspond aux heures d'attente lors les négociations. Durant cette période la tension entre manifestants et policiers augmente progressivement. Les manifestants commencent, très tôt, à dépaver et construire des barricades. Tandis que les hommes des forces de l'ordre, n'ayant pas ordre d'intervenir, sont obligés d'attendre face à cette préparation de la résistance.<sup>152</sup>

Durant cette attente, les incidents sont rares mais ils existent néanmoins. Un car demi-section essayant de traverser la place Edmond Rostand se fait lapider, l'utilisation des grenades lacrymogènes a été nécessaire pour le dégager.<sup>153</sup>

La seconde période débutant vers 2h du matin, correspond à la fin des négociations et au début des affrontements. La première nuit des barricades débute.

Durant cette nuit, les difficultés matérielles sont de nouveau soulignées. Ces difficultés sont de nature différentes de celles connues le 6 mai. Ce n'est pas l'efficacité du matériel qui est mis en cause mais son utilisation optimale ou son encombrement.

*....je me suis trouvé contraint de faire suivre tout le matériel de quatre compagnies de CRS engagées car les éléments à pied ne pouvaient se charger d'un nombre suffisant de grenades et les réserves se trouvaient dans les cars....*<sup>154</sup>

*...Malgré tout, si cette opération devait être réalisée, elle ne pouvait se faire qu'à pied et afin de ne pas abandonner le matériel sur place, j'ai fais faire demi-tour à ma formation, qui s'est placée rue Claude Bernard, l'avant à hauteur de la rue [...] en direction de la rue Monge. De cette manière*

---

<sup>152</sup> Le sous-directeur, chef du 3<sup>ème</sup> district à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : manifestation au quartier latin*, Paris, 11 mai 1968, FA...op.cit carton n°4

<sup>153</sup>Idem

<sup>154</sup> Le sous-directeur chef du 9<sup>ème</sup> district à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : manifestation du 10 mai et de la nuit du 10 au 11 mai*, Paris , 11 mai 1968, FA...op.cit carton n°4

*sitôt que les effectifs auraient mis pieds à terre, les véhicules pourraient prendre la direction de la place du Panthéon par la rue Monge...*<sup>155</sup>

Durant cette nuit, les barricades sont le cauchemar des Commissaires et Sous-Directeurs. Ces derniers soulignent les grandes difficultés qu'ils éprouvent face à ces barricades, qu'ils ont du mal à prendre et qui sont souvent piégées. A cela, viennent s'ajouter les projectiles lancés à partir des immeubles. Par ailleurs, la crainte d'être pris à revers préoccupe un certain nombre de responsables. Ainsi, c'est une organisation relativement efficace des manifestants qui ressort de cette nuit.

*... au demeurant les formations se trouvaient à cours de grenades lacrymogènes et les manifestants avaient enflammés rue Gay-Lussac, rue St Jacques et dans tous le périmètre, un nombre considérable de voitures automobiles, les incendies s'allumaient au fur et à mesure de la retraite des participants...*<sup>156</sup>

*...lorsque vers 1h15, il m'a été demandé d'envisager de rejoindre la place du Panthéon par la rue d'Ulm, j'ai répondu que cette opération s'avérerait très difficile et se montrerait coûteuse puisque :*

- *la barricade me paraissait très solide, organisée et bien fournie en hommes*
- *un immeuble immédiatement avant cette barricade était garni de nombreux manifestants disposant de projectiles*
- *nous risquions en outre d'être pris à revers par les jeunes gens stationnant à Claude Bernard – Gay Lussac*<sup>157</sup>

Néanmoins, face à cette organisation des manifestants se trouvent une réelle organisation des troupes du côté des forces de police. Une coordination qui avait fait défaut à ces dernières lors des journées du 3 et du 6 mai. Elle permet d'éviter les situations difficiles connues lors de ces deux premières journées de violences. Lors de cette nuit du 10 au 11 mai, les différentes formations se soutiennent efficacement et agissent de manières simultanées afin de réduire les lots de résistance.<sup>158</sup>

---

<sup>155</sup> Le commissaire principal du 23<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : compte-rendu d'intervention dans la nuit du 10 au 11 mai 1968, demande de félicitation pour les 27<sup>ème</sup> et 45<sup>ème</sup> CRS, FA...op.cit carton n°4*

<sup>156</sup> Le sous-directeur chef du 9<sup>ème</sup> district à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : manifestation du 10 mai et de la nuit du 10 au 11 mai, Paris, 11 mai 1968, FA...op.cit carton n°4*

<sup>157</sup> Le commissaire principal du 23<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : compte-rendu d'intervention dans la nuit du 10 au 11 mai 1968, demande de félicitations pour les 27<sup>ème</sup> et 45<sup>ème</sup> CRS, FA...op.cit carton n°4*

<sup>158</sup> Le sous-directeur, chef du 3<sup>ème</sup> district à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : manifestation au quartier latin, Paris, 11 mai 1968, FA...op.cit carton n°4*

*...Les incendies s'allumaient au fur et à mesure de la retraite des participants et c'est pourquoi j'ai demandé que d'autres forces viennent les prendre à revers*<sup>159</sup>

Comme lors des journées des 3 et 6 mai, c'est le calme, l'efficacité des troupes ainsi que la perspicacité de certains responsables qui est mis en avant. Néanmoins, l'attente et la difficulté des échanges marquent les rapports. Toutefois, les poursuites et le détail des contacts entre les manifestants et les forces de l'ordre, ne sont pas abordés par les responsables.

Durant les journées des 11 et 12 mai, la capitale profitant d'une accalmie panse ces plaies. Lors de la journée du 13 mai, il n'y a pas de grande intervention. Les forces de police se contentent de suivre et de contrôler la manifestation organisée par l'Unef et la CGT. Il n'y a que quelques interventions de circulation et des dégagements rapides. Par ailleurs, au moins un commissaire garde un contact avec les responsables de la manifestation et au moindre débordement le service d'ordre de la manifestation retient les éléments les plus agités.

Durant les journées suivantes, les dispositifs n'ont à faire qu'à des incidents bénins, et la majorité des rapports font état d'un service normal et calme pour la période. Toutefois, les réactions des hommes par rapport aux événements commencent à se manifester au sein des rapports des responsables.<sup>160</sup>

*...Le personnel toutefois, il faut le dire est très sensibilisé par les critiques et les attaques dont il est l'objet dans la presse et les autres moyens d'informations depuis le début des troubles du quartier latin [...] Toutefois, il est certain que tout ce qui pourrait être fait en la matière par voie de presse, de radio ou de télévision pour justifier notre action, relater la véritable chronologie des choses et la violence employée toujours en premier par nos adversaires apporterait beaucoup de détente...*<sup>161</sup>

C'est la première fois que le moral des troupes est présenté de manière négative. La gravité de la situation est soulignée par les propositions du commissaire principal du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Même si le monde du travail est entré dans la contestation depuis le 13 mai, ce n'est que vers le 18 mai que les grèves commencent à apparaître dans les rapports de police. Cette entrée du monde du travail dans la contestation constitue une intensification et une modification du mouvement. Du côté des forces de police, cela entraîne la mise en place de troupes aux abords des

---

<sup>159</sup> Le sous-directeur chef du 9<sup>ème</sup> district à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : manifestation du 10 mai et de la nuit du 10 au 11 mai*, Paris, 11 mai 1968, FA...op.cit carton n°4

<sup>160</sup> Le commissaire principal chargé du 19<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, sous couvert de monsieur le sous-directeur chef du 8<sup>ème</sup> district, *objet : maintien de l'ordre journée du mardi 14 mai 1968*, Paris, 15 mai 1968, FA...op.cit carton n°5

<sup>161</sup> Le commissaire principal du 1<sup>er</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : rapport de ronde Etat-Major*, (nuit du 14 au 15 mai 1968), Paris, 15 mai, FA...op.cit carton n°6

lieux en grève ainsi qu'aux alentours des grandes institutions et des lieux symboles du pouvoir. Ainsi, à partir du 18 mai les rapports des responsables faisant état de locaux évacués à cause de grève sont légions.

*Paris le 19 mai 1968, le Commissaire principal du 15<sup>ème</sup> arrondissement à Monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, objet : évacuation des locaux du centre de chèques postaux, Vaugirard occupé par un comité de grèves, 38 à 46 boulevard de Vaugirard à Paris 15<sup>ème</sup>.*<sup>162</sup>

*Paris le 18 mai 1968, le Commissaire Principal du 2<sup>ème</sup> arrondissement à Monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, objet : occupation, grève bureau central radioelectrique, banque...*<sup>163</sup>

*Paris le 20 mai 1968, le Commissaire principal chargé du 13<sup>ème</sup> arrondissement à Monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, objet : évacuation des grévistes occupant les locaux d'air France 74 – 84 boulevard Auguste Blanqui à Paris 13<sup>ème</sup>*<sup>164</sup>

A l'exception de quelques rares cas, le processus est toujours le même. Les forces de l'ordre sont mobilisées afin de procéder à l'évacuation d'un lieu de travail occupé par les employés ou les ouvriers. Ces derniers refusant de quitter les lieux, déclarent en général qu'ils ne sortiront que contraints et forcés. Les forces de police investissent les lieux et l'évacuation se fait dans le calme, mais ce, uniquement après l'intervention physique de la police.

C'est la soirée du 23 mai qui marque le véritable retour des violences, même si la nuit du 22 avait déjà marquée une reprise des violences. Le débordement des troupes est beaucoup moins visible que lors des précédentes journées de heurts, même si des renforts ont dû être demandé pour assurer le dégagement du central 5<sup>ème</sup> et des hommes de ce central, n'ayant pu le rejoindre et s'étant réfugié au poste du parc de la Tournelle.<sup>165</sup>

Néanmoins, durant cette nuit les cars de police ont de grandes difficultés à se déplacer sans se faire attaquer. L'Etat-major PM préfère prévenir les ambulances de la croix rouge au lieu d'envoyer des polices secours chercher des blessés à l'intérieur de la faculté des sciences.<sup>166</sup>

Durant cette nuit, les grenades ne sont utilisées que de manière modérée par les troupes sur ordre de leurs responsables. Aucune raison justifiant cela n'est donnée dans les rapports, nous pouvons néanmoins supposer que la hiérarchie veut éviter que le climat hostile à la police ne se développe. L'efficacité relative des masques à gaz est peut-être aussi en cause.<sup>167</sup>

---

<sup>162</sup> FA...op.cit carton n°7

<sup>163</sup> Idem

<sup>164</sup> Ibidem

<sup>165</sup> Le brigadier BG à monsieur le commissaire principal du 5<sup>ème</sup> arrondissement, objet : compte-rendu d'activité pour la nuit du 23 au 24 mai 1968, Paris, 23 mai 1968, FA...op.cit carton n°8

<sup>166</sup> Le brigadier BG à monsieur le commissaire principal du 5<sup>ème</sup> arrondissement, objet : compte-rendu d'activité pour la nuit du 23 au 24 mai 1968, Paris, 23 mai 1968, FA...op.cit carton n°8

Pour la première fois, un rapport de responsable laisse entendre que la population ne serait plus aussi hostile que les journées précédentes par rapport aux forces de l'ordre.

En effet, des promeneurs manifestent leur désaccord avec l'action des manifestants. Cela marque un tournant dans l'opinion publique. Jusqu'alors les seules choses que recevaient les policiers des citadins étaient des projectiles jetés des fenêtres. L'opinion publique commencerait à se lasser des violences quel qu'en soit l'origine. Cela est renforcé par le fait que de nombreux « blousons noirs » venus uniquement pour casser font désormais partie des manifestations. <sup>168</sup>

Durant cette nuit, pour la première fois, le matériel est à l'honneur. Un certain nombre de rapports précisent le rôle capital tonnes à eaux. <sup>169</sup>

Néanmoins, ce qui ressort de cette journée, c'est une certaine exaspération des hommes voire de certains responsables, par rapport à la situation. Les commissaires signalent, par exemple, que tenir les hommes calmes face aux jets de pavés devient très difficile.

*... J'ai dû à plusieurs reprises intervenir personnellement ainsi que mon commandant et mes officiers pour les empêcher d'aller de l'avant et de riposter aux provocations... <sup>170</sup>.*

Par ailleurs, dans un rapport unique en son genre\* un sous directeur exprime ouvertement son désaccord stratégique avec les autorités.

*...Remarque stratégique :*

*J'ai regretté que la décision d'interdire la progression du cortège vers le palais Bourbon ait été prise si tard (après une première décision exactement inverse) Seuls les atermoiements et les discussions avec Geismar entre 21h29 et 21h35 ont permis d'affermir et de renforcer le premier barrage des deux CRS de TI 72, qui aurait sauté si Geismar avait immédiatement repris sa marche en avant.... <sup>171</sup>*

---

<sup>167</sup> Le sous-directeur chef du 6<sup>ème</sup> district à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : manifestation du mercredi du 22 mai 1968 aux abords de l'Assemblée Nationale*, Paris, 23 mai 1968, FA...op.cit carton n°8

<sup>168</sup> Le commissaire principal J.B, chargé du bureau technique de la circulation à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : manifestation du 22 mai 1968*, Paris, 23 mai 1968, FA...op.cit carton n°8

<sup>169</sup> Le sous directeur chef du 5<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général la Police Municipal, *objet : opération de maintien de l'ordre au cours de la nuit du 22 au 23*, Paris, 23 mai 1968, FA...op.cit carton n°8

<sup>170</sup> Le commissaire divisionnaire du 6<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : maintien de l'ordre*, Paris, 23 mai 1968, FA...op.cit carton n°8

<sup>171</sup> Le sous-directeur chef du 6<sup>ème</sup> district à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : manifestation du mercredi du 22 mai 1968 aux abords de l'Assemblée Nationale*, Paris, 23 mai 1968, FA...op.cit carton n°8

Rédiger ce type de remarque n'est pas dans l'habitude des Sous-directeurs, parce que cela représente une prise de risque importante sur le plan professionnel. Le fait qu'un Sous-directeur est fait une telle remarque est signe de l'impact qu'ont les événements au sein de la police. Néanmoins, la position hiérarchique élevée du rédacteur lui permet de rédiger cette remarque en craignant moins de conséquences qu'un commissaire, par exemple. Il n'existe aucun écho à cette remarque au sein des archives de la Préfecture de Police.

Les instructions de la Direction Générale de la Police Municipale durant la journée laisse supposer que la Préfecture de Police veut éviter que les situations de la veille, c'est-à-dire les attaques de poste, les attaques de cars PS, non équipés pour faire face, ne se reproduisent.

*...Ce jour 24 mai, les restrictions suivantes seront apportées au service général de 6h30 à 19heures*

- *fermeture de tous les vigies*
- *suppression de la police secours des 9 districts...*<sup>172</sup>

Pourtant, durant la nuit du 24 au 25 mai, c'est le scénario de la veille qui se rejoue en plus violent et en bien plus long.

Toutefois les véhicules lourds sont de nouveaux à l'honneur. L'utilisation efficace des bulldozers permettent un dégagement rapide des barricades est soulignée.

Ce qui ressort de ces deux journées, c'est une meilleure organisation et coordination des troupes. Même le matériel, qui posait problèmes au début du mois, semble avoir été « maîtrisé ». La composition des manifestants à changé, ce ne sont plus seulement des étudiants, les commissaires remarquent un grand nombre de blousons noir qui ne seraient là que pour casser. L'opinion publique semble elle aussi changer en conséquence, même si des projectiles continuent de tomber des immeubles.

Les journées suivantes contrastent avec la violence des ces deux nuits. C'est un certain calme ainsi qu'une habitude par rapport à la situation qui ressort des rapports des Sous-directeurs et commissaires de police. Néanmoins, les surveillances, les contrôles ainsi que les évacuations dues aux grèves sont nombreuses durant cette période qui aboutit au 11 juin 1968.

Le 11 juin et la troisième nuit de barricades, signifie le retour des violences.

Les rapports rendant compte de cette nuit permettent de faire la connaissance d'un moyen d'intervention de la Police Municipale qui augmente les possibilités stratégiques. En effet, les compagnies des moniteurs escaladent les immeubles afin d'en déloger ceux qui lancent des

---

<sup>172</sup> Télégramme nr 1, DGPM à tous services PM, 24 mai 1968, FA...op.cit carton n°9

projectiles sur les troupes en contrebas. Ceci peut s'avérer très efficace, lorsqu'il s'agit d'approcher une barricade protégée par une pluie de projectiles.

*...A 5h20, j'ai pris en charge une section de moniteurs qui a escaladé l'immeuble sis 83 boulevard St Michel, c'est de cet endroit que de nombreux projectiles avaient été lancés sur le service d'ordre : un masque à gaz et des chaises ont été récupérés sur les toits<sup>173</sup>...*

Par ailleurs, la tendance du 24 se confirme avec des promeneurs qui critique l'action des étudiants et demande même une intervention plus énergique.

*.. des passants se sont arrêtés pour critiquer l'action des étudiants et demander une intervention énergique...*

L'opinion publique continue donc son revirement positif par rapport à la police.

Durant cette nuit du 11 juin, les forces de l'ordre ne rencontrent pas d'opposition comparable à celle du mois de mai. Les manifestants se dispersent rapidement, et il n'y a que peu de difficulté durant l'intervention.<sup>174</sup>

Cette diminution des violences s'explique en partie par la reprise en main de la situation par le pouvoir en place dès la fin du mois de mai. Ainsi après le 11 juin, le maintien de l'ordre devient quelque chose de calme et d'habituel qui se résume rapidement à des surveillances sans graves incidents.

Si les archives permettent de saisir l'utilisation qui est faite des effectifs par les autorités, elles permettent aussi de considérer le policier à un niveau différent.

---

<sup>173</sup> Le commissaire principal chef de compagnies des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> district à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *Objet : service de nuit du 10 au 11 juin 1968*, Paris, 11 juin 1968, FA...op.cit carton n°16

<sup>174</sup> Le commissaire principal du 12<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : compte-rendu maintien de l'ordre au cours de la nuit du 10 au 11 juin 1968*, Paris, 18 juin 1968, FA...op.cit carton n°16

### III ... EN TANT QU'ETRE HUMAIN.

Même si cela se révèle difficile les archives permettent néanmoins d'être confronté aux policiers en tant qu'Homme, ce, tout d'abord, de par sa condition physique et psychologique.

#### A. La condition physique des Hommes

##### 1. Les blessés

La première de nos interrogations concernant les hommes blessés concerne les lieux où ces derniers reçoivent ces blessures.

Les fonctionnaires de police sont, bien sûr, blessés durant les opérations de maintien de l'ordre lorsque les forces de l'ordre doivent faire face à des situations violentes.

Les policiers sont aussi touchés en dehors de ces opérations, durant leurs missions quotidiennes. En général, lors des interventions des cars police secours, ou sur leur point de service devant les écoles, ainsi qu'aux carrefours.

Un certain nombre de fonctionnaires sont aussi blessés en dehors de leur service, sur leur lieu de résidence ou lors des trajets entre les domiciles et les lieux de prise de services.

Concernant les CRS et les gendarmes mobiles, il n'y a pas de document permettant d'identifier les circonstances dans lesquelles ils ont reçu des blessures. Les CRS étant uniquement chargés du maintien de l'ordre et se déplaçant entre leur caserne et leur lieu de prise de service en car, nous pouvons supposer qu'ils sont principalement blessés durant les confrontations violentes avec les manifestants. Concernant la Gendarmerie Mobile, les suppositions sont difficiles à partir des informations à notre disposition.

Il est aussi intéressant de s'interroger sur les documents permettant à la hiérarchie d'avoir connaissance des blessés.

Ce sont les états des fonctionnaires blessés qui apparaissent en fin de main-courante qui permettent de connaître le nombre de blessés durant les manifestations de la journée.

Ces états des fonctionnaires blessés proviennent vraisemblablement des états chiffrés fournis par les différents districts. Une directive du 3 mai<sup>175</sup>, demande à tous les districts d'informer dès que possible l'Etat-Major PM du nombre d'admis à la maison de santé, du nombre de fonctionnaires blessés et du nombre de fonctionnaires ne cessant pas le service.

---

<sup>175</sup> Instructions, Direction Générale de la Police Municipale, 3 mai 1968, FA..op.cit. carton n°1

...Appel général à tous districts

*Vous ferez connaître à l'EM-PM dès que possible le nombre de fonctionnaires blessés au cours de la manifestation de ce jour, vous précisez :*

- 1) le nombre d'admis à la maison de santé*
- 2) le nombre de fonctionnaires blessés*
- 3) le nombre de fonctionnaires ne cessant pas*
- 4) vous précisez le grade le cas échéant <sup>176</sup> ....*

Nous pouvons supposer que cette directive a été finalement appliquée durant toute la période. Les états nominatifs des fonctionnaires blessés permettent aussi d'avoir connaissance des blessés de la journée parmi les forces de l'ordre.

Les CRS et les gendarmes blessés apparaissent dans ces deux types d'écrits. Nous pouvons présumer que ce sont les Etat-Majors de ces deux formations procurent les données nécessaires à l'établissement de la main courante.

Concernant les blessures reçues en dehors du service de maintien de l'ordre, les fonctionnaires concernés fournissent des rapports individuels indiquant les circonstances de l'agression, les blessures reçues et les dégâts éventuels à l'équipement ou aux effets personnels.

Ce rapport du 24 mai, en est un parfait exemple, en plus des éléments cités auparavant, les soins reçus y sont aussi précisés.

*...A 23 heures 15,[...] place de la Bastille, le gardien T [...] du 8<sup>ème</sup> arrondissement [...] a été pris à partie par des manifestants alors qu'il se portait au secours d'un collègue aux prises avec des manifestants.*

*Blessé à l'aide d'un couteau au front et à la joue droite et frappé à coups de poing et de pied au corps, il a été conduit à l'hôpital Trousseau par un particulier qui passait en voiture, il y a reçu des soins.*

*Il a été transféré à l'hôpital Rothschild par PS 12 et a subi une piqûre anti-tétanique, il n'a pas été admis. Il cesse son service. Il a été reconduit à son domicile par un véhicule administratif.*

*Dégâts vestimentaires :*

*Tunique, pantalon d'uniforme, et imperméable civil tachés de sang.*

*Chemise, maillot de corps, cravates tachés de sang et déchirés.*

*Commissaire principal de police avisé par rapport.*

*Le gardien T se présentera à la visite de Mr le médecin chef sur convocation.<sup>177</sup>*

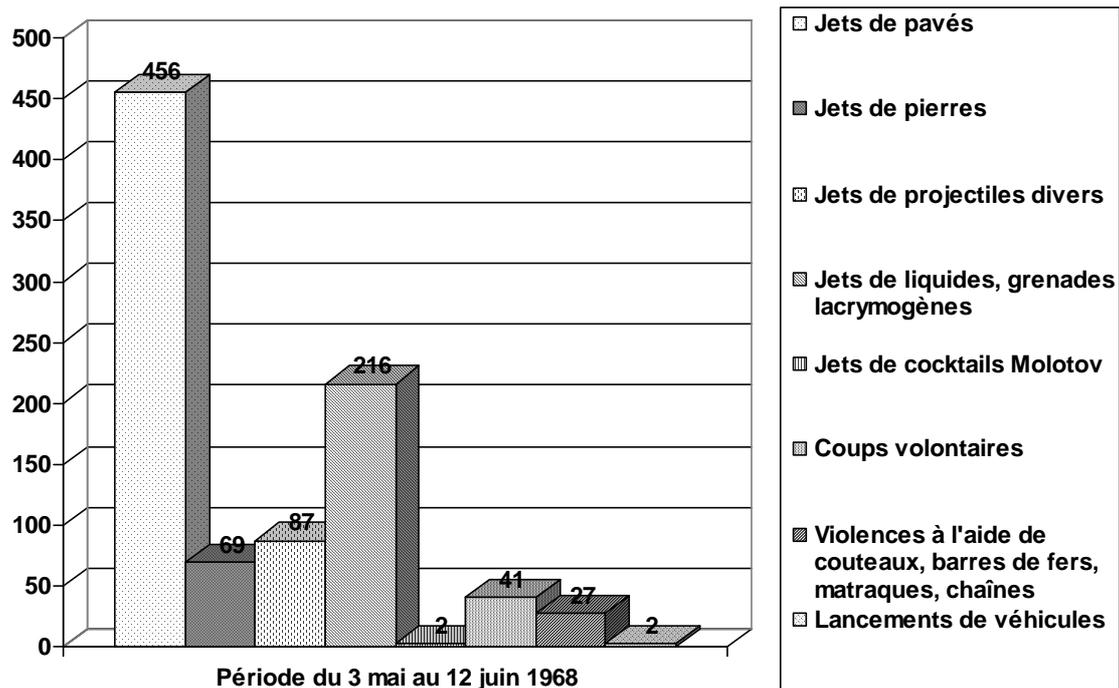
---

<sup>176</sup> Instructions, Direction Générale de la Police Municipale, 3 mai 1968, FA...op.cit. carton n°1

<sup>177</sup> Le gardien de la paix D. à Monsieur le Commissaire Principal du 12<sup>ème</sup> arrondissement, *Objet : gardien de la paix blessé en se rendant à son service conduit dans hôpitaux pour soins. Non admis. cesse son service*, Paris, 24 mai 1968, FA...op.cit. carton n°25

Le chercheur s'interroge aussi sur les objets permettant d'infliger ces blessures aux hommes des forces de police.

**Les blessés de la police municipale de Paris considérés en fonction des moyens ayant servi à infliger les blessures**



178

Les manifestants utilisent tout ce qui leur tombe sous la main afin de faire face aux forces de l'ordre. Toutefois, des « armes » peuvent avoir été préalablement préparées afin d'affronter le service d'ordre.

Les projectiles divers sont les plus utilisés, avec le fameux pavé de mai 68, les pierres, les bouteilles, les grilles ainsi que tout ce qui peut être projeté contre les forces de police. Ces projectiles sont donc utilisés à distance raisonnable des troupes, à partir des toits des immeubles ou au départ des barricades.

Au corps à corps, les manifestants utilisent leurs poings, leurs pieds ainsi que tout objet pouvant servir d'armes : barres de fer, matraques, chaînes, pelles, pioches, couteaux...

<sup>178</sup> Graphique réalisé à partir de « L'Etat précisant les causes des blessures des membres du service d'ordre, du 3 mai au 12 juin 1968, en ce qui concerne la police municipale ». Le directeur général de la police municipale à Monsieur le directeur de cabinet du préfet de police, objet : *Etat des violences à l'encontre du service d'ordre, FA...op.cit*, carton n°23

Ce que nous caractériserons comme d'« armes à effets » est aussi utilisé. Ce sont principalement les cocktails Molotov ainsi que les grenades et liquides lacrymogènes qui sont utilisés contre les forces de l'ordre.

Du côté des forces de police, les blessures les plus fréquentes sont les douleurs, les contusions et les entailles causées en général par les projectiles lancés par les manifestants, ou par les coups administrés par ces derniers. Les plaies ouvertes et les fractures sont beaucoup plus rares. On trouve toutefois un brigadier de la paix qui souffre d'un traumatisme crânien, causé par un pavé. Quelques rares gardiens souffrent de brûlures causées par les cocktails molotov ou lors de contacts avec les barricades enflammées.

Un nombre relativement important d'hommes souffre d'irritations aux yeux et de troubles respiratoires dus aux grenades lacrymogènes. Ces irritations et ces troubles peuvent être causés par les grenades lancées par les manifestants mais dans de nombreux cas ils sont dus lancés de grenades des forces de l'ordre. Le vent tourne souvent et ramène les nuages de gaz lacrymogène du côté des forces de police. Ces irritations et ces troubles respiratoires dus au gaz laissent supposer que les masques fournis aux hommes n'étaient pas assez efficaces.

Concernant les agressions en dehors du service de maintien de l'ordre, les fonctionnaires de police sont en général blessés par des coups de poings ou de pieds distribués par leurs agresseurs.

Les blessés les moins graves continuent leur service, et peuvent décider d'aller consulter leur médecin personnel.

Les autres sont conduits à la maison de santé du gardien de la paix située au 35 boulevard Saint Marcel, où ils sont diagnostiqués. Selon les cas, ils sont libérés, gardés ou redirigés vers les hôpitaux. Si une partie de ces blessés continue le service, une autre peut décider de cesser, en général, sur avis médical.

Pour les cas les plus graves ou lorsqu'il est impossible de rejoindre la Maison de santé, les blessés sont dirigés vers l'hôpital le plus proche. Ce sont les cars Police Secours qui assurent le transport.

Les CRS disposant de médecin dans les compagnies, ces derniers se chargent en général des blessés les moins graves sur le terrain. Les informations à notre disposition ne nous permettent pas de savoir comment les autres blessés des CRS sont pris en charge. Mais, nous avons constaté que quelques CRS sont conduits à la maison de santé. Les blessés de la Gendarmerie Mobile restent un mystère au regard des informations à notre disposition.

Les informations à notre disposition concernant le nombre de blessés journaliers ne suffisent pas pour pouvoir établir une évolution du nombre de fonctionnaires blessés durant la période. Nous allons néanmoins tenter de présenter les données que nous avons pu recueillir.

Le vendredi 3 mai, les CRS n'étant pas présents au quartier latin, seuls les membres de la gendarmerie et de la police municipale ont pu être blessés. A la fin de cette première journée, la police municipale affiche un total de 83 blessés. Près de 30% de ces hommes cessent le service, et parmi ces derniers, quatre ont dû être conduit à la maison de santé et un autre hospitalisé pour

traumatisme crânien à l'hôpital Lariboisière.<sup>179</sup> Durant cette journée, les gendarmes ont un blessé léger.

Il faut, néanmoins, avoir à l'esprit que la majorité des fonctionnaires de police avaient été sollicités en vue d'une évacuation qui aurait dû se dérouler sans grande violence. Mais, à la fin de la journée les fonctionnaires de police se retrouvent avec 83 de leurs camarades blessés, dont un dans un état critique. Cela ne peut qu'avoir un effet négatif sur l'ensemble des hommes.

Durant la seconde grande journée de violence qu'est le 6 mai, 7 % de l'effectif global de la police municipale déployé est porté comme blessé, cela représente tout de même 206 fonctionnaires de police. Soit près de deux fois plus de blessés que le 3 mai. Plus d'un tiers de ces blessés cessent le service, et sept d'entre eux vont être admis à la maison.

La Gendarmerie Mobile, compte 86 blessés soit, à peu près, le même pourcentage de blessés que la Police municipale, en considération de l'effectif global de la Gendarmerie durant cette journée. Néanmoins sur cet effectif, on compte 14 hommes admis dans les hôpitaux. C'est-à-dire deux fois plus de blessés graves que la police municipale avec un effectif deux fois moins important que cette dernière.

La grande différence avec le 3 mai, est la présence des CRS durant cette journée. En une seule journée d'intervention, les CRS compte près de 15% de leurs hommes déployés, dans le quartier latin, comme blessé. Trois de ces hommes sont admis à la Maison de Santé.

Le bilan de cette seconde journée de violence est lourd pour toutes les formations. En valeur réelle, c'est la police municipale qui subit les plus lourdes pertes. Mais en proportion ce sont les CRS qui lors de leur première intervention subissent les plus lourdes « pertes ».<sup>180</sup>

Le lendemain, c'est-à-dire le mardi 7 mai, on compte 22 membres du service d'ordre blessés. 86 % de ces blessés appartiennent à la Police Municipale, tandis que la Gendarmerie Mobile n'en compte qu'un et les CRS, deux. Néanmoins, parmi ces deux blessés, l'un d'eux est dans un état assez grave pour être admis, sans doute dans un hôpital. Les deux autres admis font partie des blessés de la Préfecture de Police.<sup>181 182</sup>

La journée suivante présente des données identiques à celle du 7 mai, ce qui laisse deux hypothèses. Soit cette similitude est une coïncidence, soit une erreur a été commise et les données indiquées le 7 sont en réalité celles du 8 mai, l'inverse étant lui aussi tout aussi probable.

Après la journée du 6, le calme semble être revenu, mais la présence d'un certain nombre de blessés et surtout des blessés relativement graves, laisse supposer que la situation ne se dirige pas vers l'apaisement.

Durant la journée qui voit se dérouler la première nuit des barricades, la Police Municipale compte 82 blessés dont 3 hospitalisés. Soit deux fois moins de blessés et d'admis que le 6 mai. La Gendarmerie Mobile compte elle aussi moins de blessés et d'admis que le 6 mai, avec 78 blessés et

---

<sup>179</sup> Main courante du 3 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°1,

<sup>180</sup> Main courante du 6 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°2

Effectifs-Matériel, Blessés, 6 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°2

<sup>181</sup> Rapport Direction Générale, 7 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°3

<sup>182</sup> Fonctionnaires de police blessés, 8 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°3

3 admis. On a donc quatre fois moins de blessés graves pour la Gendarmerie Mobile. A l'opposée, les compagnies républicaines de sécurité avec 12 hospitalisés en comptent trois fois plus que le 6, et deux fois plus de blessés que le 6 avec 114 hommes blessés.<sup>183</sup> Près de 42% des blessés et près des deux tiers des hospitalisés de la journée appartiennent aux CRS. Ce sont les seuls dont le nombre de blessés ait subi une augmentation depuis le 6 mai.

Les CRS sont formés uniquement pour le maintien de l'ordre et possèdent un équipement plus approprié que celui de la Police Municipale. Malgré cela, c'est la formation qui compte le plus de blessés. Il est difficile de supposer que les manifestants reconnaissant les uniformes des CRS s'en prendraient plus spécifiquement à eux. Il est plus probable de supposer que les CRS sont la formation la plus mise à contribution lors des opérations de maintien de l'ordre.

La manifestation la plus impressionnante depuis le début de la période a lieu le 13 mai, avec des milliers de manifestants dans les rues de Paris. Et pourtant, cette journée ne compte que 8 blessés, qui appartiennent tous à la police municipale. Sept de ces hommes appartiennent à la Police Secours du 13<sup>ème</sup> arrondissement qui lors d'une intervention aurait fendu la foule en manquant d'écraser certains manifestants selon ces derniers. A l'opposée, les fonctionnaires de police affirment qu'ayant demandé la permission de traverser le cortège, ils s'étaient fait agressés durant la traversée par les manifestants<sup>184</sup>. Les blessés de la journée relèvent de ce que nous pourrions caractériser d'incident regrettable mais loin d'être catastrophique.

Ce n'est que dix jours plus tard que les sources à notre disposition permettent de relever de nouveaux blessés.

Huit CRS, dont 3 admis, sont les seuls blessés de la journée du mercredi 22 mai. Le fait que la totalité des blessés de la journée appartiennent aux Compagnies Républicaines de Sécurité vient confirmer l'idée que les CRS seraient les plus exposés durant les événements.<sup>185</sup>

Mais le 22 mai n'est que la première de trois nuits où les violences augmentent jusqu'à aboutir à la seconde nuit des barricades.

Ainsi, le 23 mai, 45 hommes de la police municipale sont blessés, près de 60 % de ces hommes cessent le service et 3 d'entre-deux sont admis dans trois établissements de santé différents : un à la maison de santé, un autre à l'hôpital Cochin et le dernier à Laennec.

La Gendarmerie Mobile compte 4 blessés légers, tandis que les CRS en totalisent 53. Un peu moins de 10% de ces blessés sont dans un état grave<sup>186</sup>. Les gendarmes mobiles sont les moins touchés durant cette journée.

On en arrive à la seconde nuit des barricades. Le 24 mai 1968, on compte un total de 123 blessés pour l'ensemble du maintien de l'ordre, soit plus de deux fois moins de blessés que lors de la

---

<sup>183</sup> Direction Générale de la Police Municipale, *manifestations estudiantines, nuit du 10 au 11.5.68*, Paris, 11 mai 1968, 11h30, FA...*op.cit.* carton n°4

Effectifs-Matériel, journée du vendredi 10 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°4

<sup>184</sup> Main courante du 13 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°5

<sup>185</sup> Main courante du 22 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°8

<sup>186</sup> Main courante du 23 mai 1968, *Bilan des manifestations (reçus à 5 heures)*, FA...*op.cit.* carton n°8

première nuit des barricades. Près de 80% de ces blessés appartiennent à la police municipale, 29 d'entre eux cessent le services et 4 sont admis à la maison de santé. La Gendarmerie Mobile compte un admis à la maison de santé et 5 autres blessés moins graves. 16% des blessés font partie des CRS. Toutefois avec cinq fois moins de blessées, les CRS ont tout de même autant de blessés graves que la Police Municipale.

Le nombre de blessés, deux fois moins important que lors de la seconde nuit des barricades laissent supposer que les forces de l'ordre maîtrisent mieux la situation et ont adapté stratégies et équipements.<sup>187</sup>

Les sources à notre disposition ne nous permettent guère d'aller plus loin.

Il y a néanmoins un dernier état des blessés pour le 29 juin, où on compte sept blessés dont 3 gardiens de la paix de la police municipale et 4 appartenant aux CRS.

Ce dernier état des CRS permet de constater une situation relativement plus calme que le mois précédent. On ne compte aucun hospitalisé, même si un des hommes de la Préfecture de Police est admis à la maison de santé. Il n'y a aucun gendarme mobile blessé, cela confirme la plus grande « vulnérabilité » des policiers municipaux et des CRS durant la période.<sup>188</sup>

Le nombre important de blessés de la police municipale durant certaine journée peut s'expliquer par l'importance de l'effectif de cette formation. C'est la formation la plus importante des trois, il est donc logique qu'elle compte plus de blessés. Par ailleurs, c'est aussi la formation possédant le matériel le moins efficace, ce qui augmente le nombre des blessés.

Les blessés des CRS s'expliquent sûrement par le fait que cette formation est celle qui est la plus mise avant ce, car elle possède la plus grande expérience et la meilleure formation en matière de maintien de l'ordre.

L'explication au nombre relativement peu important de blessés de la gendarmerie durant les dernières journées reste obscure au regard des informations à notre disposition.

Les blessés sont importants durant la première quinzaine du mois de mai. C'est durant cette première quinzaine que les forces de l'ordre adaptent stratégies et matériel à la situation. Sur un plan politique, cette première quinzaine du mois de mai est marqué par deux caractéristiques. Tout d'abord, le gouvernement hésite sur la stratégie à adopter face aux manifestants, et l'absence du premier ministre jusqu'au 10 mai, ne fait que renforcer ces hésitations. Par la suite, le pouvoir pense que la situation va rapidement se calmer et ne met donc pas, forcément, à disposition les moyens nécessaires au contrôle d'une telle situation. Ce n'est qu'avec le début du mouvement des travailleurs, le 13 mai que le pouvoir commence à comprendre qu'il fait face à une situation exceptionnelle.

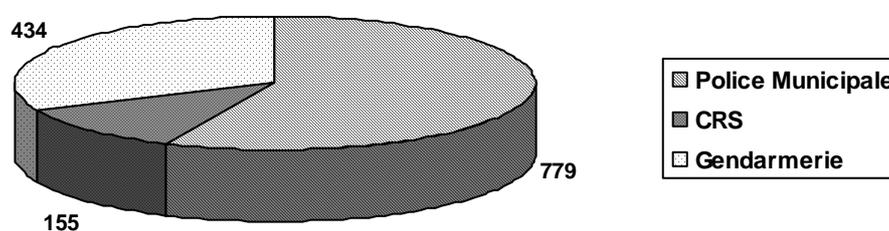
---

<sup>187</sup> Main courante du 24 mai 1968, *FA...op.cit.* carton n°9

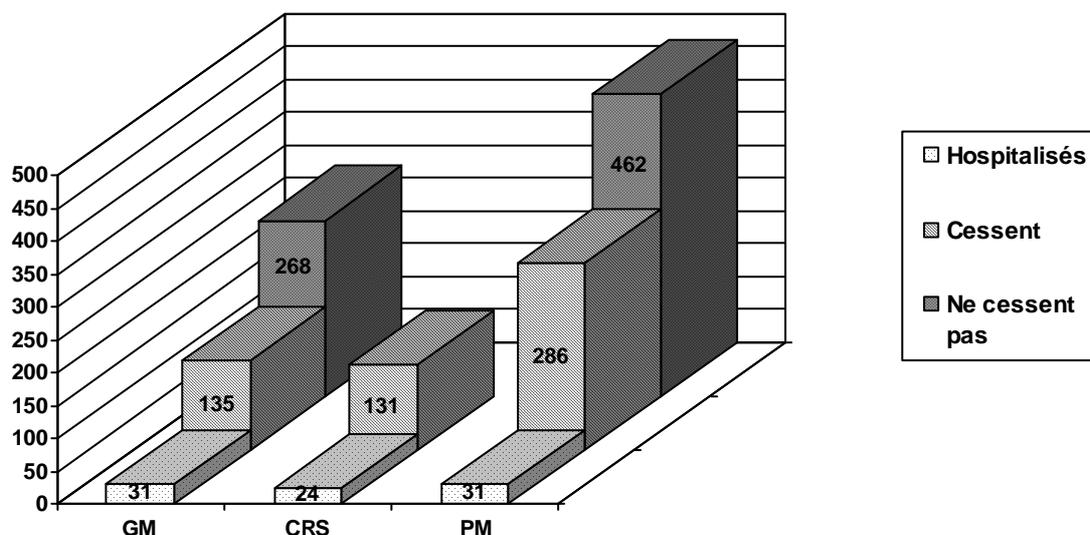
<sup>188</sup> Main courante du 29 juin 1968, *FA...op.cit.* carton n°19

Une de nos sources permet d'établir le total des blessés des forces de l'ordre ainsi que l'état global des blessés à la suite des manifestations. Néanmoins, pour les CRS, le nombre de blessés qui n'ont pas cessé le service ou qui n'ont pas été hospitalisés, n'a pu être déterminé car ces derniers étaient soignés sur place par l'infirmier de la compagnie. Les CRS possèdent un service médical sur le terrain durant les événements, ce qui ne semble pas être le cas de la police municipale et de la Gendarmerie Mobile.

**Total des blessés des forces de l'ordre entre le 3 mai et le 12 juin 1968**



Etat des blessés au cours des manifestations du 3 mai au 12 juin 1968



189

Ce graphique permet de constater que la Police municipale compte deux fois plus de blessés légers et de fonctionnaires cessant le service que les deux autres formations. Pourtant, le nombre de blessés est très proche pour les trois formations, ce alors que l'effectif global de la Police Municipale est de loin le plus important. Cela vient confirmer la supposition selon laquelle les CRS étaient plus exposés que la police municipale.

La police municipale de Paris compte largement plus de blessés que les deux autres formations. A ce que nous avons déjà évoqué, nous pouvons ajouter que les hommes de la Police Municipale de Paris sont les seuls à avoir vécu les événements sans interruption durant les deux mois. En effet, les différents escadrons de Gendarmerie Mobile et Compagnies de CRS pouvant faire des allers-retours entre Paris et les autres villes de France touchées par les événements.

Les blessures ne sont pas les seules conséquences physiques des événements sur les fonctionnaires, la fatigue étant aussi de la partie.

<sup>189</sup> Etat des blessés au cours des manifestations du 3 mai au 12 juin 1968, FA... *op. cit.* carton n°23

## 2. La fatigue

Lors des opérations de maintien de l'ordre, les fonctionnaires de police connaissent leurs horaires de prises de service mais pas de ceux de fins, qui dépendent souvent de la tournure que prennent les évènements.

Certaines mesures sur les horaires, les congés et les autorisations d'absence sont imposées aux hommes. Par exemple, un télégramme daté du 21 mai précise que les départs en congés des fonctionnaires des services actifs sont suspendus ainsi que les autorisations d'absence pour motifs divers. Néanmoins, des dérogations peuvent être accordées pour des évènements familiaux graves<sup>190</sup>.

Les évènements imposent donc de prendre des mesures exceptionnelles pour pouvoir les gérer, et ce sur une période relativement longue. Mais, il faut éviter que les difficultés subies par la base de la police ne la coupe du sommet. C'est ainsi qu'il va être accordé un jour de congé exceptionnel aux moniteurs, aux compagnies de districts puis aux gradés et gardiens de la paix.<sup>191</sup> Ce type de mesures vise, vraisemblablement, à faire accepter aux hommes l'idée que la hiérarchie se soucie de leur sort et qu'il ne participe pas au maintien de l'ordre durant la période, en vain.

Un télégramme de la Direction Générale de la Police Municipale demande aux Commissaires de fournir le total des rabiots effectués par eux et leurs hommes depuis le début des évènements jusqu'au 15 juin.<sup>192</sup> Ce, afin que les dispositions soient prises en ce qui concerne ces heures. Pourtant, malgré ce télégramme du 15 juin, rien n'indique les heures supplémentaires aient été réglé. L'absence des dispositions prises par rapport aux heures de rabiots paraît étonnante au regard du nombre de rapports fournis par les responsables faisant état de leurs rabiots ainsi que ceux de leurs hommes<sup>193</sup>. Ceci amène à se demander si ces dispositions sont simplement absentes des cartons, ou si elles n'ont jamais existé.

Prenons comme exemple des les heures de rabiots du 5<sup>ème</sup> arrondissement. Il appartient au premier district, qui est sûrement le district le plus touché par les évènements. En consultant les rabiots de cet arrondissement, nous trouvons les heures supplémentaires effectuées du 3 au 31 mai et du 1<sup>er</sup> au

---

<sup>190</sup> Le Directeur Général de la Police Municipale, télégramme, AG à tous les services PM, 21 mai, *FA...op.cit* carton n°18

<sup>191</sup> Le directeur général de la police municipale aux 9 districts – 32 arrondissements, à la sous direction des compagnies de circulation, 15 mai 1968, *FA...op.cit* carton n° 4

<sup>192</sup> Le directeur général de la police municipale, télégramme, AG à tous les services PM, 15 juin, *FA...op.cit* carton n°18

<sup>193</sup> Tous les districts ont fourni des rabiots pour chacun de leurs arrondissements, il faut ajouter à cela les rabiots des compagnies spéciales.

15 juin. Comme pour tous les rabiots présents dans le carton... les fonctionnaires sont classés par brigade et par grade, le matricule étant quelquefois cité. Voici à titre d'exemple la brigade J1 de cet arrondissement.

194

---

<sup>194</sup> Rabiots, Premier district, 5<sup>ème</sup> arrondissement, *FA...op.cit.* carton n°25

Brigade J1	Grade	Matricule	03 au 31 mai	01 au 15 juin
A	O.P	1	30h00	19h30
B	bier/chef	2	30h00	13h00
C	bier	3	21h30	0h
D	bier/chef	4	10h20	14h30
E	bier	5	36h20	11h40
F	bier	6	35h00	5h30
G	bier	7	45h50	10h30
H	gien	8	18h45	01h45
I	gien	9	15h45	06h30
J	gien	10	05h00	04h00
K	gien	11	01h30	06h30
L	gien	12	11h30	04h15
M	gien	13	57h00	27h15
N	gien	14	34h30	16h30
O	gien	15	60h00	15h00
P	gien	16	63h00	
Q	gien	17	31h15	10h3
R	gien	18	31h00	10h45
S	gien	19	75h30	46h00
T	gien	20		
U	gien	21		
V	gien	22	48h00	
W	gien	23	62h00	11h00
X	gien	24	92h00	30h00
Y	gien	25	79h30	
Z	gien	26	57h30	26h00
AA	gien	27	73h00	14h45
AB	gien	28	101h00	18h00
AC	gien	29		
AD	gien	30	27h15	16h30
AE	gien	31	54h00	15h00
AF	gien	32	52h15	08h15
AG	gien	33	49h00	14h45
AH	gien	34	40h45	11h30
AI	gien	35	20h15	16h45
AJ	gien	36	39h30	15h00
AK	gien	37	59h15	18h15
AL	gien	38	57h00	17h00
AM	gien	39	41h00	08h00
AN	gien	40	65h15	16h45
AO	gien	41	61h00	16h30
AP	gien	42	44h30	16h45
AQ	gien	43	66h30	16h45
AR	gien	44	69h15	21h15
AS	gien	45	44h00	02h45

AT	gien	46	58h00	15h00
AU	gien	47	33h00	02h00
AV	gien	48	18h30	02h45
AW	gien	49	41h00	08h00
AX	gien	50	19h15	07h45
AY	gien	51	11h30	04h00
AZ	gien	52	19h00	11h00
BA	gien	53	09h15	02h30
BB	gien	54	14h30	10h45
BC	gien	55	10h15	09h30
BD	gien	56	12h00	0h00
BE	gien	57	09h30	0h30
BF	gien	58	14h30	12h30
BG	gien	60	17h30	04h45
BH	gien	61	25h30	01h00
BI	gien	62	19h10	10h30
BJ	gien	63	18h15	11h15
BK	gien	64	15h45	07h15
BL	gien	65	19h00	0h00
BM	gien	66	44h00	04h00
BN	gien	67	19h30	01h00
BO	gien	68	09h00	0h00
BP	gien	69	07h30	06h00
BQ	gien	70	08h30	04h00
BR	gien	71	31h30	01h00
BS	gien	72	14h00	01h00
BT	gien	73	14h30	05h45
BU	gien	74	34h15	07h00
BV	gien	75	24h00	12h00
BW	gien	76	18h30	0h00

Cet arrondissement compte 256 hommes, dont 7 officiers de paix, 8 brigadiers chef et 24 brigadiers, les 217 hommes restant sont des gardiens. L'ensemble de ces hommes totalise 7295 heures 47 minutes de rabiots entre le 3 mai et le 15 juin 1968. Durant le mois de mai, ces hommes ont effectués 5171 heures et 50 minutes de rabiots, et 2123 heures 57 minutes lors de la première quinzaine du mois de mai. Le record est détenu par un officier de paix ayant effectué 124 heures 30 minutes de rabiots durant le mois de mai.

---

<sup>195</sup> Rabiots, Premier district, 5<sup>ème</sup> arrondissement, FA...*op.cit.* carton n°25

Ceci, nous conduit à une moyenne de 28 heures 30 minutes effectuées par chaque policier de cet arrondissement entre le 3 mai et le 15 juin, soit une moyenne d'un peu moins de 40 minutes d'heures supplémentaires par jour pour les 256 hommes de cet arrondissement.

Durant ces 44 journées, les officiers de paix de cet arrondissement effectuent 427 heures, les brigadiers chefs 180 heures 40 minutes, les brigadiers 756 heures 40 minutes et les gardiens de la paix 5931 heures 27 minutes. Cela représente une moyenne de 61 heures par officiers durant ces 44 jours, 22 heures 35 minutes durant la même période pour chaque brigadier chef, et 31 heures 40 minutes par brigadier. Les gardiens de la paix effectuent 27 heures 20 minutes d'heures supplémentaires en moyenne pour ces 44 jours. Si les brigadiers chefs, les brigadiers et les gardiens de la paix ont des moyennes d'heures supplémentaires proches celle des officiers de paix est relativement élevée, ce qui laisse supposer que les responsables étaient largement sollicités durant la période. Les heures supplémentaires entraînent un état de fatigue important chez les hommes. N'ayant pas les heures supplémentaires pour l'ensemble du mois de juin, la comparaison est difficile avec le mois de mai.

A la fatigue et aux blessés durant les opérations de maintien de l'ordre viennent s'ajouter les conséquences physiques dues aux agressions contre les policiers.

### *3. Les agressions*

Nous considérerons comme agressions, tout ce qui se déroule en dehors du service de maintien de l'ordre, et nous nous intéressons en premier lieu, aux raisons de ces agressions sur les membres des forces de police.

Nous sommes dans une période où la contestation contre l'ordre établi est à son plus haut niveau. Les jeunes en majorité veulent se libérer d'une société qui les enferme et ne les considère pas comme des citoyens à part entière. Le pouvoir étatique est la représentation par excellence de cet immobilisme de la société, donc par extension la police qui est la force exécutrice de ce pouvoir.

Par ailleurs, les hommes des forces de police sont la seule opposition confrontée aux manifestants. C'est le seul rempart entre le pouvoir et les manifestants. Les policiers sont donc considérés comme un rempart à briser.

De plus avec les premiers jours de violences, les policiers deviennent, pour partie de la population, ceux qui frappent, matraquent et grenadent, des jeunes qui ne faisaient que manifester leur désaccord.

Tous ces éléments peuvent expliquer les raisons pour lesquelles les hommes de la police municipale se font agresser. En effet, une partie de la population finit par associer tout uniforme de police aux idées précédemment évoquées, et par extension tous ceux qui portent ces uniformes. Qu'ils aient ou non participé au maintien de l'ordre, qu'ils soient en mission de secours, ou juste en train de

marcher dans la rue, ces fonctionnaires font partie de cette police violente, anti-jeune, et réactionnaire, dont l'uniforme est le symbole. En effet, la plupart des hommes agressés portent leur uniforme.

Les hommes agressés alors qu'ils sont en tenue civile le sont car ils ont été reconnus par des personnes les ayant précédemment vus en uniforme.

La hiérarchie est mise au courant de ces agressions par le biais de rapports de police qui sont donc rédigés afin de rendre compte de ces agressions soit par le gardien en question, soit par des gardiens témoins de l'agression. Ce rapport du 11 juin a, par exemple, été établi à la suite de l'agression d'un policier par l'un de ses voisins dans son immeuble :

*Je vous rends compte que ce jour à 21h45 à mon domicile [...] immeuble dont la loge est tenue par mon épouse, j'ai été agressé et frappé violemment à la tête et au corps par un locataire de cet immeuble.*

*Il s'agit de nommé S.R, sans autre renseignement alors que j'accompagnais mon épouse pour ouvrir la porte de l'immeuble (porte tenue fermée sur ordre du propriétaire en raison des circonstances) le sus nommé qui rentrait m'a traité de :*

*« Sale flic provocateur »*

*Et profitant de l'aide de deux complices qui m'immobilisaient les bras, il m'a frappé au visage et au côté droit...<sup>196</sup>*

Lorsque ces agressions ont lieu durant les services, les gardiens ont l'obligation de fournir un rapport. Nous supposons qu'en ce qui concerne les agressions hors des services, la rédaction d'un rapport n'est pas obligatoire.

Ces rapports permettent de constater que la majorité des agressions ont lieu durant les missions quotidiennes des fonctionnaires de police. Les hommes, assurant les carrefours, les points d'écoles, des gardes ou encore la circulation, se font souvent prendre à partie durant les événements. Même les cars Police- Secours dont la seule et unique mission est le secours aux blessés qu'ils soient policiers ou non, se font attaquer lors des manifestations.

Un grand nombre d'agressions ont lieu hors des services sur les trajets entre le domicile et les lieux de prise de service. Les fonctionnaires de police ayant l'habitude de garder leurs uniformes sur ces trajets, ils sont aisément identifiables. Ces agressions peuvent donc avoir lieu dans le métro, sur la voie publique ou encore lorsque les hommes vont récupérer leur véhicule.

---

<sup>196</sup> Le gardien de la paix L à Monsieur le Commissaire Principal du 5<sup>ème</sup> arrondissement, *Objet : gardien agressé dans son immeuble par un locataire assisté de deux personnes. Cesse son service*, Paris, 11 juin 1968, FA...*op.cit.* carton n°23

Un certain nombre de policiers se font agresser ou menacer sur leurs lieux de vie. Ces fonctionnaires de police sont en général en tenue civile, et les agresseurs sont des personnes ayant connaissance de leur statut de policier, ce sont soit des habitants du quartier, soit des personnes ayant l'habitude de les voir en uniforme.

Parmi ces agressions, nous pouvons faire la différence entre les agressions physiques et les agressions verbales. Nous pouvons caractériser le premier type d'outrage à agent ou d'outrage à agent par la parole et le second de violence à agent.

Les agressions verbales sont en général le fait de personnes isolées, servant au policier, en train de dresser une contravention ou en train de procéder au règlement d'un litige, les insultes qui ont cours dans les manifestations : salauds, SS, enculés, CRS = SS...

Le fonctionnaire pris à partie ne relève pas, et se contente de continuer son service. Il décide en général de se retirer dans les cas où il pense que la situation peut dégénérer.

Afin d'illustrer ce type d'agressions nous pouvons considérer l'extrait suivant :

*Je mets à votre disposition le nommé L.J [...] étudiant demeurant chez ses parents [...] pour outrage à agent*

*Alors que je l'invitais à circuler celui-ci a déclaré*

*« Vous enculez les algériens. Vous êtes des truands, des bons à rien et vous êtes commandés par des bons à rien et des imbéciles. Cela me ferait chier de faire votre boulot et j'en aurais honte. Vous êtes tous des salopards et des enculés »<sup>197</sup>*

Les agressions physiques sont en général le fait de groupes. Ces prises à parties peuvent arriver de manière soudaine ou alors précédées de comportement hostiles. Ces comportements hostiles sont en général des insultes. La plupart de ces agressions ne sont pas prémédités et les agresseurs ne sont en général pas armés.

Face à ces agressions, qu'ils soient en service ou non, les fonctionnaires de police préfèrent se retirer. Il est arrivé que des policiers dans l'impossibilité de prendre la fuite aient tenu en respect les agresseurs avec leurs armes, afin de pouvoir se retirer<sup>198, 199</sup>. Il faut tenir compte du fait qu'un

---

<sup>197</sup> Le gardien de la paix E à monsieur le commissaire principal du 5<sup>ème</sup> arrondissement, *objet : outrage à agent*, Paris, 3 mai 1968, *FA...op.cit.* carton n°1

<sup>198</sup> Le commissaire de voie publique plus spécialement chargé du 17<sup>ème</sup> arrondissement à Monsieur le directeur général de la police municipale, rapport, *objet : gardien menacé en se rendant à son service*, transmission du rapport du gardien L relatif à des menaces à son encontre le 13 mai 1968, alors qu'il venait de prendre son service, 14 mai 1968, *FA ...op. cit.*, carton n°23

<sup>199</sup> Le commissaire principal du 14<sup>ème</sup> arrondissement à Monsieur le directeur général de la police municipale, rapport, *objet : compte rendu gardien M*, transmission du rapport établi par le gardien de la paix M au sujet d'un incident survenu le lundi 13 mai 1968 au cours duquel il a été pris à parti par des individus à la fin de son service, 16 mai 1968, *FA ...op. cit.*, carton n°23

gardien ne sort son arme que très rarement, le peu de fois où il le fait c'est dans des situations qu'il juge comme relativement grave. Néanmoins n'ayant trouvé aucune suite aux rapports où un gardien avait sorti son arme hors du service, nous supposons que les autorités considèrent ce type d'incidents comme relativement bénins tant qu'il n'y a pas de coups de feu ou d'utilisation frauduleuse de l'arme en question.

L'incident du car PS 13 montre néanmoins le sérieux avec lequel la situation peut être prise si des coups de feu sont tirés. Cet incident est le seul de ce type qui apparaît dans les archives.

« ... les gardiens A et B qui étaient à l'intérieur du car et dont les manifestants avaient réussi à ouvrir les portes latérales ont sorti leur arme et ont tiré chacun un coup de feu en l'air... »<sup>200</sup>

Ceci n'est qu'un extrait de l'un des rapports établis à la suite d'un incident qui s'est déroulé durant la grande manifestation du 13 mai. Le rapport en question est adressé au Commissaire Principal du 13<sup>ème</sup> arrondissement par l'équipage du car PS du 13<sup>ème</sup>. L'incident survient précisément sur le parcours de la manifestation du 13 mai.

Le 13 mai 1968 une accompagnatrice appelle la police pour conduire un enfant malade, venant de se faire opérer, aux Enfants Assistés, avenue Denfert-Rochereau. Le car PS 13, avec un équipage composé de six gardiens et d'un brigadier, les prend en charge. Arrivé au boulevard Arago, ils tombent nez à nez avec la manifestation. Le car PS 13 finit par se faire attaquer. Le brigadier et le chauffeur, hors du car, sont frappés et leurs armes sont subtilisées. Face à cette situation, deux des gardiens de la paix sortent leurs armes de service et tirent chacun, un coup de feu en l'air. Le chauffeur, remonté entre-temps, profite de l'effet de surprise pour se dégager. Le brigadier, resté sur place, est alors protégé par le service d'ordre de la manifestation. Ce dernier permet au brigadier de se réfugier dans une entrée immeuble jusqu'à l'arrivée d'autres policiers, ainsi que de la Croix Rouge qui évacue l'homme vers l'hôpital Cochin.

Concernant cet évènement un certain nombre de rapports ont été fournis. Ce qui s'explique sûrement par le fait qu'il y ait eu des coups de feu tirés. Le chercheur trouve, tout d'abord, un rapport écrit par l'équipage du car et adressé au commissaire principal du 13<sup>ème</sup> arrondissement<sup>201</sup>. Le chercheur est ensuite confronté à un autre rapport rédigé par le chef de la 4<sup>ème</sup> division,<sup>202</sup> arrivé parmi les premiers sur les lieux de l'incident, ce rapport est adressé au directeur général de la police municipale. Le lecteur retrouve aussi des renseignements recueillis par un brigadier chef de poste du 13<sup>ème</sup> arrondissement, et transmis à la salle d'information et de commandement<sup>203</sup> Une partie de

---

<sup>200</sup> Le brigadier Pa, et les gardiens Bo, Du, Je, De, Ma, et Lu à Monsieur le commissaire principal de voie publique du 13<sup>ème</sup> arrondissement, rapport, objet : *car police secours 13<sup>ème</sup> arrondissement attaquée par des manifestants, place Denfert-Rochereau à 19h40, 6 blessés cessant leur service*, 13 mai 1968 FA...op. cit., carton n° 5

<sup>201</sup> Idem

<sup>202</sup> Le chef de la 4<sup>ème</sup> division à Monsieur le directeur générale de la police municipale, rapport, objet : *incident entre les manifestants et l'effectif d'un car PS, place Denfert-Rochereau*, 13 mai 1968, FA...op. cit., carton n° 5

<sup>203</sup> Salle d'information et de commandement, Incident PS 13<sup>ème</sup> Boulevard Arago, *renseignements recueillis par le brigadier U, chef de poste du 13<sup>ème</sup> arrondissement*, 20h45, 13 mai 1968, , FA...op. cit., carton n° 5

ces renseignements ont été recueillis auprès du brigadier qui faisait partie de l'équipage du car PS 13. Cette demande de renseignements supplémentaires est signe du sérieux de l'affaire. Tous ces documents sont datés du 13 mai 1968, les événements ayant eu lieu le même jour, cela montre la rapidité avec laquelle les précisions ont été apportées aux différents responsables. De plus, cet afflux de renseignements et de précisions dénote sûrement la crainte que cet incident soit utilisé contre la police. La hiérarchie préférant, donc, être prête si cela devait arriver.

Tous les rapports concernant cet incident s'entendent sur la plupart des points que nous avons évoqués dans notre résumé des faits. Néanmoins, il existe un certain nombre de différences entre les renseignements recueillis par le brigadier chef auprès de son collègue du car PS 13 et les propos tenus dans le rapport adressé au Directeur Générale de la Police Municipale par le Chef de division. Ce dernier tient ses renseignements de ce qu'il a pu recueillir, sur place, des manifestants ainsi que d'un docteur ayant pris en charge le brigadier du car PS lorsqu'il s'est fait prendre à partie.

Selon ce docteur, le car aurait cisailé le flot de manifestants en débouchant, et aurait renversé des manifestants en se dégageant. Par ailleurs, il ne cite pas les coups de feu mais juste le fait qu'un des gardiens auraient dégainé son arme et menacé de s'en servir. Il avance aussi que le brigadier aurait été tiré du car par les manifestants. Les renseignements recueillis par le brigadier chef auprès de son collègue du car PS 13 diffèrent sur ces points.

Arrivé au boulevard Arago, le brigadier serait descendu du car et aurait expliqué à des membres du service d'ordre, le but de leur mission. Ces derniers leurs auraient facilité le passage. Le car aurait continué à une allure réduite sans bousculer personne. Ce serait alors les manifestants qui se seraient mis à lancer des projectiles en direction du car. Le brigadier serait de nouveau descendu du car pour expliquer de nouveau sa mission, mais les manifestants ne lui en auraient pas donné le temps. Ces derniers ne l'auraient donc pas tirés du car. Il faut noter qu'il ne parle pas du chauffeur qui aurait été tiré du car selon le docteur interrogé par le chef de division. Pour ce qui est des manifestants renversés au départ du car, aucun des autres rapports de police ne se prononce sur le sujet.

Les écrits concernant cet incident permettent de constater les divergences qu'il peut y avoir dans les rapports concernant les mêmes événements selon le témoin interrogé.

A l'exception de cet incident du car PS 13, il n'est, semble-t-il, jamais arrivé qu'un fonctionnaire de police sorte son arme en service afin de se défendre face aux manifestants en mai-juin 1968. Les policiers lorsqu'ils se font agresser sur leur lieu de vie auraient néanmoins tendance à se défendre ou à vouloir se défendre de manière plus virulente que durant leur service.

Nous supposons que des rapports n'ont, sans doute, pas été fournis pour toute les agressions qui ont eu lieu durant les événements, surtout dans les cas où le fonctionnaire en question avait des torts.

Face à ces agressions, les autorités conseillent donc le calme au gardien, et le retrait le plus rapide possible. Durant les journées les plus mouvementés, les effectifs sont soit doublés, soient

retirés des lieux les plus agités, et les cars de police évitent ces lieux. Concernant les cars PS, les grilles ont été rendues obligatoires durant la durée des événements.

En fonction des disponibilités des cars, les fonctionnaires de police peuvent être raccompagné aux portes de Paris pour ceux qui y ont laissé leur véhicule, voire jusqu'à leur domicile dans de rares cas. Mais cela n'apparaît pas comme systématique.

Pour ce qui est des agressions sur les lieux de vie, aucune mesure n'apparaît dans les sources que nous avons à notre disposition. Il y a juste l'évocation d'un car de renfort qui serait déployé devant la résidence « La Fauconnière » au Gonesse après la tentative d'agression sur des policiers et leur famille<sup>204</sup>.

Les mesures prises par la Préfecture de Police sont donc relativement rare et n'arrivent pas à empêcher les agressions durant la période la plus agité de mai 1968.

Tout ceci ne peut qu'entamer le moral des troupes.

## **B. Moral et moralité des troupes**

### *1. L'état d'esprit des hommes*

#### a. Les rapports, témoins de cette condition psychologique

Au sein des archives de la Préfecture de Police de Paris, il n'existe pas de type de document concernant uniquement ou même partiellement à l'état d'esprit des fonctionnaires de police.

Par ailleurs, de par le cadre très strict du rapport, les gardiens de la paix, les brigadiers ou les officiers de paix ne font que très rarement part de leur état d'esprit ou de celui de leurs collègues dans leurs rapports.

Au final, il n'y a donc que deux moyens de saisir l'état d'esprit des fonctionnaires de police durant la période. Pour cela, il faut en premier lieu s'attacher aux rapports des commissaires de police et des sous-directeurs, qui contiennent quelques remarques personnelles sur le comportement des troupes. En second lieu, il faut tenir compte des lettres de félicitations ainsi que des ordres du jour du Préfet de Police qui s'attache, en partie, à maintenir le moral des troupes.

Les propos tenus par les responsables dans leurs rapports s'appliquent à des circonstances précises et à un groupe restreint d'hommes que les responsables ont eu sous leur commandement. Par ailleurs, les remarques formulées par le commissaire ou le sous-directeur ne seront relevées que

---

<sup>204</sup> Salle d'Information et de Commandement, Du gardien H., secrétaire de M. B, commissaire principal du 10<sup>ème</sup> arrondissement téléphonant de son domicile, résidence « La Fauconnière » à Gonesse, Table n°4 23h30, Paris le 25 mai 1968, *FA..op.cit.* carton n°23

par le supérieur auquel le rapport s'adresse. En l'occurrence, le directeur général de la police municipale, ce dernier est libre de tenir compte ou pas de ces remarques.

*...je vous demande de bien vouloir adresser mes félicitations aux effectifs du groupe de compagnies qui sont intervenus hier au cours des manifestations du boulevard st michel.*

*Le courage dont ils ont fait preuve et la cohésion avec laquelle ils sont intervenus ont permis de mener à bien la tâche très difficile qui leur était assigné.*

*J'en ai fait part à monsieur le directeur général, je présente mes vœux de prompt rétablissement aux fonctionnaires qui ont été blessés au cours des engagements...*<sup>205</sup>

L'extrait ci-dessus, est similaire à la majorité des remarques que nous pouvons trouver dans les rapports concernant les hommes sur le terrain. Ainsi, dans la plupart des cas, les remarques des responsables concernent des félicitations à adresser à un groupe d'hommes ou au contraire, les difficultés à retenir les hommes. Concernant les félicitations, il semblerait qu'elles doivent être transmises par la Direction Générale de la Police Municipale aux formations concernées.

*....Ordre du jour*

*Pendant 12 jours et dans des conditions très difficiles. Les services de police ont maintenu l'ordre dans Paris.*

*Dès le 9 mai, M. le Ministre de l'Intérieur avait souligné du haut de la tribune de l'Assemblée Nationale, la grande maîtrise dont avaient fait preuve les forces de l'ordre au cours de ces événements.*

*Hier, M le Premier Ministre a tenu à son tour à leur rendre hommage devant le parlement un solennel hommage.*

*Je vous communique la lettre par laquelle notre Ministre M. C.F me fait part de cette appréciation. Ces témoignages seront j'en suis certain pour chacun de vous un précieux réconfort puisqu'ils proclament par les voix les plus autorisées, qu'une fois de plus la Police Parisienne côte à côte avec ces camarades de la Gendarmerie Nationale et des Compagnies Républicaines de Sécurité, a fait son devoir.*

*Au moment où sans mesure, ni discrimination, des attaques injustes sont portées contre les forces de l'ordre je vous dis la fierté que j'éprouve d'avoir eu à commander dans les circonstances que nous venons de connaître, un corps de police exemplaire.*

*J'exprime à chacun ma confiance et ma reconnaissance...*<sup>206</sup>

---

<sup>205</sup> Le sous-directeur chef du 4<sup>ème</sup> district, note pour monsieur B, commissaire principal, chef des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> cies, Paris , 4 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°1

<sup>206</sup> Le Préfet de Police, *Ordre du jour*, Paris, 15 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°4

Cet ordre du jour, est un exemple représentatif de ce que nous pouvons trouver dans les cartons concernant ce type de document. Les ordres du jour ou les félicitations du Préfet sont donc très largement distribués aux fonctionnaires de police. Ils sont affichés ou distribués directement aux hommes. Ces documents commentent un comportement général des fonctionnaires de police, même si l'accent peut, quelquefois, être mis sur des comportements exceptionnels.

Le fait qu'il soit nécessaire de produire de tels documents renseigne sur l'ambiance qui règne au sein de la maison. La situation semble donc très tendue.

Ces documents paraissent visiblement rédigés afin d'améliorer l'atmosphère tendue qui règne au sein de la Préfecture de Police. Le fait que le plus haut fonctionnaire de la Préfecture de Police est dû intervenir est, sans doute, le signe que la situation dégénérait au point que les différents responsables n'arrivaient plus à la contrôler.

Entre le début des événements et la première nuit des barricades, les informations concernant l'état d'esprit des fonctionnaires sont présentes uniquement dans les rapports des Commissaires et des Sous-Directeurs. Ces informations se résument à quelques lignes en fin de rapport. La quasi-totalité de ces informations concernent le sang-froid et le courage des hommes face à la situation.

Le comportement des hommes n'est donc pas présenté en détail et quasiment toutes les remarques louent la tenue des hommes durant l'opération. Par ailleurs, ces remarques ont une place plus que secondaire dans les rapports durant cette première période.

Ce n'est qu'à partir du 10 mai, que les remarques concernant le comportement des troupes prennent une place plus importante, et à partir du 23, ces remarques s'attardent de manière relativement libre sur la grogne dans les rangs ou sur les difficultés à retenir les hommes. Nous pouvons donc supposer que ce sont, en partie, les grandes nuits des barricades qui poussent les responsables à s'exprimer davantage dans leurs rapports. Le fait que la haute hiérarchie s'exprime sur l'état d'esprit des hommes joue aussi sur les propos des responsables.

En effet, le 10 mai, correspond aussi à l'apparition des lettres de félicitations et ordres du jour s'adressant à tous les policiers. Par ailleurs, ce type de document va augmenter à partir du 23 mai, qui précède la seconde nuit des barricades.

Le mois de juin est relativement pauvre en document permettant de saisir l'état d'esprit des hommes.

Le 10 mai, correspond à deux événements, en premier lieu, la première nuit des barricades qui par son ampleur font comprendre que la situation est extrêmement difficile et en second lieu, le retour du premier ministre qui décide d'une politique concrète face aux événements.

Les fonctionnaires passent de félicitations restreintes qui s'adressent à quelques un d'entre eux à des félicitations globales s'adressant à tous les policiers ; et ce, par un auteur dont la position est

beaucoup plus symbolique que celle d'un commissaire. Ceci ne peut que traduire une situation qui se dégrade au sein de la maison.

L'absence des lettres de félicitations ou des ordres du jour durant les dix premiers jours des évènements, laisse supposer que ce type de soutien aux forces de police est exceptionnel. Il n'y a rien qui laisse penser que la hiérarchie avait l'habitude de s'intéresser à l'avis ou à l'état d'esprit des hommes.

Même si la situation est plus nuancée dans les rapports des Commissaires et Sous-directeurs à partir du 10 mai, l'impression générale qui ressort de l'ensemble de ces rapports est que les hommes ne manifestent que rarement leur mécontentement, et ne dérapent que tout aussi rarement. Le terme de sang-froid est le plus évoqué, ce qui laisse supposer que les hommes étaient dans des situations où ils risquaient de le perdre. Un certain nombre de commissaire ordonne à leurs hommes d'éviter les poursuites. Mais, nous ne savons pas si ces ordres étaient réellement appliqués. Si le fait de s'adresser à un supérieur limite les propos des Commissaires et des Sous-directeurs, il est possible que le fait qu'ils soient responsables des actes de leurs hommes ait le même effet.

Au final, les ordres du jour ainsi que les félicitations sont les mesures les plus visibles de la hiérarchie par rapport au moral des troupes.

Néanmoins, en s'attardant sur quelques rares télégrammes, il est possible de trouver des mesures telles les jours de congés, ou l'assurance d'une bonne gestion des heures supplémentaire qui semblent avoir été prises afin d'encourager les hommes. Comme pour leur assurer que l'effort qu'ils produisent n'est pas vain. On retrouve, par exemple, une distribution de collations, qui prouve l'action du service social de la police<sup>207</sup>.

Toutefois, vu le peu d'informations relatives à ses actions que nous avons pu récolter, nous ne pouvons assurer qu'il y ait eu énormément de mesures prises par rapport au moral des troupes durant la période.

Au sein des archives de la Préfecture de Police, nous n'avons pu trouver qu'un seul rapport de police consacré uniquement à l'état d'esprit d'un groupe de policiers.<sup>208</sup> Ce rapport a été rédigé par le chef du 7<sup>ème</sup> district, un Sous-directeur à l'attention de Monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, le 14 mai 1968. Ce rapport qui est une photographie de l'état d'esprit d'un certain nombre d'hommes à un moment précis, est, semble-t-il unique en son genre. Il mérite donc que nous nous attardions sur un certain nombre des propos qui y sont tenus.

---

<sup>207</sup> Le commissaire principal chef du 30<sup>ème</sup> arrondissement à monsieur le sous-directeur, chef du 5<sup>ème</sup> district, objet : compte rendu du service d'ordre du 6 mai 1968, Aulnay-sous-Bois, 8 mai 1968, *FA...op.cit.* carton n°2

<sup>208</sup> Mr V, chef du 7<sup>ème</sup> district à monsieur le directeur général de la police municipale, rapport, Objet : *Etat d'esprit du personnel*, 14 mai 1968, *FA...op. cit.*, carton n°23

*... il m'a été donné de constater parmi le personnel présent un sentiment unanime d'indignation – et même de colère chez certains – contre les auteurs et propagateurs de la campagne de haine et de calomnie dirigée de la police.*

*Mais ce qui exaspère également le personnel c'est la licence qu'ont les intéressés de les poursuivre impunément et je crois pouvoir dire que j'ai surpris des murmures contre les autorités responsables et noté des attitudes qu'il convient semble t'il de considérer avec le sérieux désirable. Surtout qu'un sentiment d'insécurité commence à être ressenti et est exprimé par quelques uns sans ambages...*

Trois sentiments principaux ressortent des propos du chef du 7<sup>ème</sup> district. En premier lieu l'indignation contre « *la campagne de haine et de calomnie dirigée* » contre la police. Vu la clarté de l'affirmation du chef de district, nous pouvons supposer que ce sentiment n'est pas qu'une impression ou une déduction mais qu'il lui a été clairement exprimé par les hommes. Le terme de calomnie semble impliquer qu'aucun des propos tenus par les instigateurs de cette campagne n'est véridique.

En second lieu, il y a un fort sentiment d'insécurité qui règne parmi ces hommes face aux attaques qu'eux et leurs collègues subissent. La manière d'exprimer ce sentiment fait penser qu'il est général et il amène à l'esprit un sentiment d'abandon avec l'idée que la Préfecture de Police ne ferait rien ou en tout cas très peu pour protéger ses fonctionnaires

Ceci permet d'enchaîner sur un dernier sentiment, qui mettrait en cause la responsabilité des autorités policières. Ce sentiment ne s'exprime néanmoins que par murmures, ce qui dénote d'un très fort respect de la hiérarchie qui entrave d'une certaine manière la liberté d'expression des fonctionnaires. L'expression de la revendication n'est pas aussi naturelle que dans d'autres professions.

*Enfin, comme je l'ai déjà signalé, il était hier au soir au poste central du 14ème arrondissement, au sujet de l'incident survenu avec le car PS du 13<sup>ème</sup> arrondissement, que cet effectif avait été envoyé à Denfert-Rochereau par l'état major, ce qui d'après ce que j'ai su depuis ne serait pas le cas. Dans cette hypothèse il y aurait intérêt à rétablir la vérité dans l'esprit du personnel.*<sup>209</sup>

Le fait que le personnel croit que la PS 13 ait été envoyé délibérément à Denfert-Rochereau, montre la gravité de la situation et la défiance du personnel vis-à-vis de la hiérarchie. La facilité avec laquelle cette idée naît parmi le personnel est le signe d'un malaise sous-jacent présent parmi le personnel depuis un certain temps.

Par ailleurs, la Préfecture de Police doit se préoccuper de l'état d'esprit de toutes les formations sous sont commandements pas seulement celui de la Police Municipale.

---

<sup>209</sup> Le chef du 7<sup>ème</sup> district à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, objet : Etat d'esprit du personnel, Paris le 14 mai 1968, FA...*op.cit.* carton n°23

b. Le fonctionnaire de police et ses collègues

Un certain nombre de services et de formations doivent, en effet, coopérer durant les événements de mai 1968.

Les effectifs sur le terrain sont composés d'hommes de différents corps qui, à l'intérieur de Paris sont tous soumis à la même autorité, celle de la Préfecture de Police. Ce sont donc les commissaires de police et les sous-directeurs de la Police Municipale de Paris qui sont à la tête des différents groupes d'interventions durant les opérations de maintien de l'ordre. L'extrait suivant permet d'avoir un exemple de cette gestion des troupes par les Commissaires et les Sous-directeurs, ainsi que de la coopération entre différentes formations.

*...vers 20 heures la situation devient intenable pour le personnel attaqué de toutes parts, un mouvement en avant a été opéré. MM G et S arrivant à ce moment là avec leurs formations à pied ont lancé chacun une fumée rouge.*

-2-

*Deux tonnes à eau de la gendarmerie arrivant à point nommé ont appuyé l'ensemble des effectifs...  
... après avoir fait souffler le personnel et notamment les CRS, j'ai en liaison avec M C fait progresser ces 2 escadrons dans la rue de Rennes appuyés par les effectifs de MM. G et F ainsi que par les deux moto-pompes de la GM.<sup>210</sup>*

Les formations sur le terrain sont évidemment les Compagnies Républicaines de Sécurité, la Gendarmerie Mobile, et les différentes compagnies de la Police Municipale. De plus, parmi les troupes de la Police Municipale nous pourrions faire la différence entre les formations du service général, les formations d'interventions, les civils voire les moniteurs.

Par ailleurs, certaines compagnies ne sont citées que dans les rapports, et rien ne laisse supposer qu'elles appartiennent à la Police Municipale. C'est le cas de la Garde Républicaine qui est citée de manière distincte de toutes autres compagnies dans l'extrait suivant par exemple :

*...J'ai eu à me féliciter en particulier de la 21<sup>ème</sup> GI et de l'escadron de la Garde Républicaine, cette dernière pourtant plus accoutumée à des missions d'honneur, qui a progressé avec un grand sang-froid.<sup>211</sup>*

---

<sup>210</sup> Le sous-directeur chef du 5<sup>ème</sup> district à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, *objet : déroulement de la manifestation organisé par les étudiants*, Paris, 7 mai 1968

<sup>211</sup> Le commissaire principal du 1<sup>er</sup> arrondissement à monsieur le Directeur Général de la Police Municipale, sous couvert de monsieur le sous-directeur chef du 5<sup>ème</sup> arrondissement, *objet : manifestation du 6 mai après midi et soir, FA...op.cit. carton n°2*

Il est logique de supposer que toutes les compagnies de la Police Municipale ont l'habitude de travailler ensemble. Ce qui n'est pas le cas des CRS et de la Gendarmerie Mobile. Ces trois formations doivent donc apprendre à coopérer durant les événements, néanmoins nous n'avons quasiment aucune information sur l'apprentissage de cette coopération.

Les fonctionnaires appartenant à ces formations ne sont pas les seuls à intervenir durant les événements de mai 1968.

Ce sont, par exemple, les services techniques qui sont en charge de la logistique et qui fournissent le matériel supplémentaire et le matériel exceptionnel durant la période.

Par ailleurs, les hommes des renseignements généraux parcourent la capitale, se fondent parmi les manifestants, à la recherche d'informations.

C'est par le biais des blancs des RG que ces informations parviennent à la l'Etat-major de la Police Municipale.

Un autre corps de police peut intervenir après arrestations. Ce sont les fonctionnaires de la Police Judiciaire qui prennent en charge la procédure pour des arrestations maintenues. Les archives possèdent quelques rares rapports de procédure, qui concernent la période postérieure à mai-juin 1968.

Néanmoins, les informations concernant ces différents services et la coopération de leurs fonctionnaires sont extrêmement rares au sein des archives de la Préfecture de Police.

Chaque service étant libre quant au versement de ces archives à celles de la préfecture de Police. Les Renseignements Généraux, la Police Judiciaire, les CRS ou la Gendarmerie n'ayant pas jugés nécessaire le versement de nombreux documents. Ainsi, même pour les CRS, Gendarmes mobiles et policiers de la Préfecture sur le terrain, les informations sont relativement rares.

Ainsi, nous n'avons pas trouvé de rapports de gendarmes mobiles ou de CRS. Ce n'est qu'au travers des propos des Commissaires et Sous-directeurs durant les interventions que nous pouvons tenter de deviner la coopération entre les différentes formations sur le terrain.

Néanmoins, les commentaires et les informations sur la coopération entre ces formations sont rares même dans ces rapports et se limitent à trois ensembles :

En premier lieu, les félicitations sur le comportement des troupes des autres formations que les responsables de la police municipale ont sous leur commandement :

.... Je signale aux fins de félicitations éventuelles :

- mon chauffeur, le gardien G ... qui a parfaitement conduit dans des circonstances difficiles, notamment lorsqu'il s'est agi de traverser le groupe hostile de manifestants boulevard Saint Michel à 18h35.
- L'escadron [...] dont les jeunes éléments conduits par des gradés courageux ont attaqué avec courage et sang froid les manifestants dans des conditions très dangereuses : le nombre de blessés en fait foi...<sup>212</sup>

En second lieu, l'entraide des formations. Comme, par exemple, lorsqu'une compagnie de CRS vient au secours d'une compagnie du service général en mauvaise posture, ou lorsqu'un escadron de gendarmes mobiles permet la prise à revers d'une barricade :

En dernier lieu, l'accent est mis sur les absences de certaines formations au début des services, dans les premiers jours des événements :

...Enfin, je regrette n'avoir jamais eu la compagnie de la GRP qui n'était pas sur son point et qui ne m'a jamais rejoint. Je pense qu'avec son aide, j'aurais pu nettoyer plus rapidement le terrain. Je demande que des observations soient faites au chef de la formation le Capitaine P...<sup>213</sup>

Tout ceci montre une adaptation au terrain et une certaine coordination entre les méthodes des différentes formations. En effet, les CRS et les Gendarmes Mobiles doivent obéir aux commandements des commissaires de police, les méthodes sont différentes et les CRS en particulier, ont, semble-t-il plus d'expérience en matière de maintien de l'ordre que les autres formations... Par ailleurs, ces mêmes CRS doivent tout faire pour maîtriser le terrain car cela fait des années qu'ils ne sont plus entrés à Paris.

N'ayant pas de rapport de gardiens ou de gradés durant les opérations de maintien de l'ordre, nous ne pouvons donc connaître leur réactions face à leurs collègues d'autres formations. Nous ne pouvons nous baser que sur les rapports des responsables, selon lesquels il n'y aurait aucune tension entre eux et leurs troupes ou entre les hommes des différentes formations. Le seul élément allant à l'encontre de cette idée est l'impression qu'a le chercheur à la lecture du rapport d'un commissaire qui exprime explicitement qu'il va signaler l'absence d'une compagnie à qui de droit.

---

<sup>212</sup> Le commissaire principal du 15<sup>ème</sup> arrondissement à Monsieur le sous-directeur, chef du 5<sup>ème</sup> district, objet : service de maintien de l'ordre du 6 mai, Paris, 7 mai 1968, FA...op.cit. carton n°2

<sup>213</sup> Le commissaire principal du 15<sup>ème</sup> arrondissement à Monsieur le sous-directeur, chef du 5<sup>ème</sup> district, objet : service de maintien de l'ordre du 6 mai, Paris, 7 mai 1968, FA...op.cit. carton n°2

*...Enfin je regrette n'avoir jamais eu la compagnie de la GRP qui n'était pas sur son point et qui ne m'a jamais rejoint. Je pense qu'avec son aide, j'aurais pu nettoyer plus rapidement le terrain. Je demande que des observations soient faites au chef de la formation le capitaine P...*

Nous avons aussi rencontré un rapport faisant état d'une rixe entre CRS qui montre que les évènements peuvent exacerber les conflits personnels, ce qui est une preuve de l'impact de la situation sur le personnel, ainsi que de la tension qui règne parmi ce dernier.

*...Objet : rixe entre deux CRS – un blessé – conduite à la maison de santé – admission*

*A 21h30, sur appel PM, je me suis rendu à l'aide du car PS 06, place du Panthéon à Paris 5<sup>ème</sup> arrondissement où il m'avait été signalé un CRS blessé.*

*Sur place je me suis trouvé en présence du blessé.*

*- CRS SJ [...] qui portait un hématome à l'œil droit et se plaignait de violentes douleurs à la tête, consécutive aux coups reçus par un de ses collègues, celui-ci CRS OV [...] m'a déclaré qu'il s'était pris de querelle avec S dans un véhicule de formation...<sup>214</sup>*

Nous n'avons malheureusement aucune précision concernant ce rapport, et il est semble-t-il le seul de ce genre

De plus, le cadre familial du fonctionnaire n'est pas épargné par les tensions.

### c. Famille de flic

Les informations concernant les familles des policiers sont présentes uniquement dans les rapports que ces derniers rédigent afin de rendre compte des incidents qui se sont produits dans leurs quartiers

En effet, un certain nombre de rapports de gardiens et de brigadiers font état de menaces envers les familles de policiers ou encore d'incidents liés aux évènements en cours et ayant des conséquences sur la famille des fonctionnaires de police.

---

<sup>214</sup> Le gardien de la paix GM à monsieur le commissaire principal de police du 5<sup>ème</sup> arrondissement, *Objet : rixe entre deux CRS – un blessé – conduite à la maison de santé – admission*, Paris, 24 mai 1968, FA...op.cit carton n°9

*...Clichy, le 17 mai 1968*

*Objet : compte rendu au sujet de menaces envers mon fils âgé de 13 ans*

*Je vous rends compte que mon fils Claude âgé de 13 ans élève de 4<sup>ème</sup> au collège Jules ferry Dagobert à Clichy (92) en regagnant en pleurs le domicile paternel après la fin des cours de 18 heures, m'a fait savoir que plusieurs élèves de ce collège le connaissant comme fils de gardien de la paix le traitant depuis les évènements en cours de fils de flic, fils d'assassin et de fils de S.S jusqu'à même lui porter des coups de poing au corps et au visage.*

*Les faits se passent à l'intérieur de l'école.*

*Les cours de mon fils débutent demain 18 courant à 8heures et les élèves de ce collège qui font un mouvement doivent se rassembler à 7h45 devant l'établissement scolaire précité et ils ont proféré des menaces envers mon fils s'il n'était pas présent à cette manifestation ou rassemblement.*

*Je vous fais savoir que j'accompagnerai en tenue civile, mon fils à son collège le 18 courant à 8 heures.*

*Rapport fournit à Monsieur le Commissaire de police que j'avais avisé véritablement au préalable...<sup>215</sup>*

Les rapports des gardiens révèlent une virulence qu'il n'y a pas lorsqu'ils font part d'agressions qui ont eu lieu sur leur personne. L'impression qui ressort de la lecture de certains de ces rapports est que les fonctionnaires concernés feront tout pour défendre leur famille par la loi voire la force si cela s'avérait nécessaire. Comme le laisse apparaître le rapport ci-dessus la défense de sa famille semble être la priorité du fonctionnaire de police.

Nous pouvons supposer que le fait que les agressions aient eu lieu, largement, en dehors de ses heures de service influe aussi sur la réaction du fonctionnaire.

Le fait d'établir un rapport de police rendant compte de ces incidents est en soit une demande d'aide de la part des fonctionnaires concernés. Le fait que ce gardien avertisse préalablement son commissaire des faits, implique l'idée qu'il attend une aide des autorités avant que les évènements n'aillent plus loin.

Néanmoins aucune des informations à notre disposition ne prouve qu'il y ait eu des réactions vis-à-vis de ces rapports. Même le car de renfort qui aurait du être placé devant la résidence la Fauconnière à Gonesse après la tentative d'agression sur des policiers et leur famille n'a, semble-t-il, pas été déployé :

---

<sup>215</sup> Le gardien de la paix M.E à monsieur le commissaire principal du 28<sup>ème</sup> arrondissement, *Objet : compte rendu au sujet de menaces envers mon fils âgé de 13 ans, Clichy, 17 mai 1968, FA...op.cit carton n°23*

*...Suite à cette communication téléphonique nous devons recevoir en principe pour assurer notre sécurité un véhicule radio avec un petit effectif mais personne n'est venu...<sup>216</sup>*

Donc, le fonctionnaire de police et sa famille semblent abandonnés, si on se fie à l'absence d'informations sur ce sujet dans les archives de la Préfecture de Police.

Il faut noter qu'il n'y a quasiment aucun rapports qui reprochent la situation à la hiérarchie, quelle soit politique ou policière. Les policiers semblent tous admettre que ce soit les événements qui expliquent leur situation. Nous supposons, toutefois, que c'est le cadre du rapport, et un certain respect de la hiérarchie qui limite les reproches vis-à-vis de cette dernière.

Au final, les rapports de police permettent de constater que les familles des policiers sont elles aussi touchées par les événements en cours. En premier lieu, par les agressions qui peuvent viser le fonctionnaire lui-même et qui peuvent avoir lieu devant sa famille. Ensuite, la vie quotidienne de cette famille peut être perturbée par les événements, les enfants à l'école et la femme sur leur lieu de travail et dans leur quartier...

Quelques documents permettent de s'interroger sur certains comportements des hommes en dehors des manifestations.

## *2. Plaintes contre le personnel ?*

Malgré le fait que ces documents soient rares et que nous ayons peu d'informations à ce sujet. Des rapports faisant par de plaintes, font partie des seuls documents en provenance de la police où les fonctionnaires sont présentés de manière négative. Bien sûr, par l'intermédiaire du plaignant.

Les auteurs de ces plaintes ne se distinguent ni par leur sexe, leur âge ou leur profession. Néanmoins, le trait commun de tous ces plaignants, c'est qu'ils ne sont jamais des manifestants. Au mieux, ils étaient dans les abords de la manifestation où ils l'observaient de près. On peut alors partager les plaignants en deux catégories : la première catégorie est celle des promeneurs, et citoyens qui étaient dans les environs d'une manifestation et la seconde étant celle des journalistes et photographes amateurs ou pas qui couvrent les manifestations. On peut imaginer que le cas d'un plaignant ayant pris part aux manifestations aurait sans doute été traité différemment par les forces de l'ordre. Les plaignants qui ont reçu des coups de la part du

---

<sup>216</sup> Le Brigadier B.R et le gardien de la paix B à monsieur le commissaire de voie publique du 10<sup>ème</sup> arrondissement, *Objet : renseignements concernant les événements survenus dans le groupe d'immeubles habités par les gardiens de la paix dans la cité de la fauconnière à Gonesse, Paris, 26 mai 1968, FA...op.cit carton n°25*

service d'ordre en dehors des manifestations sont très rares. Ce qui surprend lorsque l'on a connaissance des nombreux témoignages rendant compte d'agressions injustifiées de passants par des policiers.

Les suites de ces plaintes ou les sanctions prises contre les fonctionnaires sont totalement absentes des archives. Il y a néanmoins un cas pour lequel le cabinet du Préfet de Police demande des précisions à la Direction Générale de la Police Municipale concernant un incident avec des hommes qui ont roué de coup un journaliste durant une opération de maintien de l'ordre<sup>217</sup>.

C'est à ce moment que l'identification des fonctionnaires se pose comme un problème et une entrave face aux plaintes. En effet, les mouvements et le nombre d'hommes présents dans le même périmètre compliquent l'identification du ou des fonctionnaires qui auraient pu commettre des excès. Même l'identification du groupe auquel ils appartiennent se pose en problème. Aucune solution ne semble avoir été trouvée ni même cherchée à ce problème.

Par ailleurs, le cas que nous traitons est particulier. En effet, des clichés de l'agression du photographe avaient été pris. C'est sûrement ce qui motive la demande de précision. Cette idée est renforcée par le fait que malgré les rapports de plaintes, cet événement est quasiment le seul où des comptes ont été demandés aux responsables de police sur place.

La réponse à la lettre d'un photographe amateur vient, toutefois, nuancer cela. Ce photographe demandant que lui soient restitués appareil et pellicule. La réponse lui étant que l'appareil pourrait être récupéré mais que pour la pellicule, une récupération serait extrêmement difficile. Néanmoins, à la différence de l'incident précédent, aucune demande de précision n'a été faite à notre connaissance.

Il n'y aurait donc aucune sanction, ni même surprises face à ces plaintes. C'est en tout cas ce qui découle de notre prospection. Les seuls éléments que nous pouvons trouver sont un rappel à l'ordre dans les lettres et ordres du jour du Préfet.

Le Préfet n'est pas le seul à s'adresser au fonctionnaire au sein de la maison, les syndicats de la police ont eux aussi un rôle à jouer.

---

<sup>217</sup> Le Directeur Général de la Police Municipale à monsieur le Préfet de Police, Objet : a propos de l'incident survenu à un reporter d'Europe n°1 dans la nuit du 10 au 11 juin, Référence : votre note du 12 juin 1968 accompagné de sept photographies, Paris, 19 juin 1968, *FA...op.cit* carton n°

### 3. « Les » Syndicats de police

Une seule et unique union de syndicats apparaît dans les archives de la Préfecture, en l'occurrence l'Union Interfédérale des Syndicats de la Préfecture de Police et de la Sûreté Nationale. Cette union comprend le SGP, le SNIPT et le SNIP...

Ces syndicats sont politiquement à droite, et en s'adressant au fonctionnaire en général, ils s'adresseraient plus spécifiquement au personnel votant à droite. Néanmoins cette union de syndicat représente 80 % des personnels en uniforme. Elle représente donc la très large majorité de ces derniers. Néanmoins 20% des fonctionnaires de ce personnel en uniforme ne semblent pas avoir de représentation syndicale dans les archives de la Préfecture de Police. Nous constatons donc l'absence d'autres syndicats de la police dans les archives telle la CFDT. Aucun document n'explique l'absence de ces syndicats, nous pouvons néanmoins avancé l'hypothèse que leur proximité avec le mouvement en cours, a limité la diffusion de leurs communiqués au sein de la police.

Il semblerait que ce soit la Direction Générale de la Police Municipale qui autorise ou non l'affichage des communiqués syndicaux dans les postes de police. L'Union Interfédérale est la seule qui semble avoir bénéficié de l'affichage de ces communiqués dans les postes de police. Nos informations ne laissent en aucun cas apparaître que d'autres syndicats auraient bénéficié de cette autorisation. Ce qui laisse supposer que c'est la Direction Générale de la Police Municipale qui peut interdire ou empêcher l'affichage des communiqués de ces autres syndicats. Des syndicats qui devaient suivre les ordres de leurs centrales qui étaient favorables à un mouvement contre lequel le gouvernement et la police luttait ce qui en plus du bord politique de ces autres syndicats fait sans doute partie des raisons qui expliquent leur absence des cartons des archives.

L'union intersyndicale à laquelle nous avons pu nous confronter intervient à partir du 13 mai. Ce jour correspond à la manifestation entre l'UNEF et la CGT, qui correspond à la première action importante des syndicats depuis le début du mouvement étudiant. L'union syndicale semble donc suivre la tendance. En effet, les syndicats sont surpris par le mouvement étudiant et la forme qu'il prend, l'union interfédérale ne fait pas exception à la règle.

Par ailleurs, cette intervention vient après le 10 mai. Cette journée correspond bien sûr à la première nuit des barricades qui permet de se rendre compte du sérieux de la situation, mais aussi au retour du premier ministre. Le gouvernement décide enfin d'une politique claire vis-à-vis des événements, ce qui permet par conséquent de savoir dans quel sens doit aller la police. Ce qui pourrait expliquer le fait que ces syndicats ne s'expriment qu'à partir de cette clarification de la situation.

L'ensemble des communiqués syndicaux présent dans les archives est si peu que nous pouvons nous permettre de présenter ici l'intégralité de ces textes. Il nous faut toutefois signaler que les deux derniers communiqués semblent absents des archives, mais vu leur complémentarité avec les trois premiers, il nous paraît judicieux de les prendre en compte.

*...Paris le 13 mai 1968...*

*Face aux évènements dont la capitale est le théâtre depuis plus de 10 jours, l'union interfédérale des syndicats de police (SGP, SNPT, SNIP) qui groupe 80% des personnels en uniforme, s'est abstenue de tout communiqué afin de ne pas aggraver la passion ayant entouré ces manifestations.*

*Elle rappelle que l'occupation de la Sorbonne par les forces de police a été faite sur la demande express du recteur et sur ordre du gouvernement et dégage ainsi la responsabilité des forces de l'ordre sur cette occupation qui semble être à l'origine des évènements.*

*Elle affirme que les policiers engagés ont agi sans haine à l'égard des manifestants, la violence des engagements étant rendue inévitable par le processus engagé et les conditions dans lesquelles ces manifestations se sont déroulées.*

*Elle souligne que les membres du service d'ordre n'ont fait qu'exécuter les instructions reçues de l'autorité légitime, ceci avec patience et pondération malgré les incessantes attaques qu'ils ont eu à supporter.*

*Elle déplore que la succession quasi permanente des manifestations et des missions policières ait provoqué des affrontements extrêmement violents, causant ainsi de nombreux blessés.*

*Elle apporte son soutien pour la défense de leurs droits aux fonctionnaires blessés et indique à ses adhérents que tout est mis en œuvre pour que les intérêts moraux et matériels du corps policier soient préservés.*

*Elle considère la déclaration du premier ministre comme une reconnaissance du bon droit des étudiants et comme un désaveu absolu de l'action des forces de police que le gouvernement a ordonnée.*

*Elle s'étonne dans ces conditions qu'un dialogue efficace avec les étudiants n'ait pas été recherché avant que s'engagent ces regrettables affrontements.<sup>218</sup>*

**Communiqué 1**

*...Paris le 13 mai 1968...*

*Monsieur le Préfet de Police*

*Depuis ce matin, nous sommes alertés par la totalité de nos délégués de service qui nous font part de l'état d'esprit régnant parmi le personnel en uniforme. Ce personnel se trouve traumatisé et indigné par les communiqués de presse, les informations radio et les tracts diffusés sur la voie publique relatant d'une façon mensongère les évènements de ces derniers jours et abusant ainsi la population parisienne.*

*Par voie de conséquence, cette manière d'agir se retourne contre les policiers en tenue. Elle occasionne l'insécurité des fonctionnaires au cours de leur service et dans leurs déplacements particuliers. Déjà, à notre connaissance, plusieurs incidents regrettables se sont produits, nous craignons que se développe une action concertée contre le personnel policier.*

*En conséquence nous suggérons dans l'immédiat que soient supprimés, les points de service isolés.*

*Le personnel en tenu qui a conscience d'avoir accompli son devoir dans toute l'acceptation du terme, strictement exécuté les ordres reçus et fourni un effort sans précédent au cours de cette semaine agitée, se trouve désappointé par le silence des autorités qui le dirigent.*

*Il aimerait recevoir dans un ordre du jour les approbations conjointes de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Préfet de Police.*

*Nous vous prions de bien vouloir agréer monsieur le préfet de police, l'expression de nos sentiments les plus respectueux et dévoués<sup>219</sup>(....)*

**Communiqué 2**

<sup>218</sup> Union interfédérale des syndicats de la Préfecture de Police et de la sûreté nationale, communiqué, 13 mai, FA...op cit carton n°23

MONATE Gérard, *La Police, pour qui ? avec qui ?...op.cit*, p.69-70

<sup>219</sup> Le secrétaire général du syndicat des gradés de la Police Nationale à monsieur Maurice Grimaud, préfet de police, 13 mai 1968, FA...op cit. carton n°23

*...Paris le 13 mai 1968...*

*Les membres du bureau du syndicat indépendant de la police nationale*

- *REFUTENT les graves accusations portées contre les méthodes employées par leur service d'ordre*
- *TEMOIGNENT toute leur sympathie aux 650 blessés qu'ils eurent dans leurs rangs*
- *APPROUVENT entièrement la déclaration de monsieur le Ministre de l'Intérieur, à l'Assemblée Nationale, lors de la séance du mercredi 8 mai*
- *RAPPELLENT qu'en tout état de cause ils ne peuvent admettre que des agitateurs et des provocateurs, à la solde de parties politiques, agissent comme des émeutiers dans les rues de la capitale*
- *ESTIMENT qu'il est de leur devoir comme ils l'ont fait en tout temps et en toutes circonstances, de maintenir l'ordre public*
- *REGRETTENT que des centrales syndicales, ayant des sections au sein de la police nationale, aient vu bon de s'associer à la grève de ce jour, désavouant ainsi leurs mandats.*<sup>220</sup>

**Communiqué 3**

*...Paris, le 22 mai 1968...*

*Les administrateurs de l'UNIF PP-SN<sup>221</sup> (SGP, SNPT, SNIP), réunis le mercredi 22 mai 1968, au siège de l'Union :*

*Constatent que le mouvement revendicatif qui se développe actuellement dans la Nation est la conséquence regrettable, prévisible et logique de l'insuffisance des efforts gouvernementaux en vue d'établir un dialogue constructif avec l'ensemble des salariés, tant du secteur public que privé.*

*Font remarquer que les policiers des privilégiés, n'ont pas échappé, concerne, à la même carence.*

*Rappellent, s'agissant de la réforme de la police, que la loi elle-même a été tournée, le Pouvoir refusant de réunir le comité paritaire dont la consultation était obligatoire.*

*Comprennent parfaitement les mobiles qui animent les salariés en grève et déplorent que la loi du 28 septembre 1948 leur interdise de participer dans les mêmes formes au mouvement revendicatif actuel.*

*N'oublions pas que très récemment, lors des manifestations estudiantines, les policiers ont été opposés aux manifestants, alors que toute la recherche des solutions possibles, par les voies de la négociation et de la bonne volonté, ainsi qu'il a été rapidement démontré, n'avait pas été épuisée.*

*N'oublie pas non plus que, malgré les déclarations officielles et solennelles qui ont été faites postérieurement, le silence du Premier Ministre, le 11 mai dernier, à l'égard des policiers engagés à Paris depuis le 3 mai, a été interprété par ceux-ci comme un désaveu des missions qu'ils avaient exécutées dans le strict respect des ordres reçus.*

*En conséquence, souhaitent que les Pouvoirs publics tiennent compte de ce qui précède et n'opposent pas systématiquement Les policiers aux travailleurs en lutte revendicative, faute de quoi ils seraient en droit de considérer l'exécution de certaines de leurs missions comme autant de graves cas de conscience.*

*Réaffirment leur profond attachement aux institutions républicaines démocratiques et confirment qu'ils ne sauraient en aucun cas servir un régime, quel qu'il soit, qui ne les respecterait pas.*<sup>222</sup>

**Communiqué 4**

<sup>220</sup> Syndicats indépendants de la police nationale, Communiqué, 13 mai, FA...op cit. carton n°23

<sup>221</sup> Union interfédérale des syndicats de police – Préfecture de Police et société nationale.

<sup>222</sup> MONATE Gérard, *La Police, pour qui ? avec qui ?*...op.cit, p.70-71

*...Paris, le 14 mai 1968...*

*Réunis à Paris, le 13 juin 1968, les administrateurs de l'UNIF, représentant le SGP de la PP, le SNPT des CU<sup>223</sup> et le SNIP des CRS, se sont préoccupés de la campagne de presse visant les brutalités policières et de la prolifération de tracts diffusés à ce sujet sur l'ensemble du territoire.*

*Ils rappellent, à cette occasion, la teneur de leur communiqué des 13 et 22 mai 1968, et réaffirment que les policiers engagés dans les différentes actions, qui sont tout à la fois CRS, gendarmes et policiers urbains de Paris et de province, ont agi sans haine et sans parti pris à l'égard des manifestants, malgré les provocations de tout genre qu'ils ont eu à subir.*

*La violence des engagements a été rendue inévitable, comme ils l'ont déjà signalés, par le processus mis en place, qui a démontré postérieurement que toutes les solutions tendant à limiter, voire éviter des heurts, n'avaient pas été étudiées ou négociées avant les affrontements.*

*En conséquence, ils contestent fermement le fait que les chocs violents qui ont eu lieu, lors des engagements pour rétablir l'ordre, puissent être considérés comme des exactions.*

*D'autre part, devant les témoignages publiés sur des viols, sévices et mutilations divers, qui auraient été commis par des membres du service d'ordre sur des manifestants ou des particuliers arrêtés, les administrateurs tiennent à préciser que si de telles exactions sont prouvées, ils se désolidariseraient de leurs auteurs et les abandonneraient au sort que la justice leur réserverait.*

*Parallèlement, ils exigent que soient poursuivis les individus qui ont effectivement commis des exactions contre des membres du service d'ordre.*

*Ils estiment nécessaire la diffusion du présent communiqué pour préserver l'honneur de leur corporation qui ne saurait être mis en cause par l'éventuelle conduite de quelques éléments isolés.*

*Ils réaffirment solennellement leur souci majeur de maintenir la police au sein et au service de la Nation et de l'ensemble de la population.<sup>224</sup>*

#### **Communiqué 5**

Dans ces communiqués, l'union assure bien sûr la défense de leurs droits aux fonctionnaires de police, ce qui est le discours classique de tous syndicats.

Toutefois trois points importants ressortent des différents communiqués de l'union concernant la défense des droits du personnel :

En premier lieu, l'union s'attarde sur la défense des droits des blessés, et leur assure un soutien dont la nature n'est pas précisée,<sup>225</sup> en second lieu, c'est la protection du personnel contre les attaques qui préoccupe l'union syndicale<sup>226</sup> et en dernier lieu, ces syndicats s'attachent à la défense du personnel contre la campagne de calomnie qui est dirigée contre le personnel de la maison.<sup>227</sup>

Il faut noter que le sujet de l'efficacité du matériel durant les interventions de maintien n'est pas abordé par cette union syndicale ce, alors que les Commissaires et Sous-directeurs insistent sur ce point dans un certain nombre de rapports.

---

<sup>223</sup> Corps Urbains

<sup>224</sup> MONATE Gérard, *La Police, pour qui ? avec qui ?...op.cit.*, p.72-73

<sup>225</sup> Communiqué 1 et 3

<sup>226</sup> Communiqué 2

<sup>227</sup> Communiqué 2 et 3

Néanmoins, cette union, tente de clarifier l'intervention des fonctionnaires de la Police Municipale en déchargeant les fonctionnaires de police de la responsabilité des interventions. Les hommes ne feraient donc que leur travail et agiraient sans haine. Ainsi elle clarifie l'inévitabilité des violences lorsque le processus est lancé et le déplore, néanmoins la patience et la pondération des hommes sont souvent soulignées. De plus, le maintien de l'ordre resterait un devoir lié à la fonction de policier. Donc, les violences durant les manifestation ne sont pas considérées comme des exactions. Il y a donc un soutien aux policiers et à leurs actions sans aucun point de vue critique par rapport à ces dernières. Ce syndicat rassure les policiers, ce qui ne peut qu'aider la hiérarchie.<sup>228</sup> Par ailleurs, ils désavouent l'action des centrales syndicales ayant des sections à l'intérieur de la Police Nationale qui s'associent au mouvement<sup>229</sup>.

Le discours général de ces syndicats ressemble énormément à celui tenu dans les ordres du jour du Préfet et dans les lettres de félicitations des Ministres. Par ailleurs, ils se coupent du mouvement de protestation en désavouant les autres syndicats. Ces syndicats de la police soutiennent donc l'action des autorités au détriment du mouvement syndical. Nous pourrions dire que c'est l'aspect policier qui prend le pas sur l'aspect syndical de ces « syndicats de la police ».

Il y a néanmoins une différence entre les autorités politiques et les autorités policières. En effet, ces dernières ne sont jamais mises en cause dans les communiqués ce qui n'est pas le cas du gouvernement.

Ce dernier est tout d'abord présenté comme le responsable principal des opérations menées par les forces de police, ce qui impliquerait l'idée qu'il doit prendre ses responsabilités vis-à-vis des conséquences de ces opérations. L'union syndicale semble suggérer qu'il ne le fait pas.

Un second reproche fait au gouvernement par ce syndicat est l'absence de dialogue avec les manifestants, ce qui a conduit aux affrontements.<sup>230</sup> Un autre reproche fait au gouvernement est son silence vis-à-vis de la police<sup>231</sup> Le dernier point est le silence du premier ministre vis-à-vis de la police le 11 mai, les syndicats interprétant cela comme un désaveu. Ce qui a sûrement du avoir des conséquences au sein de la maison, même si cela est difficilement visible en se basant uniquement sur les documents des archives.

Toutefois le communiqué du 22 mai, marque un changement dans le discours de ces syndicats.<sup>232</sup> En effet, dans les communiqués précédents ses syndicats se coupent complètement de la majorité des syndicats de la fonction publique, et désavoue le mouvement de l'époque. Mais avec le communiqué du 22 mai, ils se rapprochent de ces derniers, et donc du mouvement en cours. Mis à part la durée des évènements, la difficulté de ces derniers pour les policiers et le peu d'intérêt des

---

<sup>228</sup> Communiqué 1, 3, et 5

<sup>229</sup> Communiqué 3

<sup>230</sup> Communiqué 4 et 5

<sup>231</sup> Communiqué 1, 2, 4

<sup>232</sup> Communiqué 4

autorités vis-à-vis de ces derniers, il est difficile de trouver d'autres raisons à cette modification de discours.

Par ailleurs, dans les communiqués du 13 mai, il y a une très forte idée d'opposition entre les policiers et les manifestants. Cette idée disparaît dans le communiqué du 22 mai, au point que les policiers et les autres travailleurs souffriraient des mêmes injustices. La seule chose qui empêcherait les policiers de participer au mouvement serait la loi du 28 septembre 1948, cette précision montre l'aspect très limité de la contestation au sein de la police.

Même si « l'opposition » au pouvoir est loin d'être aussi forte que dans les autres syndicats elle se manifeste plus que le 13 mai. Néanmoins, la hiérarchie propre à la Maison reste à l'abri de cette protestation.

Le communiqué du 14 juin, implique une nouvelle idée. En effet, jusqu'alors les communiqués ne présentaient les rencontres entre manifestants et policiers que comme des affrontements inévitables. De plus, si le sujet des agressions envers les policiers était abordé dans les communiqués précédents, rien n'était inscrit concernant les exactions de certains policiers. Mais, à partir du 14 juin, il y a une certaine reconnaissance du fait que des exactions aient pu être commises par des membres de la police. Néanmoins, cette reconnaissance est largement nuancée, par une phrase, qui implique l'idée que ceux qui s'attaquent aux fonctionnaires seraient les plus grand fautifs.<sup>233</sup>

L'absence des deux derniers communiqués dans les cartons des archives amène tout de même des interrogations. En effet, ces communiqués du 22 mai et du 14 juin sont beaucoup plus nuancés vis-à-vis du mouvement en cours que les premiers. C'est peut-être cette nuance vis-à-vis des événements en cours qui explique leur absence du carton.

Le seul ensemble de syndicats « présent » dans les cartons est donc au final très lié aux autorités policières. Ceci est confirmé par le fait que cette union est semble-t-il, la seule ayant bénéficié d'un affichage dans les postes de police. Le fait que la hiérarchie policière ne soit jamais remise en cause malgré une difficulté à gérer la situation à ses débuts, vient renforcer cette idée. Par ailleurs, même la critique du gouvernement est moindre par rapport aux autres syndicats de la fonction publique.

La « contestation » de ces syndicats de la police n'a donc rien à voir avec celle de la majorité des autres syndicats durant la période de 68. Cela est sûrement dû aux faits que ces syndicats, vraisemblablement, proche de la hiérarchie de la police représentent des hommes qui sont opposés aux grévistes. Il est en effet, difficile de soutenir un mouvement alors qu'on est chargé quotidiennement d'y mettre fin, surtout lorsqu'on est proche de la droite politique. La proximité du discours de ces syndicats avec celui des autorités policières laisse aussi supposer que ces textes ont le même but qui est vraisemblablement de calmer la situation au sein du personnel de la police.

En plus de l'absence des autres syndicats que nous avons déjà évoquée, les archives de la police présentent le désavantage de ne pas faire ressortir les revendications de ces syndicats durant la

---

<sup>233</sup> Communiqué 5

période, ainsi que les réponses à ces demandes. En effet, les communiqués ne représentent qu'un aspect restreint de l'activité globale de cette union syndicale durant la période de Mai-Juin 1968.

## CONCLUSION

Les archives de la Préfecture de Police possèdent donc un fond important de documents lorsqu'on est à la recherche du fonctionnaire durant la période de mai-juin 1968. Le document le plus important lorsque l'on s'intéresse aux fonctionnaires de police est sans doute le rapport. Ce dernier, est en effet, le seul document conservé aux archives où le fonctionnaire de police quelque soit son grade s'exprime directement. Néanmoins, le cadre professionnel dans lequel est rédigé ce document représente une limite importante à la liberté d'expression du rédacteur.

Ce document n'est, toutefois, pas le seul à marquer une forte présence du fonctionnaire de police. En effet, les télégrammes, les communications radio, les communications téléphoniques, ou l'affichage des écrits importants sont autant de documents qui permettent de saisir le fonctionnaire de police, même si c'est à un niveau différent du rapport de police. Le fonctionnaire de police marque aussi sa présence en tant que simple donnée chiffrée au sein d'un ensemble. La représentation graphique du fonctionnaire tient aussi une grande place au sein des archives par le biais des plans des opérations disponibles dans les différents cartons des archives. D'autres documents originaux de la police paraissent éloignés du fonctionnaire.

Pourtant, l'ensemble de tous ces documents est nécessaire afin de pouvoir saisir le fonctionnaire.

C'est ainsi que les données chiffrées et graphiques présentes dans les cartons permettent d'avoir une idée du nombre de fonctionnaires à la disposition de la Préfecture de Police durant les événements, ainsi que l'évolution de ses effectifs au fil de la période. Une connaissance relative de l'équipement à la disposition de ces fonctionnaires est aussi possible grâce à ces données. Ces dernières, par l'intermédiaire des plans permettent aussi d'avoir une idée concernant l'évolution du dispositif du maintien de l'ordre en fonction des événements. Par ailleurs, en s'attardant sur les rapports des commissaires et sous directeurs nous pouvons extraire des données permettant d'avoir connaissance d'au moins une partie de la stratégie à laquelle étaient soumis les hommes. La stratégie générale évolue en fonction des grandes journées de violences, et sa mise en œuvre semble être beaucoup plus difficile en mai qu'en juin, ce, qui s'explique sûrement par la nouveauté des événements durant le mois de mai, par la crise globale qu'ils ont créée, et par le nombre d'affrontements qui se déroulent durant ce mois de mai.

Ces affrontements, et la situation en général, entraînent de nombreux blessés au sein des différentes formations du maintien de l'ordre. A cela vient s'ajouter l'importante fatigue des hommes, qui est difficile à gérer. Par ailleurs, l'état d'esprit des hommes se dégradant au fur et à mesure des événements, la hiérarchie doit prendre des mesures pour y faire face. Il en va de même pour les agressions, qui sont difficiles à gérer pour les autorités. Les fonctionnaires ne sont pas les seuls à souffrir des événements, mais leurs familles sont aussi touchées par les événements. Par ailleurs, un certain nombre de rapports ainsi que les communiqués des syndicats amènent à se poser la question sur la moralité des fonctionnaires et sur la contestation au sein de la préfecture de police, même si la présence de ces éléments reste limitée au sein des archives.

Ces dernières comme beaucoup d'autres sont loin d'être complètes. L'absence de certains documents de la police municipale empêche de se faire une idée globale concernant le fonctionnaire et sa gestion au sein de la préfecture de police. Par ailleurs, le fait que ni les CRS, ni la Gendarmerie

Mobile n'aient versé de documents aux archives limite la considération des ces hommes dans notre étude et empêche de constater l'étendu de la coopération entre les différentes formations. En outre, le fait que l'on ait connaissance de certains documents par le biais de d'autres écrits et qu'ils soient absents des archives amène à se demander si l'absence a été volontaire de la part du service versant. Il faut de plus avoir conscience que ce ne sont pas les archives de la police, une institution d'une importance capitale. Ceci fait que le chercheur en arrive à supposer que les archives ont sûrement été habilement constituées afin de présenter la préfecture sous le meilleur angle possible en considération des évènements. Les documents réellement défavorables à la police étant rares. Ce qui étonne au regard de la période concernée.

Néanmoins ces archives surprennent par la richesse des documents qu'elles contiennent. Ces documents n'ayant été quasiment pas exploités, ils représentent un point de vue inédit sur la période ainsi que sur les fonctionnaires de police qui y ont participé. En effet, nous disposons ainsi de source de première main en ce qui concerne les policiers, leurs actions et l'organisation à laquelle ils sont soumis. Même s'il faut toujours avoir à l'esprit que ces écrits sont des documents policiers, donc loin d'être aussi libres et objectifs que pourrait l'être d'autres types de documents.

Le fonctionnaire de police en mai 1968 est donc, en général, un homme, qui a plus de chance d'appartenir aux compagnies du service général de la police municipale, qu'aux compagnies d'interventions, aux compagnies républicaines de sécurité, ou aux escadrons de gendarmes mobiles. Ce dernier est réquisitionné en vu du maintien de l'ordre dans Paris soit en surveillance soit en maintien de l'ordre proprement dit. Durant ces interventions, il coopère avec des CRS et des gendarmes mobiles, sous le commandement d'un commissaire. Au début des évènements, la tactique à laquelle il obéit ne semble pas très efficace elle s'améliore nettement au fil des journées. C'est souvent la première fois qu'il est confronté à des violences aussi longue, de plus perpétrer par des jeunes en tout cas au début des évènements. En outre, lors des opérations de maintien de l'ordre il est quelquefois obligé de frapper. Mais son équipement est loin d'être le meilleur des formations en place, et le matériel « lourd » même s'il est présent et utile, n'est pas toujours au rendez-vous. Néanmoins, comme la plupart de ses collègues, il essaye de faire son travail. Mais avec le temps et la violence, la situation se dégrade. Il y a de plus en plus de blessés, la direction ne semble rien faire pour améliorer la situation, et les policiers sont dénigrés de tous, en partie à cause des abus de certains. C'est ce moment que certains syndicats ainsi que la hiérarchie choisissent pour commencer à s'intéresser à la condition des hommes et tentent de l'améliorer. Néanmoins les services sont difficiles durant tout le mois de mai, et policier et sa famille peuvent ne même pas être en paix sur leur lieu de vie. Toutefois, le mois de juin correspond à une période beaucoup moins violente ou le fonctionnaire s'est quelque peu habitué à la situation.

Ceci n'est néanmoins qu'un portrait relativement partiel de ce que pouvait être un fonctionnaire de police durant les évènements de 1968. Du côté de la police, c'est sans doute le fonctionnaire de base, c'est-à-dire le gardien de la paix, qui voit le plus de difficulté durant les évènements.

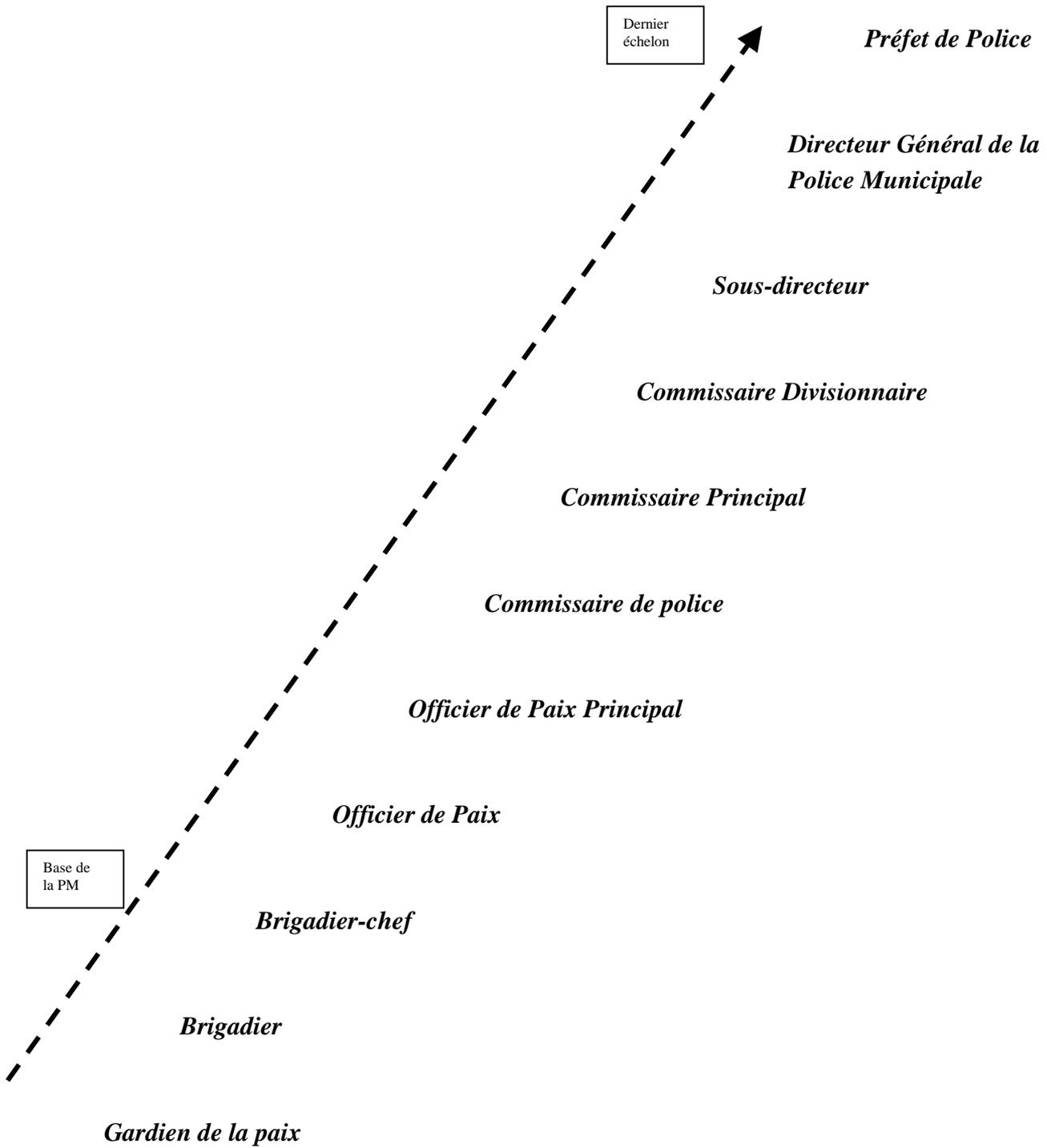
Malgré les éclaircissements que nous pensons avoir apporter avec cette étude, de nombreux aspects de la situation des policiers en mai 1968 restent encore très flous. Des témoignages permettraient de

mieux saisir les conditions de vie de ces hommes en dehors et à l'intérieur du cadre professionnel. Qu'en est-il des autres syndicats de la police ? Pourquoi le centre d'identification Beaujon est-il si particulier durant la période ? Qu'en est-il de la vision du policier dans la société ? Quelle est la vision du policier vis-à-vis de cette même société ?...

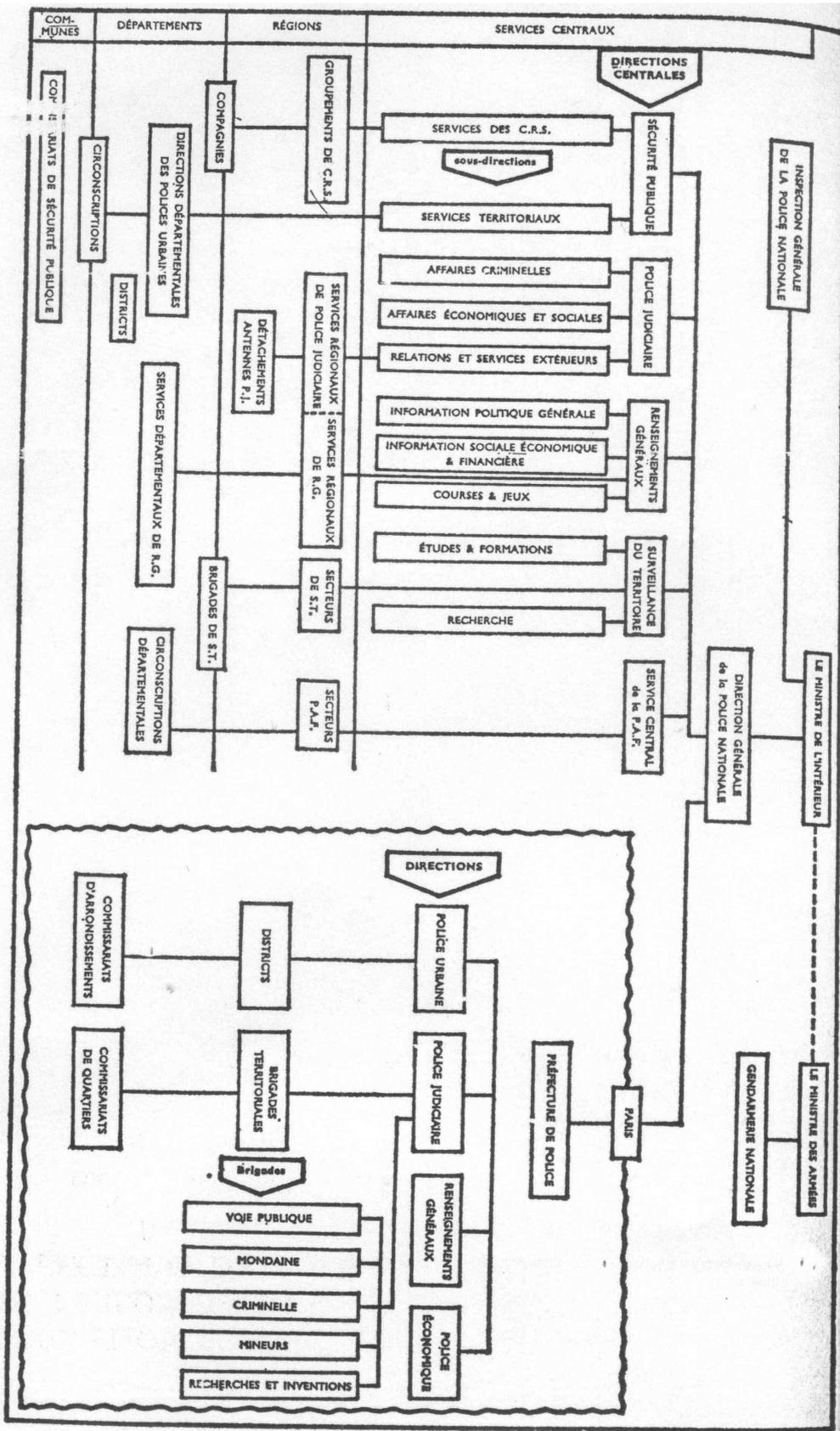
Ceci n'est qu'un exemple des questions que se pose le chercheur lorsqu'il referme le dernier carton de la Série FA sous série Mai-Juin 1968 des archives de la Préfecture de Police.

# **ANNEXES**

**LES FONCTIONNAIRES DE POLICE DE LA P.M.**

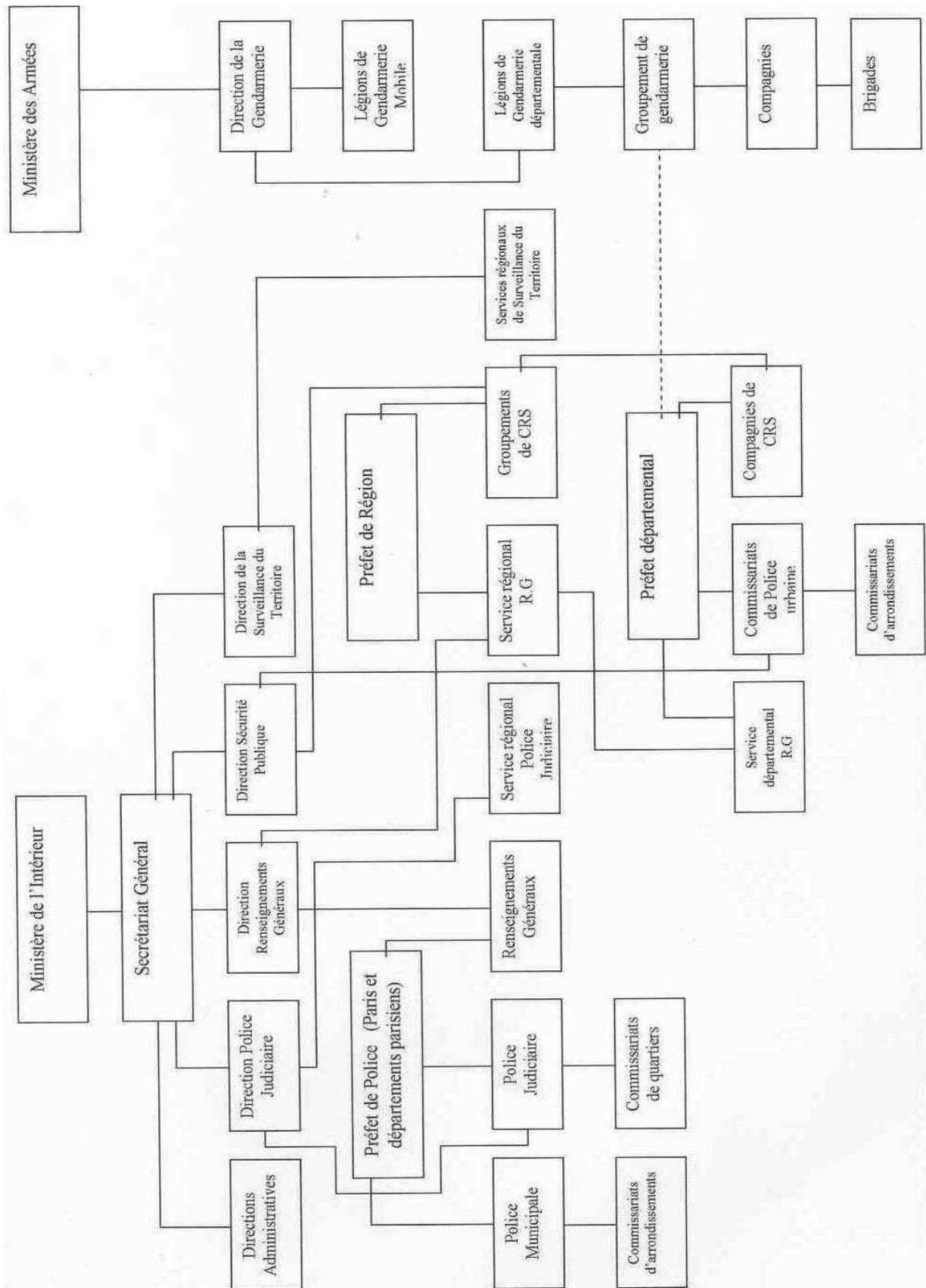


ORGANIGRAMME DE LA POLICE NATIONALE



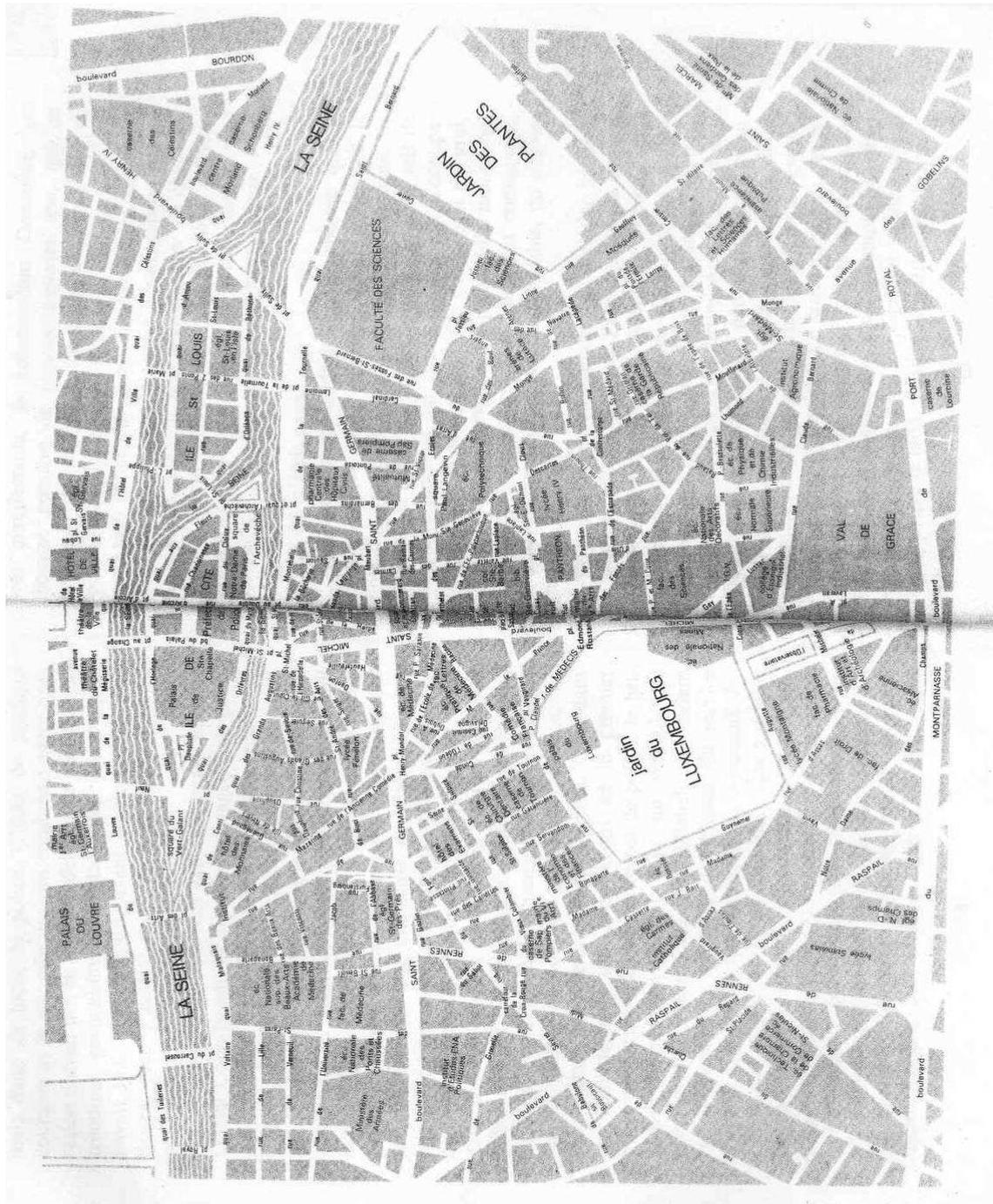
234

<sup>234</sup> MONATE Gérard, *Questions à la police*, Stock, Paris, 1974



235

<sup>235</sup> Réalisé à partir de l'organigramme présent dans : MANCEAUX Michèle, *Les policiers parlent*, Seuil, Paris, 1969



236

### LETTE DU PREFET DE POLICE<sup>237</sup>

<sup>236</sup> GRIMAUD Maurice, *En mai, fais ce qu'il te plaît, ...op.cit*, p.16-17

<sup>237</sup> GRIMAUD Maurice, *En mai, fais ce qu'il te plaît*, Stock, Paris, 1977

LE PRÉFET DE POLICE

Paris, le 29 mai 1968

Je m'adresse aujourd'hui à toute la Maison : aux gardiens comme aux gradés, aux officiers comme aux patrons, et je veux leur parler d'un sujet que nous n'avons pas le droit de passer sous silence : c'est celui des excès dans l'emploi de la force.

Si nous ne nous expliquons pas très clairement et très franchement sur ce point, nous gagnerons peut-être la bataille dans la rue, mais nous perdrons quelque chose de beaucoup plus précieux et à quoi vous tenez comme moi : c'est notre réputation.

Je sais, pour en avoir parlé avec beaucoup d'entre vous, que, dans votre immense majorité, vous condamnez certaines méthodes. Je sais aussi, et vous le savez avec moi, que des faits se sont produits que personne ne peut accepter.

Bien entendu, il est déplorable que, trop souvent, la presse fasse le procès de la police en citant ces faits séparés de leur contexte et ne dise pas, dans le même temps, tout ce que la même police a subi d'outrages et de coups en gardant son calme et en faisant simplement son devoir.

Je suis allé toutes les fois que je l'ai pu au chevet de nos blessés, et c'est en témoin que je pourrais dire la sauvagerie de certaines agressions qui vont du pavé lancé de plein fouet sur une troupe immobile, jusqu'au jet de produits chimiques destinés à aveugler ou à brûler gravement.

Tout cela est tristement vrai et chacun de nous en a eu connaissance.

C'est pour cela que je comprends que lorsque des hommes ainsi assaillis pendant de longs moments reçoivent l'ordre de dégager la rue, leur action soit souvent violente. Mais là où nous devons bien être tous d'accord, c'est que, passé le choc inévitable du contact avec des manifestants agressifs qu'il s'agit de repousser, les hommes d'ordre que vous êtes devez aussitôt reprendre toute leur maîtrise.

Frapper un manifestant tombé à terre, c'est se frapper soi-même en apparaissant sous un jour qui atteint toute la fonction policière. Il est encore plus grave de frapper des manifestants après arrestation et lorsqu'ils sont conduits dans des locaux de police pour y être interrogés.

Je sais que ce que je dis là sera mal interprété par certains, mais je sais que j'ai raison et qu'au fond de vous-mêmes vous le reconnaissez.

Si je parle ainsi, c'est parce que je suis solidaire de vous. Je l'ai dit déjà et je le répéterai : tout ce que fait la police parisienne me concerne et je ne me séparerai pas d'elle dans les responsabilités. C'est pour cela qu'il faut que nous soyons également tous solidaires dans l'application des directives que je rappelle aujourd'hui et dont dépend, j'en suis convaincu, l'avenir de la préfecture de police.

Dites-vous bien et répétez-le autour de vous : toutes les fois qu'une violence illégitime est commise contre un manifestant, ce sont des dizaines de ses camarades qui souhaitent le venger. Cette escalade n'a pas de limites.

Dites-vous aussi que lorsque vous donnez la

preuve de votre sang-froid et de votre courage, ceux qui sont en face de vous sont obligés de vous admirer même s'ils ne le disent pas.

Nous nous souviendrons, pour terminer, qu'être policier n'est pas un métier comme les autres ; quand on l'a choisi, on en a accepté les dures exigences mais aussi la grandeur.

Je sais les épreuves que connaissent beaucoup d'entre vous. Je sais votre amertume devant les réflexions désobligeantes ou les brimades qui s'adressent à vous ou à votre famille, mais la seule façon de redresser cet état d'esprit déplorable d'une partie de la population, c'est de vous montrer constamment sous votre vrai visage et de faire une guerre impitoyable à tous ceux, heureusement très peu nombreux, qui par leurs actes inconsidérés accrédi-teraient précisément cette image déplaisante que l'on cherche à donner de nous.

Je vous redis toute ma confiance et toute mon admiration pour vous avoir vus à l'œuvre pendant vingt-cinq journées exceptionnelles, et je sais que les hommes de cœur que vous êtes me soutiendront totalement dans ce que j'entreprends et qui n'a d'autre but que de défendre la police dans son honneur et devant la nation.

Maurice GRIMAUD.

*Université de Paris*

*Le recteur*

*Le recteur de l'académie de Paris, président du conseil de l'université, soussigné requiert les forces de police de rétablir l'ordre à l'intérieur de la Sorbonne en expulsant les perturbateurs*

*Paris le 3 mai 1968<sup>238</sup>*

*Art. « Nouvel observateur » 30 mai 1968, « un témoignage »<sup>239</sup>*

---

<sup>238</sup> FA sous-série Mai-Juin 1968, carton n°1

*On comprendra que nous préservions ici l'anonymat de la jeune femme dont nos publions ici le témoignage. Neuf metteurs en scène français qui la connaissent bien, J.B, C.C, J.D.V, R.E, P.K, L.M, P.P, D.P et J.R, déclarent qu'il s'agit d'une personne dont « l'honorabilité, le sang froid et la respectabilité sont au-delà de toute mise en question ». Les « états généraux du cinéma » qui viennent de se tenir à Suresnes possèdent les références de ce témoignage et en garantissent l'authenticité.*

*J'ai été arrêté par des CRS, vendredi 24 mai à minuit. J'étais à bord d'une voiture croix bleue, j'aidais une infirmière à évacuer des blessés dans des hôpitaux. J'étais donc infirmière bénévole.*

*Nous avons été amenées au poste de police de la rue de grenelle, là, on nous a mises dans une cage grillagée. Nous avons attendu 4 heures, de temps en temps les CRS apportaient des blessés qu'ils rouaient de coups. Puis un car nous a emmenés à Beaujon. Le gendarme qui était dans le car nous conseilla de descendre vite une fois arrivée et de mettre les mains sur la tête.*

*Beaujon : c'est un centre de triage. Nous descendons du car, matraquage, puis entre 2 rangées de CRS, j'arrive dans un stade entouré de barbelés. J'attends debout sous la pluie. De temps en temps des cars de CRS déversent hommes et femmes matraqués, gazés, ayant des blessures très graves à la tête, des bras cassés, etc.... Les chinois ou vietnamiens et les noirs sont particulièrement traités avec une grande violence, puis on nous a fait passer dans une salle, une à une, un à un. Un CRS m'interpelle « bouclette » vient ici que je te rase. Matraquage. Un gradé intervient mais la jeune fille qui est avant moi a les cheveux coupés dans tous les sens. Puis je suis parquée dans une cellule de deux mètres cinquante sur six.*

*Au bout de cinq heures nous sommes quatre vingt. Nous pouvons seulement nous tenir debout. Depuis la grille je peux voir la cour : un jeune homme passe à moitié nu, il a les jambes lacérées de coups, de matraque, il saigne, il se tient le bas ventre, il urine partout. Un policier se vante de ce qui lui est arrivé. J'apprends par une jeune femme qui était avec lui que les CRS l'ont matraqué jusqu'à l'évanouissement, puis qu'ils l'ont déshabillée en lui matraquant le sexe jusqu'à ce que ses chairs éclatent.*

*Des jeunes filles arrivent parmi elles, une jeune lycéenne de 16 ans nous raconte qu'elle s'est faite arrêter à Saint Michel par des CRS, ils l'ont conduite dans leur car et là, à quatre ils l'ont violée, elle me dit qu'elle s'est laissée faire sinon ils l'auraient matraquée et tondue.*

*Ses vêtements sont déchirés, elle est tuméfiée.*

*Une autre crie car elle a un doigt cassé, elle devra attendre 18h dans cette cellule avant d'être soignée dans un hôpital, puis ramenée dans la cellule.*

*De nouveau des arrivages. Tous sont matraqués violemment à leur arrivée, beaucoup ont des graves blessures à la tête, saignent et boient. Vers 12 heures nous avons droit à un bout de pain et de jambon et un peu d'eau sale.*

*Les CRS qui se relayent pour nous garder nous humilient.*

*D'autres jeunes filles arrivent, elles sont tuméfiées, elles sont restées enfermées quatre heures dans des cars. Les CRS jetaient à l'intérieur des cars, des grenades lacrymogènes pour les asphyxier. Dans la cellule une femme enceinte a été matraquée. Au bout de 25 heures nous avons eu des crises de nerfs, je fais partie de celles-là. On nous libère et on nous matraque à la sortie. Dans le camp barbelé, il y a encore de nombreux arrêtés qui sont là depuis 25h. Je ne sais pas quand ceux-là vont sortir. »*

## **Etat des personnes conduites au centre Beaujon**

---

<sup>239</sup> FA...op.cit carton n°23

	Hommes				Mineurs de moins de 16 ans	Femmes			
	Majeurs		Mineurs			Majeures		Mineures	
	Français	Etrangers	Français	Etrangers		Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Non Etudiants	316	65	32	1	3	28	1	1	0
Etudiants	176	23	32	3	4	34	5	3	0
	492	88	64	4	7	62	6	4	0

655

72

Situation numérique, ce jour à 19 heures

638 hommes

69 femmes<sup>240</sup>

<sup>240</sup> Salle d'information et de commandement, manifestations de la soirée du 24 mai 1968 et de la nuit du 24 au 25 mai 1968, *Etat des personnes conduites au centre Beaujon*, 25 mai 1968, FA sous-série Mai-Juin 1968., carton n°9

Sorbonne - 29 juin 1968

## COMMENT EVITER LES MATRAQUAGES

Matériel Porter avec soi dans une poche DES LE DEBUT d'une quelconque manifestatio  
- Une paire de lunettes de moto (5f environ)

- Un cache-respiratoire : soit celui employé par les chirurgiens, soit en le réalisant soi-même avec une bande de gaze hydrophile de 50cm de long et de 20 cm de large (on en trouve en rouleaux) au milieu de laquelle on insère une masse de coton hydrophile.  
- Il suffira si besoin s'en fait "sentir" de placer le masque en nouant les deux extrémités de la gaze derrière la nuque.

Si possible, bien que cet objet de simple protection soit considéré par certains comme ustensil offensif, se munir d'un casque de motard, voir d'un simple récipient d'aluminium bourré de journaux et muni d'un jugulaire de fortune. Pour éviter l'aspect guerrier ou ridicule vis à vis de la population, porter cet ustensil à la ceinture, ce sera en outre le meilleur moyen de déceler les PROVOCATEURS.

- Contrairement à ce que l'on pourrait croire il faut porter des vêtements ou des survêtements TRES VAGUES : Imperméables, capes, manteau d'ancêtres de haute stature, duffel coat etc.

- Eviter les chaussures au profit des bottes bien ajustées, des espadrilles ou des chaussures de tennis mais en évitant de les blanchir inconsidérément comme une marque sur le cul d'un mouton, pour éviter de se faire remarquer systématiquement par l'ennemi la nuit.

- Protéger les épaules et une partie de la nuque avec des journaux de format confortable style France-soir et le Figaremucho en les ouvrant au centre de la page spectacle et les repliant une première fois dans le sens de la longueur puis une seconde fois en forme de V très ouvert pour épouser au mieux la ligne des épaules. Passer ensuite les deux extrémités dans le haut des manches et laisser abondamment dépasser la "pointe", formée par le dernier pli sur la base à la nuque. L'épaisseur doit correspondre à celles de l'indienne "matraquable", soit 25 feuilles de presse bourgeoise environ.

Quelques notions à se souvenir au moment où les forces de l'ordre écoutant plus les ordres que leur courage se trouvent "obligées" d'intervenir derrière leur petits joujoux de 14 juillet.

Une ville comme Paris est plus touffue qu'une forêt vierge.

Un homme à pied ROULE BEAUCOUP PLUS VITE que n'importe quel véhicule.

Eviter à tout prix de se LAISSER ENGOUFRER dans une souricière (Pont Neuf libre dans la nuit du 24 par ex.)

Eviter également de se laisser FIXER SUR PLACE

La barricade passée les premières choses d'action psychologique des premières manifestations C'EST LE MOTEN AGE

UN PRETEXTE DE provocation invoqués par les forces de l'ordre

CA NE PROTEGE ABSOLUMENT PAS

ça indispose rapidement la population

Malgré leurs équipements et leurs GIGANTESQUES MOYENS les "gens d'en face" sont alourdis par leur propre matériel.

Ils sont vieux et veulent atteindre l'âge de la RETRAITE le plus tranquillement du monde.

Ils travaillent pour du FRIC alors que chacun de nous SE BAT POUR VIVRE EN HOMME ET NON PAS EN MERCENAIRE de quoi que ce soit.

## DISPERSION

Chacun doit savoir AVANT la manifestation ce qu'il devra faire APRES OU et OUMMENT il devra se disperser.

Afin d'éviter les ratonnades, matraquages systématiques et enlèvement des isolés (ceux qui portent des chaussures blanches par exemples) se disperser par groupes de 50 à 100 max. sur un point de ralliement intermédiaire où seront prises les décisions adéquates

Cette dispersion doit obligatoirement se faire en ETOILE et avec des COURBES très éclatées MEME si les forces de police essaient de canaliser ceci afin d'éviter la souricière. Les derniers événements prouvent que ces forces sont à peu près IMPUISSANTES en face de groupes TRES MOBILES et se DISPERSANT à travers toute la ville.

Jusqu'à présent, étant donné leur statut d'asile actuellement relativement respecté les différentes facultés ne DOIVENT JAMAIS ETRE UTILISEES COMME FORTERESSE mais comme BASES.

Ce sont des lieux où l'on retrempe son idéal, où l'on dort, où l'on se repose, où l'on se restaure, où l'on discute.

Par contre une certaine vigilance doit être appliquée pour repérer les éléments indésirables qui s'insinuent à l'intérieur des bâtiments: provocateurs de tous genres, badauds, cons, flics en civil, exaltés, etc... de façon à pouvoir les éjecter à la première alerte (vérifier entre autre les micros, cravates, et boutons, les postes émetteurs etc...)

## MANIFESTATION

Dans le cas où cette manifestation ne peut plus se dérouler en cortège normal.

Utiliser le canevas exposé à la rubrique dispersion. Chaque petit groupe autonome doit alors disposer de transistors et de deux ou trois agents de liaison.

Travailler en secteur en groupe autonome de manifestation autour d'un point fixe et dans un rayon de 500 mètres autour de ce point de façon à pouvoir toujours se rejoindre. En principe, se sont alors les forces de l'ordre qui sont alors fixées et deviennent VULNERABLES surtout si vous prenez soin de les rendre RIDICULES. Il vaut mieux les ridiculiser que les injurier (peinture, merde, miel, boules puantes par douzaines etc...)

Faire apparaître leur personnage de carnaval.

Faire rire la population avec vous.

EVITER absolument les destructions inutiles

Expliquer le mouvement étudiant chaque fois que cela est possible en employant un LANGAGE TRES SIMPLE.

Donner des chiffres: Nous sommes tant, il y a tant de chômeurs, une chambre coute tant; il y a tant d'étudiants venant de familles ouvrières etc...

Vis à vis des éléments du Parti Communiste et de certaines centrales syndicales NE PAS ATTAQUER L'ENSEMBLE DE CES ORGANISMES MAIS LES ELEMENTS EN QUESTION

Malgré l'aiguertume que nous ressentons CONTINUER à SCANDER L'UNION avec les TRAVAILLEURS et les PAYSANS.

Essayer d'expliquer et de CONVAINCRE n'importe quel homme ou groupe d'hommes du receveur de poste jusqu'à l'agent de police en passant par les pompiers et les employés de voiries, particulièrement les fonctionnaires.

Pour cela éviter d'être partiaux; Laisser les autres parler d'abord et réfuter ensuite.

Quelques notions absolument indiscutables:

Rien de ce qui se passe chez les travailleurs ne se serait passé sans la révolte des étudiants mais rien ne se serait passé non plus si la situation économique à l'échelon de l'homme n'était devenue insupportable, aux uns comme aux autres et en MEME TEMPS. Le mouvement est un mouvement de jeunes et les jeunes forment une classe au même titre que les classes traditionnelles parce qu'une grande partie de leur situation actuelle et à venir convergent sur un immense point d'interrogation. L'analyse des VIEUX est une analyse faite sur l'expérience alors qu'il faut INVENTER les structures.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### ***SOURCES ECRITES***

#### **Archives du Musée de la Préfecture de Police: Série FA sous-série Mai-Juin 68**

##### **Carton n° 1 : Journée du 3 mai : incidents à la Sorbonne et au Quartier Latin**

Relevé statistique des manifestations d'étudiants; réquisition du recteur (occupation de la Sorbonne); instructions; effectifs, matériel; plans; blancs des R.G.; informations; fonctionnaires de police blessés; dégâts à véhicules administratifs; dégâts vestimentaire des fonctionnaires de policé; manifestants et non manifestants blessés; interpellations et conduites au poste; arrestations; Français inconnus, étudiants et non étudiants, interpellés; Français connus, étudiants et non étudiants, interpellés; Etrangers connus interpellés; Etrangers inconnus interpellés; dégâts à matériels particuliers; rapport du Directeur Général de la Police Municipale au Préfet de Police; rapports des Chefs de district au Directeur Général de la Police Municipale; rapports des commissaires de police; compte-rendu de ronde. Etat-Major; comptes-rendus divers; notes manuscrites; trafic, salle d'information; main-courante; tracts, affiches; plaintes contre le personnel.

##### **Carton n° 2 : Journée du 6 mai: grève générale étudiante. Cohn-Bendit au Conseil de discipline.**

Relevé statistique des manifestations d'étudiants; instructions; plans; notes circulation; effectifs et matériels; arrestations; affiches, tracts; blancs des R.G.; renseignements locaux; fonctionnaires de police blessés; dégâts à matériels particuliers; dégâts à voirie RATP-EDF; dégâts à véhicules administratifs; manifestants, non manifestants blessés; Français, étudiants et non étudiants, inconnus interpellés; Français, étudiants et non étudiants, connus interpellés; Etrangers connus interpellés; Etrangers inconnus interpellés; rapport du Directeur Général; rapports des chefs de districts au Directeur Général de la Police Municipale; rapports des commissaires de police; intervention des sapeurs-pompiers; compte-rendu de ronde. Etat-Major; notes manuscrites; main-courante ; comparution de Cohn-Bendit devant le Conseil d'Administration de l'Université; comptes-rendus divers.

##### **Carton n° 3 : Journée du 7 mai. Nuit du 7 au 8 mai.**

Relevé statistique des manifestations d'étudiants; tracts, affiches ; instructions ; effectifs et matériels; plans; notes circulation; blancs des R.G.; informations et renseignements locaux; fonctionnaires de police blessés; dégâts à véhicules administratifs; dégâts à matériels particuliers; dégâts à voirie RATP-EDF; interpellations, conduites au poste, arrestations; rapports du Directeur Général de la Police municipale, des Chefs de district, des commissaires de police; compte-rendu de ronde. Etat-major; comptes-rendus divers (Claude Mario Pillon): notes manuscrites ; main-courante ; plaintes contre le personnel.

##### **Journée du 8 mai et nuit du 8 au 9 mai.**

Relevé statistique des manifestations d'étudiants ; instructions; effectifs et matériel ; blancs des R.G.; informations, renseignements locaux ; fonctionnaires de police blessés ; manifestants et non manifestants blessés; dégâts à matériels particuliers; dégâts à voirie RATP-EDF; interpellations, conduites au poste; arrestations; rapport du Directeur Général de la Police Municipale; rapports des chefs de district; rapports des commissaires de police ; compte-rendu de ronde. Etat-Major; comptes-rendus divers ; notes manuscrites ; main-courante.

##### **Journée du 9 mai.**

Relevé statistique des manifestations d'étudiants; effectifs et matériels ; plans ; blancs des R.G. ; informations et renseignements locaux; interpellations, conduites au poste, arrestations; rapport du Directeur Général de la Police Municipale; rapports des chefs de district ; rapports des commissaires de police; compte-rendu de ronde. Etat-Major; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante; tracts, affiches.

**Carton n° 4 : Journée du 10 mai et nuit du 10 au 11 mai; manifestation à Denfert-Rochereau. Première Nuit des barricades.**

Trafic, salle d'information; relevé statistique des manifestations d'étudiants; instructions; effectifs et matériels; plans; notes circulation; blancs des R.G.; informations et renseignements locaux; fonctionnaires de police blessés (dossier Jean Journiac); dégâts à véhicules administratifs; manifestants et non manifestants blessés; interpellations, conduites au poste; arrestations; dégâts à matériels particuliers; rapport du Directeur Général de la Police Municipale; rapports des chefs de district; rapports des commissaires de police; compte-rendu de ronde. Etat-Major; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante; tracts, affiches; témoignages de particuliers; lettre du recteur (renseignements sur les membres du Conseil de discipline); Français inconnus et étudiants interpellés; Français connus non étudiants interpellés; Français inconnus et non étudiants interpellés; Français connus et étudiants interpellés; Etrangers inconnus interpellés; Etrangers connus non étudiants interpellés; étudiants étrangers inconnus.

**Carton n° 5 : Journée du 11 mai: Manifestation de l'UNEF.**

Plans; effectifs; liste d'interpellations.

**Journée du 12 mai.**

Tracts, affiches; instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des R.G ; informations; interpellations, conduites au poste et arrestations; rapport du Directeur Général de la Police Municipale; rapports des chefs de district; rapports des commissaires de police; compte-rendu de ronde. Etat-Major; comptes-rendus divers; fonctionnaires de police blessés; notes manuscrites.

**Journée du 13 mai. Nuit du 13 au 14. Réouverture et occupation de la Sorbonne par les étudiants; Défilé République - Denfert-Rochereau: prise de parole par Cohn-Bendit au Champ de Mars.**

Tracts, affiches; incident car P.S : Place Denfert-Rochereau ; instructions ; effectifs et matériel, plans; blancs des R.G ; informations et renseignements locaux; fonctionnaires de police blessés; manifestants et non manifestants blessés; interpellations et conduites au poste; arrestations; rapports des chefs de district; rapports des commissaires de police ; compte-rendu de ronde. Etat-Major; comptes-rendus divers; main-courante; trafic, salle d'information; notes manuscrites.

**Carton n° 6 : Journée du 14 mai. Nombreux mouvements de lycéens; manifestation Occident à l'Etoile.**

Instructions ; effectifs et matériel ; plans ; blancs des R.G ; informations ; renseignements locaux; fonctionnaires de police blessés ; tracts, affiches; rapports des commissaires de police: comptes-rendus divers; interventions des sapeurs-pompier; notes manuscrites ; main-courante.

**Journée du 15 mai et nuit du 15 au 16: manifestation Occident à l'Etoile ; occupation du Théâtre de l'Odéon par les étudiants.**

Ordre du jour du Préfet de Police Maurice Grimaud ; instructions ; effectifs et matériel; plans ; blancs des R.G.; informations; renseignements locaux; fonctionnaires de police blessés ; rapports des commissaires de police; compte-rendu de ronde. Etat-Major; comptes-rendus divers; notes manuscrites ; main-courante; tracts, affiches.

**Journée du 16 mai : manifestation Occident et 1000 étudiants chez Renault.**

Instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des R.G.; informations; renseignements locaux; interpellations, conduites au poste et arrestations; rapports des commissaires de police; comptes-rendus divers; interventions des sapeurs-pompier; notes manuscrites; main-courante; tracts et affiches.

**Carton n° 7 : Journée du 17 mai et nuit du 17 au 18: marche des étudiants sur le Sénat et sur les usines Renault**

Instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des R.G.; informations; renseignements locaux; fonctionnaires de police blessés; interpellations; rapport du Directeur général de la Police municipale au Préfet de Police; rapports des chefs de district; rapports des commissaires de police; compte-rendu de ronde. Etat-Major; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante; tracts et affiches.

#### Journée du 18 mai: rassemblement Occident, Place de l'Etoile.

Instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des R.G.; informations; renseignements locaux; interpellations, conduites au poste et arrestations; rapports des chefs de district; rapports des commissaires de police; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante; tracts et affiches.

#### Journée du 19 mai.

Effectifs et matériel; plans; blancs des R.G.; informations; renseignements locaux; interpellations et conduites au poste; rapports des commissaires de police; comptes-rendus divers; notes manuscrites; tracts et affiches.

#### Journée du 20 mai et nuit du 20 au 21: rassemblement extrême-droite Place de l'Opéra; projet d'évacuation du théâtre de l'Odéon.

Instructions; effectifs et matériel; plans; informations ; renseignements locaux; interpellations et conduites au poste ; rapports des commissaires de police; compte-rendu de ronde. Etat-Major; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante ; tracts et affiches ; projet d'évacuation du théâtre de France « Odéon ».

#### **Cartons n° 8 :** Journée du 21 mai et nuit du 21 au 22.

Instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des R.G ; informations ; fonctionnaires de police blessés ; manifestants et non manifestants blessés ; interpellations ; compte-rendu de ronde. Etat-Major; rapports des chefs de district; rapports des commissaires de police; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante; tracts et affiches.

#### Journée du 22 mai et nuit du 22 au 23.

Instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des R.G.; informations ; renseignements locaux; fonctionnaires de police blessés; manifestants et non-manifestants blessés: interpellations et conduites au poste, arrestations; rapports des chefs de district ; rapports des commissaires de police; comptes-rendus divers ; notes manuscrites; main-courante.

#### Journée du 23 mai et nuit du 23 au 24.

Instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des R.G.; informations; renseignements locaux; fonctionnaires de police blessés; rapports des chefs de district; rapports des commissaires de police; arrestations; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante; tracts et affiches.

#### **Carton n° 9 :** Journée du 24 mai et nuit du 24 au 25. Deuxième nuit des barricades.

Instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des Renseignements Généraux; informations; renseignements locaux; fonctionnaires de police blessés; dégâts à véhicules administratifs; attaque du Central 5ème; manifestants et non manifestants blessés; interpellations et conduites au poste; arrestations; dégâts à matériels particuliers; dégâts à voirie RATP-EDF; rapport du Directeur général de la Police Municipale; rapports des chefs de district; rapports des commissaires de police; compte-rendu de ronde. Etat-Major; comptes-rendus divers; intervention des sapeurs-pompiers; notes manuscrites; main-courante; tracts et affiches; liste nominative de Français connus et étudiants; liste nominative de Français inconnus et étudiants; liste nominative de Français inconnus et non étudiants; liste nominative d'Etrangers connus et étudiants; liste nominative d'Etrangers inconnus et étudiants; liste nominative d'étrangers inconnus et non étudiants.

#### **Carton n° 10 :** Journée du 25 mai. Nuit du 25 au 26 mai.

Instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des Renseignements Généraux; informations; fonctionnaires de police blessés; manifestants et non manifestants blessés; arrestations; dégâts à voirie R.A.T.P. - E.D.F.; rapports des commissaires de police; compte-rendu de ronde Etat-major; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante; témoignages de particuliers.

#### Journée du 26 mai. Nuit du 26 au 27 mai.

Effectifs et matériel; plans; blancs des Renseignements Généraux; informations; renseignements locaux; interpellations et conduites au poste; rapports des commissaires de police; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante; tracts et affiches.

#### **Carton n° 11 : Journée du 28 mai et nuit du 28 au 29.**

Instructions; effectifs et matériel ; plans; blancs des R.G ; informations, renseignements locaux ; interpellations et conduites au poste, arrestations; rapport des commissaires de police; compte-rendu de ronde Etat-Major; comptes-rendus divers ; notes manuscrites ; main-courante ; tracts et affiches.

#### Journée du 29 mai.

Opérations ZIG-ZAG ; instructions; effectifs et matériel ; plans ; blancs des R.G ; informations ; renseignements locaux ; rapports des commissaires de police; compte-rendu de ronde Etat-Major ; comptes-rendus divers; notes manuscrites ; main-courante; tracts et affiches.

#### Journée du 30 mai.

Effectifs et matériel; plans; blancs des R.G.; informations ; renseignements locaux ; fonctionnaires de police blessés; rapports des commissaires de police; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante; tracts et affiches; affaire de la photographie du général de Gaulle, paru dans Match n°998 du 15-22 juin, à la descente de l'hélicoptère à Issy; activités du service médical.

#### Journée du 31 mai et nuit du 31 au 1er juin.

Instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des R.G.; informations; renseignements locaux; interpellations et conduites au poste; arrestations; rapports des commissaires de police; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante; tracts et affiches.

#### **Carton n° 12 : Grèves. Mai 1968.**

- par secteurs d'activités: abattoirs; alimentation - Halles; Assistance Publique (Hôpitaux...); banques; Citroën; E.D.F.-G.D.F.; navigation aérienne; O.R.T.F.; presse, vendeurs de journaux; P.T.T.; R.A.T.P.; Renault; spectacles, cinémas, théâtres; Sita ordures ménagères; S.N.C.F.; Taxis;  
- ordre chronologique: du 13 au 21 mai. effectifs, matériel et plans.

#### **Carton n° 13 : Manifestations diverses. Mai.**

#### **Carton n° 14 : Maintien de l'ordre. Incidents guyano-antillais.**

- incidents à la Mairie du 4ème arrondissement. 4 et 5 mai.
- incidents au foyer B.U.M.I.D.O.N., 7 rue Crillon (4ème arrondissement). 1er juin.
- évacuation des locaux de l'A.M.I.T.A.G., 151 bd Magenta et 170 fg Poissonnière (10ème arrondissement). 2 juin.
- évacuation du local de l'association «Jeune Guyane», 11 Square Moucey (9ème arrondissement). 5 juin.

#### Maintien de l'ordre. Incidents entre Nord-Africains et Israélites. 2 et 3 juin.

Instructions; plans; blancs des R.G.; informations et renseignements locaux; fonctionnaires de police blessés; manifestants et non manifestants blessés; interpellations, conduites au poste et arrestations; dégâts à matériels particuliers; rapports des commissaires de police; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante.

#### Journée du 1er juin.

Instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des R.G.: informations; manifestants et non manifestants blessés; interpellations et conduites au poste; rapports des commissaires de police; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante; tracts et affiches.

#### Journée du 2 juin.

Effectifs

#### Journée du 3 juin.

Effectifs et matériel ; plans; informations; renseignements locaux ; fonctionnaires de police blessés ; comptes-rendus divers ; notes manuscrites; main-courante ; tracts et affiches.

#### Journée du 4 juin.

Effectifs et matériel; plans ; blancs des R.G.; informations ; renseignements locaux; interpellations et conduites au poste; rapports des commissaires de police; comptes-rendus divers; notes manuscrites; tracts et affiches.

#### Journée du 5 juin.

Effectifs et matériel; plans; blancs des R.G.; informations; dégâts à véhicules administratifs; interpellations et conduites au poste; comptes-rendus divers; interventions des sapeurs-pompiers; notes manuscrites; main-courante; tracts et affiches.

#### Journée du 6 juin.

Instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des R.G.; informations; renseignements locaux; interpellations et conduites au poste; rapports des commissaires de police; notes manuscrites; main-courante; tracts et affiches.

\*Concernant ce carton nous n'avons pas eu accès aux incidents guyano-antillais, ainsi qu'à ceux entre Nord-Africains et Israélites.

#### **Carton n° 15 : Journée du 7 juin.**

Effectifs et matériel; plans; notes de circulation; blancs des R.G.; informations; renseignements locaux; manifestants et non manifestants blessés; interpellations et conduites au poste; arrestations; dégâts à matériels particuliers; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante; tracts et affiches.

#### Journée du 8 juin.

Instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des R.G.; informations; renseignements locaux; interpellations, conduites au poste et arrestations; rapports des commissaires de police; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante; tracts et affiches.

#### Journée du 9 juin.

Effectifs.

#### **Carton n°16 : Journée du 10 juin. Nuit du 10 au 11 juin.**

Effectifs et matériel; plans; instructions; blancs des Renseignements Généraux; informations; renseignements locaux; fonctionnaires de police blessés; manifestants et non manifestants blessés; interpellations et conduites au poste; arrestations; dégâts à matériels particuliers; dégâts à voirie -R.A.T.P. - E.D.F.; rapport du directeur général; rapports des commissaires de police; comptes-rendus divers; main-courante ; tracts et affiches.

#### Journée du 11 juin.

Effectifs; arrestations.

#### **Carton n° 17 : Journée du 11 juin (suite).**

Arrestations.

#### Journée du 12 juin.

Effectifs.

#### **Carton n°18 : Journée du 13 juin.**

Instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des R.G.; informations; renseignements locaux; interpellations et conduites au poste; arrestations; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante.

#### Journée du 14 juin.

Instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des R.G.; informations; renseignements locaux; rapports des chefs de district; rapports des commissaires de police; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante; tracts et affiches.

#### Journée du 15 juin.

Instructions; effectifs et matériel; plans; note de circulation; blancs des R.G.; informations-renseignements locaux; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante; tracts et affiches.

#### Journée du 16 juin.

Effectifs.

#### Journée du 17 juin.

Effectifs.

#### Journée du 18 juin.

Instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des R.G.; informations; fonctionnaires de police blessés; dégâts à matériels particuliers; interpellations et conduites au poste; arrestations ; rapport du directeur général; comptes-rendus divers ; notes manuscrites; main-courante.

#### Journée du 19 juin.

Instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des R.G.; informations; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante.

#### **Carton n° 19 : Journée du 20 juin.**

Effectifs et matériel; plans; blancs des renseignements généraux; interpellations; conduites au poste et arrestations; renseignements locaux; comptes-rendus divers; main-courante.

#### Journée du 21 juin.

Effectifs et matériel; plans; informations; rapports des commissaires de police; comptes-rendus divers; main-courante; tracts et affiches; articles de presse.

#### Journée du 22 juin.

Effectifs et matériel.

#### Journée du 23 juin.

Effectifs.

#### Journée du 24 juin.

Effectifs et matériel.

#### Journée du 25 juin.

Effectifs et matériel.

#### Journée du 26 juin.

Effectifs et matériel; plans; blancs des Renseignements Généraux; informations; renseignements locaux; interpellations et conduites au poste; arrestations; main-courante.

#### Journée du 27 juin.

Effectifs.

#### Journée du 28 juin.

Effectifs.

#### Journée du 29 juin.

Effectifs et matériel; plans; blancs des Renseignements Généraux; informations; renseignements locaux; interpellations et conduites au poste; arrestations; comptes-rendus divers; fonctionnaires de police blessés; main-courante; articles de presse.

#### Journée du 30 juin.

Instructions; effectifs et matériel; plans; blancs des Renseignements Généraux; informations; renseignements locaux; fonctionnaires de police blessés; manifestants et non manifestants blessés; interpellations et conduites au poste; arrestations des Renseignements Généraux; rapports des commissaires de police; comptes-rendus divers; main-courante.

#### **Carton n° 21 : Grèves. 7 au 23 juin.**

Un dossier sur chaque jour.

**Carton n° 22 : Grèves. Ordre chronologique. Du 24 au 30 juin. Grèves. Essence. Mai-juin.**

Instructions; effectifs et matériel; plans; informations et renseignements locaux; rapports des chefs de district et des commissaires de police; fonctionnaires de police blessés; comptes-rendus divers; notes manuscrites; main-courante.

**Carton n° 23 : Documents divers.**

Opérations spéciales au Quartier Latin (Astérix. Obélix. Nathalie. Zig-Zag, Gamma) et activités du corps médical; relations avec la police judiciaire et procédures P.J.; personnel: communiqués de syndicats, ordres du jour, mesures concernant le personnel, état d'esprit du personnel, événements du 13 mai; état des violences caractérisées à rencontre du service d'ordre ; provocations contre les membres du service d'ordre, attaques, incidents et prises à partie de groupes; témoignages de particuliers; réclamations contre le personnel, affaire Cl. Manuel Europe I. « brutalités » et documents divers ; dégradations au cours des manifestations: divers, véhicules, chaussées Dépavées, grenades, information judiciaire ouverte suite aux événements: correspondances: bulletin mensuel de la direction centrale des Renseignements Généraux ; mémoire élaboré par les Renseignements Généraux sur les « objectifs et méthodes des Mouvements Révolutionnaires d'après leurs tracts et journaux ».

**Carton n° 24 : Bilan sur les événements de mai-juin 1968 (juillet - décembre 1968).**

- états de services accomplis (1er. 2ème. 3ème. 4ème et 5ème districts.)
- états de services accomplis (6ème. 7ème. 8ème et 9ème districts)
- manifestations, réunions (généralités)
- manifestations, réunions (cas particuliers), avril - mai -juin 1968.

**Carton n° 25 : Bilan sur les événements de mai - juin 1968 (juillet - décembre 1968).**

- heures de rabiote du 3 mai au 15 juin. 1er au 4ème districts
- idem. 5ème au 7ème districts.
- idem. 8 - 9èmes districts; Ecole du Gardien de la Paix; état nominatif des fonctionnaires ayant effectué du rabiote
- rapport sur les événements du 3 mai au 16 juin 1968. Période « Sorbonne – Sorbonne »
- tirage de pièces pour M. Peyrefitte (écrivain).

**Carton n° 26 : Photographies sur les événements de mai-juin.**

- généralités:
  - incendie volontaire face au commissariat central du 5ème arrondissement. Place du Panthéon.
  - photographies prises par un opérateur du 3ème district. 1ère phase: période ayant précédé l'attaque par les étudiants des forces de police implantées Porte de la Folie. 2ème phase: période du contact et des affrontements ayant précédé et suivi l'édification par les étudiants d'une barricade devant la faculté de Droit.
  - La revue Liaisons, numéro 151, septembre 1968. nombreuses photographies sur les événements de mai -juin.
  - membres du Service d'Ordre blessés.
- 3 mai. Dégâts matériels
- 6 mai. Obstacles et barricades boulevard Saint-Germain et rue de Rennes. Secteur de M. Casanova. Secteur de M. Jaubert. Secteur de M. Gaveau.
- 7 mai. Défilé Denfert-Rochereau / Etoile. Manifestants sur le plateau de l'Etoile, avec les drapeaux rouges et noirs. Manifestants devant le Pont Alexandre III.
- nuit du 10 au 11 mai. Obstacles, voitures et barricades rue Gay-Lussac et place Edmond Rostand.
- 11 mai au matin. Place Edmond Rostand

- 13 mai. Boulevard Magenta. Boulevard de Strasbourg. Place de la République. Place de l'Hôtel de Ville. Luxembourg. Avenue et place Denfert-Rochereau. Port-Royal. Pont Saint-Michel. Place de Verdun. Place de la Bastille. Gare de l'Est. Boulevard du Montparnasse. Boulevard Saint-Michel. Ile de la Cité. Place du Châtelet. Rue du renard Rue Beaubourg. Rue du Temple. Rue de l'Observatoire.

**Carton n° 27 : Photographies sur les événements de mai-juin 1968.**

- 14 mai.
- 15 mai. Matin.
- 24 mai. Manifestation Place de la Bastille et rue de Lyon.
- 25 mai.
- 29 mai. Cortège C.G.T. Bastille - Saint-Lazare.
- 30 mai. Cortège U.D. 5ème. Concorde - Etoile.
- 1er juin. Manifestation de l'UNEF des gares Montparnasse à Austerlitz.
- 3 juin. Incidents entre Israélites et Arabes à Belleville.
- 14 juin. Evacuation de l'Odéon.
- 15 juin. Obsèques du jeune Taupin.
- 20 juin. Réunion U.D.R.

**Carton n° 28 : Coupages de presse classées chronologiquement par journaux.**

Agence France-Presse (A.F.P.); *Aspects de la France; L'Aurore; Aux écoutes du monde ; Bulletin de Paris; Le Canard Enchaîné.*

**Carton n° 29 : Coupages de presse classées chronologiquement par journaux.**

*Carrefour; Combat; Le Communiste; La Croix; Défense de l'Occident; Dimanche -Actualités; documents divers; L'Echo d'Antony; Entreprise; Les Echos; Economie et Humanisme; Ecrits de paris; Elle; L'Enragé; L'Equipe; Esprit; Europe; L'Événement; L'Express.*

**Carton n° 30 : Coupages de presse classées chronologiquement par journaux.**

*Le Figaro ; La France Catholique; France - Dimanche; France Nouvelle; La Gazette de Lausanne; Guignol; Heures Claires; Historia; L'Homme Nouveau.*

**Carton n° 31 : Coupages de presse classées chronologiquement par journaux.**

*France - Soir; International Herald Tribune; Ici Paris; Impertinent; Journal du Dimanche; Journal de Genève; Juvenal; Lectures pour tous; Les Lettres françaises; Libération; Lutte ouvrière ; Marie - Claire; Minute; Miroir Spirit.*

**Carton n° 32 : Coupages de presse classées chronologiquement par journaux.**

*L'Humanité; Le Monde Libertaire; Monde et Vie; La Nation; La Nation européenne; Nous les garçons et les filles; Le Nouveau Journal; Nouveaux Jours; Noir et Blanc; Le Nouvel Observateur; Les Nouvelles littéraires; L'Opinion économique et financière; Options.*

**Carton n° 33 : Coupages de presse classées chronologiquement par journaux.**

*Le Monde ; Rivarol ; Top; Tribune des nations ; Point de vue; Le Pèlerin du XX ème siècle; Témoignage Chrétien.*

**Carton n° 34 :** Coupages de presse classées chronologiquement par journaux.

*Paris - Presse; Paris - Jour.*

**Carton n° 35 :** Coupages de presse classées chronologiquement par journaux.

*Paris - Match; Provence Rouge; La Quinzaine littéraire; Revue administrative; Revue des Deux Mondes; Revue de Paris; Revue politique et parlementaire ;Rouge ; Les Temps Modernes; Vie et Bonté ; La Vie française ; La Vie lyonnaise ; Vingt ans ; La Quatrième ; Internationale; La Terre retrouvée ; Voix ouvrière ; Pourquoi Pas; Preuve!; Réalités; Revue de presse ; Réforme; Valeurs actuelles; La Vie ouvrière; La Tribune de Genève; Le Populaire.*

**Carton n°36 :** Coupages de presse classées chronologiquement par journaux.

*Le Parisien Libéré (dossiers I à IV).*

### **Ouvrages Généraux**

BERSTEIN Serge, *La France de l'expansion. 1. La République gaullienne, 1958 – 1969*, Seuil, Paris, 1989

TEYSSIER Arnaud, *Histoire politique de la France, la Vème République 1958 – 1995. De de Gaulle à Chirac*, Pygmalion – Gérard Watelet, Paris, 1995

### **Ouvrages sur mai 68**

CAPDEVIELLE Jacques, MOURIAUX René, *Mai 68, l'entre-deux de la modernité, histoire de trente ans*, Presses de la fondation nationale de sciences politiques, Paris, 1988

CARON GILLES, *Mai 68 : le journal*, Calmann-Lévy, Paris, 1998

DANSETTE Adrien, *Mai 1968*, Librairie Jules Tallandier, Plon, Paris, 1971

DELALE Alain, RAGACHE Gilles, *La France de 1968*, Seuil, Paris, 1978

DREYFUS-ARMAND Geneviève, FRANK Robert, LEVY Marie-Françoise, ZANCARINI-FOURNEL Michelle (dir.), *Les années 68, le temps de la contestation*, Editions Complexe, Bruxelles, 2000.

FAURE Christine, *Mai 68 : jour et nuit*, Gallimard, Paris, 1998

FOCCART Jacques, *Journal de L'Elysée 2<sup>ème</sup> volume. Le Général en Mai : 1968 – 1969*, Fayard – Jeune Afrique, Paris, 1998

GASQUET Vasco, *Les 500 affiches de mai 68*, Balland, Paris, 1978

JOFFRIN Laurent, *Mai 68. Histoire des évènements*, Seuil, Paris, 1998

JOUSSELIN Jean-François, *Un mois de mai très occupé, paroles et images de mai 1968*, Le Temps des Cerises, Montreuil, 1998

LABRO Philippe, *Les barricades de mai*, Présentation de LABRO Philippe, photographies de l'agence GAMMA, Solar, Paris, 1968

LE GOFF Jean-Pierre, *Mai 68, l'héritage impossible*, La Découverte, Paris, 1998

MARTELLI Roger, *Mai 68*, Messidor – Editions sociales, Paris, 1988

MOISSAC Patrick, *Mai 68, La révolution s'affiche*, L'Archer, La Ferté Saint-Aubin, 1998

RAJSFUS Maurice, *Mai 1968, sous les pavés, la répression, juin 1968-mars 1974*, Le Cherche midi, Paris, 1998

Rassemblés par PIQUEMAL Michel; affiches de l'atelier populaire des Beaux Arts, photographies. CARON Gilles et SCHNAPP Jo, sérigraphies de FROMANGER Gérard, *Paroles de mai*, A. Michel, Paris, 1998

Réunies et présentées par MESA, *Mai 68 : Les affiches de l'atelier populaire de l'ex-Ecole des Beaux-Arts*, S.P.M, Paris, 1975

SORBON-LEPAVE Pierre, *Le journal insolite de mai 1968*, R.Castells, Paris, 1998

SOUCHIER Emmanuel, *Mai 68*, La documentation française, Paris, 1988

UNEF-SNE-Sup, *Ils accusent*, Seuil, Paris, 1968

UNEF-SNE-Sup, *Le Livre noir des journées de mai*, Seuil, Paris, 1968

VIDAL-NAQUET Pierre, SCHNAPP Alain, *Journal de la commune étudiante*, Seuil, Paris, 1988

WOLINSKI, CAVANNA, CABU... [et all.] ; préface de COHN BENDIT, *Mai 68*, M. Lafon, Paris, 1998, 2 volumes

### **Ouvrages généraux sur la police et le maintien de l'ordre**

ARAJOL Jean-Louis, *Mais que fait la police ?*, Minerve, Paris, 1995

AUBOUIN Michel, TEYSSIER Arnaud, TULARD Jean, *Histoire et dictionnaire de la police du Moyen âge à nos jours*, Editions Robert Laffont, Paris, 2005

BERLIERE Jean-Marc, *Le monde des polices en France*, Editions Complexe, 1996

BRUNETEAUX Patrick, *Maintenir l'ordre, les transformations de la violence d'Etat en régime démocratique*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1996

CARROT Georges, *Histoire de la police française, des origines à nos jours*, Tallandier, Paris, 1992

CARROT Georges, *Le maintien de l'ordre en France au XXe siècle*, Henri Veyrier, Paris, 1990

CATHALA Fernand, *Cette police si décriée*, Editions du Champs de Mars, Saverdun, 1971

DELEPLACE Bernard, *Une vie de flic*, Gallimard, Paris, 1987

HAMON Alain, MARCHAND Jean-Charles, *P... comme Police*, Alain Moreau, Paris, 1983

LANGLOIS Denis, *Guide du citoyen face à la police*, Seuil, Paris, 1980

LANGLOIS Denis, *Les Dossiers noirs de la police française*, Seuil, Paris, 1971

LE TEXIER Robert, *Les Compagnies Républicaines de Sécurité*, Lavauzelle, Paris, 1981

LEJEUNE ROGER, *Un siècle de mutualité policière, 1905-2005, Histoire de la Mutuelle amicale des cadres de la Police Nationale*, Réalisation sociale de la Mutuelle des cadres de la Police Nationale, 2004

MANCEAUX Michèle, *Les policiers parlent*, Seuil, Paris, 1969

MONATE Gérard, *Flic ou gardien de la paix ?*, Seuil, Paris, 1980

MONATE Gérard, *La Police, pour qui ? avec qui ?*, Epi, Paris, 1972

MONATE Gérard, *Questions à la police*, Stock, Paris, 1974

RAJSFUS Maurice, *La police hors la loi : des milliers de bavures sans ordonnances depuis 1968*, le Cherche midi, Paris, 1996

Service des archives et du musée, Préfecture de Police de Paris, CHARLOT Claude (auteur secondaire), *La Préfecture de Police au service des Parisiens, fidèle à ses traditions pour préparer l'avenir, juillet 1800-juillet 2000*, Préfecture de Police, Paris, 2000.

### **Ouvrages sur la police en mai 1968**

GAVEAU André, *De l'autre côté des barricades*, J.C.Simoën, Paris, 1987

GRIMAUD Maurice, *En mai, fais ce qu'il te plaît*, Stock, Paris, 1977

## **SOURCES ORALES**

### **Documents audiovisuels**

FOUCHET Christian, *Radioscopie* de CHANCEL Jacques avec FOUCHET Christian, Paris, La Casette parlée.

*Les hits de mai 1968*, AB Disques, La Plaine Saint Denis, 1993

GRIMAUD Maurice, *Radioscopie* de GRIMAUD Maurice par CHANCEL Jacques, La Casette parlée, Paris, 1970

Présentation : FARKAS Jean-Pierre, *Les journées de mai 68 : témoignages recueillis par les journalistes de RTL*, Philips, Paris, 1968

WINOCK Michel, *Mai 68*, De vive voix, Paris, 2001,

***\*Ressources de l'Inathèque***

*Journal A2 de 20h*, « La police en mai 68 », 2<sup>ème</sup> chaîne, 11 Mai 1998

*La marche du siècle*, « Mai 1968 », 3<sup>ème</sup> chaîne, 15 avril 1998

*Les brûlures de l'histoire*, « Rêve général : 3-23 mai », 3<sup>ème</sup> chaîne, 17 avril 1998

*Midi 2*, « Police CRS 68 », 2<sup>ème</sup> chaîne, 13 mai 1998

*Témoins extraordinaires*, « Mai 68 », 3<sup>ème</sup> chaîne, 11 juin 2002.

*Tout va bien*, 4<sup>ème</sup> chaîne, 28 mai 1998

*Zoom n°25*, « La révolte des étudiants », 2<sup>ème</sup> chaîne, 14 mai 1968

## TABLES DES MATIERES

	<b>Pages</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>3</b>
<b>VOCABULAIRE ET LISTE DES ABREVIATIONS</b>	<b>4</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>I. La présence du fonctionnaire de police au sein archives</b>	<b>20</b>
<b>A) Le policier acteur et rédacteur : le rapport</b>	<b>20</b>
<b>B) La communication au sein de la « Maison »</b>	<b>30</b>
<i>1. La technique au service de la communication</i>	<b>30</b>
<i>2. La communication écrite</i>	<b>34</b>
<b>C) Le fonctionnaire chiffré et planifié</b>	<b>36</b>
<i>1. Les documents chiffrés</i>	<b>36</b>
<i>2. La représentation « graphique »</i>	<b>44</b>
<b>D) Le fonctionnaire en filigrane</b>	<b>47</b>
<i>1. Des documents « policiers »</i>	<b>47</b>
<i>2. Des documents « extérieurs »</i>	<b>56</b>

<b>II. ...En tant que données...</b>	<b>63</b>
<b>A) Les ressources humaines et matérielles du maintien de l'ordre</b>	<b>63</b>
1. <i>La mobilisation des effectifs</i>	<b>63</b>
2. <i>Les ressources matérielles</i>	<b>90</b>
<b>B) La stratégie du maintien de l'ordre...</b>	<b>93</b>
1. <i>...A travers le plan</i>	<b>93</b>
2. <i>... Dans les rapports</i>	<b>113</b>
<b>III. ... En tant qu'Être Humain.</b>	<b>126</b>
<b>A) La condition physique des hommes</b>	<b>126</b>
1. <i>Les blessés</i>	<b>126</b>
2. <i>La fatigue</i>	<b>135</b>
3. <i>Les agressions</i>	<b>139</b>
<b>B) Moral et moralité des troupes</b>	<b>144</b>
1. <i>L'état d'esprit des hommes</i>	<b>144</b>
a. <u>Les « témoins » de cette condition psychologique</u>	<b>144</b>
b. <u>Le fonctionnaire de police et ses collègues</u>	<b>149</b>
c. <u>Famille de flic</u>	<b>152</b>

2. <i>Plaintes contre le personnel ?</i>	154
3. « <i>Les</i> » <i>Syndicats de police</i>	156
<b>CONCLUSION</b>	<b>163</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>166</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>177</b>

